This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 442695

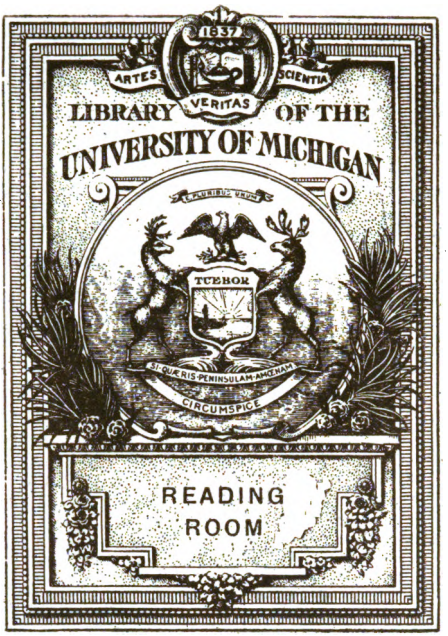

Digitized by Google

DF
805
.P96
v. 4

Digitized by Google

Digitized by Google

GESCHICHTE

DES

ABFALLS DER GRIECHEN

VOM

TÜRKISCHEN REICHE IM JAHRE 1821

UND DER GRÜNDUNG

DES

HELLENISCHEN KÖNIGREICHES.

AUS DIPLOMATISCHEM STANDPUNCTE.

VON

ANTON FREIHERRN VON PROKESCH-OSTEN.

VIERTER BAND.

(BEILAGEN. BAND II.)

Mit Unterstützung der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.

WIEN, 1867.

IN COMMISSION BEI CARL GEROLD'S SOHN.

Digitized by Google

Der Verfasser behält sich das Uebersetzungsrecht vor

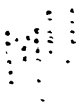

Gedruckt bei Leopold Sommer.

Digitized by Google

Ref. St.
Rohrscheid
11-23-28
17345

O 12.14-28 Oma.

IV.

1.

Traduction d'un firman accordant des privilèges à la marine marchande Ottomane. Avril 1823.

Observations sur ce Firman.

Paragraphe 1.

Comme on encouragera ces batimens à faire le commerce, en leur fournissant convenablement des fonds, les marchandises et productions de tout genre chargées avec des fonds du Gouvernement que ces batimens transporteront des Etats Ottomans en Chrétienneté, celles qu'ils apporteront des pays étrangers dans les états Ottomans comme, enfin celles qu'ils transporteront d'une place dans une autre, payeront des droits de douane à raison de trois pour cent, et celles appartenant à des négocians Turcs ou à des *Rayas*, chargées moyennant un *Nolis* payeront les droits de douane d'après leurs anciens tarifs, avec la défalcation d'un quart.

Paragraphe 2.

La douane sera payée une seule fois, soit dans l'endroit de l'achat,

Digitized by Google

soit dans l'endroit de la vente, et les certificats *Tezkeriés* délivrés faisant foi que la douane a été une fois payée seront valables partout.

Paragraphe 3.

Les douaniers des lieux par où ces batimens passeront, ne demanderont pas une seconde ou une plus forte douane et n'exigeront ni fraîs de douane, ni droit de sortie, ni autres droits arbitraires pas même pour la valeur d'une obole, et s'il arrive qu'ils ont perçu la moindre chose au de là des droits établies, on le fera restituer.

Les trois premières paragraphes de ce réglement ne comportent aucune observation. Les dispositions qu'ils renferment, sans déroger ni à la lettre, in à l'esprit des traités existants accordent aux batiments sous pavillon ottoman qui feront le commerce avec les pays étrangers une diminution des droits de douane et quelques autres franchises. Jusqu'ici il n'y a rien que de juste et de légitime. La Porte est sans contredit, la maîtresse de reduire les droits que payent ses sujets, ou même de les en exempter entièrement, sans qu'aucune puissance, en relation avec Elle puisse être admise à réclamer contre une pareille mesure.

Mais il n'en est pas de même de celle qui fait l'objet du quatrième paragraphe. Inadmissible dans son prin-

Digitized by Google

cipe, parce qu'il et destructif de la liberté de commerce et de navigation qu'assurent à la Russie les clauses formelles et expresses des articles 1. 2. et autres du traité de 1783. cette mesure devient hostile et vexatoire dans son application, parce qu'elle constitue évidemment un monopole en faveur des navires ottomans, et qu'elle ne tend à rien moins, qu'à exclure les batiments étrangers des ports de la Turquie. Dailleurs, la vénalité et la rapacité des douaniers et des autres préposés ottomans dans les provinces sont trop-connues pour qu'il ne soit facile de prévoir toutes les chicanes, les actes arbitraires et les exactions de toutes espèces auxquelles ils pourront se livrer impunément en s'appuyant sur cette disposition du réglement qui leur prescrit de donner aux batiments ottomans l'assistance et la protection nécessaires *afin de les faire décharger avant les autres, de leur faire prendre leur chargement avant tous les autres navires, dont aucun ne doit commencer à charger que ceux-là n'ayent pris toute leur cargaison et le Nolis.*

Ainsi tout batiment russe qui arrivera avec une cargaison quelconque dans un des ports de la Turquie, se trouvera livré à la main des douaniers qui ne manqueront jamais de raisons ou de prétextes, pour refuser au Capitaine la permission de débarquer des marchandises et qui l'obligeront par là d'acheter chaque fois cette permission moyennant un sacrifice pécuniaire.

Digitized by Google

Le même moyen sera employé également toutes les fois qu'un navire Russe se trouvera dans le cas de prendre un chargement dans quelques ports des Etats ottomans.

Au surplus il est inutile d'observer que cette disposition qui est générale, intéresse tout autant les autres Puissances Européennes dont le pavillon sera exposé aux mêmes inconvéniens, et certes le code maritime et commercial d'aucun gouvernement n'offre d'exemple d'une vexation aussi révoltante.

Paragraphe 4.

Dans quelque échelle de l'Empire Ottoman où ces batimens puissent aller, les autorités locales prendront soin de donner l'assistance et la protection nécessaire, *afin de les faire décharger avant les autres*, de leur faire prendre leur chargement, lorsqu'ils doivent en prendre dans une échelle de l'Empire, *avant tous les autres navires dont aucun ne doit commencer à charger que ceux-là n'ayent pris toute leur cargaison et le Nolis.*

Paragraphe 5.

Lorsque ces batimens seront arrivés au port de Constantinople et aux échelles de la mer blanche et de la mer noire, et lors de leur passage des embouchures de ces deux mers, après que leurs cargaisons auront une fois payé les droits de douane suivant l'usage, le préposé de la douane et les autres officiers ne leur demanderont

Digitized by Google

aucun autre droit, soit à titre de bien venus, ni à aucun autre titre.

Paragraphe 6.

Le Capitaine qui donnera un manifeste et un mémoire exact et authentique, renfermant la totalité de la cargaison et le nom du lieu de sa destination, en sera assujetti à aucune question; on ne fera aucune perquisition à son égard, on ne le retiendra pas et on ne lui fera essuyer aucun préjudice.

Paragraphe 7.

A l'exception des munitions de guerre, des armes et des autres articles prohibés, il est permis à ces batimens d'acheter et transporter toute espèce de productions et de marchandises.

Paragraphe 8.

On ne demandera point de droits de douane pour les marchandises étrangères, qui sont de transit, c. à d. pour les marchandises et productions qu'ils transportent de la Russie dans les autres pays de l'Europe et vice versa: on ne forcera pas le Capitaine de débarquer et on ne le retiendra pas pour cela.

Les paragraphes 5, 6, 7 et 8 n'offrent rien de repréhensible. Les dispositions qu'ils renferment ne sont que le développement de celles qu'établissent les trois premiers. Il y a même plus: le 8. paragraphe qui se rapporte d'une manière directe et explicite au commerce de la Russie, est tout-à-fait dans le sens des traités et si le nou-

Digitized by Google

veau réglement avoit été conçu dans le même esprit pour toutes les parties, le Cabinet Imperial n'auroit pû qu'en savoir gré à la Porte, parce qu'il auroit trouvé dans cette mesure un moyen de plus d'encouragement et de facilité pour l'entretien des relations commerciales des deux Empires. — Malheureusement le parag. 9. ne décèle que trop la tendance de ce réglement et l'objet que le Gouv. Turc a eû en vue. La Porte se permet de prononcer d'une manière aussi injuste qu'arbitraire sur la question des *transbordemens*, question qui touche de très près à la liberté du passage des bleds de Russie par le Canal de Constantinople, stipulée par les articles 30. 31. 32. 33. 34. 35. du traité surmentionné.

L'importance de ce point exige d'entrer ici dans quelques explications qui serviront à l'éclaircir et à écarter les fausses difficultés dont les Turcs cherchent à l'envelopper.

Les transbordemens ne se pratiquent en général que pour le commerce des grains, et ils se rangent sous quatre catégories distinctes.

1. De batiment franc à batiment franc c. à d. qu'un navire appartenant à une des nations qui jouissent du droit de naviguer dans la mer noire, ayant pris un chargement de bled dans un des ports de la Russie et trouvant à son arrivée dans le port de Constantinople un autre navire, soit de la même nation on de tout autre pavillon admis dans les ports de l'Empire ottoman qui veut recevoir ce chargement, le trans-

Digitized by Google

bordement doit se faire et s'est toujours fait sans la moindre difficulté, de même que l'exportation de ce chargement par les Dardanelles ne doit rencontrer, et n'a jamais rencontré d'obstactes de la part du Gouv. Turc, par la raison, *a)* que les grains qui le composent sont des productions de la Russie; *b)* que le libre transit de ces grains est stipulé dans le traité (voyez les articles déjà cités du traité de commerce); *c)* qu'ils sont exportés des ports de la Russie par des batiments dont le pavillon a le droit d'entrer dans la mer noire; *d)* et qu'enfin ces grains n'étant point débarqués dans le port de Constantinople ni destinés à y être vendus, ***ne doivent être soumis à aucun réglement du pays.*** (Voyez les articles 30 et 35 du même traité.)

C'est cependant au surpris de principes aussi corrects et aussi positifs, de stipulations aussi formelles, que la Porte, dans son nouveau réglement, proscribe cette espèce de transbordemens qui par leur nature, ne sauraient être soumis à sa jurisdiction, et elle présente une telle défense, comme un fait déjà établi, et sans même se donner la peine de la motiver.

2. ***De batiment franc à batiment Turc.***

Ici commence l'exercice de la juridiction ottomane, parce que la Porte est la maîtresse d'accorder ou de refuser à ses batimens la permission de recevoir des grains de Russie et de les exporter par les Dardanelles. Ils l'obtenoient autrefois, avant la guerre de

Digitized by Google

1806, non par une mesure générale, mais par des firmans spéciaux. Le nouveau réglement accorde aujourd'hui cette faculté sans restriction. On ne sauroit trop faire attention à cette circonstance, car elle révèle d'une manière frappante le but véritable que les Turcs ont en vûe.

En rapprochant la défense du transbordement *de batiment franc à batiment franc*, de la permission qu'accorde le réglement de l'effectuer de *batiment franc à batiment turc* il s'ensuit, qu'un navire Russe, Anglois, Autrichien, François qui, en arrivant à Constantinople chargé de bled de Russie voudroit vendre sa cargaison à un autre navire étranger qui offriroit de l'acheter pour les transporter en Europe, se verroit dans l'impossibilité de faire ce marché quelqu'avantageux qu'il pût être; et que si un accident de mer ou toute autre circonstance, lui imposoit la nécessité de se défaire de son chargement, il seroit forcé de le livrer à un batiment turc, qui lui feroit sans doute des conditions moins avantageuses. Le raisonnement qui précède, démontre donc jusqu'à l'évidence, que l'objet du Gouv. Turc est d'établir un monopole en faveur de son pavillon et au grand détriment de celui des autres Puissances, ce qui est une contravention aux stipulations expresses du traité de commerce de 1783 (voyez l'article 7). Il démontre, qui plus est, que la Porte n'a pas le droit de défendre les transbordemens de *batiment franc à batiment franc*, car puis

Digitized by Google

qu'elle permet à un batiment russe, anglois, françois etc. de vendre son chargement à un batiment turc, comment peut-elle l'empêcher de le donner à un autre navire de sa nation ou de toute autre Puissance, qui est en relation d'amitié avec le Gouv. Ottoman?

3. *De batiment turc à batiment franc.*

Ce transbordement est également permis par le nouveau réglement, et les mêmes observations faites sur l'article préeédent sont également applicables à celui-ci. — En effet si la permission de transbordement *de batiment franc à batiment turc* laisse aux sujets de la Poret la faculté d'imposer les conditions du marché aux Européens qui voudront vendre leurs bleds, la permission de transbordement de *batiment Turc à batiment franc,* leur donne le même avantage sur les Européens, qui voudront acheter à Constantinople des bleds de Russie; car les batimens des nations dont le pavillon ne navigue point dans la mer Noire, venant à Constantinople pour y chercher des grains de Russie, seront forcés de les acheter aux navires Turcs, puisque les batimens Européens n'auront pas le droit de vendre et de transborder leur cargaison sur d'autres batimens que sur ceux avec pavillon Turc.

4. De *batiment Turc à batiment Turc.*

Ces transbordemens sont prohibés par le nouveau réglement et des

Digitized by Google

observations sur cet article seroient sans objet.

Paragraphe 9.

Lorsque des batimens nolisés par des négocians francs se trouvent chargés de marchandises, dont la propriété appartient à des francs, les officiers du bureau de la marine permettront sans difficulté aux batimens Turcs de les décharger sur des batimens francs, sans faire la moindre opposition. Mais de la même manière qu'il est *sévèrement défendu aux batimens francs de décharger des denrées et des marchandises sur d'autres batimens francs,* il ne sera permis non plus en aucune manière à un batiment Turc de décharger des marchandises sur un autre batiment Turc, la permission se bornant à une opération de cette nature d'un *batiment Turc à un batiment franc et d'un batiment franc à un batiment de la sublime Porte.*

Paragraphe 10.

Il est permis à un batiment de vendre les denrées qu'il apporte à Constantinople des échelles de la Russie, comme de Taganrog et d'Odessa, et les décharger sur des batimens francs, et cette permission lui sera accordée par un firman.

Paragraphe 11.

La sublime Porte accorde à ces batimens la faveur de pouvoir se rendre librement à la mer blanche avec les grains, les vivres et les denrées qu'ils auront achetés et embarqués en Russie.

Digitized by Google

Paragraphe 12.

Quoi que les Capitaines de ces batimens soyent des gens qui méritent de la confiance, ils ne sont pas moins compris dans la mesure, que les circonstances actuelles ont nécessitée, de visiter généralement tous les batimens et l'on ne doit pas faire une distinction à cet égard en leur faveur.

Les paragraphes 10, 11 et 12 ne comportent aucune observation.

IV. 2.

Lettre de Mr. le Comte de Nesselrode à Lord Strangford.

St. Pétersbourg le 7. Mai 1823.

Mylord.

La lettre que V. E. a bien voulu m'écrire en date du 28. Février et celle du Réis-Efendi qui s'y trouvoit jointe, me sont parvenues il y a peu de jours. Je me suis fait un devoir de les porter aussitôt à la connoissance de l'Empereur.

S. M. I. me charge, de Vous assurer Mylord, qu'Elle apprécie ce premier effet de Vos soins.

Vous connoissez ses intentions, Vous savez que le voeu de la paix sera toujours le plus cher de ses voeux. Or, la démarche du Réis-Efendi porte un caractère pacifique et prouve, que le Ministère Turc a le désir de se rapprocher de la Russie. Cette démarche ne pouvoit donc sous aucun rapport, que satisfaire S. M. I.

Envisagée sous d'autres points de vue, cette même démarche ne paroit pas moins importante.

Pour la première fois, le langage du Ministère Turc indique la volonté d'une réconciliation, les dispositions de l'Empereur sont appréciées, les promesses de remplir les traités données, et une des formalités d'usage observée.

Ainsi en comparant la lettre du Réis-Efendi à tous les documens antérieurs, qui étoient sortis du Cabinet de Constantinople, en se rappelant les potocole des conférences, qui avoient précédé votre départ pour Vienne, on trouve, Mylord, une amélioration dans la politique du Divan; on s'apperçoit

Digitized by Google

des progrès, que Vous avez sû faire, de la confiance, que Vous avez inspirée, et l'Empereur se plait à voir dans les résultats présens le gage de Vos succès à venir.

Cette nuance de bien a été saisie par S. M. I. — V. E. s'en convaincra par la réponse ci-jointe que j'adresse d'ordre de l'Empereur au Ministre Turc. Permettez-moi, Mylord, d'en indiquer ici avec précision le vrai but et d'en développer les motifs.

Vous ne Vous êtes point dissimulé Vous- même tout ce que la lettre du Réis-Efendi nous laisseroit à désirer. Vous étiez à la fois trop juste et trop éclairé pour ne pas le sentir.

Sur les trois articles essentiels des conditions que l'Empereur a mises au rétablissement de ses relations diplomatiques avec la Porte, et qui se trouvent énoncée dans les procès verbaux des conférences de Vérone, relatives aux affaires d'Orient, un seul a été rempli, et encore, cet article isolé ne concerne-t-il qu'une simple question de forme.

Par la communication que me fait le Réis-Efendi, les Turcs montrent qu'ils sont enfin accessibles aux Conseils de la raison, et de la saine politique. Mais il ne faut point oublier qu'en statuant, que désormais la noblesse Moldave et Valaque donneroit des Hospodars aux deux principautés, les Turcs ont apporté un changement au mode d'administration de ces Provinces. Or, la Russie, en vertu des traités ne doit rester étrangère à aucune mesure organique concernant la Valachie et la Moldavie; un changement de ce genre, pour devenir légal, devoit donc lui être notifié et recevoir son assentiment formel.

La notification dont il s'agit, n'est par conséquent pas un sacrifice de la part du Divan. Son propre intérêt l'engageoit à se procurer les moyens d'obtenir une approbation, qui lui est nécessaire, et l'Empereur ne feroit qu'user d'un droit incontestable, si avant de se prononcer sur cette reforme il prenoit des mesures pour s'assurer jusqu'à quel point elle est avantageuse au pays où elle a été introduite. Mais S. M. I. désire que Vous puissiez Mylord, prouver au Divan, que loin de multiplier les sujets de discussions elle apprécie la position difficile où se trouvoit placée la Porte ottomane, relativement au choix des Hospodars. L'Empereur est donc prêt à admettre le nouveau principe, d'après lequel ils ont été nommés. Il Vous autorise même à en prévenir le Gouv. Turc, si les facilités, que Vous trouverez dans le reste de vos négociations, légitiment cette marque de condescendance.

Je ne m'étendrai pas ici, sur la corrélation, que la Porte continue à vouloir établir entre les questions du moment et l'un des objets d'une négociation précédente. Jamais une connexion semblable ne pourra être reconnu

Digitized by Google

par la Russie. V. E. en est certainement persuadée, et les heureux efforts, qu'Elle a fait pour changer le langage des Turcs, nous donnent lieu de croire, qu'Elle réussira également à bannir cette prétention de leurs communications ultérieures, et à les convaincre, qu'ils commettent une faute essentielle en confondant ainsi des discussions étrangères l'une à l'autre.

Mais si des réserves aussi explicites n'étoient pas de nature à nous encourager au rétablissement immédiat de nos rapports diplomatiques avec l'Empire Ottoman, d'autres faits bien plus graves devoient nécessairement suspendre les déterminations, que l'Empereur avoit déjà presque arrêtées, et ne Lui ont pas permis de suivre prématurément l'impulsion de ses désirs.

Au moment même où j'ai reçu la lettre de V. E., au moment où la Porte venoit d'assurer S. M. I. de l'évacuation complette des Principautés et de son respect pour les Traités, qui ont défini et consacré les prérogatives de ces Provinces, un Commandant Turc consommoit au milieu de Bucarest, un acte aussi alarmant pour les malheureux habitans de la Valachie et de la Moldavie, que contraire à la foi des stipulations les plus solennelles, et des promesses les plus récentes.

Un Boyard qui venoit de rentrer dans sa patrie, a été enlevé tout à coup par ordre du Pacha de Silistrie, à l'inçu du Hospodar, sans enquête préliminaire, sans jugement, contre toutes les loix du pays, et l'on est jusqu'à présent dans l'ignorance du sort de cet infortuné.

Nous n'avons jamais eu aucune relation avec Mr. Villara, nous ne pouvons même pas dire, comme l'Autriche, que nous l'ayons expressement engagé à retourner en Valachie, ou que nous nous soyons rendus garans de sa sûreté, mais V. E. connoit trop les sentimens de S. M. I. pour douter de l'impression qu'a produite sur Elle, la mesure dont Villara a été l'objet.

S'il est innocent, comme on est tenu à le présumer, jusqu'à ce que la preuve du contraire ait été fournie, la conduite du Pacha Turc constitue aux yeux de l'Emp. l'infraction la plus manifeste de tous les privilèges dont jouissent les Principautés.

S'il est coupable, encore son enlèvement est-il une violation des Traités qui garantissent aux Valaques et aux Moldaves, le droit d'être jugés par leurs propres tribunaux, et d'ailleurs dans ce cas même Villara devoit participer au bénéfice de l'amnistie générale, publiée par le Gouv. Turc; ou bien il ne sera jamais possible d'ajouter foi aux promesses de ce Gouv. jamais permis d'engager ses sujets à lui donner une preuve de confiance et de fidélité. Vous devez, Mylord, avoir déjà connoissance du point de vue, sous le

Digitized by Google

quel cet acte déplorable a été considéré par la Cour d'Autriche, et juste satisfaction, que l'Internonce a eu ordre de demander à la Porte

Il n'appartient point à la Russie, dans l'Etat actuel de ses discus avec le Divan, de former les mêmes demandes, mais je laisse à juger à V. tant que les mesures indiquées par Mr. le Prince de Metternich dans sa dé au B. d'Ottenfels, en date du 20. Avril, relativement à Villara, n'auron prises par le Ministère Ottoman, le retour de nos agens dans les Princip sauroit avoir lieu, si même aucun agent Russe sauroit tolérer de pa violences ou en être le simple témoin ?

Je passe à une autre circonstance, qui ne pouvoit que vivement ter l'Empereur.

Peu de jours après la reception de Votre lettre on m'a transmis d'O le nouveau firman, pour la marine marchande Turque qui renferme des positions auxquelles devront être assujettis les vaisseaux et les com çans Européens, dans toutes les échelles du Levant.

Pour Vous faire apprécier Mylord, les suites dont ce décret mena commerce de la mer noire, je Vous communique les observations re mées dans les notes marginales ci-joints.

Elles prouvent jusqu'à l'évidence, que le nouveau firman va fr ce commerce d'une stagnation complette.

Il n'accorde en effet de privilège qu'au Pavillon Turc, et pour le ment il n'existe pas de marine marchande en Turquie.

Il interdit aux vaisseaux d'Europe les moyens d'échanger entre leurs cargaisons, dans les échelles du Levant. Il soumet leur chargem des difficultés, qui n'existoient pas jusqu'à ce jour. Enfin la Porte ne d'entraver le passage du Bosphore aux navires Espagnols, Portugais, Na tains, Danois, Sardes.

Veuillez, Mylord, considérer, que les vaisseaux même sous Pa Russe sont journellement exposé à être visités, ou retenus, et Vous viendrez sans doute, que la Russie ne peut souscrire à de pareilles mes L'Empereur fait depuis deux ans les sacrifices les plus réels au bien ral. Mais il ne sauroit pour prix de sa longanimité voir que des in tions quelconques perpétuent les souffrances de son commerce, et p une sensible atteinte à la prospérité de ses peuples.

C'est par ce motif, que nous nous sommes si clairement expli Vienne et à Vérone sur l'article des relations commerciales. La simu comme autrefois, ou la liberté de passage pour les vaisseaux marchand toutes les Puissances Européennes, sont les seules mesures, que l'expé

Digitized by Google

nous permette de proposer, et constituent une alternative, dont nous ne pouvons nous départir.

Il est encore deux points, que nous ne saurions envisager avec indifférence.

Quoique la Porte nous assure qu'elle a donné depuis longtems à Ses troupes l'ordre de se retirer des deux Principautés, il est de fait, que l'évacuation de ces Provinces n'est pas totale, et que les Pachas de Giourgevo, de Silistrie et d'Ibrail commandent à Yassy et à Bucarest. Vous savez Mylord, mieux que personne, qu'aucun événement extraordinaire, aucun besoin urgent, ne motivent le séjour prolongé des troupes turques en Valachie et en Moldavie, qu'il doit forcément entraîner des exactions et des désordres, qu'il est contraire aux traités existant et qu'entre des Hospodars placés à la tête d'autorités purement administratives, et des Pachas qui commandent la force armée, la prééminence ne sauroit être douteuse.

Je m'abstiens de toute reflexion sur un tel état de choses. V. E. qui le connoit, sentira combien il importe de le faire cesser.

Enfin Mylord, le procès verbal de Vérone, explicatif des conditions aux quelles l'Emp. subordonne le rétablissement de ses relations diplomatiques avec le Gouv. Turc pose aussi une alternative, par rapport aux affaires de la Grèce, Nous respectons les raisons qui Vous ont engagé à ne point faire connoître au Divan cette partie des demandes de S. M. I. Mais elle n'en est pas moins essentielle à Ses yeux.

L'humanité dicte nos réclamations. Les traités en forment la base, puisqu'ils investissent S M. I. d'un droit de protection, en faveur de la réligion Greque, dans tout l'Empire Ottoman, et les dernières instructions que V. E. a reçues du Cabinet de S. M. B., ne nous laissent aucun doute sur les moyens que Vous avez, Mylord, d'atteindre l'objet de nos voeux. Une explication avec la Porte sur ce point, sera d'autant plus naturelle, et nous l'avons toujours regardé comme un préliminaire indispensable d'une réconciliation complette.

Je n'ai pas mentionné dans ma lettre au Réis-Efendi, ni rappelé jusqu'à présent dans celle que j'ai l'honneur d'adresser à V. E. la note par la quelle le Ministère Turc a communiqué aux représentans des Puissances alliées la teneur de l'office qu'il venoit de me transmettre. On reconnoîtra sans doute la modération habituelle de l'Empereur dans le silence qu'il garde au sujet de cette note, envers le Divan, quelque peu satisfaisante qu'en soit la teneur, et quelque inadmissible que doivent nous paroître les prétentions qu'elle annonce. Mais un document de cette importance devoit nécessairement influer sur les décisions de S. M. I. et se joindre aux faits indiqués ci-dessus, pour déterminer la marche, que la Russie adopteroit à l'égard de la Porte.

Digitized by Google

Plus l'Emp. désire la Paix, plus il doit éviter toute mesure qui pourroit la compromettre.

Sans doute, il Lui eut été agréable de se ranger à l'avis de V. E. et d'envoyer un Chargé d'Affaire à Constantinople, mais S. M. devoit considérer avant tout, quelle seroit la position de cet agent, dès son arrivée dans la capitale de la Turquie.

S'il se taisoit sur les circonstances que j'ai rapportées plus haut, sur tout ce qui concerne les Principautés, sur les affaires de commerce, sur celle de la Grèce, sur la connexion établie par le Ministère Turc entre les discussions actuelles et les négociations antérieures, il sembleroit abandonner les droits et les intérêts de la Russie.

S'il protestoit contre l'enlèvement de Villara, l'inutile présence des troupes Turques dans les Principautés, et le firman relatif à la navigation; s'il agitoit la question de la Grèce, s'il repoussoit avec force le principe de corrélation, dont je viens de parler, principe que d'après les notes adressées à V. E. et à l'Internonce par le Réis-Efendi, la Porte semble décidée à soutenir, il risqueroit d'amener au bout de quelques jours une rupture définitive. Les résolutions prises par S. M. I. préviennent, autant qu'il pouvoit dépendre d'Elle, l'un et l'autre de ces dangers.

Elles sont conciliantes, puisqu'elles rendent justice à tout ce que la démarche de la Porte peut offrir de satisfaisant.

Elles sont conformes aux voeux connus des alliés puisqu'elles éloignent la possibilité de toute collision.

Elles présentent à V. E. des moyens puissans de négociation; puisque Vous pourrez Mylord, montrer encore une fois aux Turcs combien sont pacifiques les intentions de l'Emp., leur faire connoître comment ils peuvent obtenir l'adhésion de la Russie aux changemens qu'ils ont introduit sans elle dans le régime intérieur des Principautés et les assurer qu'aussitôt qu'ils auront confirmé leur déclaration par le témoignage des faits, rempli avec franchise les traités existans et revoqués les mesures qui en sont une violation manifeste, ils verront le rapport diplomatique heureusement rétabli entre les deux Empires.

L'Emp. se plait à croire que les observations renfermées dans la présente lettre Vous aideront, Mylord, à opérer cet utile résultat. Il est digne de Vous, il intéresse l'Europe, et il Vous promet l'honneur de rendre un éminent service à toutes les Puissances amies de la Paix.

Recevez.

Digitized by Google

ad 8.

Réponse au Réis-Efendi.

St. Pétersbourg le 6 Mai 1823.

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire par l'intermédiaire du Vicomte Strangford et je me suis empressé de la mettre sous les yeux de l'Empereur. S. M. I. m'a donné ordre d'y faire la réponse suivante: Elle se félicite sincèrement d'y voir énoncée l'intime conviction que le maintien et la continuation de la paix entre les deux Empires ont toujours formé le véritable objet de Ses voeux.

La Porte Ottomane a dû en acquérir la preuve depuis longtems. L'Empereur a réclamé des droits que les Traités Lui assurent. Il a signalé avec franchise les dangers auxquels la violation de ces traités exposoit l'Empire Ottoman; mais jamais des vues hostiles ne L'ont animé et lors même qu'au milieu d'une déplorable complication, Ses avertissements et Ses conseils étoient méconnus, Il n'a fait adresser au Divan, par Son Ministère et par Ses Alliés que des représentations et des propositions qui attestoient encore une véritable sollicitude pour les intérêts même de la Porte.

C'est donc avec raison, que l'Ambassadeur de S. M. le Roi de la Gr. Bretagne a assuré le Gouv. Turc des dispositions toujours amicales de l'Empereur et de la modération qu'Il fait présider à Sa politique.

Les sentimens de S. M. I. ne changent point. Elle a appris avec satisfaction par les lettres de V. E. que la Porte Ottomane tenoit à l'exécution des traités, que, fidèles à l'usage et respectant les droits de la Russie, Elle lui notifioit la nomination des nouveaux Hospodars dans les deux Principautés, qu'Elle avoit donné aux troupes turques l'ordre d'évacuer complètement ces provinces et qu'Elle les feroit jouir des prérogatives que les traités leur accordent. Ce premier pas de la Porte vers l'ajustement définitif des différends qui se sont élevés entre les deux Puissances ne pouvoit qu'être agréable à S. M. I. Il Lui permet de croire, que les autres points qui sont à régler, le seront nécessairement d'une manière conforme aux intérêts de Son Empire et aux droits que Lui garantissent les traités. Les progrès successifs de L. Strangford dans la négociation qui Lui est confiée, joints au témoignage des faits et à la scrupuleuse exécution des ordres donnés par la Porte, pour l'entière évacuation de la Valachie et de la Moldavie, offriront ainsi à l'Empereur la possibilité de renouer Ses anciennes relations avec le Gouv. Turc. Ce n'est qu'alors que le rétablissement d'une légation Russe à Constantinople pourra avoir lieu. Cette légation seroit chargée à cette époque de vouer tous ses soins à la né-

Digitized by Google

gociation générale, qui avoit été ouverte avant les événemens de l'année 1821 et de la poursuivre sur le même base et d'après la même mode; car cette négociation n'ayant aucun rapport avec les différends actuel, ne pourra être reprise que quand ceux se seront entièrement applanis. — Mais c'est ce dernier résultat qu'il s'agit avant tout d'amener. Les véritables intérêts de la Porte Ottomane le demandent, et pour prouver jusqu'à quel point il entre dans les vues de l'Empereur, S. M. I. m' autorise à ne pas consigner dans la présente lettre les observations que devroient motiver plusieurs passages de l'office de V. E. et plus d'une mesure adoptée en dernier lieu par le Gouv. Turc.

Lord Strangford fera connoître au Divan la pensée de l'Empereur à ce sujet.

Mon Auguste Souverain se flatte qu'un procédé semblable de Sa part et le but des nouvelles communications de l'Ambassadeur d'Angleterre seront appréciés à la Porte.

J'ai l'honneur etc.

IV. 3.

Letter from Lord Francis Conyngham to the Secretary of the Levant Company, dated April 29the 1823.

Sir,

I am directed by Mr. Secretary Canning to request that you will call the serious attention of the Levant Company to the subject of a complaint, which has been made to his Majesty's Gov. of the conduct of the British Consuls and Persons under their protection in the Levant.

It would appear that indirect contravention of those principles of strict neutrality, which His Majesty's Gov. have uniformly professed and desired to maintain, throughout the contest which unhappily exists between the Greeks and the Turcs, British Subjects have been active in the Levant in their exertions in behalf of the Turks, and that several british vessels have been detained by the Greeks for actual violation of their existing blockade, in attempting to throw supplies into the Turkish Fortresses.

The cases of the ships Hora, Lovely Ann and the Schooner Malvina, the latter belonging to Mr. Green, the British Consul at Patrass, and having at the time she was taken by the Greeks, two of that Gentleman's brothers on board, have been particularly specified.

These vessels were liberated thro' the interference of His Majesty's Officers. But I am to acquaint you for the information of the Levant-Trade in

Digitized by Google

General, that His M's. Gov. cannot countenance such proceedings, and that the Commander in chief of H. M's. naval Forces in the Mediterranean has received instructions to maintain the most strict neutrality between the contending parties, discountenance the interference of british subjects, and to prohibit His officers in future from requiring the release of any Vessels or Goods, which may have been detained by either Party, for breach of actual blockade or other violation of the Law of Nations.

With respect to the conduct of the Consuls, I am to request that you will convey to the Levant Company the decided opinion of H. M's. Gov. that such practices on the part of persons in their situation, are highly improper and wholly incompatible with their duties as public functionaries.

His M's. Gov. expect that such Instructions will be forthwith sent out to them, as may put a stop to proceedings so inconvenient to the public service.

I am etc.

(signed) Francis Conyngham.

IV. 4. a.

Observations sur la lettre de Mr. le Comte Nesselrode à Lord Strangford.

La lettre de Mr. le Comte de Nesselrode à Lord Strangford énonce les raisons, qui ont déterminé jusqu'ici et déterminent encore S. M. l'Empereur Alexandre, malgré son désir sincère de rétablir au plutôt ses relations diplomatiques avec la Porte, à retarder l'envoi d'un Ministre, et même d'un Chargé d'affaires à Constantinople.

Les griefs spécifiés dans la susdite lettre donnent lieu aux observations suivantes:

1. La disposition moyennant laquelle les Hospodars de Valachie et de Moldavie récemment nommés par la Porte ont été choisis dans la noblesse

Digitized by Google

de ces provinces, est un changement dans le système d'administration, changement qui, comme tel, auroit dû, pour dévenir légal être notifié à la Russie et recevoir son assentiment formel.

La Porte n'admettroit pas sans beaucoup de difficulté, que les droits conférés à la Russie relativement à l'administration des Principautés, pussent s'étendre à une question, sur laquelle rien n'a été statué dans les traités; elle opposeroit à l'objection du Cabinet de Russie, qu'elle n'a jamais été liée dans le choix des Hospodars par des stipulations ou des règlemens quelconques. Mais Sa Majesté Impériale ayant généreusement déclaré, qu'Elle ne vouloit pas insister sur cette objection, il seroit inutile de s'y arrêter davantage.

2. La prétention de la Porte d'établir une corrélation entre les questions du moment et l'un des objets de la négociation antérieure aux évènemens de 1821 est jugée inadmissible par l'Empereur, et ne sera jamais reconnue.

Cette prétention dans l'état actuel des choses, ne ressemble, sans doute, que trop à une mauvaise chicane; et il est bien à regretter que les efforts que les Ministres des Cours Alliées ont faits pour l'écarter n'aient pas eu un succès complet. Cependant, graces à leur persévérance, ils ont obtenu, que l'article des places sur la mer noire, auquel se rapportoit la prétention des Turcs, ne fut point inséré dans la lettre officielle du Réis-Efendi au Comte de Nesselrode. Comme rien d'ailleurs n'a an-

Digitized by Google

noncé jusqu'ici, que les Ministres de la Porte envisageassent l'arrangement définitif de cet article comme une condition préalable au rétablissement des rapports diplomatiques, et qu'au contraire ils semblent ne l'avoir mis en avant que dans la crainte que leur silence sur ce point n'eut l'air d'un abandon de leur droit, il est bien permis d'espérer qu'on les engagera à remettre à un moment plus opportun cette discussion, toujours difficile et pénible à quelque époque qu'elle se réproduise.

3. L'arrestation du Boyar Villara à Bucarest.

En réponse aux démarches que nous avons fait faire à Constantinople contre un acte d'autorité, lequel, tel qu'il nous avoit d'abord été annoncé, justifioit indubitablement notre intervention, le Réis-Efendi a déclaré à l'Internonce: »Que cette arrestation n'a pas eu lieu sur un ordre arbitraire du Pasha de Sillistrie, — qu'elle a été commandée par la Porte, et motivée par des rapports officiels de Bucarest, — que Villara n'a point été arrêté pour des délits politiques, mais pour des délits purement administratifs, puisqu'ayant occupé avant les troubles de la Valachie la charge de Grand-Trésorier de la province il s'étoit rendu coupable de malversations et de concussions.«

Nous ne possédons pas encore les données qu'il nous faudroit pour fixer notre jugement sur des versions aussi contradictoires, bien que plusieurs circonstances nous fassent présumer que

Digitized by Google

celle du Réis-Efendi n'est pas entièrement dénuée de vérité. Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas, que ce fait isolé, et qui parait n'avoir rien de commun avec l'amnistie politique, seroit assez grave pour influer sur les résolutions ultérieures de S. M. Imp. de Russie, et nous nous flattons que ce Monarque n'écoutant jamais que les considérations les plus élevées, partagera notre opinion à ce sujet.

4. L'évacuation des Principautés par les troupes turques n'est pas complète; il en reste encore dans ces provinces, sans qu'aucun évènement extraordinaire, ni aucun besoin urgent, ne motive la prolongation de leur séjour.

Nous sommes persuadés, que si la Cour de Russie avoit aujourd'hui des Agens dans les Principautés, elle reconnoîtroit, comme nous la reconnoissons, la nécessité de la présence du très-petit nombre de troupes Turques, qui se trouvent encore dans ces provinces. La tranquillité publique n'y est point encore solidement rétablie, et il faut du tems pour arriver à ce but à la suite d'aussi violens orages. Les pays sont en outre infestés par des bandes de brigands et de voleurs, héritage ordinaire des révolutions dans des contrées peu civilisées; ils le sont au point, que sans l'assistance de la force armée quelque peu considérable qu'elle soit, on ne pourroit plus sortir en sûreté des capitales, et les grandes routes seroient impraticables. Les Hospodars sont hors d'état de remplacer le militaire Turc par une troupe nationale; leurs moyens

Digitized by Google

pécuniaires, fort affoiblis par les évènemens, ne le leur permettroient absolument pas. Aussi, loin de se plaindre du séjour des troupes ottomanes, dont la conduite, d'après les rapports unanimes qui nous parviennent, a été irréprochable jusqu'à ce moment, ces Princes désirent et réclament eux-mêmes la conservation du dernier moyen qui leur reste pour maintenir l'ordre et la paix autour d'eux.

Nous communiquerons ces observations au Cabinet de Russie, et nous sommes sûrs que ce Cabinet éclairé en sentira le poids.

5. Le firman de la Porte pour l'établissement d'une marine marchande Turque est de nature à frapper le commerce de la mer noire d'une stagnation complète, et à porter la plus sensible atteinte à la prospérité des provinces Russes situées sur cette mer.

Les plaintes du Cabinet de Russie contre ce règlement aussi injuste qu'absurde, sont entièrement fondées, et nous les embrassons dans toute leur plénitude. Non, qu'un projet aussi chimérique, et pour l'exécution duquel tous les moyens manquent à la Porte, puisse nous inspirer des alarmes sérieuses pour la navigation et le commerce des autres nations, mais parce qu'il ouvriroit la voie à des vexations insupportables, et parce que plusieurs dispositions du nouveau règlement sont incompatibles avec le droit commun, avec les traités et les capitulations qui assurent le commerce des puissances Chré-

Digitized by Google

tiennes dans le Levant, et notamment avec le traité de commerce entre la Russie et la Porte.

Toutefois la pièce très instructive et parfaitement bien raisonnée, annexée à la lettre de Mr. le Comte de Nesselrode n'a signalé que deux paragraphes de ce Firman, comme absolument inadmissibles pour la Russie, et, en vérité, également inadmissibles pour les autres puissances Européennes intéressées au commerce du Levant. Ces paragraphes sont: Le 4me qui accorde aux batimens Turcs dans toutes les échelles de l'Empire Ottoman le privilège de décharger, ainsi que celui de prendre leur chargement avant tous les autres navires, dont aucun ne doit commencer à charger, avant que ceux-là n'aient pris toute leur cargaison. Et le 9me qui ne permet plus pour l'avenir que le transbordement des denrées et marchandises d'un batiment Turc à un batiment Franc, ou d'un batiment Franc à un batiment Turc, en défendant sévèrement aux batimens Francs de transborder des denrées et marchandises à un autre batiment Franc.

Ces deux articles, établissant en faveur des batimens Turcs un monopole odieux, vexatoire, et absolument contraire à tous les traités, ne peuvent être passés sous silence par aucune des puissances prenant part au commerce du Levant; et S. M. l'Empereur de Russie ne peut jamais y consentir.

Mais comme il s'agit ici d'un règlement qui à-peine a vu le jour, qui

Digitized by Google

n'a pas même été régulièrement communiqué aux Missions Etrangères, et qui porte plutôt l'empreinte d'une mesure improvisée sur la proposition de quelque faiseur irréfléchi, que d'une ordonnance mûrement méditée, il nous paroît, qu'il ne seroit ni impossible ni même excessivement difficile de déterminer les Ministres Ottomans à sacrifier les deux paragraphes en question, ou à les modifier de manière à faire droit aux justes griefs de la Russie. Ces Ministres, quelque soit la hauteur habituelle de leurs prétentions, doivent eux-mêmes rendre justice au ménagement extrême avec lequel le Mémoire Russe s'exprime sur une pièce, dont le but ne pouvoit point échapper au Cabinet de S. Pétersbourg, et contre laquelle pourtant il n'a élevé que les objections que lui dictoit le bon droit, et l'intérêt évident de la prospérité intérieure de la Russie. Ils ne peuvent pas méconnoître non plus, que dans toutes ces questions de navigation S. M. l'Empereur Alexandre a fait preuve d'une modération et d'une magnanimité peu communes. Au lieu d'insister sur le rétablissement des avantages dont la Russie avoit joui sans interruption depuis quarante ans, l'Empereur s'est contenté de demander, que par l'admission des batimens de quelques autres nations commerçantes dans la mer noire, ou par tout autre arrangement conduisant au même but, le commerce de ses provinces sur cette mer, et tous les grands intérêts qui y tiennent, soient renplacés

Digitized by Google

dans une position analogue à celle qui leur étoit assurée avant le commencement des troubles. Cette demande est éminemment juste; les Alliés de la Russie sont obligés en conscience de lui prêter tout leur appui; et si la Porte désire sincèrement une réconciliation complète avec la Russie, il faut lui faire comprendre qu'elle doit de toute nécessité céder sur un article, que la Russie regardera toujours comme une condition indispensable de cette réconciliation.

6. La Russie ne peut pas se désister de l'alternative établie dans le procès verbal de Verone par rapport aux affaires de la Grèce; elle continue à la regarder comme un préliminaire indispensable de sa réconciliation avec la Porte.

Nous avons dûment pésé et approfondi les difficultés qui s'attachent à cette question. La Russie a déclaré, que pour qu'elle fut satisfaite sur le sort des Grecs, il faudroit »que la Porte prouvât par une *série de faits*, qu'elle respecte leur religion, et qu'elle cherche à rétablir la tranquillité intérieure de la Grèce sur des bases solides et durables.« La Porte soutient de son côté, que cette serie de faits est établie, que dans tout le cours des dernières campagnes pas un acte attentatoire à la religion Grecque n'a été commis ni par ses agens ni par ses troupes, et qu'Elle n'a cessé de proclamer pardon et amnistie pour tous ceux des Insurgés qui rentreroient sous ses lois.

Digitized by Google

Il est certain qu'en admettant même cette apologie, on n'y découvre pas, beaucoup s'en faut, le terme final de cette lutte déplorable qui désole depuis si longtems une partie aussi intéressante de l'Europe, et qui tant qu'elle durera, menacera toujours les puissances voisines de complications, de vexations, et même de dangers de toute espèce. Nos communications nombreuses avec le Cabinet de Russie et nos démarches auprès de la Porte ont suffisamment prouvé, que nous seconderions de nos voeux, de notre suffrage, de notre concours le plus empressé, tout arrangement propre à faire cesser cette malheureuse insurrection. Nous savons, que les autres gouvernemens en pensent comme nous, et que Lord Strangford se féliciteroit particulièrement de pouvoir amener un résultat aussi désirable. Mais comment y parvenir?

La jalousie de la Porte dans tout ce qui regarde l'administration intérieure de son Empire est extrême. Dans les momens même où elle avoit le plus à craindre une guerre prochaine avec la Russie, elle a constamment déclaré, qu'elle se refusoit à toute intervention des puissances étrangères dans le régime futur de ses provinces insurgées; et il est enfin prouvé, que les démonstrations les plus menaçantes ne la feroient pas renoncer à ce langage.

Mais le noeud de la difficulté n'est pas uniquement dans ces dispositions de la Porte. Les Insurgés opposent de leur côté des obstacles insur-

Digitized by Google

montables à toute pacification. Ils dédaignent absolument l'amnistie que leur offre le gouvernement. Leurs actions comme leurs paroles attestent chaque jour, qu'ils sont loin de vouloir poser les armes avant d'avoir atteint leur liberté entière; ils n'ont pas fait une démarche annonçant l'intention de se soumettre; ils ont répondu à des insinuations amicales qui leur ont été adressées à cet égard, qu'ils ne pouvoient entendre parler de paix, sans que leur indépendance absolue ait été préalablement reconnue.

Dans un pareil état de choses, il ne reste à la Porte, en lui supposant même les intentions les plus conciliantes, les plus favorables aux Insurgés, que la triste ressource de la guerre. Ce n'est pas sans les plus sinistres pressentimens que nous voyons s'ouvrir une nouvelle campagne, dont l'issue, à moins que par un incident heureux il ne s'opère un rapprochement inattendu, doit nécessairement amener de nouvelles complications et de nouveaux désastres. Car si les Insurgés en sortent victorieux, la guerre se prolongera, puisqu'il est à prévoir, que la Porte ne consentira jamais à leur indépendance sans être poussée aux dernières extrémités. Et si les succès des Turcs étoient assez décisifs, pour soumettre finalement les Insurgés, ils seroient (par la nature même d'une guerre entre des peuples presqu'également féroces) accompagnés d'horreurs et de catastrophes, qui feroient frémir l'humanité.

Digitized by Google

L'insurrection des Grecs est, pour ainsi dire, entièrement sortie du domaine de la diplomatie; elle est devenue une question de fait, un problême, que la providence seule pourra résoudre dans la profondeur de Sa sagesse. Nous n'entrevoyons pas, comment dans l'état actuel de cette question, les puissances, en y employant même tous leurs soins et tous leurs efforts, pourroient la faire changer de face; et nous croyons que Lord Strangford ne peut point être rendu responsable de ne pas avoir obtenu ce qui est au dessus de toutes les facultés politiques. S. M. l'Empereur Alexandre reconnoîtra cette vérité avec nous; ses lumières, sa haute pénétration, et sa grandeur d'âme nous en répondent.

En résumant ce qui a été dit dans les observations précédentes, nous trouvons que parmi les griefs énoncés dans la lettre de Mr le Comte Nesselrode, il n'y en a que *deux*, qui admettent. et qui exigent l'intervention active des Ministres des Cours Alliées, et dont le rédressement doit nécessairement précéder le rétablissement des relations politiques entre la Russie et la Porte.

L'un est celui, qui regarde la prétention du Divan d'amalgamer avec les affaires du jour les objets d'une négociation antérieure; prétention que la Porte doit abandonner entièrement, sauf à se contenter de ce que renferme à cet égard, la réponse de Mr. le Secrétaire d'Etat au Réis-Efendi.

Digitized by Google

L'autre est celui que fournissent à la Russie plusieurs dispositions inadmissibles du nouveau Firman pour la navigation; dispositions auxquelles la Porte doit renoncer, à moins de se résigner à une prolongation indéfinie de l'absence d'une mission Russe.

IV. 4. b.

A Monsieur le Baron d'Ottenfels, Internonce de Sa Majesté Imp. et R. Apostol. à Constantinople.

Vienne le 21 Juin 1823.

Je Vous envoie ci-joint une expédition que le Cabinet de Russie m'a invité de faire passer à Lord Strangford. — Mr. le Comte de Nesselrode ayant bien voulu me transmettre des copies de sa lettre à cet Ambassadeur ainsi que de son office au Réis-Efendi, je suis à même d'accompagner l'expédition russe des réflexions que me suggère le désir de voir conduite à une bonne fin une affaire aussi compromettante pour les premiers intérêts de l'Europe et en particulier pour ceux de la Monarchie autrichienne que l'est sans aucun doute l'Etat de tension entre la Russie et la Porte.

Il me serait difficile de ne point déplorer que des circonstances particulières soyent venus jeter du louche sur la marche du Gouvernement Ottoman dans un moment où le Cabinet de S. Pétersbourg s'est trouvé appelé à répondre à une première démarche de conciliation de sa part. — L'arrestation du Boyard Villara n'a en réalité point été accompagnée de toutes ces circonstances aggravantes avec lesquelles elle nous avait été annoncée de Boucareste même. Mais le fait n'en est pas moins à regretter, et s'il fallait au Divan des preuves du tort qu'il fait à sa cause par les fautes journalières auxquelles il se livre il en trouverait dans la coïncidence malheureuse de cette affaire particulière avec le moment même où les cabinets se sont occupés avec le plus de zèle de la recherche des moyens de rapprochement entre les deux Cours voisines. Ajouter à cet incident les chicanes que l'aveuglement des Ministres de la Porte ne cesse d'inventer pour entraver le commerce, c'est de tous les objets peut-être celui qui affecte le plus les intérêts directs de la Russie; et nous avons à nous féliciter de ce que les principes immuables de l'Empereur Alexandre aient de nouveau résisté à des circonstances d'autant plus déplora-

Digitized by Google

bles, que le mal qu'elles font à la cause que soutiennent les Puissances retombe toujours en dernier résultat sur le gouvernement qui est assez aveugle pour les créer.

Le Comte de Nesselrode répond au Réis-Efendi dans des termes qui, s'ils sont compris dans leur juste valeur, devront satisfaire le Divan.

La Porte se plaindra sans doute, de ce que le Représentant de S. M. I. de t. les R. dont elle désirait l'arrivée à Constantinople n'arrive pas. — Mais pourrait-Elle inférer de ce fait un changement quelconque dans les intentions bienveillantes et généreuses de S. M. Imp.? — Elle se tromperait et c'est aux soins des Représentans des Cours amies et de la Russie et de la Porte qu'il appartient d'empêcher une erreur qui pourrait n'être que trop riche en conséquences fatales. —

Lord Strangford que la confiance flatteuse de S. M. I. des Russies investit de nouveau du soin de plaider un intérêt que nous n'hésitons pas de regarder comme commun à l'Europe entière — car cet intérêt c'est la conservation de la paix — est habitué à me voir placer sous ses yeux toute la pensée de notre cabinet. Il a bien voulu vouer quelque confiance aux vues que, dans le cours de plus de deux années nous avons développé avec une égale franchise et à S. Pétersbourg et à Constantinople; je me sens donc appelé à lui parler avec un abandon parfait, et j'espère que cette fois-ci encore il me comprendra. — Ce ne sont pas les vues qui seraient particulières à la Russie que j'entreprendrai de développer et de soutenir; ce sont les nôtres que je vais consigner dans la présente dépêche. Si, dans l'énumération de ces vues il se trouve de la concordance avec celles de l'Empereur Alexandre, ce fait même confirme de nouveau que S. M. I. ne suit dans Ses projets d'accomodement avec la Porte point d'autre ligne que celle qui doit conduire à la pacification des deux Empires limitrophes et, par conséquent, au bien général.

L'affaire arrivée à sa phase actuelle est considérée par nous sous les seuls *points de vue de fait.*

Nous posons ainsi en thèse:

1. que le différend qui, dans son origine a pu paraître à Constantinople avoir été le résultat d'un plan occulte du Monarque Russe, doit en toute conscience avoir perdu dans ce lieu même si riche en erreurs et en faux calculs, la couleur sous laquelle il s'y était présenté peut-être tout naturellement mais pas moins sans aucun fond de réalité.
2. Il est en conséquence permis d'admettre que beaucoup de préjugés qui ont existé à Constantinople ne sauraient aujourd'hui plus fasciner la vue du Divan.

Digitized by Google

La vérité toute entière se trouve dans les faits suivans:

Une insurrection des sujets grecs de la Porte a éclaté. — Vingt motifs ou permanens ou liés à des circonstances du moment sont la cause de cette insurrection.

La Russie pouvait s'emparer de cet évènement déplorable si la politique de son Monarque se fût dirigée vers ce but. Loin de là, ce même Monarque a fourni, depuis le premier jour de l'insurrection des Grecs, aux moins clairvoyans des preuves non interrompues de sa désapprobation la plus entière de cet évènement.

La Porte dont tous les intérêts sont concentrés dans le rétablissement de Son autorité dans les pays insurgés, n'est en attendant point arrivée à cette fin dans le cours de plus de deux ans. La Grèce toute entière est encore insurgée, elle eût sans aucun doute consolidé déjà son existence interne, s'il était dans la nature de ses peuplades de savoir se gouverner. L'astuce des Grecs, et l'ineptie des Turcs ont fait manquer deux expéditions maritimes, et le manque de vivres, résultat d'une absence totale d'ordre et de prévoyance, a expulsé deux fois les armées Ottomanes des conquêtes qu'elles étaient parvenues à faire par le simple mouvement qui les portait en avant.

Des expéditions ottomanes nouvelles par terre et sur mer s'organisent. Leurs opérations réussiront-elles? — C'est à l'avenir à nous l'apprendre. Je ne me permets pas de compter en aucune manière sur des succès décisifs de leur part.

Ce que l'Empereur de Russie a voulu le premier jour, il le veut encore aujourd'hui. — Il avait offert à la Porte de se mettre, Lui et ses Alliés, dans une situation apte à influer sur la cessation de la révolte des Grecs; la Porte ne voyant pas dans cette offre ce qui s'y trouvait réellement, et y cherchant au contraire tout ce qui ne s'y trouvait pas, l'Empereur n'a point insisté sur Ses propositions. — Ce que des soins actifs et réunis eussent pu atteindre, Il en a confié la solution à l'avenir.

Cet avenir (et il s'est écoulé quasi une année depuis que S. M. I. l'a appelé au secours de la Porte) n'a pas même commencé à produire ses effets au foyer véritable de l'insurrection.

Qui plus que nous rend justice à la modération envers ses sujets grecs hors des limites des pays insurgés que le Sultan a fait succéder aux actes d'une fouge irréfléchie, dont les suites, si on avait continué à lui lâcher la bride, eussent bouleversé l'Empire Ottoman lui-même; qui plus que nous s'est employé dans le but de calmer en Russie une irritation toute naturelle et de combattre en Europe le jeu d'une faction auquel les excès commis par le

Digitized by Google

Gouv. Ottoman lui-même, ou pour le moins, tolérés par lui, n'ont que trop prêté de secours! — Nous Nous reconnaissons, en conséquence, plus que nul autre, le droit de ne pas flatter les erreurs dans le Gouv. Ottoman et de lui parler le langage tout entier de la vérité.

Plus nous fesons sa part à la modération de ce Gouvernement, là où cette part lui compète et plus nous sommes en droit de combattre les erreurs auxquelles il peut s'abandonner encore.

3. La Porte, n'ayant point, malgré les dangers imminens dont elle était menacée, voulu entendre la raison que lui ont prêchée ses amis, et l'Empire de Russie ayant admis pour sa part le principe *de l'attente*, une politique toute simple eût dû engager le Divan à diriger les mesures les plus actives et les plus promptes vers la soumission de la Grèce. — Rien, dans sa marche (et je n'excepte pas même ses derniers armemens maritimes) ne me prouve que le Gouvernement Ottoman ne se fierait encore à bien des antécédans de son histoire et qu'il ne ferait entrer dans ses calculs bien plus les exemples du passé que les besoins du moment. Les évènemens ne tarderont pas à nous démontrer si les opérations militaires contre la Morée, que l'on nous annonce, auront un caractère sérieux, ou bien, si le Divan ne croit point à la possibilité de voir les insurgés se soumettre de guerre lasse. Mon opinion sur les plans du Divan penche bien plus vers la dernière de ces chances.

Que fait en attendant le Gouvernement Turc?

Il blesse la Russie dans ses intérêts permanens les plus directs, dans ceux de son commerce.

Il arrête des mesures qui n'entravent et ne compromettent pas moins le commerce des autres Puissances.

Il borne sa politique au voeu stérile de voir la Russie établir avec lui ses relations diplomatiques ordinaires, sans constater par une seule *de ses mesures* la disposition sincère de concourir à l'accomplissement de ce voeu; mesures réclamées par l'Empereur de Russie et uniformément par tous les membres de l'Alliance.

Tel est le tableau véritable de la position des choses du moment.

Je vois, Mr. le Baron, que Vous êtes uni, ainsi que tous Vos Collègues à Constantinople, avec Lord Strangford dans le sentiment du bien qui devrait résulter du rétablissement immédiate des relations diplomatiques entre les deux Puissances. Je me sens exposé au risque de pouvoir être accusé par des autorités qui, à mes yeux ont un grand poids, de me livrer à l'erreur et d'entraver le bien là où il pourrait peut-être dépendre de moi de le servir. Ma conscience toutefois est forte et elle est tranquille. Je défends la cause de

Digitized by Google

la vérité, et la vérité est, qu'abstraction faite du pour et du contre dans la question, l'envoi d'un Représentant de la Russie à Constantinople est impossible; *L'Empereur de Russie ne le veut pas.*

La Porte désirerait cet envoi, et elle a raison dès qu'elle ne s'arrête qu'à l'effet qu'il produirait sur les insurgés de la Morée. — Cet effet néanmoins serait de peu de conséquence, il serait surtout positivement passager, s'il n'était soutenu par des efforts matériels positifs et bien réglés.

Le Cabinet de Russie se refuse à l'envoi parce qu'il voit dans l'affaire plus que la seule soumission de l'insurrection. Il attache au rétablissement de ses relations diplomatiques ordinaires la valeur de leur durée; — il craindrait de les voir compromises par des mesures arbitraires du Gouvernement Ottoman. Il est donc l'ami et non l'ennemi de l'existence de cet Empire.

Le point de vue entre les deux gouvernemens diffère dans la base; le Divan, habitué à ne voir dans l'insurrection grecque qu'un jeu de la Russie, voudrait tuer ce jeu, et il espère y parvenir par le seul fait d'une démarche patente de la Puissance sa voisine, et, selon lui, sa rivale. Ce calcul eût peut-être été juste, il y a des années; il ne l'est plus dans le moment présent dans une combinaison des choses où S. M. I. regarde la révolte des Grecs comme un incident déplorable, comme un motif d'inquiétude pour le repos de l'Europe, et comme une chance de brouillerie intense entre lui et la Porte. L'Empereur ne désire que la Paix dans toute l'étendue des possessions Ottomanes, et ce n'est pas lui qui aujourd'hui pourrait se regarder comme le Rival d'un Empire dont l'existence n'a pas un appui plus actif que dans la sagesse de la politique conservatrice de ce Monarque.

Dans une situation des choses pareille que doivent et que peuvent faire les cabinets amis des deux Puissances en contestation? Ils doivent ne pas perdre leurs soins à vouloir arriver à l'impossible mais les diriger vers les moyens de conciliation possible.

En examinant les chances auxquelles se tiennent ces derniers, j'arrive pour ma part à ranger *l'insurrection grecque* dans la seconde ligne de mes calculs, et toutes mes pensées se portent vers l'intérêt le plus actif du moment, et cet intérêt me paraît être *celui du commerce* de la Russie.

Et c'est tout juste cet intérêt que la stupidité Ottomane attaque le plus directement, c'est lui qu'elle froisse journellement par des mesures non seulement injustes mais sans profit véritable pour la Porte. C'est vers ces fautes graves que doivent se tourner les regards et les soins les plus actifs des Représentans des Cours à Constantinople, et c'est à ce soin que devra se trouver lié le succès de la cause commune.

Digitized by Google

Le Gouvernement Ottoman me paraît suivre dans ce moment la ligne de conduite à laquelle ne s'abandonnent que trop souvent des particuliers en faillite. Ne sachant plus comment soutenir leur fortune, on les voit se livrer à des spéculations partielles qui, si elles réussissent même, ne les sauvent pas de la perte! Ce sont des calculs du même genre qui fixent aujourd'hui les regards du Divan sur la navigation marchande des turcs, sur une navigation qui, dans les tems de la prospérité de l'Empire, n'a point existée, et qui, certes, ne se créera pas dans une époque de désastres.

Lord Strangford observe avec une justesse positive, que les intérêts du commerce russe ne seront jamais bien soutenus que par les agens de la Russie; le fait est indubitable; mais pour le réaliser, que le Divan ne prenne pas des mesures journalières qui entravent l'arrivée de ces agens. On nous dit que tout viendra à cesser; que les pensées du Divan se modifieront par la présence d'un représentant de la Russie, — que les affaires se régleront dès son apparition et par ses propres soins; ces faits, sont-ils bien certains? Pour qu'ils le soyent, que le Divan prouve, qu'il ne se trompe pas sur ses facultés; qu'il abandonne le soin de créer des embarras au rapprochement; qu'il ne perde pas son tems à des règlemens sans résultats possibles; qu'il soit juste et humain envers ses sujets égarés, ferme et juste envers des rébelles incorrigibles; qu'il cherche le point du raccommodement là où il se trouve en réalité! Le Divan me répondra, qu'il y a de la mauvaise volonté à St. Petersbourg; je rétorque l'argument, et je serais plus juste que lui; je n'admets pas qu'à Constantinople il y ait de la mauvaise volonté, mais il y a certes une somme de sottises qui brise entre les mains des amis de la Porte les armes dont ils sont prêts à se servir en sa faveur. Que le représentant de la Russie nous arrive, me dira le Réis-Efendi; il arrivera dès que ce Représentant n'aura pas la charge de négocier dans le but de sauver les intérêts administratifs de son propre pays; il arrivera, dès que ses soins pourront être regardés comme des soins ordinaires entre deux Puissances en paix.

Les affaires se placeront différemment si l'essay est tenté! Je répondrai, sans même l'examiner, à cette proposition, que l'Empereur de Russie ne juge pas ainsi qu'on le fait à Constantinople les chances attachées à l'apparition immédiate de son représentant à la Porte, chose qu'avant tout il ne voudrait point tenter sous les seuls auspices d'un essay, — tout essay ne pouvant que trop facilement renfermer le risque, que le rappel de l'Agent russe ne suive de trop près le fait de son apparition à Constantinople.

Mr. le Comte de Nesselrode parle à Lord Strangford de l'envoi d'un Ambassadeur Ottoman à Vienne. Lord Strangford et Vous déclarez cette idée

Digitized by Google

comme ne pouvant point être atteinte; Vous êtes sur les lieux et Vous jugez mieux les Turcs que je ne puis le faire. Ce qui me reste à Vous dire à ce sujet doit ainsi se borner au soin de détruire toute idée fausse sur le but de la proposition. La vérité est, que le Cabinet de Russie ne demanderait pas mieux que d'entrer dans un contact direct avec la Porte. Je viens de Vous prouver, que l'Empereur Alexandre ne croirait pas, que ce serait à Constantinople que ce contact pourrait encore s'exercer sans de graves risques. Ce qui empêchera que le Divan ne consente au mode proposé, ce sont ses craintes puériles sur des combinaisons qui n'existent que dans le sentiment de suspicion inné aux Ottomans. — Ce qui a fait naître dans S. M. I. d. t. les R. cette même idée, c'est son désir de s'entendre dans le plus bref délai possible avec la Porte; nous rencontrons ainsi constamment des difficultés là où l'intérêt bien entendu de la Porte devait se trouver servi.

Ce n'est pas à moi à dire à Lord Strangford ce qu'il aura à faire pour éclairer le Divan. Ma confiance dans les lumières de cet Ambassadeur est entière et depuis long tems elle doit lui être prouvée telle. — Tout ce que je puis faire, je le fais. Je lui dis tout ce que je sais. Je lui fournis ainsi les seules armes utiles pour servir la cause, que je puis lui fournir, en établissant une base fixe sur laquelle il peut asseoir ses calculs relativement aux intentions de St. Petersbourg, et je ne crains pas de recevoir un démenti de ce côté.

Recevez etc.

IV. 5.

Note de Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre au Réis-Efendi en date du 11 Août 1823.

Le soussigné Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne est en devoir de rappeler à S. E. le Réis-Efendi les communications qu'il a eu l'honneur de lui faire à son retour de Vérone — les avis dictés par l'amitié la plus cordiale et la plus désintéressée, qu'il s'est empressé d'offrir à cette occasion au Ministère de S. H. en sa qualité d'organe d'une Cour qui a donné des preuves non équivoques du vif intérêt qu'elle prend à la prospérité de l'Empire Ottoman — enfin les paroles de paix que l'Empereur de Russie l'avait spécialement autorisé à adresser au Divan, et qui depuis lors eussent sans aucun doute été suivies des résultats les plus satisfaisans, si la S. Porte n'avait adopté une série de mesures erronées

Digitized by Google

et intempestives, qui ont nécessairement dû suspendre les généreuses déterminations, que S. M. Impériale avait presque arrêtées déjà.

La lettre écrite par S. E. le Réis-Efendi au Ministre Secrétaire d'État de Russie à une époque où la S. Porte paraissait sérieusement décidée à accélérer le rétablissement des relations de bienveillance réciproque, avait été suggérée par le soussigné dans l'intime conviction qu'une démarche conçue dans un véritable esprit de franchise et de cordialité conforme aux usages établis et analogue à la dignité des deux puissans Souverains, serait appréciée à sa juste valeur par l'Empereur Alexandre — qu'elle serait accueillie par Lui comme un gage de la bonne foi et des intentions amicales du Divan, et qu'elle conduirait à un rapprochement, non pas temporaire et illusoire, mais sincère et durable entre les deux Empires.

En préjugeant ainsi l'impression que cette démarche produirait sur le Cabinet de St. Petersbourg, le soussigné n'a pas été deçu dans son attente. La réponse du Comte de Nesselrode démontre que l'Empereur qui est trop puissant pour jamais craindre la guerre, et trop juste pour jamais l'entreprendre à moins d'y être contraint, a éprouvé une satisfaction réelle en voyant la S. Porte enfin disposée à rétablir ces rapports de bonne intelligence dont S. M. Impériale n'a cessé de souhaiter le maintien, alors même que les circonstances les plus tristes et les plus décourageantes menaçaient de les rompre d'une manière irréparable.

Mais au moment où le soussigné et ses collègues se flattaient (après deux années consécutives de travaux) de toucher au but de leurs efforts réunis — où la S. Porte venait d'énoncer ses dispositions conciliantes — où la sagesse du Ministère ottoman paraissait offrir la garantie que tous les différends qui subsistaient encore seraient incessamment ajustés — où enfin le Cabinet de Russie se préparait à répondre aux voeux du Divan, le Ministère ottoman s'arrête tout à coup dans le chemin qu'une sage politique lui avait tracé, s'élance dans une route diamétralement opposée, dément ses propres assurances par des faits contradictoires — renverse les espérances de ses amis — blesse, compromet, attaque les intérêts de la Russie et immole à un sentiment d'irritation, que rien n'avait provoqué et que rien ne pourra justifier, les droits, les privilèges et les immunités de ces mêmes Puissances qui ne discontinuent point à lui donner les preuves les plus irréfragables de l'intérêt le plus constant et le plus actif.

Quel pourrait être dans des conjonctures aussi fatales, le résultat du retour d'une mission russe à Constantinople? serait-ce sous de pareils auspices que le Représentant de S. M. Impériale pourrait déployer l'auguste carac-

Digitized by Google

tère de Ministre de paix? Ne serait-il pas, dès les premiers jours de son arrivée, obligé d'entrer en contestation avec la S. Porte sur tant de points qui compromettent les intérêts les plus chers de la Russie? Pourrait-il rester témoin passif des insultes faites au pavillon russe, des atteintes portées au commerce russe, de l'anéantissement des privilèges et des avantages dont la Russie jouissait depuis un demi siècle en vertu des traités et d'anciens usages? Au bout de peu de jours une rupture définitive deviendrait inévitable, le départ du Ministre de Russie suivrait de près son arrivée, et les amis de la paix auraient à déplorer le retour d'une crise dont il ne serait pas permis d'espérer *deux fois* le même résultat.

En envoyant un Ministre à Constantinople, l'Empereur de Russie n'aurait d'autre objet en vue que de rétablir sur la base stable des traités existans, des relations mutuelles d'amitié et de confiance. Mais comment S. M. Impériale pourrait-Elle donner à la S. Porte ce gage de ses intentions amicales et bienveillantes, tant que l'état actuel des choses à Constantinople restera tel qu'il est aujourd'hui? L'Empereur veut que son représentant soit un Ministre de paix, et non pas un Héraut de guerre. C'est ainsi qu'en suspendant l'envoi d'une mission, S. M. Impériale donne une nouvelle preuve surabondante, que la paix, et la paix seule est l'objet de ses voeux.

La S. Porte ne cesse de mettre en avant qu'elle aussi a des demandes à élever à la charge de la Russie en vertu des traités, mais il est de la dernière évidence (et plus d'une fois déjà le soussigné a démontré cette évidence aux Ministres de S. H.) que ses demandes ne peuvent être examinées et réglées qu'à Constantinople et jamais par un intermédiaire, mais exclusivement par un Ministre de Russie. Or, si la S. Porte persiste dans un système inconciliable avec le retour d'une légation russe, Elle produit et nourrit elle-même les obstacles qui s'opposent à la définition satisfaisante des points dont Elle réclame l'ajustement.

Et quel peut être le but du Divan en multipliant ainsi les hostilités contre le commerce russe? À quels intérêts la S. Porte sacrifie-t-Elle la sûreté de sa vie politique? Les résultats sont-ils en faveur du Sultan ou à l'avantage de ses ennemis? Les Ministres de S. H. ne voyent-ils pas que les dangers qui menacent l'Empire ottomane ne cesseront d'être en présence tant que la tension actuelle subsistera! L'état de paix tel que la S. Porte se plaît à l'entretenir, ne renferme-t-il pas tous les germes d'une guerre prochaine? Les finances de l'État sont-elles améliorées par les entraves qui obstruent toutes les voies du commerce et de la navigation? Le trésor de S. H. a-t-il réellement été enrichi d'une seule piastre par les restrictions, les vexations et les

Digitized by Google

empêchemens auxquels les négocians et les navigateurs de toutes les nations sont tout à coup assujettis en contravention aux stipulations et à l'esprit des traités? Il est vrai que la toute dernière classe des autorités subalternes qui se nourrit d'exactions, retire du profit de ces mesures arbitraires, mais il est aussi palpable que ce lucre illicite n'est obtenu qu'aux dépends des intérêts les plus essentiels de l'Empire. Car chaque nouvelle atteinte portée aux droits et aux intérêts de la Russie (que l'Empereur ne peut et ne veut pas abandonner), suscite en même tems un nouvel obstacle à la réconciliation entre les deux Empires, et alimente l'espoir des Grecs insurgés de voir enfin poussée à bout la longanimité de l'Empereur. Aussi voyons-nous d'une part les Grecs redoubler d'efforts et d'obstination dans l'attente des événemens dont le Divan lui-même s'est rendu l'artisan le plus actif et de l'autre, l'Empire ottoman condamné au double sacrifice de la fleur de sa population et de ses ressources le plus précieuses.

Nul doute que si les chefs des rébelles siégeaient dans le conseil de S. H., ils proposeraient au Divan précisément les mêmes mesures hostiles que la S. Porte vient d'adapter. Ils diraient: »Offensez, blessez, choquez la Russie »par tous les moyens en votre pouvoir, opprimez son commerce, multipliez les »griefs de toute espèce, empêchez sourtout le retour d'un Ministre russe, »dont l'unique vocation serait de mettre la dernière main à l'oeuvre de la paix »et d'écarter franchement tout motif de discussion future. Agissez ainsi, »brouillez-Vous avec toutes les Puissances, gênez, gênez leur commerce, et »enfin nous arriverons à l'objet de tous nos voeux, à ce résultat tant désiré »qui peut seul nous sauver, à la guerre entre la Porte et la Russie, peut-»être à la guerre entre la Porte et la Grande-Bretagne; peut-être même entre »la Porte et l'Europe entière.« Ce n'est pas là un langage imaginaire que le soussigné prête aux chefs de la rébellion, c'est l'expression des voeux unanimes qui rétentissent partout où l'insurrection s'est propagée, et dont certainement on ne pouvait pas s'attendre à voir préparer l'accomplissement dans le sein même du Divan.

Le soussigné a essayé en vain de se rendre compte des motifs qui ont pu décider la Porte à choisir de préférence la route dangereuse dans laquelle elle vient de se lancer.

S'il a existé des circonstances dont la force impérieuse avait jeté le ministère ottoman dans la déviation des traités, ces circonstances ont disparu et il ne dépend plus que du Divan de se placer sur un terrain légal et inattaquable; si dans un tems, la S. Porte a dû consulter des nécessités qui parlaient trop haut pour méconnaître leur ascendant, elle est environnée aujour-

Digitized by Google

d'hui du respect et de l'obéissance, et elle agit dans toute la plénitude de l'autorité souveraine. Si le Divan nourrissait des soupçons sur la sincérité des sentimens pacifiques de la Russie, l'injustice de ces soupçons a été suffisamment démontrée par une série de faits qui a prouvé que l'Empereur n'a usé de sa puissance qu'en faveur des intérêts de la S. Porte. Si la S. Porte a prêté à la Cour de Russie l'idée de vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman, le soin scrupuleux de l'Empereur d'écarter de ses représentations tout ce qui ne découle pas directement des droits ou des obligations que lui confèrent les traités, a dû convaincre le Divan combien peu cette supposition était fondée.

Il semble donc que ce soit la *volonté* seule de la S. Porte qui s'oppose au rétablissement des relations de bienveillance réciproque, et cette *volonté* ne peut avoir d'autre base que *l'erreur*.

La S. Porte est dans l'erreur, si Elle croit améliorer sa position en gagnant du tems. Dans la crise où se trouve l'Empire ottoman, vouloir *gagner du tems*, c'est *perdre*, sans espoir de retour, des chances que d'heureuses combinaisons ont fait naître, mais qu'elles ne sauraient reproduire.

La S. Porte est dans l'erreur, si Elle doute de l'unité de vues, d'intentions et de voeux qui préside aux déterminations des Cours alliées, si Elle doute de l'unanimité de toutes les Puissances, l'Angleterre la première, à reconnaître en principe et en termes formels la justice des réclamations de la Russie contre les innovations, les vexations et les infractions, auxquelles le commerce et la navigation sont exposés.

La S. Porte est dans l'erreur, si Elle croit inépuisable la patience de l'Empereur de Russie. S. M. Impériale ne veut — ne cherche — ne souhaite que le maintien de la paix, mais cette paix doit être basée sur l'accomplissement mutuel des traités, elle doit être compatible avec la dignité d'un des plus puissans Monarques de l'Europe, et avec la prospérité des peuples que la divine Providence a placés sous son sceptre.

La S. Porte est dans l'erreur, lorsqu'elle s'imagine que son intérêt à faire valoir ses prétentions à la charge de la Russie lui commande de différer le rétablissement de ses relations amicales avec cette Puissance. C'est en insistant avec roideur et hors de saison sur les traités, que la S. Porte court le risque de voir annuler ceux mêmes, sur lesquels reposent aujourd'hui ses relations avec la Russie. Le maintien ou l'anéantissement des traités ne dépendent maintenant que d'une seule résolution, et si la Russie était forcée de renoncer à ses vues pacifiques, quel est le Ministre ottoman qui oserait garantir au Sultan qu'il dépendrait *de la Porte* de fixer les conditions de la paix?

Digitized by Google

Enfin, *la S. Porte est dans l'erreur*, lorsqu'elle pense que ce sont des sacrifices qu'on lui demande; les alliés, au nom de la Russie, ne lui demandent que des gages de la bonne foi de ses intentions, des gages de sa propre tranquillité et de son propre bien.

La S. Porte connaît depuis long-tems les conditions auxquelles la Russie subordonne le rétablissement de ses relations diplomatiques avec la Turquie. La Russie ne lui demande que de confirmer ses déclarations par le témoignage des faits, de remplir avec cordialité les stipulations existantes, et de revoquer les mesures qui sont incompatibles avec l'esprit des traités.

Les Ministres des Cours alliées ne tarderont pas à juger des véritables intentions du Divan par l'impression que produiront sur lui les représentations pleines de franchise et d'amitié que le soussigné a l'honneur d'adresser aujourd'hui à S. E. le Réis-Efendi, en vertu des ordres exprès de son Auguste Cour, et ce seront les déterminations auxquelles la S. Porte s'arrêtera qui régleront la marche future des Cabinets alliés à son égard.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à S. E. le Réis-Efendi l'assurance de sa haute considération.

(Signé) Strangford.

Palais Britannique le 11 Août 1823.

IV. 6.

Message officiel adressé par S. E. le Réis-Efendi à S. E. Mr. l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique près la S. Porte le 10 Septembre 1823.

Son Excellence le Réis-Efendi informe son ami Mr. l'Ambassadeur de S. M. Britannique, qu'à la suite des dispositions mutuellement arrêtées dans la dernière conférence du 24 Zilhidgé 1238 (30 Août 1823) et des délibérations qui ont eu lieu dans le conseil du 1 Moharrem 1239 (6 Septembre) il a reçu l'ordre de ses supérieurs de faire à S. E. Mr. l'Ambassadeur, au nom de la S. Porte, les communications officielles suivantes:

1. Que la commission mixte Ottomane et Britannique, établie pour vérifier, examiner et abolir les entraves et les restrictions, qui à la suite des circonstances extraordinaires du tems peuvent avoir gêné la navigation et le commerce des nations étrangères et par là avoir porté préjudice à l'exportation des produits de la Russie, a déjà réformé plusieurs de ces inconvéniens, ainsi que S. E. Mr. l'Ambassadeur doit en être instruit, non seulement par le rapport de son Commissaire, mais encore par la notoriété publique de

Digitized by Google

ces mêmes reformes — et que la dite commission continuera à vérifier, examiner, et s'il le faut à abolir toutes les entraves et les restrictions, qui de commun accord auront été jugées inutiles, nuisibles ou vexatoires.

2. Que la dignité, les intérêts et les devoirs de la S. Porte lui défendent absolument de *révoquer* la défense faite aux bâtimens francs de décharger des denrées et des marchandises sur d'autres bâtimens francs — que cette défense existe depuis un tems immémorial — et qu'en dernier lieu, elle a seulement été renouvelée le 7 Rébiul-evvel 1237 (1 Décembre 1821) à la suite des contraventions manifestes et multipliées de la part des navigateurs Francs — qu'il est connu de tout le monde que la permission pour opérer ce déchargement n'a jamais été accordée que pour les causes légitimes spécifiées dans l'ordre suprême, mais que toutes les fois que cette permission n'a pas été sollicitée et accordée, le déchargement n'a été et n'a pû être pratiqué que par abus, c'est-à-dire, à l'insçu et contre la volonté expresse du Gouvernement — enfin, que les Capitulations et les Traités des différentes Puissances Amies, ne statuent absolument rien sur cette question, mais que bien au contraire, elles déterminent: »que les sujets respectifs seront obligés de se conformer aux »droits et règlemens des deux Empires dans lesquels ils se trouveront, dans »tous les cas, au sujet desquels il n'aura pas été fait de règlement à part.« *(Article II. du Traité de Commerce entre la Russie et la Porte du 10/21 Juin* 1783.) Que par conséquent, la S. Porte n'est pas plus, dans l'obligation de *révoquer* cette défense, que les Puissances ne sont en droit de le demander de sa part — mais qu'afin d'ajouter une nouvelle preuve encore à celles que déjà la S. Porte a fournies à S. E. Mr. l'Ambassadeur de son vif et sincère empressement de mettre au jour dans toutes les occasions sa haute considération pour les désirs de son ancienne, sa meilleure et sa plus affectionnée Amie, la Cour de la Grande-Bretagne, Elle consent à ce que dorénavant le déchargement des marchandises et denrées d'un bâtiment franc, sur un autre bâtiment franc, qui jusqu'à ce jour ne peut et ne doit être permis que pour des causes légitimes spécifiées dans l'ordre suprême, puisse encore être effectué pour raison de *dépérissement possible* des marchandises et denrées qui forment le chargement, et que dans ce cas comme dans tous ceux qui sont déjà spécifiés, il suffira de la *simple déclaration* du Ministre protecteur du Pavillon, pour que le Firman accordant la permission du déchargement sollicité pour cette raison, soit *immédiatement* accordé par la S. Porte, sans que des vérifications, ni des recherches ultérieures quelconques de la part des autorités Ottomanes, sur cet objet, puissent avoir lieu.

3. Que la S. Porte ne pouvant en aucun cas consentir à ce que les

Digitized by Google

navires des Puissances qui ne jouissent pas du privilège de passer à la mer noire, continuent à se couvrir de pavillons étrangers pour effectuer ce passage, *Elle accepte maintenant officiellement l'alternative* que S. E. Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre lui a proposée au nom de la Cour Impériale de Russie et des autres Cours Alliés, en promettant d'accorder, à des conditions qui seront de la convenance réciproque, le libre passage à la mer noire à toutes les Puissances amies qui le demanderont.

4. Qu'en vertu de la déclaration précédente, la S. Porte est prête à procéder sans aucun délai à la conclusion du Traité d'amitié, de Commerce, et de Navigation avec la Cour Royale de Sardaigne, et de concéder au pavillon de Sa dite Majesté Sarde la permission du libre passage à la mer noire.

5. Enfin: que les Communications exprimées dans le présent message quoique seulement *verbal*, portent un caractère parfaitement et incontestablement *officiel*, parce qu'elles présentent le résultat des délibérations du Conseil, qui après avoir obtenu l'approbation Souveraine, restent à toute perpétuité consignées dans les Archives du Divan Impérial et que d'ailleurs, les engagemens formels et positifs que la S. Porte vient de contracter, seront tout pleinement sanctionnés et confirmés par le fait et la pratique.

Je soussigné, Premier Interprête de l'Ambassade de S. M. Britannique près la S. Porte Ottomane certifie que le message ci-dessus m'a été délivré le 10 du courant par S. E. le Réis-Efendi, pour être par moi officiellement rendu à S. E. Mr. l'Ambassadeur.

(Signé) Fr. Chabert.

IV. 7.

Rapport de Mr. Wood Interprète de l'Ambassade Britannique à S. E. Lord Strangford en date du 16 Septembre 1823.

My Lord.

Conformément aux ordres de Votre Excellence, je me suis réuni à Essaad-Efendi, Directeur de la Chancellerie de Marine, pour examiner les mesures auxquelles la navigation des bâtimens étrangers a été successivement assujettie depuis la rébellion des Grecs, et convenir de la suppression de toutes celles qui seraient nuisibles ou vexatoires.

Après plusieurs Conférences (dans lesquelles il m'a été facile d'appercevoir qu'Essaad-Efendi devait avoir reçu de ses Supérieurs des instructions parfaitement analogues aux voeux de Votre Excellence) nous avons arrêté de commun accord:

Digitized by Google

1. Que la visite des bâtimens étrangers à leur arrivée aux Dardanelles continuerait à avoir lieu, puisque le Gouvernement est en droit et en devoir de prendre les précautions nécessaires à sa propre sûreté dans un état de choses pareil à celui qui est résulté de la rebellion des Grecs — mais que cette visite se ferait sans molester les bâtimens, et sans exiger aucune somme ni grande ni petite, et sous aucun titre de la part des Capitaines.

2. Qu'après avoir reçu la visite aux Dardanelles dans les formes convenues, les bâtimens ne seront plus dans le cas de recevoir une seconde visite.

3. Que la visite des bâtimens à leur sortie du Port de Constantinople *serait entièrement supprimée*, et qu'elle n'aurait plus lieu qu'à l'entrée dans la mer noire, chaque fois dans les formes convenues, et sans qu'on puisse ni molester ni détenir les bâtimens, ni exiger à aucun titre de l'argent des Capitaines.

4. Que l'abus introduit de soumettre les bâtimens à payer deux Piastres fortes en jettant l'ancre, et de payer un autre droit encore *chaque fois* qu'ils seront dans le cas de changer de place, *sera supprimé.*

5. Que le payement de deux ou trois Piastres fortes aux Officiers de la Douane et au Capitaine du Port, après que les bâtimens ont reçu leur chargement, *sera supprimé.*

6. Que le payement exigé sous divers prétextes des bâtimens sur la route de Constantinople à l'embouchure de la mer noire *sera supprimé.*

7. Que le payement de onze piastres turques pour l'Ilam qui précède l'expédition des firmans de sortie, *sera supprimé.*

8. Que les Firmans même seront expédiés sans delai, et ne seront plus retenus comme dans ces derniers tems pendant quinze ou vingt jours.

9. Que les Tchaouch (Gardes Marines) qui à l'arrivée des bâtimens étaient placés à bord, et qui y restaient jusqu'à la sortie, seront aussitôt retirés des bâtimens sur lesquels il s'en trouve, et que dans l'avenir il sera défendu d'en envoyer à bord d'aucun bâtiment.

J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer à Votre Excellence que tous les abus ci-dessus spécifiés ont été reformés sur le champ — qu'Essaad Efendi par ordre supérieur m'a chargé d'informer Votre Excellence que pour prévenir le retour de pareils abus, les ordres le plus sevères ont été expédiés — que les droits seraient tous réglés sur l'ancien pied — que la Sublime Porte a été indignée en apprenant les extorsions que les Officiers Subalternes ont pratiquées — et qu'en un mot, la navigation sera remplacée sur l'ancien pied — et que des Firmans Impériaux viennent d'être expédiés *ad hoc.*

Je dois ajouter encore que déjà les bâtimens sur leur lest sont expé-

Digitized by Google

diés sans visite ni delai, et que les ordres sont donnés pour suivre la même marche à l'égard des bâtimens chargés arrivant de la mer noire.

Les entraves, les restrictions et les abus qui genaient la *Navigation* étant ainsi abolis, je vais maintenant procéder avec Essaad Efendi au redressement de nos griefs de *Commerce*.

Je suis avec respect etc.

(Signé) George Wood.

IV. 8.

Dépêche de Lord Strangford à Mr. le Comte de Nesselrode de date Constantinople 22 Septembre 1823.

Monsieur le Comte.

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous informer directement du progrès de mes négociations avec le Divan à la suite de Votre Lettre du 7 Mai (qui ne m'est parvenue que le 4 Juillet) et de faire part à V. E. des résultats obtenus. Ces résultats sont aussi satisfaisants, aussi positifs et palpables, que les circonstances difficiles qui déterminent ma position, me permettoient de l'espérer. Je m'acquitte en même tems du devoir de développer avec franchise à V. E. les considérations qui m'ont forcé à suspendre momentanément l'exécution entière d'une partie des désirs de S. M. I. ainsi que les raisons alléguées par le Ministère Ottoman pour justifier le délai d'une adhésion complète.

Quoique pénétré d'admiration pour la longanimité de l'Empereur Votre Auguste Maître, et plaçant une confiance illimitée dans ses sentimens pacifiques, je n'ai pu cependant me dissimuler que la généreuse indulgence de S. M. I. ne sauroit plus guères tenir contre l'ingratitude par la quelle le Cabinet Ottoman sembloit avoir pris à tâche d'y répondre, que l'époque n'étoit pas éloignée où en épuisant la patience magnanime de l'Empereur Alexandre, la Porte perdroit l'appui le plus ferme, la garantie la plus solide de son existence politique, et qu'enfin, il étoit urgent de convaincre le Divan non seulement de l'imminence du danger, mais encore de l'impossibilité de s'en préserver par d'autres moyens que ceux indiqués dans la Lettre de V. E.

C'est en consultant des vérités aussi évidentes, que je me suis persuadé de la nécessité de renforcer mon langage, et même de me hasarder à prendre une attitude essentiellement différente de celle que l'espoir d'obtenir des *succès graduels*, m'avoit décidé à conserver jusqu'ici.

La modération même de la Russie (je ne crains pas de tomber dans un paradoxe en l'assurant) m'imposait l'obligation de donner plus de vigueur

Digitized by Google

encore à mon langage, et l'immobilité de *son* attitude rendoit indispensable le changement de la *mienne*. Car, dans la même proportion que l'Empereur sacrifioit noblement toute autre considération à celle de la paix, le devoir et la conscience me prescrivoient aussi de hausser la parole envers la Porte et de plaider la cause de la Russie avec une énergie qui ne peut laisser au Cabinet de St. Pétersbourg aucun regret d'avoir de rechef proclamé ses dispositions conciliantes.

Afin de remplir dans toute son étendue, cette tâche également importante et honorable, j'ai cru devoir rendre ma propre Cour, de partie *coopérante* qu'Elle étoit jusqu'ici, partie *principale* — et je n'ai pas hésité de me charger de la responsabilité de signifier aux Ministres de Sa Hautesse que si le Divan persistoit par son ingrate obstination à vouloir plonger l'Empire Ottoman dans l'abîme de maux inséparables d'une guerre avec la Russie, le jour pourroit arriver où il trouveroit très-difficile de conserver ses relations amicales avec l'Angleterre.

J'étois certain que le Roi, mon très-gracieux Maître, avoit trop sincèrement à coeur les intérêts de Son Auguste Allié pour désavouer l'argument employé par son Ambassadeur, d'ailleurs, les Instructions que je venois de recevoir de M. Canning, étoient conçues dans un sens tellement positif et énergique que dans le fait, leur teneur même paroissoit m'autoriser complètement à user de moyens extraordinaires, et je connoissois trop bien l'opinion publique parmi les Musulmans pour ne pas avoir la certitude que l'appréhension, la plus légère même, d'une mésintelligence avec l'Angleterre seroit de toutes les inquiétudes la plus inquiétante pour le Sultan — celle que Sa Hautesse redouteroit le plus de voir se propager parmi les Habitans de la Capitale.

Partant du principe que je viens d'exposer, je résolus de présenter ma Note du 11 Août, dont le Chevalier Bagot se sera empressé de communiquer une copie à V. E. La conséquence immédiate de cette Note, ou du moins la première indication de l'effet qu'elle avoit produit sur l'esprit du Sultan, a été l'éloignement (du Ministère) de l'homme qui s'étoit constitué le Chef du parti contraire à nos voeux. Le même page qui étoit venu du Sérail au palais du Vizir, annoncer que Sa Hautesse donnoit son assentiment à la Conférence fixée pour le lendemain, étoit encore porteur du Congé accordé à Gianib-Efendi — et j'eus ainsi la satisfaction de préjuger que quelque pussent être les résultats de ma Conférence, elle ne présenteroit en aucun cas, cette série de prétentions mal placées, de récriminations, et d'allusions, dont il m'eût été pénible (sous plus d'un rapport) de devoir encore une fois prendre acte officiel.

Digitized by Google

Les détails de la Conférence qui a eu lieu le 30 du mois passé ont été consigné dans une Dépêche à ma Cour — et je ne doute pas que l'Ambassadeur de S. M. I. à Londres n'ait été mis à même d'en communiquer la substance à V. E.

Le produit de mes efforts est résumé dans le Message Officiel ci-annexé du Réis-Efendi, qui admet spécialement, clairement et formellement tous les points de *strict droit* dont la définition préalable a été exigée par la Russie à juste titre autant que dans un véritable esprit de modération, comme condition *sine qua non*, au rétablissement de ses relations diplomatiques avec la Porte. Ce Message, que j'ai l'honneur de transmettre à V. E. en original, certifié par le Premier Interprête de l'Ambassade du Roi, peut être considéré comme l'*Acte final* de la Négociation en tant qu'elle concerne les points susmentionnés.

Il me reste maintenant à faire l'analyse succinte de l'adhésion du Divan aux demandes énumerées dans la Lettre de V. E. du 7 Mai; et je me réserve de motiver ensuite la distinction entre les matières en instance, que j'ai cru devoir absolument établir dans l'intérêt même de la Négociation.

1. La question de la *préférence supposée* dont jouiroient les Navires Ottomans sur les bâtimens étrangers dans les différents Ports de la Turquie pour charger et décharger leurs cargaisons a déjà été suffisamment éclaircie par les explications qui accompagnent la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. E. en date 25 Juillet dernier. Je dois néanmoins encore ajouter aujourd'hui, que l'évidence des *faits subséquents* est venue à l'appui de ces explications; puisqu'il n'y a point d'exemple qu'une pareille préférence ait été réclamée par les autorités locales en faveur des Navires Ottomans — et je ne balance pas à garantir la sincérité du désaveu officiellement donné par le Réis-Efendi.

2. Les nombreuses vexations, les frais onéreux, et les delais arbitraires auxquels les navires de toutes les nations ont été assujettis dans le Port de Constantinople depuis l'origine de ces funestes complications (et en partie même déjà avant le départ de la Mission de S. M. I.) ayant nécessairement dû préjudicier en première ligne au Commerce d'exportation de la Russie, c'est en son nom que j'ai insisté sur l'abolition de cette série d'abus. Une Commission mixte Ottomane et Brittannique a été installée pour examiner et redresser tous nos griefs. La liste authentique ci-jointe des reformes déjà opérées dans le court espace d'une quinzaine fournira à V. E. la mesure de nos succès sur ce point.

3. Vous comprendrez sans aucun doute, Mr. le Comte, et vous ne resterez pas indifférent à la satisfaction que j'éprouve en vous annonçant que la

Digitized by Google

Porte a *officiellement accepté* l'*alternative proposé à l'égard de la simulation des Pavillons.* Elle consent enfin à accorder le libre passage à la Mer Noire aux Puissances Amies qui jusqu'ici ne jouissoient pas de ce privilège en stipulant avec chacune d'elles des conditions mutuellement avantageuses. Je me félicite doublement d'avoir emporté ce point, puisqu'il étoit également essentiel pour l'éclat de la dignité de la Russie, et pour la préservation de ses intérêts commerciaux.

A juger d'après les délais que la Sardaigne a rencontrés, on pourroit peut-être prêter à la Porte le dessein d'ajourner indéfiniment l'exécution de la promesse qu'Elle vient de donner concernant l'admission du Pavillon des autres Puissances dans la Mer Noire. Cependant, je n'appréhende nullement que ce soit là son intention et ma confiance repose sur des bases assez solides pour me permettre d'engager V. E. à la partager. Il y auroit de la cécité volontaire de ma part à vouloir reconnaître la *sincérité* du désir dont le Divan est animé aujourd'hui, de satisfaire la Russie, et la bonne foi de son adhésion à l'alternative proposée. D'ailleurs les délais que la négociation Sarde a essuyés, étoient *réellement* inévitables. Ils ne portoient pas sur l'admission du *principe*, mais uniquement sur des questions de *détail*. J'ai dû créer des *relations* avant de solliciter des *concessions*, car on ne pouvoit à coup sûr pas s'attendre à ce que la Porte accordât des privilèges à un Gouvernement avec lequel Elle n'avoit jusqu'ici aucun rapport diplomatique, ni commercial. Un Traité d'Amitié et de Commerce, dans toutes les formes, étoit par conséquent le préliminaire indispensable à toute autre transaction, et ces formes étant décisives dans les relations à établir avec un Cabinet, qui comme nous savons s'attache de préférence à la *lettre* de Traités, il étoit de mon devoir de patienter plutôt que d'exposer la Cour de Sardaigne par trop de précipitation aux graves inconvéniens qui par la suite des tems pourroient résulter de la moindre ambiguité dans la redaction. Le cas est différent pour les autres Puissances. L'Espagne, Naples, et le Danemarc, ont déjà des traités avec la Porte. Ces Cours peuvent donc sans autre préliminaire demander le passage à la Mer Noire, et convenir des termes auxquels Elles jugeront utile d'acquérir ce privilège. Si cependant quelques délais survenoient (ce dont j'aime à douter) le devoir m'oblige de faire remarquer à V. E. dès à présent qu'il faudra les attribuer exclusivement au plus ou moins de considération attaché au caractère personnel des Agens de Cours prétendantes à Constantinople, au plus ou moins de crédit dont ils jouissent à la Porte: enfin, au plus ou moins de confiance que leurs Collègues peuvent, avec quelque sûreté, leur accorder.

4. La question du transbordement réglée comme elle vient de l'être sur-

Digitized by Google

une base *légale*, présente un nouveau témoignage des dispositions de la Porte à satisfaire aux demandes de la Russie.

Les explications données sur ce point dans le Message annexé à la présente lettre sont toutes fidélement vraies. Les faits que la Porte allègue sont incontestables. J'en appelle au témoignage de tous mes Collègues sans exception, et j'observe que la véridicité de l'exposé du Réis-Efendi certifiée par les dragomans de toutes les légations, n'a été contredite par aucun des négocians de la place. Il est notoire d'ailleurs que le transbordement a dans tous les tems été défendu, et qu'il ne s'est pratiqué qu'à l'ombre de cette connivence des officiers subalternes, et de cette incurie des autorités supérieures qui comme personne n'ignore, annullent ou paralysent le plus souvent les effets des ordres du Sultan aussitôt après leur émanation. Il est également notoire que sous prétexte de faciliter le libre transit des productions de la Russie, la fréquence de prétendus transbordemens qui bien-tôt eût été convertis en débarquement des cargaisons entières, n'a servi qu'à établir un commerce interlope, dont il est résulté les inconvéniens les plus graves pour l'approvisionnement de la Capitale et le maintien des loix de la police. La clause énoncée dans le Firman pour la marine marchande Turque du mois d'Avril dernier, n'est qu'une confirmation des ordonnances rendues en 1821 et à différentes époques antérieures. *Exiger la révocation* de ces ordonnances, eût été demander de la Porte ce qu'on n'oseroit proposer à aucun Gouvernement indépendant; — entreprendre de convaincre les Turcs que les conclusions qu'ils tirent de l'Art. II. du Traité de Commerce de 1783 sont insuffisantes, n'eût été qu'une vaine tentative, inséparable au surplus du risque de s'engager dans des discussions dans lesquelles il n'est pas toujours facile de donner tort à la Porte — essayer de contester ou de justifier la multiplicité d'abus qui ont eu lieu, ou bien prétendre d'asseoir un *droit* sur la pratique d'un *abus*, eût été recourir à des argumens incompatibles avec la dignité de la cause que je suis appelé à plaider — enfin vouloir démontrer la réalité d'une infraction aux stipulations existantes à l'aide du raisonnement fondé sur l'*esprit* du Traité de Commerce précité, eût été s'exposer sans aucune chance de succès, à une réfutation basée sur la *lettre* du Traité.

Il ne me restoit donc d'autre option que de reconnoître en principe l'existence ainsi que la justice du maintien de la défense du transbordement — hors les cas prévus par les réglemens Turcs. Mais en déterminant la Porte à la double concession d'admettre un cas qui jusqu'ici n'avoit pas été prévu et de consentir à ce qu'en vertu de l'allégation de ce cas par le Ministre Protecteur du Pavillon, le Firman pour l'exécution du transbordement soit accordé

Digitized by Google

sur la simple *désignation* du bâtiment destiné à cet effet — toutes les facilités dont le commerce peut avoir besoin pour garantir des transactions loyales et légales lui sont assurées, et les entraves ne subsistent plus que pour les opérations clandestines et illicites, contre les quelles j'ai jugé de mon devoir de mettre les Turcs à l'abri en leur accordant le droit d'inspecter le transbordement lorsqu'il s'effectuera. La double concession de la Porte se trouve clairement et formellement exprimée dans le message officiel du Réis-Efendi du 10 du courant: et l'excessive difficulté de vaincre la répugnance du Divan de solenniser ses déclarations par des Actes écrits, joint au danger de rencontrer dans une pièce écrite, plus et peut-être tout autre chose que ce qui devoit s'y trouver, m'avoit d'abord déterminé à me contenter d'une déclaration *verbale*. Je me flattois de suppléer à l'absence d'un Acte formel en invitant Mrs. mes Collègues d'Autriche, de France, et de Prusse, à recevoir de la bouche même du Réis-Efendi la confirmation de la résolution que ce Ministre venoit de m'annoncer. C'est dans ce but que j'ai eu l'honneur de leur adresser l'office ci-joint en copie. Mais ayant eu lieu de me persuader que malgré la confirmation donnée par le Réis-Efendi aux Interprêtes des Missions Alliées (ainsi qu'il appert par les réponses de Mr. d'Ottenfels, de Beaurepaire, et de Miltitz, également ci-annexées en copie), il restoit encore des doutes à éclaircir, non sur l'admission du *principe*, mais sur la *modalité* dans l'exécution, j'ai redoublé d'efforts pour obtenir une pièce écrite et j'ai enfin réussi à extorquer celle dont je m'empresse de communiquer à V. E. la copie turque accompagnée d'une Traduction.

Je connois trop bien la stérilité du terrain que je dois exploiter, pour éprouver la moindre surprise en me persuadant qu'encore cette fois-ci, le fruit de ces efforts redoublés ne récompense guères mes labeurs, et je n'ignore pas que la pièce que je transmets à V. E. n'est pas tout ce qu'elle devoit être, dans l'intérêt de la Porte même, bien plus que dans le nôtre — mais aussi je ne doute pas qu'en la dépouillant des superfluités dont toutes les pièces turques sont affublées, vous y trouverez la reconnoissance formelle du principe, et la garantie suffisante de son application.

5. V. E. ne croira pas, j'en suis sûr, que j'aie négligé une partie aussi importante des observations contenues dans sa lettre, que l'est celle de l'imputation généralement faite à la Porte, de vouloir établir une *corrélation* entre la question du moment, et l'un des objets d'une négociation précédente. Je dois avoir l'honneur d'observer à ce sujet que d'après ma conviction (et j'ose croire que la fréquence de mes relations personnelles avec les Ministres Ottomans, m'a mis dans le cas de former une opinion exacte sur cette matière) le

Digitized by Google

Divan n'a *jamais* eu l'idée d'une prétention à établir cette *corrélation supposée;* — que la présomption formée sur ce point ne peut avoir d'autre origine que la maladroite application faite par le Réis-Efendi du principe purement Turc de saisir chaque occasion pour révendiquer d'anciens droits, de peur que le silence gardé dans un seul cas ne puisse être éventuellement interprêté comme une renonciation à ces mêmes droits — enfin qu'une pareille intention n'a pu être imputée au Divan qu'en vertu de la Note de la Porte du 28. Février, de ce tissu de superfluités et d'impropriétés, que je n'ai point ajoutée alors à mon expédition sous la même date pour V. E., parce que j'avois déjà officiellement déclaré au Réis-Efendi, que je regardois cette pièce comme trop inconvenante sous tous les rapports, pour être transmise à ma Cour.

Telle étoit, Mr. le Comte, mon opinion sur le point de la *corrélation* au moment où je fus informé par Votre lettre ainsi que par les communications du Cabinet de Vienne, et en dernier lieu par mes Dépêches de Londres, de l'existence supposée de ce principe. Elle n'a pas changé depuis; et je prie V. E. de vouloir bien remarquer que ce ne sont pas de simples *assertions,* mais des *faits* récens et nombreux qui viennent de la confirmer dans toute son étendue. Ma dernière conférence a produit une série d'actes d'*adhésion absolue,* aux demandes de la Russie, dont aucun n'a été ni précédé, ni accompagné ni suivi, de *conditions* d'aucune espèce. V. E. conviendra par conséquent avec moi que je n'avois aucun prétexte pour entreprendre, et que je n'aurois eu aucune excuse pour avoir entrepris d'exiger de la part des Ministres Turcs *le désaveu formel* d'un principe, dont ils me démontroient dans ce moment même, *la nonexistence,* par une somme des faits incontestables.

En évitant au reste soigneusement de mon côté tout ce qui eût pu être interprêté comme ayant trait à la question des frontières Asiatiques (question exclusivement Russe, et totalement étrangère à la négociation dont je me trouvois chargé) — je dois rendre la justice aux négociateurs Ottomans de dire, qu'eux aussi se sont scrupuleusement abstenus de l'introduire.

Une seule allusion a échappé à Seyda-Efendi pendant toute la durée de la Conférence, et encore étoit-elle environnée de formes irréprochables. En se référant au paragraphe de ma Note du 11 Août, concernant les »demandes élevées par la Porte à la charge de la Russie« ce Ministre m'a prié de recevoir l'assurance que le Sultan mettoit une entière confiance dans la délicatesse des sentimens et la droiture des principes de l'Auguste Monarque de toutes les Russies — que la garantie la plus solide d'une loyale et généreuse exécution des Traités, se trouvoit dans le caractère personnel de ce Souverain, puisque ce seroit une offense de *fait* que de supposer à l'Empereur l'intention d'insister

Digitized by Google

sur ce que les *stipulations avantageuses* à la Russie soient interprétées dans l'*esprit* des Traités, tandis que S. M. I. exigerait que les *Articles obligatoires* pour la Russie ne fussent exécutés que d'après la *lettre*. Vous devinez Mr. le Comte que mes devoirs et ma conviction me défendoient de censurer un langage qui énonçoit des principes que toute l'Europe partage — bien au contraire, j'ai applaudi à une opinion qui prouve que la confiance dans les hautes vertus de l'Empereur pourra devenir dans le Divan, ce qu'elle est dans les Cabinets des Alliés — le soutien le plus fort, le plus solide de la paix.

Après avoir placé sous les yeux de V. E. cette partie de la négociation, dont le résultat répond *entièrement* aux justes demandes de la Russie, je sollicite maintenant la permission de vous expliquer la difficulté que j'ai rencontrée, ou pour mieux dire l'impossibilité dans la quelle je me suis vu, d'arriver à une solution également complète des deux importantes questions *de la pacification de la Grèce*, et de *la condition imparfaite des deux principautés*.

Plus je me suis attaché à méditer sur la première de ces deux questions, plus aussi je me suis convaincu, que placée comme elle l'est aujourd'hui, toute discussion officielle au nom de la Russie *seulement*, exposeroit la *négociation* à un double péril: celui de perdre le fruit de tous mes efforts en faveur des intérêts Russes *le plus directes* et le *plus pressans*, — ou celui de porter préjudice à la question même, en la mettant prématurément en avant, sans être muni d'instructions assez précises pour la conduire, dans *tous les cas*, à un terme conforme aux voeux et aux besoins de l'Europe.

Le principe si vigoureusement défendu par la Porte dans toutes les époques de la négociation, de ne pas tolérer l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, au delà des bornes strictement déterminées par les Traités, n'a rien perdu de sa force, il est dans le moment actuel, ce qu'il a toujours été, l'axe de rotation autour du quel se meut toute la politique du Divan. Le salut de l'Empire n'est rien auprès du maintien de ce principe fondamental. Si donc j'avois identifié la question Grecque avec les demandes Russes, de l'accomplissement incontinent des quelles dépend l'éloignement des dangers qui menaçent l'Empire Ottoman, les Ministres Turcs n'eûssent pas manqué de *confondre* ce qui auroit dû être *distingué* — et ils eussent sacrifié *toutes* les considérations à la défense d'une *seule*. Exactement informé des dispositions du Divan, je n'ai pu méconnaître que c'étoit à *moi* d'établir la distinction essentielle entre les points aux quels la Porte n'avait à opposer que les suggestions de quelques hommes poussés par un zèle aveugle, ou guidés par des vues rétrécies — et ceux qui touchent à un principe que les Musulmans de

Digitized by Google

otutes les classes partagent — soutiennent — et défendent avec un enthousiasme qui les rend absolument sourds à la voix de la raison. Il ne me reste aucun doute qu'en négligeant cette distinction indispensable sur laquelle j'ai mûrement refléchi avant de l'établir, j'eusse exposé la négociation *toute entière* aux dangers d'une erreur qui n'auroit pu être rachetée par aucun succès *partiel*.

Veuillez remarquer, Mr. le Comte, que ma crainte de nuire *à la question même*, en l'agitant prématurément est fondée sur la perception d'un défaut de rapport entre les *moyens* et la *fin*, entre ce que je *puis* et ce qu'on *exige*. Il est vrai que les instructions dont j'ai été successivement muni, *embrassent* toutes *généralement* la pacification de la Grèce, mais il est vrai aussi, qu'elles ne *spécifient* aucune offre que je pourrois employer pour arriver à ce but désirable. C'est ainsi qu'en essayant de résoudre une question qui de jour en jour est rendue plus problématique, qui de jour en jour devient plus étrangère au ressort de la diplomatie, et qui bientôt n'admettra plus d'autre décision que celle *du fait*, je courrois risque de dire ou trop ou trop peu — d'*anticiper* sur les vues de la Russie et des Alliés, ou de ne pas les *atteindre* — et peut-être même de faire un tort réel à la cause qui réclame si impérieusement la sollicitude des Souverains Alliés, en me trompant sur le degré d'étendue que déjà ils pourroient être, ou bien qu'ils pourroient ne pas être préparés à donner à leur intervention.

Que devois-je exiger de la part des Ministres Turcs? La prompte pacification de la Grèce? Mais ne m'auroient-ils pas demandé de leur indiquer le *moyen* le plus propre à l'effectuer? Pouvois-je leur présenter comme tel l'emploi des armes? — pouvois-je les exciter à redoubler leurs efforts, sans encourager, sans animer une lutte déjà si affligeante pour l'humanité? Je pouvois tout aussi peu leur recommander de se borner à la clémence toute seule en renouvelant les Actes d'amnistie; — ils eussent été en droit de me répliquer, que les mesures de clémence n'ont produit aucun effet — que les offres d'amnistie sont repoussées — que toute espèce de proposition est rejetée; enfin je pouvois bien moins encore les sommer d'acquiescer indistinctement à toutes les prétentions d'un peuple révolté, parce que d'une part je n'entrevoyois pas les moyens de concilier une sommation pareille avec le respect dû à un Souverain indépendant — et que de l'autre je manquois des notions exactes sur la nature des prétentions élevées par les Grecs — que j'ignorois jusqu'à quel point elles avoient été reconnues *admissibles* par les Alliés — et que je ne pouvois juger du degré d'affinité entre elles et les projets subversifs des auteurs et promoteurs du système de renversement universel, contre lequel

Digitized by Google

la force morale de la grande Alliance Européenne dirige aujourd'hui tous ses moyens de défense.

Environné comme je l'étois d'écueils et de perplexité, la prudence a dû régler mon zèle; j'ai dû par conséquent m'abstenir de trop préciser mes demandes, afin d'éviter tout ce qui eût pu actuellement produire un conflit, ou bien ouvrir le champ à des embarras futurs. En un mot, j'ai dû me charger de la responsabilité de ne pas présenter la pacification *immédiate* de la Grèce, comme condition *sine qua non* du rétablissement des relations diplomatiques entre la Russie et la Porte. — J'aime à compter sur votre candeur Mr. le Comte, en priant V. E. de soumettre à l'Empereur votre Auguste Maître l'exposé franc et sincère des considérations qui ont déterminé ma façon d'agir; et j'abandonne à la sagesse et à l'équité de S. M. I. de prononcer si dans le cas même où j'eusse eu le malheur d'errer, la pûreté de mes motifs et l'extrême difficulté de ma position ne m'assurent pas quelques titres à sa gracieuse indulgence.

Au reste, j'ose me flatter qu'il seroit superflu d'assurer V. E. que bien que la nature des circonstances ci-dessus exposées, m'ait privé de la satisfaction de remplir le voeu tout entier de l'Empereur sur un point aussi important, l'attitude génée dans laquelle je me trouvois, ne m'a cependant pas empêché de plaider avec chaleur la cause de l'*humanité*. Si je n'ai pû accélérer autant que je l'eusse souhaité, la pacification de la Grèce, j'ai pû du moins m'acquitter de la tâche clairement définie dans mes instructions en date de Vérone, en insistant avec énergie sur le maintien du système de modération et de clémence dont nous voyons les consolans effets. Je ne fais que rendre un hommage à la vérité la plus entière et la plus exacte, en certifiant que ce système *est* maintenu, que la Porte ne s'en écarte pas, et que partout où l'autorité du Sultan n'est pas méconnue, les sujets Rayas de toutes les classes jouissent de la sûreté et de la protection à la quelle ils ont droit de prétendre; — partout où la rébellion n'a pas étendu ses ravages, le culte est respecté et protégé, — la distinction entre les innocens et les coupables est observée, le calme succède aux désordres, et la confiance renaît avec la sécurité. — Non seulement que nous jouissons de la plus parfaite tranquillité dans la Capitale, mais encore depuis plus d'un an la Providence a permis que pas une goutte de sang grec ne fût répandue à Constantinople, ni dans les environs, et qu'il n'y eût pas une seule exécution ni arrestation pour crime d'état réel ou supposé. — Nul doute que les rapports de tous mes Collègues ne fournissent la confirmation la plus ample de l'existence non-interrompue de cette *série de faits*, et telle est la notoriété de l'adhésion fidèle du Gouvernement Ottoman à ce sys-

Digitized by Google

tème de clémence et de modération qu'elle a fini par imposer silence même à ces méprisables folliculaires qui inondoient l'*Europe crédule* du torrent de leurs artificieux mensonges. Ce fait seul qui assurément n'aura pas échappé à Votre attention, Mr. le Comte, parle assez haut pour convaincre l'*Europe éclairée* des résultats salutaires de la puissante et généreuse intervention de l'Empereur Alexandre dans les troubles qui désolent l'Orient, et la noble persévérance de S. M. I. nous garantit que de nouveaux triomphes encore sur les préjugés et les coutumes barbares d'un peuple partagé entre les transports du fanatisme et les excès du pouvoir absolu — ajouteront un nouveau lustre à Sa gloire et immortaliseront Son règne.

Je passe à la seconde des deux questions dont la solution a forcément dû rester au dessous de mes voeux — celle de la *condition imparfaite des deux Principautés*, qui est subdivisée en deux points, le premier, *l'enlèvement du Boyard Villara*, — le second, la *présence inutile des troupes Turques*.

Quant à l'enlèvement de Mr. Villara je dois prendre la liberté de me référer pour tous les détails qui placent cet acte d'autorité dans son véritable jour, aux éclaircissemens qui sans aucun doute auront été fournis au Cabinet de St. Petersbourg par celui de Vienne. Pour ma part je ne possède d'autres informations à ce sujet que celles que Mr. l'Internonce a bien voulu me communiquer — et les explications postérieures que j'ai obtenu du Réis-Efendi concourent à me donner la certitude que cet évènement n'est pas ce qu'on a d'abord cru y voir. La mesure de la Porte paroit avoir été provoquée par l'Hospodar même; il ne s'agissoit nullement d'un délit politique, mais d'une simple malversation d'une partie des deniers publics confiés à M. Villara. Les Ministres Ottomans en protestant solennellement que tel étoit le cas, m'ont témoigné leur profond regret de ce que la conduite de la Porte dans cette circonstance ait été mal représentée et mal interprêtée. Ils en appellent avec confiance à la justice de S. M. I., si un gouvernement indépendant quelconque pourroit exercer ses fonctions, du moment où un acte d'administration intérieure aussi simple, aussi commun, que celui d'arrêter un de ses propres sujets pour cause de malversation, suffiroit pour autoriser l'ingérence d'un autre État?

Pour ce qui regarde l'*inutile présence* des troupes Turques et la *surintendance exercée par les Autorités Ottomanes sur les deux Hospodars*, je n'ai pas hésité d'adresser les plus fortes réprésentations au Divan pour faire cesser l'une et l'autre. La Porte justifie le *séjour prolongé du petit nombre de ses troupes:* 1. par les derniers évènemens sur la frontière de la Bessarabie, qui

Digitized by Google

démontrent suffisamment la nécessité de redoubler de vigilance pour ne pas laisser mûrir les desseins criminels des Hétairistes refugiés. 2. Par la nécessité indispensable de contenir les brigands de toutes les nations qui infestent le pays. 3. Par l'insuffisance absolue des moyens pécuniaires des deux Principautés pour établir et entretenir des milices nationales. 4. Enfin par le témoignage des Hospodars mêmes, des Consuls étrangers, et de tout témoin impartial sur l'intégrité et la modération des deux Commandans en Chef Turcs, sur la conduite irreprochable des Troupes, enfin sur l'utilité manifeste qui résulte de leur présence pour la sûreté et la tranquillité des habitans de toutes les classes.

A l'égard du *contrôle exercé par les Pachà* de Giorgewa, de Silistria, et d'Ibrail, le Divan nie absolument l'existence du fait et soutient de plus que la déclaration des Hospodars mêmes, qu'il sera toujours facile d'obtenir, certifiera le mieux la plénitude de l'indépendance dont ils jouissent dans l'exercice de leurs fonctions. En considérant, comme V. E. ne se refusera pas à le faire, que je n'avois à opposer aux *assertions* des Ministres Turcs que d'autres *assertions*, et que ces assertions de part et d'autre portoient sur des faits, dont la vérification exigeroit des recherches et des perquisitions sur les lieux mêmes, vous comprendrez M. le Comte que privé des moyens de procéder à cette vérification, je n'ai pu avancer sur un terrain où tous les désavantages étoient de mon côté. Mais j'ose espérer que vous ne trouverez pas que j'abuse de la confiance dont le Cabinet Impérial m'a honoré jusqu'ici, ni que j'excède les bornes de mes attributions, en me permettant de vous observer qu'il existe un mode aussi simple que sûr de vérifier la fausseté ou la vérité des assertions de la Porte, un mode, qui en même tems nous garantiroit la répression de tous les abus réellement existans, enfin un mode qui rétabliroit dans les deux Principautés, cette influence tutélaire, dont l'exercice légal est basé sur les stipulations le plus explicites et le plus solennelles.

En terminant la lecture de cet exposé, qui est consacré au développement des considérations trop importantes pour ce que je dusse essayer de justifier son volume, V. E. sera surprise de trouver que je n'ai pas fait usage de la concession que l'Empereur a daigné placer entre mes mains, en m'autorisant conditionnellement à prévenir le Divan de son adhésion au nouveau principe d'après lequel les Hospodars actuels ont été nommés. Ce n'est assurément pas (et il seroit superflu de m'arrêter à le démontrer), que je n'aie point apprécié la généreuse marque de condescendance que Sa Majesté Impériale a consenti à donner au Gouvernement Turc par mon organe — mais j'ai cru devoir subordonner la faculté qui m'étoit accordée à deux con-

Digitized by Google

sidérations — toutes deux également puissantes, dont je ne balance pas de faire part à V. E.

La *première :* J'avois tout lieu de douter que les Turcs fussent disposés à considérer l'adhésion de l'Empereur comme une *concession réelle.* J'étois informé de la meilleure source possible, que les Ministres de Sa Hautesse soutiennent que les Traités n'imposent aucune espèce de restriction au choix que le Sultan trouveroit bon de faire pour le poste d'Hospodar, parmi ceux de ses sujets qui professent la religion Grecque. Je prévoyois par conséquent qu'au lieu d'écarter une difficulté j'en susciterois une, j'appréhendois d'ajouter un nouveau point de discussion à ceux qui déjà étoient sur le tapis et je répugnois à exposer l'Empereur à un témoignage d'ingratitude de la part de la Porte. La *seconde :* parce que j'eusse craint de rendre moins imposante l'attitude que j'avois résolu de maintenir dans ma conférence, si pendant que je me trouvois le dépositaire des intérêts les plus chers de l'Empereur, il eût été question de faire une concession en son nom. J'attachois un prix tout particulier (je vous l'avoue, Mr. le Comte, et vous me le perdonnerez), j'attachois un prix tout particulier à pouvoir me rendre le témoignage qu'aussi longtems que j'avois eu l'honneur d'être chargé de négocier pour la Cour Impériale de Russie elle n'avoit rien dû céder — et en effet, elle n'a rien cédé. — J'ai l'honneur d'être etc.

IV. 9.

Strangford to Wellesley at Vienna.

Constantinople Octobre 25th 1823.

My dear,

This has been a busy day with me; the letters from Lemberg and Czernowitz arrived so closely on the heels of my conference (wich occupied five mortal hours) that I have not time to prepare a dispatch on the subject of those letters — I shall however write fully by *Heater*, whom I hope to dispatch on tuesday. In the mean time I can only say that notwithstanding the decidedly conciliating step taken by Russia, in sending Mr. Minciaky here, I was graved and disappointed to find that the *hopeless* question of the Principalities is again put forward with much pertinacity. This worse than Turkich obstinacy, in refusing to listen to *reason* on this point, is very discouraging and very vexatious. I again repeat that nothing, positively nothing, will be done by the Turks on this subject, and that not one of the arguments in

Digitized by Google

either Metternich's dispatches to Ottenfels, or in the Memorandum enclosed in Nesselrod's letter to me, will be of the slightest avail. — In fact upon a close examination of the letters, they amount to nothing more than the old Caesarean maxim of »pro ratione voluntas.« — I have no hope of success upon this question, and I am thrown into dispair on feeling that my labours here are to be interminable.

I wish You would take an opportunity of observing to the Prince that though I have the highest opinion of Minciaky, it will be impossible for me to calculate upon the cordial and *confidential* assistance of Baron *Hübsch's* brother in law. I look upon Minciaky's arrival as a reinforcement to that party here, which has (since the beginning of these transactions) made it a point of thwarting and annoying the Internuncio and me by the daily transmission of false and perverted statements to St. Petersburgh. I am particularly anxious the Prince Metternich's attention should be directed to this matter, that he may provide Ottenfels with instructions accordingly; or, if he was fit, that Lebzeltern should do earnestly at St. Petersburgh to prevent Minciaky from being thrown exclusively into the hands of Hübsch and Compagnie.

Forgive the great haste in which I am obliged to write.

My dear Sir Henry

Must faithfully yours

(Signed) Strangford.

P. S. If You should have an opportunity of seeing Mqs. of Caraman, You would oblige me very much by mentioning to him my sense of the kindness and attention shewn to Lady Strangford and my family by the Chevalier de Rigny the French Commander in the Archipelago. — He fell in with Lady's Strangford Ship off Negroponte and had the goodness to order a Vessel of war to accompany her as far as Cerigo etc.

Digitized by Google

V. 1.

Sur les moyens de pacifier la Grèce.

(Apperçu de Mr. Tatitscheff au mois d'Octobre 1823.)

Des renseignemens positifs sur la situation véritable des provinces insurgées étant absolument nécessaires, pour que les Cabinets puissent prendre une détermination relativement au sort futur de ces pays, les Ministres des Cours Alliées résidant à Constantinople seront invités à conférer ensemble sur cet objet, à réunir leurs lumières dans un seul faisceau, et former une opinion commune, tant sur la probabilité d'un succès complet de l'insurrection que sur les concessions au moyen des quelles la Porte pourra y mettre fin. Les opérations des armées turques, la resistance des Grecs, les évènemens de la guerre enfin doivent être portés à la connoissance des Alliés avec le plus d'exactitude possible; nos missions à Constantinople en comparant les informations, qui parviendront à chacune d'elle, pourront s'éclairer mutuellement sur la vérité des faits et en faire un Tableau, qui pourra guider les Cabinets dans leur délibération.

La Russie ayant déjà fixé l'attention de l'Ambassadeur d'Angleterre sur la nécessité d'aborder avec la Porte la question de l'intervention collective des Alliés en faveur de la pacification de la Grèce, leurs Ministres seront chargés de concerter avec Lord Strangford les démarches nécessaires pour amener le G. S. à admettre cette intervention *en principe*. Entre tems les Cabinets de St. Petersbourg et de Vienne prendront entre eux une résolution commune sur l'organisation à introduire en *Morée*, en *Thessalie* et dans les Isles de l'*Archipel*.

La division de ces pays en grandes provinces, et dont les chefs auroient le titre de Princes, comme en Moldavie et en Valachie, ou bien le partage du territoire entre les villes qui lui serviroient de chef-lieu, régies par des autorités municipales. L'occupation des places fortes en Morée, la force des garnisons, leur entretien, leurs rapports avec les habitans, la quotité des revenus qui seroient réservées à la Porte, le mode de perception, les liens qui doivent désormais caractériser la dépendance de la Grèce envers le G. S. sont autant d'objets qui doivent être pris en délibération par les deux Cabinets, avant d'y appeler le concours des autres membres de l'Alliance. Quelque soit la répugnance de la Porte à introduire l'intervention des puissances étrangères dans cette affaire, le peu de succès que ses efforts ont obtenu dans cette lutte, mais surtout un langage fort unanime des Alliés pourra l'y contraindre.

Digitized by Google

Mais les obstacles plus difficiles à surmonter seront présentés par la partie adverse. En Morée le rétablissement de l'esclavage est impossible, et tel ne sauroit être le but d'une intervention aussi Auguste, que celle des premiers Potentats de la Chrétienneté; la question est, si les Grecs seront sujets du G. S. ou simplement vassaux de l'Empire Ottoman? renonceront-ils au projet d'une émancipation complette, à l'espoir de fonder un État indépendant, pour rester enclavés dans la circonscription de la Turquie Européenne? La nature du pays qu'ils défendent, et l'impéritie de leurs ennemis leur donne la possibilité de prolonger leur résistance contre les attaques des Paschas de l'Albanie et de la Romélie. La supériorité des marins Grecs les place à l'abri d'un danger réel des forces navales des Musulmans. Cette double sécurité ne sauroit qu'être une véritable entrave pour l'établissement même d'une négociation avec le Gouvernement actuel de la Morée.

L'expédient qui semble être propre à nous faciliter un accès auprès de ce gouvernement, c'est la séparation des intérêts des Insulaires avec les provinces du Continent. Que la Porte assûre des avantages aux navigateurs d'Hydra, de Spezia et d'Ipsara; qu'elle reconnoisse à chacune de ces Iles un pavillon à l'instar des anciens pavillons joniens et ragusais; qu'elle les garantisse de la déprédation des Barbaresques, et il est probable que des gens habitués aux calculs du commerce, renonceront aux chances périlleuses auxquelles jusqu'à présent ils ont exposé leurs intérêts. La Morée privée de l'assistance des Iles voisines, exposée aux débarquemens multipliés des Turcs, à l'action de leur marine militaire, pourra être réduite à écouter les propositions qui lui seront faites par les Alliés. Cependant il ne faut point perdre de vûe que si l'on parvenoit à un arrangement entre la Porte et les trois Iles avant d'avoir réglé le sort futur des provinces continentales, les Turcs se prévaudroient des facilités qu'ils trouveroient dans l'inaction de la marine des Grecs, pour obtenir des avantages peut-être décisifs dans la presqu'île, et se refuseroient alors à toute concession en faveur du bien-être que les puissances désirent assurer à ses habitans.

Toutes ces considérations fourniront la matière d'un travail préparatoire d'abord entre les deux Cabinets et ensuite à celui d'une conférence ministérielle qui seroit établie soit à Petersbourg soit à Vienne et qui dirigeroit l'action des Missions à Constantinople.

Digitized by Google

V. 2.

Dépêche à Mr. le Baron d'Ottenfels à Constantinople. Vienne le 4 Mars 1822.

Vos rapports du 11 Février dernier me sont parvenus. J'y ai trouvé avec satisfaction plus d'une confirmation du début favorable de M. de Minciaky. Vous m'êtes témoin que je n'avais jamais eu doute, que tel serait le fait.

J'ai d'un autre côté appris avec une véritable peine, les embarras qui se sont élevés dans la position diplomatique de Lord Strangford vû la ligne de tolérance par trop déplorable, que suit son Gouvernement en faveur des insurgés grecs.

Veuillez dire de ma part à cet Ambassadeur, que le regardant personnellement comme la cheville ouvrière de l'importante affaire qui nous occupe depuis si longtems, personne plus que moi ne regrettera jamais tout ce qui pourra porter des entraves à sa marche. Que le Chevalier Wellesley, en suite des relations pleines de bienveillance réciproque qui existe entre nous, m'a mis au fait des détails qui sont venus à lui; que j'ai fortement engagé cet Ambassadeur, à les transmettre sans délai à sa cour, et que, pour donner quelqu' appui à la nécessité que je regarde comme si pleinement existante, qu'il soit porté remède à un mal dans la nature duquel il est de grossir chaque jour s'il n'est arrêté dans son développement, je transmettrai par le courrier de Sr. Henry de mon côté les représentations à la fois le plus énergiques et le plus indépendantes au Cabinet Britannique.

Malheureusement l'attitude que déploye journellement davantage ce même Cabinet ne me laisse-t-elle que peu d'espoir de voir porter à la tolérance Anglaise un remède efficace. Mr. Canning semble avoir adopté pour base de sa politique de se créer de la popularité, dans les rangs de la société que l'expérience et le raisonnement m'ont appris à ne regarder que comme offrant plus de danger que d'appui digne de ce nom. L'esprit des hommes d'affaires comme de tous les hommes, est libre; les premiers ne sont pas plus exempts d'erreurs que les seconds. Ce n'est toute fois, je le dis avec franchise, une fort conséquente que celle qui ne nous fait retrouver nulle part l'ancienne Angleterre avec tout le poids de tant de nobles précédens. Le tems servira ici mieux que ne le peut le simple jugement, la vérité. Je crains que cette vérité n'éclairera plus que les débris du Corps social.

Telle est ma profession de foi, et je la dépose entre les mains de Lord Strangford, sûr d'être compris par lui. Je m'y sens porté dans une occurrence

Digitized by Google

où je lui fournis une preuve que le sentiment qui s'est emparé de moi, quelque fort et par ce fait même quelque pénible qu'il soit, ne m'arrête pas dans ma marche matérielle. Je ne cesserai de dire la vérité et de défendre le bon droit, en tout lieu, et là où on la comprend, comme là où on se refuse à des évidences. Si l'expression du sentiment libre et spontané du Cabinet Autrichien, que si la Grande-Bretagne court le risque de devenir un instrument fort dangereux entre les mains de factions audacieuses, si elle continue à protéger en réalité les perturbateurs du repos des Empires, vû que ceux-ci se décorant de titres positivement usurpés et qui en réalité ne leur appartiennent pas, trouvent des appuis dans la philantropie du peuple Anglais, — si, dis-je, l'expression de ce sentiment peut encore produire quelqu' effet à Londres, j'aurai satisfait à un devoir de conscience.

Je Vous prie, d'ajouter à Lord Strangford, que, toujours plein d'égards pour les positions individuelles, je ne placerai dans mon expédition à Londres aucune nuance qui pourrait porter le Cabinet à croire que j'aurais la moindre connaissance des communications de cet Ambassadeur. Je partirai dans mon travail de mon seul terrain moral et matériel.

Je Vous autorise à donner leeture de la présente dépêche à Lord Strangford.

Mes nouvelles de St. Petersbourg les plus récentes me prouvent, que l'Empereur de Russie se maintient dans les dispositions les meilleures et les plus conciliantes.

Recevez etc.

V. 3.

Mémoire du Cabinet de Russie sur la pacification de la Grèce. Le 9 Janvier 1824.

Au moment où les Cours Alliées vont dans un but de paix et d'utilité générale, se livrer à l'examen d'une des questions les plus difficiles que la politique ait présentée de nos jours, le Cabinet de Russie croit devoir témoigner avant tout, combien il attache de prix à ces importantes délibérations.

Il les regarde comme une application salutaire des principes de l'Alliance Européenne; il y trouve pour elle, le présage d'un nouveau succès, et il ne doute pas que les voeux du Monarque dont il sera l'organe, n'offrent la preuve irrécusable d'un parfait désintéressement.

Digitized by Google

Dans sa dernière lettre au Vicomte de Strangford, le Cabinet de Russie a déjà fait sentir la nécessité d'une négociation qui auroit pour objet de pacifier les îles et le continent de la Grèce.

Dans le présent Mémoire il développera quelques considérations tirées, les premières de la position où se trouve la Russie elle-même, les secondes, des intérêts communs de l'Europe et qui lui paroissent démontrer, les unes et les autres, que cette négociation ne sauroit être ni différée plus long-temps, ni poursuivie avec trop de zèle et de persévérance.

Dès que l'Empereur eut appris à Czernovitz, que l'habileté et l'énergie de Lord Strangford avoient triomphé des longues hésitations du Divan, et que le commerce de la Mer noire alloit enfin être délivré des entraves qui en avoient presqu' interrompu le cours, Il se hâta de prendre une première mesure de réconciliation. Sa Majesté Impériale envoya le Conseiller d'État actuel Minciaky à Constantinople et fit déclarer que si les Turcs tenoient leurs promesses par rapport à la liberté de la navigation, et s'ils complettoient l'évacuation des Principautés du Danube, aussitôt un Ministre de Russie reparoîtroit dans la Capitale de leur Empire.

Sa Majesté Impériale persiste dans Ses intentions bienveillantes et Elle charge Son Cabinet d'en assurer Ses Alliés; mais Elle croit devoir en même temps, appeler leur sollicitude sur une circonstance qui Lui semble grave et qui peut être décisive. Si à l'époque, où Son Ministre arrivera à Constantinople, il n'y a encore rien de convenu touchant les affaires de la Grèce, si aucune démarche préalable n'a au moins préparé et facilité l'admission, du seul principe sur lequel on puisse fonder l'espoir du rétablissement de la paix, n'est-il pas à craindre que le Ministre de l'Empereur ne renoue incomplettement et sous de fâcheux auspices, les relations de la Russie avec la Porte?

Il verra continuer la lutte entre les Grecs, et cette lutte ne peut avoir que deux résultats: Ou les Grecs maintiendront l'année prochaine l'espèce d'indépendance qu'ils ont acquise, ou bien ils seront soumis par la force des armes.

Dans la première hypothèse, le Cabinet de Sa Majesté Impériale, sans adopter des préventions trop communes, sans obéir à des préjugés aveugles, ne sauroit néanmoins récuser le témoignage de Sa propre expérience, et c'est elle qui motive Ses inquiétudes. Plusieurs faits L'autorisent à croire que les Turcs pourroient considérer la présence d'un Ministre de Russie comme le gage probable d'une victoire complette sur les insurgés. L'empressement avec lequel ils demandent son retour, paroît venir à l'appui de cette opinion, que leur langage a d'ailleurs trahie en plus d'une circonstance. Or si l'attente des

Digitized by Google

Turcs est trompée, si leurs nouveaux efforts ne sont suivis d'aucun succès, ne doit-on pas appréhender qu'ils n'attribuent ce malheur aux menées sourdes, aux secrettes intelligences du Ministre de Sa Majesté Impériale. Les méfiances renaîtroient alors plus vives et plus dangereuses que jamais. On se rappellera que des conjonctures et des soupçons absolument semblables occasionnèrent les discussions du Baron de Stroganoff avec la Porte, que les assurances de l'Empereur relatives à la criminelle entreprise du Prince Ypsilanti, ne suffirent pas pour la désabuser, et que le Ministre de Sa Majesté fut enfin obligé de quitter Constantinople.

La seconde hypothèse feroit aussi redouter les plus tristes complications. Si la Grèce est soumise par la force des armes, l'Envoyé de Russie et les Ministres des Cours Alliées, pourront-ils rester spectateurs immobiles et muets des désordres qui ont, de tous temps accompagné les triomphes des troupes Ottomanes et qu'augmenteroit encore l'ardeur de la vengeance? Mais le moment de la victoire est-il celui où la Porte écoute les représentations, même les plus fondées? Et néanmoins seroit-il possible de ne lui en adresser aucune? Aux termes des déclarations de l'Empereur et des protocoles de Vérone, les affaires de la Grèce regardent tous les membres de l'Alliance et il a été convenu, qu'ils y interviendroient collectivement. Leurs Ministres et celui de Sa Majesté Impériale se trouveroient donc dans la même position. En se dispensant d'agir ils manqueroient à leurs devoirs. En agissant, ils auroient à craindre que leurs demandes ne fussent rejetées et leurs relations avec la Porte, essentiellement compromises.... Les Cours Alliées apprécieront les motifs, qui font désirer à l'Empereur d'éviter une pareille alternative.

Sous ce rapport, l'intérêt de la Russie, et l'intérêt des autres Puissances Européennes ne font qu'un. Tous les Cabinets ont voulu et veulent prévenir la nécessité d'une guerre. Fidèle à Ses principes, l'Empereur a subordonné jusqu'à présent au maintien de la paix, toutes les considérations qui dérivent des droits incontestables de Sa Couronne et de la situation particulière de Son Empire. Dans de telles circonstances, indiquer les démarches qui empêcheront que des discussions nouvelles ne suivent le retour d'un Ministre de Russie à Constantinople et insister pour que ces démarches soyent faites avec prévoyance, avec fermeté, c'est sans doute, offrir la garantie des vues les plus sincèrement pacifiques, c'est constater l'absence de toute arrière-pensée, c'est plaider bien moins la cause de la Russie que celle de l'Europe.

Le Cabinet de Sa Majesté Impériale, convaincu qu'en affaires il est dangereux de jeter un voile sur les possibilités et de se dissimuler leurs conséquences probables, a énoncé avec franchise, sa manière d'envisager les deux

Digitized by Google

cas dont il a fait mention. Il s'estimeroit heureux de pouvoir adopter sur ce sujet une opinion contraire, mais à son avis, quand même cette opinion seroit plausible, les Cours Alliées auroient encore d'autres questions importantes à méditer et à résoudre.

La Russie, en effet, peut-elle considérer avec indifférence la prolongation d'un état de choses qui dénature ses rapports avec le Levant, qui y paralyse son commerce et qui affecte ses intérêts les plus chers? Les autres Puissances Alliées n'ont point, il est vrai, de raisons aussi positives à faire valoir, mais seroit-il de leur politique et de la générosité qui en est le premier attribut, de ne mettre aucune fin aux malheurs dont gémissent et la Grèce et la Turquie? Ces Puissances regardent toutes, comme un devoir sacré, de concourir à la conservation de la paix générale; or, tant que durent les démêlés de la Porte avec la Morée et les îles de l'Archipel, tant qu'y dominent les révolutions et l'anarchie, cette paix, objet d'une si juste sollicitude, n'est ni réelle ni complette. Elle ne l'est pas *matériellement*, car la lutte dont nous parlons, semble loin d'être terminée. Elle ne l'est pas *moralement*, car cette même lutte entretient, dans tous les esprits en Europe, une inquiétude dont l'existence offre un véritable danger. On a vu les Cours Alliées surmonter des obstacles invincibles pour toute autre force que celle de leur union, on les a vues détrôner l'usurpation et le génie désastreux des conquêtes, arrêter le fléau des révolutions militaires, et d'une main puissante, raffermir l'ordre social sur ses antiques fondemens. Les verroit-on aujourd'hui rejeter une des suites naturelles de leur système, et ne pas couronner des succès qui leur ont valu tant de titres à la reconnoissance du présent et de l'avenir? Les hommes les mieux intentionnés seroient frappés de ce changement, et pourroient reprocher aux Alliés un défaut de persévérance et de courage. D'un autre côté, les révolutionnaires chassés des États où ils n'ont su que joindre la foiblesse à la trahison, reporteraient plus que jamais au milieu des Grecs, toute leur fatale activité. Ils fortifieroient les liens qu'ils peuvent avoir déjà formés dans ces pays; ils y feroient triompher leurs doctrines subversives; ils parviendroient peut-être à égarer les peuples en accusant l'Alliance de ne chercher qu'à replacer la Grèce sous un pouvoir anarchique et barbare, et de ranger sur la même ligne, le Mahométisme et la Religion Chrétienne.

Il seroit superflu d'énumérer les inconvéniens qu'entraîneroient de semblables erreurs. Elles suffiroient pour décourager les amis du bien et elles rempliroient de joie ces artisans de troubles, qui spéculent sur tous les maux de l'humanité. Il importe donc à l'Alliance de faire reconnoître ses vraies intentions; il lui importe de montrer que partout elle sait rasseoir et con-

Digitized by Google

solider la paix; et pour en donner la preuve, qu'elle hâte de ses communs efforts, l'heureuse issue d'une négociation, sans laquelle de longues hostilités ensanglanteroient une partie de l'Europe, sans laquelle même on essayeroit en vain de rétablir sur des bases durables, les relations de la Russie avec le Divan.

Appelé par ses intérêts et par les maximes qu'il professe, à faciliter un aussi utile résultat, le Cabinet de Russie va indiquer les voyes qu'il croiroit les plus sûres pour y parvenir, mais il se bornera à des apperçus généraux et sommaires, réservant pour une autre époque, les détails qui exigent une connoissance plus approfondie des hommes, des choses et des localités.

Puisqu' une négociation tendante à réconcilier la Turquie avec la Grèce, paroit indispensable et que par conséquent on doit se préparer à l'ouvrir, il semble naturel d'examiner, quels peuvent être les besoins, les convenances et les voeux légitimes des Turcs ainsi que des Grecs, afin de combiner des propositions que les uns et les autres ayent raison d'accepter.

Or il est évident, que les Turcs ne consentiroient jamais à reconnoître l'indépendance politique de la Grèce, sous quelque forme que ce fût.

Il n'est pas moins évident que de leur côté, les Grecs ne consentiroient jamais à rentrer dans la position où ils étoient à l'égard de la Porte, avant la guerre.

C'est donc dans un terme-moyen que se trouve la solution du problême; et nul doute que si ce terme-moyen est justifié par des exemples, s'il permet de démontrer aux Turcs, qu'en y accédant, ils se borneroient à faire des concessions qu'ils ont faites dans les mêmes circonstances, et aux Grecs, que par leur adhésion, ils obtiendroient tout ce qu'ils ont droit d'obtenir, on ne se ménage les meilleures chances de succès.

Peut-être les Cours Alliées jugeront-elles, que le plan dont on va tracer une rapide esquisse, réunit quelques unes de ces conditions.

Comme il existe dans l'Empire Ottoman, des Principautés séparées, qu'autrefois ces Principautés ont été, si ce n'est créés, du moins maintenues volontairement par les Souverains Turcs, et qu'en prenant de justes précautions contre les abus qui font le malheur de la Valachie et de la Moldavie, on pourroit, avec les privilèges garantis dans l'origine à ces Provinces, leur assurer tout le bien être et toute la tranquillité désirables, le Cabinet de Sa Majesté Impériale proposeroit d'ériger dans la Grèce de terre-ferme, des Principautés pareilles à celles du Danube.

Ces Principautés seroient au nombre de trois, ainsi que paroit l'indiquer la position géographique de la Grèce.

Digitized by Google

La première comprendroit la Thessalie, la Béotie, l'Attique ou la Grèce orientale.

La seconde embrasseroit l'ancien littoral Venitien qui n'est pas tombé en partage à l'Autriche, l'Épire, l'Acarnanie, ou la Grèce occidentale.

La troisième seroit composée de la Morée ou Grèce Méridionale, et l'on pourroit même y joindre l'île de Candie.

Quant aux îles de l'Archipel, on les soumettroit à un régime municipal qui ne seroit au fond que le renouvellement et la régularisation des privilèges qu'elles possèdent depuis des siècles.

Ces arrangemens, dont le Cabinet de Russie se réserve de développer plus bas les motifs et les avantages, devroient être accompagnés de quelques autres stipulations générales.

La Porte conserveroit la souveraineté de tous ces pays.

Elle n'y enverroit ni Pachas, ni Gouverneurs; mais elle en recevroit des tributs annuels dont le montant seroit fixé dès aujourd'hui, d'après l'étendue et les ressources de chaque île ou de chaque Principauté.

Tous les emplois publics seroient remplis par des indigènes et en général, la Porte entretiendroit avec la Grèce et l'Archipel, les rapports qu'elle entretient avec la Valachie et la Moldavie.

Les Principautés et les îles Greeques jouiroient d'une entière liberté de commerce et obtiendroient de la Porte le droit d'avoir leur Pavillon.

Ces Principautés et ces îles seroient, pour ainsi dire, représentées auprès du Grand-Seigneur par le Patriarche de Constantinople qui résideroit dans cette capitale et qui jouiroit de la protection du droit des gens, comme en jouissent les agens des Princes de Valachie et de Moldavie.

La Porte tiendroit garnison dans un certain nombre de forteresses, et autour de ces forteresses, il seroit tracé un rayon, dans lequel les troupes Turques se pourvoiroient de subsistances, sans pouvoir faire d'exeursions dans les contrées avoisinantes.

Tous les détails relatifs à la durée du Gouvernement des Princes, au mode de leur nomination, aux limites et à l'administration intérieure de leurs Principautés, à la quotité des impots qu'ils seroient autorisés à percevoir, à la désignation des places qu'occuperoient les garnisons Turques, à la force de ces garnisons, aux attributions de leurs commandans, à l'organisation d'un régime municipal dans les îles etc. seroient réglés dans une seconde négociation entre la Porte, les Cours Alliées et une députation Grecque, à l'exemple de ce qui avoit été stipulé en 1812 pour la Servie.

Digitized by Google

Enfin, les derniers résultats de cette négociation seroient placés sous la garantie de toutes les Cours Alliées ou de celles des Cours Alliées qui voudroient contracter cet engagement.

Tels sont les principes d'après lesquels le Cabinet de Russie pense qu'on pourroit procéder à la pacification de la Grèce, et il lui paroit possible de prouver, que sagement appliqués, ces principes concilieroient les intérêts bien entendus des Turcs, des Grecs et de l'Alliance Européenne.

Depuis trois ans, les Turcs s'efforcent en vain, de soumettre la Morée et l'Archipel. Ils ont échoué sur terre et sur mer. Une quatrième campagne peut décider la question sans retour et il n'est pas probable qu'elle la décide en leur faveur. Ils sont par conséquent à la veille de tout perdre; or, les propositions dont il s'agit, leur assurent tout ce qu'il leur importe de conserver.

Et d'abord, le rétablissement immédiat du calme en Grèce ne compenseroit-il pas tous les dangers d'une nouvelle tentative faite pour la réduire par la force? D'ailleurs l'emploi de la force, auroit-il la durée d'une soumission volontaire, dont la première garantie seroit dans un échange de biens réciproques?

Les Turcs ont à opter entre une guerre, où ils n'ont essuyé que des malheurs et une paix solide, entre de continuelles inquiétudes et une parfaite sécurité, entre une possession tranquille et une possession précaire qui exigeroit l'emploi, sans cesse renouvelé, de la rigueur et des armes. Il semble que le choix ne devroit pas être douteux.

D'autres avantages les attendroient encore.

La Porte ne peut disconvenir que les contributions prélevées dans ses Provinces par les Pachas qui y commandent, ne grossissent le plus souvent que leurs propres trésors et qu'à peine les caisses publiques en reçoivent une faible partie. Les tributs annuels pourroient être bien plus abondans, la rentrée en seroit immanquable, et la Porte se procureroit des recettes doublement utiles par leur montant et par leur régularité.

A ce profit certain viendroit se joindre l'absence d'un imminent péril; car le Divan doit aussi connoître l'usage que les dépositaires de son autorité font de leurs richesses. Dès qu'Aly-Pacha de Janina eut dans ses mains tout l'or qu'il pouvoit arracher à l'Albanie, à la Morée et à l'Épire, il leva l'étendard de la révolte, il appela les Grecs aux armes, il provoqua leur insurrection, et jusqu'à ce jour l'Empire Ottoman se ressent de la secousse terrible qu'il lui donna.

Par les arrangemens proposés, la Porte préviendroit le retour de ces rébellions funestes.

Digitized by Google

Pour première sûreté elle auroit la résidence du Patriarche Grec à Constantinople, et les stipulations qui ne permettroient aux Princes de la Grèce d'entretenir que la force armée nécessaire à la police intérieure et à la répression du brigandage. Elle auroit en outre pour gage matériel, les places qui seroient occupées par ses troupes. Elle auroit, enfin, la parole des Puissances garantes dont l'intérêt et l'obligation seroient d'empêcher qu'aucun trouble, aucun changement ne subvertissent les bases d'une paix si heureusement conclue et affermie.

Ces mêmes arrangemens sont d'ailleurs ceux que l'Empire Turc a jugés les plus convenables aux époques de sa puissance et de sa gloire.

Mahomet II accorda aux îles de l'Archipel le droit qu'elles ont conservé, de n'être que simples tributaires de la Porte, et de se gouverner elles-mêmes.

Lorsqu'en 1465 la Valachie fut conquise par les Turcs, ce même Souverain assura aux Valaques leurs principaux privilèges.

Il leur accorda, moyennant un tribut annuel, la faculté de n'être justiciables que de leurs propres tribunaux; de fixer eux-mêmes la quotité des contributions publiques; de ne confier qu'à des indigènes les emplois d'administration intérieure; *de ne pas recevoir de troupes Ottomanes;* il y a plus, il leur reconnut le droit d'élire librement leurs *Voivodes*, auxquels la Porte ne donnoit qu'un titre et une simple investiture.

Lorsqu'en 1536 la Moldavie se soumit spontanément à la Porte, Soliman I étendit aux Moldaves les prérogatives de la Valachie.

Ces prérogatives, quoique modifiées par la suite des temps, furent néanmoins renouvelées dans leurs articles les plus essentiels, au commencement du dix-septième siècle, quand la Pologne restitua la Moldavie à la Porte. Elles le furent encore sous le règne du Sultan Mahomet IV comme l'atteste le Traité de Kaynardgé, et elles l'ont même été de nos jours, par les Hatti-Schérifs de Selim III.

Un fait non moins remarquable, c'est que le Sultan Moustapha III voyant combien étoient fragiles les fondemens de son pouvoir en Morée, paroissoit avoir conçu vers l'année 1774 le dessein d'y ériger une Principauté Grecque et de reconquérir cette portion de Ses États par le bienfait d'une administration régulière et nationale. La mort enleva Moustapha cette même année, et ses plans ne purent lui survivre; mais des traditions dignes de foi, en ont conservé le souvenir.

L'objection qu'on opposera sans doute à l'ensemble des mesures que nous venons d'indiquer, c'est la difficulté d'engager la Porte à admettre une intervention étrangère.

Digitized by Google

Le Cabinet de Russie a déjà répondu à cet argument. Sa lettre au Vicomte de Strangford en date de Czernowitz, est accompagnée d'un mémoire qui rappelle les diverses circonstances où le Divan a admis le principe d'une intervention dans les affaires de Ses Provinces Chrétiennes.

Il y a, en effet, adhéré en 1774 par le Traité de Kaynardgé, en 1792 par celui de Yassy, en 1812 par celui de Bucarest. Il y a même adhéré en pleine paix par la Convention du 10 Mars 1779; lors de l'installation des Consuls Russes dans les Principautés, et finalement en 1802 par les Hatti-Scherifs du Sultan Selim.

Que si dans le quinzième et dans le seizième siècle, une politique éclairée a dicté aux plus rédoutables d'entre les Souverains Ottomans, les concessions qu'ils ont faites lorsque leurs armes soumettoient la Valachie et lorsque la Moldavie reconnoissoit spontanément leurs loix, pourquoi le Sultan actuel se refuseroit-il à marcher sur les traces de ses prédécesseurs, et si l'un d'eux a conçu le projet d'ériger une Principauté en Grèce, pourquoi la Porte rejetteroit-elle aujourd'hui cette proposition; pourquoi s'éléveroit-elle contre une intervention étrangère qu'elle a, on le répète, admise en plus d'une circonstance, et qui donneroit au Grand-Seigneur, ce que sans elle il ne pourra peut-être jamais conquérir.

C'est là le véritable état de la question pour les Turcs. L'intervention étrangère est un inconvénient à leurs yeux, mais un avenir incertain et menaçant est, sans contredit, un inconvénient plus grave. Les Turcs pourroient au reste se convaincre jusque par les détails réglémentaires qui leur seroient proposés, que cette intervention, dont ils craignent les suites, ne chercheroit que leur vrai bien, et les moyens même de ne pas leur être importune, puisque, par exemple, elle les inviteroit à accorder aux îles et aux Principautés Grecques, le droit d'avoir leur propre pavillon, que cette liberté amèneroit forcément une augmentation proportionnelle des tributs, et qu'elle feroit cesser la coutume et le besoin de ces *simulations*, qui ont été pour la Porte un continuel sujet de discussions et de plaintes.

Une dernière considération devroit frapper le Divan. S'il s'obstine à remettre au sort des armes la décision de ses différends avec les Grecs, sera-t-il jamais sûr de former des rapports d'amitié stable avec la Russie, et pour peu qu'il observe la nature des engagemens qui unissent l'Empereur à Ses Alliés, pour peu qu'il songe que l'Alliance, ayant identifié les droits et les intérêts de tous Ses membres, identifieroit aussi leurs résolutions, n'aura-t-il pas la preuve que des relations incertaines avec la Russie rendroient également précaires celles qu'il entretient avec les autres grandes Puissances de l'Europe?

Digitized by Google

Il ne pourroit donc qu'augmenter de jour en jour l'isolement, où elles le laisseroient, tandis que les calculs les plus simples, les plus faciles, lui conseillent de s'associer et la Russie et ces Puissances, tandis qu'ils lui commandent même de placer sous la garantie de leur solidarité, le rétablissement et le maintien de la paix.

Le Cabinet de Sa Majesté Impériale pense que d'une autre part, les Grecs ne sauroient porter leurs voeux au delà de l'ordre de choses, dont les Cours Alliées réclameroient l'institution.

Veulent-ils la liberté de leur culte? Ils l'obtiendroient dans toute sa plénitude.

Veulent-ils une bonne administration de la justice? Leurs Princes ne manqueroient pas de l'organiser.

Désirent-ils la garantie des propriétés et des personnes? Il ne dépendroit que d'eux-mêmes de faire reconnoître et observer ces droits si légitimes.

Se proposent-ils de doter leur clergé séculier et de pourvoir à l'instruction de la jeunesse? L'excédant des recettes sur les dépenses, dans des pays qui n'auront pas de force armée à entretenir, leur en donneroit l'ample faculté.

Le commerce leur seroit ouvert. Ils pourroient cultiver tous les genres d'industrie; et les termes d'un arrangement définitif devant être négociés avec une députation Grecque, ils auroient tous les moyens de combiner et de mettre en vigueur les réglemens les plus favorables à leur repos et à leur prospérité.

Certes, ce seroient là de grandes améliorations, et elles l'emporteroient, on a lieu de l'espérer, sur la chimère d'une indépendance totale, que les Cours Alliées pourroient difficilement reconnoître sans dévier des maximes qui ont fait le salut de l'Europe.

Nous croirions ne pas savoir apprécier les vues et les principes de l'Alliance, si nous nous étendions sur les avantages attachés au dénouement qu'amèneroient alors ses nobles travaux.

Assurer sans effusion de sang les droits de l'humanité, régler pour de longues années des relations, qui dans leur ancien état (si l'on parvenoit à le rétablir) occasionneroit, par la force des choses, d'autres réactions non moins déplorables; paralyser l'influence des révolutionnaires dans toute la Grèce; completter et consolider la paix du monde, tel auroit été l'ouvrage de l'Alliance, et sa gloire seroit une des plus utiles et des plus belles, que la Providence Divine puisse accorder aux Monarques et à leurs Gouvernemens.

Pour terminer ce Mémoire, nous ajouterons quelques mots sur la marche des négociations qu'il seroit urgent d'ouvrir à Constantinople.

Digitized by Google

Dans l'opinion du Cabinet de Russie, la manière de les entamer, de les poursuivre et de les conduire à leur terme devroit être complettement abandonnée aux Représentans des Cours Alliées près la Porte Ottomane. Ces Ministres ne sauroient avoir de guides plus sûrs que les talens et le zèle dont ils ont fourni tant de preuves.

D'ailleurs le moyen d'arriver au but, est connu. De nos jours la diplomatie ne l'a jamais employé vainement. Ce moyen, c'est l'accord qui fait la base de l'Alliance Européenne.

L'Alliance a toujours voulu ce qui étoit juste et salutaire; elle l'a voulu avec franchise et unanimité, et ce qu'elle veut ainsi, elle est certaine de l'obtenir. Pour justifier cette assertion, le Cabinet de Russie n'en appelle qu'au témoignage même des succès qui ont signalé en dernier lieu, les efforts d'un des Plénipotentiaires, dont il réclameroit l'assistance. Dès que le Vicomte de Strangford eut déclaré, il y a quatre mois, que la cause de la Russie étoit la cause de toutes les Puissances Alliées, et qu'en rejetant Ses demandes, la Porte auroit à soutenir le poids de leur animadversion commune, chaque jour fut marqué par des concessions nouvelles et cet habile négociateur n'eut plus qu'à énoncer des voeux pour les voir écoutés et remplis.

L'Empereur est intimément convaincu que le même langage et la même énergie produiroient les mêmes résultats pour les affaires de la Grèce, et c'est dans cette conviction que Sa Majesté Impériale autorise Son Cabinet à proposer à Mrs. les Plénipotentiaires des Cours Alliées:

1. d'approuver les vues exposées dans le présent Mémoire; — 2. de convenir que des instructions analogues seront adressées aux Représentans des Cours Alliées à Constantinople; — 3. de laisser à ces Ministres toute la latitude dont ils ont besoin; — 4. d'arrêter qu'ils pourront communiquer successivement les diverses parties du plan de pacification adopté par l'Alliance; — 5. de les informer, que pour l'instant ils accompliront tous ses désirs, en fesant admettre aux Turcs le simple principe d'une intervention amicale et collective; — 6. de leur faire remarquer que la création de trois Principautés Grecques, en diminuant l'étendue et les forces respectives de chacune de ces Provinces, offre une nouvelle garantie à la Porte; qu'elle offre aussi un puissant appât aux principales familles de la Grèce, et qu'elle pourra servir à les détacher des intérêts de l'insurrection.

Le Cabinet de Russie ne soumettra plus qu'une observation à Mrs. les Plénipotentiaires des Cours Alliées.

Le moment actuel semble propice aux négociations. Les expéditions des Turcs ont été infructueuses. Les Grecs sont divisés et manquent à la fois

Digitized by Google

d'hommes et d'argent. L'hiver a établi une trève de fait; chez les uns et les autres, il y a appréhension et lassitude. De quelque côté que la balance penche, au printemps les négociations seront plus difficiles et les succès plus incertains.

V. 4.

Dépêche à S. E. Mr. le Comte de Lebzeltern à St. Petersbourg. Vienne le 17 Avril 1824.

(Réponse au Mémoire sur la pacification des Grecs.)

V. E. aura pu se convaincre par ma dépêche du 7 Février que le mémoire du Cabinet de Russie, sur les moyens de pacifier la Grèce, nous avait fait une première impression favorable. Cette impression n'a point été altérée par l'attention que nous avons vouée à l'examen de cette pièce importante; et la présente dépêche Vous fera connaître les principaux points de vue sous les quels nous envisageons un projet conçu dans le but salutaire de terminer une des complications les plus fatales et les plus dangereuses de notre tems.

Nous ne nous attacherons dans cette dépêche qu'à énoncer notre opinion sur l'ensemble et la substance du plan, communiqué par le Cabinet de Russie, à faire pressentir les difficultés de l'exécution, et les moyens de les vaincre, à nous expliquer enfin sur le choix de l'époque que nous croirions la plus convenable pour aborder la question avec ceux qui y sont le plus directement intéressés. — Quant aux considérations générales qui précèdent ou accompagnent la partie principale du Mémoire, nous n'aurions que peu à ajouter aux explications aussi amples que franches, dans lesquelles Vous êtes entré à ce sujet avec Mr. le Comte de Nesselrode et nous pouvons d'autant plus nous dispenser d'y revenir, que Vos observations n'ont pas seulement été favorablement accueillies par Mr. le Secrétaire d'État, mais qu'elles ont même eu le bonheur de remporter l'auguste suffrage de S. M. Impériale de Toutes les Russies.

L'insurrection Grecque a pris dès son origine un caractère trop prononcé, elle s'est trop long-tems soutenue, et la Porte l'a combattue par des mesures trop mal choisies à la fois, et trop impuissantes, pour qu'en mettant même de côté les grands motifs de religion et d'humanité, il serait facile d'admettre que les Grecs pourraient se trouver aisément réplacés dans la situation où ils se trouvaient en 1821. — Toute pacification praticable aujourd'hui doit porter par conséquent sur *un changement utile dans l'organisation*

Digitized by Google

politique et administrative des pays habités par les Grecs. C'est sur cette base que le plan du Cabinet de Russie a été formé; e nous la reconnaissons comme parfaitement juste.

Nous admettons de même que l'établissement de trois principautés sur le Continent de la Grèce, dans des formes plus ou moins analogues à celles des principautés sur la rive gauche du Danube, et d'un régime municipal pour les îles, renouvelant et régularisant les privilèges que celles-ci possédaient depuis des siècles, assurerait aux Grecs des avantages considérables, sans compromettre l'existence de l'Empire ottoman, dont la conservation a été regardée jusqu'ici comme un point essentiel pour la tranquillité et l'équilibre politique de l'Europe.

Il est certain que, dans ce nouvel ordre de choses, tel qu'il a été esquissé dans le mémoire du Cabinet de Russie, les Grecs, sans cesser d'être sujets de la Porte, jouiraient des bienfaits d'une administration indépendante et nationale, que, gouvernés par des chefs, qui auraient un intérêt réel à leur prospérité, ils participeraient eux-mêmes à la direction des affaires publiques; qu'à la place des vexations et des désordres qui accompagnaient auparavant la levée des impôts, ils ne seraient chargés que d'un tribut annuel, calculé sur l'échelle de leurs facultés; que l'exercice de leur religion, que leurs personnes, leurs propriétés, leur commerce, leurs établissemens seraient à l'abri de ces actes arbitraires, inséparables d'un gouvernement mal organisé et mal-obéi; enfin que leur situation, quoiqu'en dirait l'exaltation des uns et l'ambition déconcertée des autres serait aux yeux d'une raison calme et éclaircé, préférable pour leur propre bonheur à la chimère d'une indépendance absolue, laquelle, d'après ce que l'histoire même de leur révolution nous a appris sur la place qu'ils occupent dans les rangs de la civilisation, deviendrait bientôt pour eux une source de nouvelles adversités, et le signal d'un genre de tyrannie plus insupportable peut-être que celle contre la quelle ils se sont révoltés.

D'un autre côté, la Porte, tout en sacrifiant une partie de l'exercice direct d'un pouvoir, dont les avantages compensaient à peine les pertes inhérentes à un régime de malversation et de gaspillage, les effets de la haine des peuples soumis au joug de ce régime, et les dangers sans cesse renaissans, dont il était menacé, conserverait de sa domination sur les Grecs tout ce qu'elle peut encore lui offrir d'attraits réels. — Elle conserverait les titres et les prérogatives essentiels de la souveraineté; — l'occupation, quelque restreinte qu'elle fût, d'un certain nombre de places fortes attesterait et ferait respecter les droits qui lui auraient été réservés dans le nouvel ordre des choses; la fixité des tributs et la simplicité de leur perception lui assureraient

Digitized by Google

des rentrées bien plus solides que celles qui ont passé jadis par les mains impures de Ses Employés. Elle serait débarrassée de tout ce qui a rendu son gouvernement odieux à ses sujets grecs, sans le rendre moins précaire pour elle-même; et elle substituerait à une autorité directe, contestée dans chaque moment de crise, bien souvent condamnée à se soutenir par des voies oppressives et tyranniques, un droit reconnu et garanti de protection suprême qui lui fournirait les moyens de se faire connaître par des bienfaits à ceux qui ne l'ont encore connue que par des exactions, des punitions et des vengeances.

Il nous semblerait inutile de nous engager dès-à-présent dans une analyse détaillée du plan communiqué par le Cabinet de St. Petersbourg. Parmi les articles qu'il contient, il y en aura, sans doute que la nature même des objets qu'ils embrassent, rendra difficiles à régler. De ce nombre pourraient être l'étendue et la délimitation des nouvelles principautés, le réglement des relations entre les places fortes occupées par les Turcs et les pays qui les environnent — la concession d'un pavillon national etc. Nous ne nous cachons pas ces difficultés; nous savons, qu'il faudra du tems et de la persévérance pour achever un ouvrage aussi important. Mais nous n'en sommes pas moins prêts à reconnaître, que les dispositions fondamentales de ce plan répondent, autant que nous pouvons en juger d'après les données que nous possédons, aux conditions essentielles d'une pacification généralement acceptable, et que, si dans une affaire, qui a soulevé tant de passions violentes, et tant d'intérêts en apparence irréconciliables, il est possible de faire triompher la voix de la saine raison et de la bonne politique, nous regarderions un dénouement tel que le mémoire de St. Petersbourg le fait entrevoir, comme très-satisfaisant.

Si, à la suite d'une pareille déclaration, nous nous permettons quelques remarques sur l'opposition redoutable que l'une et l'autre des parties intéressées feront éclater contre l'exécution de ce plan, ce n'est pas pour décourager ou dégoûter nos Alliés d'une tâche que tôt ou tard l'Alliance sera forcée de s'imposer. C'est pour insister sur la nécessité de prendre en considération, avant d'entrer dans cette carrière, les obstacles qui nous y attendent et les conditions indispensables du succès.

Les obstacles se présenteront également du côté de la Porte, et du côté des Insurgés.

Quant à la Porte, nous savons quelle a été jusqu'ici sa répugnance à toute idée d'intervention étrangère. Combattre cette répugnance par des exemples et des inductions tirées de sa propre histoire serait, selon nous un moyen aussi hazardé que peu efficace. La Porte doit céder à des argumens

Digitized by Google

plus directs, plus pressans, plus palpables. Elle doit d'abord se persuader, que ce n'est pas dans des vues d'intérêt ou d'ambition étroite, que les puissances prétendent concourir à la pacification de ses provinces révoltées, que c'est un parti pris d'après mûre réflexion, tenant aux plus hautes considérations de bien public. Elle doit en même tems reconnaître que c'est un parti dicté par une politique toute bienveillante, le seul qui puisse sauver l'Empire Ottoman d'une ruine plus ou moins imminente, et du danger, inséparable de sa position actuelle, d'être jeté dans de nouvelles et sévères complications avec l'une ou l'autre des puissances Européennes. Moyennant une marche ferme et soutenue, il ne sera pas absolûment impossible de remporter cette première victoire sur les préjuges et l'orgueil du Sultan et de Ses Ministres. Il n'y a pas même beaucoup à craindre sous ce rapport des effets que les opérations militaires qui se préparent maintenant pourraient produire sur leurs dispositions. Car, si les armées et les escadres ottomanes ne font que répéter le même spectacle d'impéritie, de mal-adresse et de nullité qu'elles ont offert pendant les deux dernières campagnes, le découragement du Divan fera peut-être à lui seul ce que les représentations les plus énergiques des puissances n'auraient pu effectuer. Et si, au contraire, quelques avantages partiels ranimaient les espérances de la Porte, lui faisaient oublier l'épuisement toujours croissant de ses ressources, et l'aveuglaient sur la nécessité d'admettre, de désirer même et de réclamer l'assistance des Alliés, ceux-ci n'en seraient pas moins les Maîtres de lui déclarer, qu'il ne leur convient plus de rester spectateurs d'une lutte, dont la prolongation indéfinie pourrait amener des catastrophes incalculables; que, si telle était la pensée de la Porte, des considérations plus élevées ne permettaient pas aux puissances de se rendre complices de ses erreurs, et que, mieux éclairées que le Ministère Ottoman lui-même sur ce que ses véritables besoins lui prescrivent, lui offrant leur intervention autant pour son propre salut, que pour les grands intérêts qu'elles ont à défendre, elles lui demandent une juste déférence à leurs avis comme condition et gage du maintien de ces relations amicales dont la Porte ne pourrait jamais méconnaître le prix. Ainsi dans les deux hypothèses la position des puissances resterait essentiellement la même; et il n'est rien moins que probable, qu'un changement de scène quelconque affaiblisse beaucoup, ni les motifs qui les engagent à se mettre en avant dans cette affaire, ni les moyens de faire valoir leurs paroles.

Mais pour que ces paroles fassent sur la Porte cette impression efficace, à laquelle elle ne pourrait résister sans encourir les plus graves inconvéniens, il faut de toute nécessité, qu'elles soient le résultat d'un parfait accord entre

Digitized by Google

les Cours Alliées. Il faut de plus que le même accord prépare et dirige les démarches, qui seraient la suite du bon ou du mauvais accueil que les ouvertures des puissances auraient rencontré à Constantinople. Si les Ministres de la Porte croyaient découvrir la moindre nuance de diversité dans les vues ou le langage des Cabinets, s'ils ne les croyaient pas tous animés d'un désir également sincère et également prononcé de mettre fin à l'insurrection, ils chercheroient bientôt des délais et des subterfuges pour déjouer une intervention dont leur fierté se sentira toujours blessée; et si le parti que prendraient les Cours Alliées dans le cas d'un refus prolongé du gouvernement Turc n'était pas bien déterminé et bien connu d'avance, ils regarderaient le tout comme une démonstration passagère et repousseraient les plus sages représentations.

Il serait donc aussi contraire au but que les Cours Alliées se proposeraient, qu'incompatible avec leur dignité d'aborder cette affaire avant d'avoir strictement concerté entr' elles les propositions qu'elles feraient adresser à la Porte et les moyens auxquels elles pourraient avoir recours pour triompher d'une résistance obstinée.

Ce n'est que par une marche analogue que les Cours Alliées peuvent se flatter de faire face aux obstacles qui les attendront de la part des Insurgés.

Les événemens des trois dernières années ont familiarisé les Grecs avec l'idée d'une indépendance absolue. Divisés sur tout le reste, déchirés par des dissentions cruelles, en proie à la fureur des factions et à une anarchie barbare, ils ne semblent être d'accord que sur un seul point, sur celui de ne plus se soumettre à la domination de la Porte, à quelque prix, sous quelque forme, et avec quelques modifications qu'elle leur soit proposée. Cette prétention est le fruit naturel des causes, dont le concours fatal et l'action combinée ont produit et nourri l'insurrection; elle s'est développée et consolidée par les fautes capitales du gouvernement ottoman; et elle a pris depuis la fin de l'année 1822 un degré de consistence qui n'entravera pas médiocrement les progrès de la pacification. Tous ceux qui ont observé de près l'état actuel des choses attesteront, que tel est l'esprit qui règne dans toutes les parties de la Grèce, et que, s'il y en avait même parmi les Chefs de l'insurrection, qui préféreraient en secret une existence tranquille à des combats et à des dangers toujours renouvelés, ils n'oseraient plus manifester ce sentiment.

Nous ne sommes point appelés à discuter ici l'immense question de l'indépendance de la Grèce dans le sens que le fanatisme politique du jour attache à ce terme. Intimément liée aux destinées futures de l'Empire Ottoman, et touchant par une infinité de points de contact aux intérêts politiques et com-

Digitized by Google

merciaux des puissances Européennes, cette question exigerait à elle seule si les circonstances ne permettaient plus de s'en abstenir, les recherches, les délibérations, les méditations les plus profondes des Cabinets. Mais le plan d'organisation tracé par la sagesse bienveillante du Cabinet de Russie est construit sur une base différente. Ce plan, seul objet maintenant de notre attention, ne tend qu'à faire cesser les calamités d'une affreuse guerre civile, et à établir pour l'avenir un ordre de choses qui en préviendrait le retour, sans opérer un dérangement, ou, pour mieux dire, un bouleversement dont personne ne saurait calculer les suites. Cependant, en se décidant à travailler à une pacification restreinte dans les limites de ce plan, les puissances prendraient de fait l'engagement d'employer leur influence pour obtenir l'adhésion des Insurgés aux termes, dont elles seraient convenues entr' elles, et qu'elles auraient proposés à la Porte. Ce ne serait pas, sans doute, la partie la plus aisée de leur tâche; mais pourrait-on l'abandonner au Divan, sans s'exposer à un mécompte inévitable? Il nous paraît que, pour ne pas travailler en pure perte à Constantinople les Alliés auraient à suivre auprès des Grecs, sous des formes différentes, les mêmes principes qui dirigeraient leurs transactions avec la Porte. Uniformité de vues, uniformité d'attitude et de langage, telle serait, de ce côté là comme de l'autre, la condition indispensable du succès. Tout ce qui s'en éloignerait, serait autant de facilité donnée aux Insurgés de résister à des propositions, peu à la hauteur de leurs attentes exagérées. Dans cette partie du travail, comme dans celle qui regarde le gouvernement Ture, les Cabinets auraient à fixer d'un commun accord les paroles qu'ils feraient adresser aux Chefs de l'insurrection, les organes qui porteraient ces paroles, les moyens de négociation qu'ils emploiraient pour les faire valoir, les mesures enfin, que les puissances pourraient et voudraient adopter dans le cas que l'effet ne répondit pas à leurs voeux.

Les deux branches dont se composerait ainsi l'ouvrage de la pacification ne devraient pas être séparées par un long intervalle. Car, en supposant que la Porte, soit par l'ascendant de quelques conseils éclairés, soit par un sentiment d'extrême détresse, soit par la peur de compromettre à la fois tous les liens qui l'attachent à l'Europe, se rendit plutôt même qu'on ne l'eût espéré aux instances réunies des Alliés, il ne serait guères permis de croire, ni même juste d'exiger qu'elle se prêtât à l'acceptation définitive de leurs propositions, et à une suspension d'hostilités, qui devrait en être le premier corollaire, sans savoir, si les insurgés y accéderaient également de leur part. L'effet le plus heureux que les efforts des Alliés produiraient à Constantinople ne fournirait donc qu'un motif de plus d'agir simultanément sur les hommes

Digitized by Google

notables de la Grèce. Ce serait, selon nous, la seule marche conséquente, et bien combinée.

Le Cabinet de Russie a témoigné le désir, que le résultat d'une négociation, qui concilierait les intérêts bien entendus des Turcs, des Grecs et de l'Alliance Européenne, fût placé sous la garantie commune de toutes les puissances ou de celles au moins qui voudraient s'en charger. Nous partageons entièrement le voeu de la Russie. S'il y a jamais eu un arrangement politique, ayant besoin d'une sanction pareille, ce serait, sans doute, celui qui rétablirait l'ordre et la paix dans une partie aussi intéressante de l'Europe. Il est d'ailleurs à prévoir, que les Grecs ne se croiraient point satisfaits, si les Souverains, sous les auspices desquels le nouvel ordre des choses eût été obtenu, n'en confirmaient pas la stabilité par quelqu' engagement solennel de leur part; et si la Porte était assez éclairée pour consulter plutôt son intérêt, que sa morgue et ses sombres méfiances, elle réclamerait elle-même la garantie des puissances. Nous ne pouvons pas, dans une question aussi grave, préjuger les déterminations des autres Cours Alliées; mais si l'oeuvre salutaire dont nous occupons parvient à sa maturité, l'Autriche, pour sa part, ne se refusera à aucun acte, qui servirait à le perfectionner et à le consolider.

Les observations précédentes Vous auront assés indiqué, Mr. le Comte, quelle doit être notre opinion sur l'époque la plus convenable pour aborder vis-à-vis de la Porte l'affaire des Insurgés. Si nous avons proposé de séparer dans les transactions à Constantinople, deux intérêts chacun d'une importance majeure, l'applanissement des différends qui subsistaient entre la Russie et la Porte, et la pacification des Grecs, nous l'avons fait dans la conviction sincère que ce serait nuire à l'un et à l'autre de ces grands intérêts, que de les confondre dans une même négociation. Animés du plus vif désir de rapprocher autant que possible le moment où S. M. I. de Russie, satisfaite sur ses justes demandes pourrait rétablir ses anciennes relations avec la Porte et faire cesser cet état d'agitation, que les craintes des uns, les insinuations perfides des autres ont aussi long tems nourri, nous avons voulu soigneusement écarter tout ce qui pouvait opposer des difficultés et des retards à l'accomplissement d'un si grand bien; et persuadés, comme nous le sommes encore, que toute discussion intempestive d'une question aussi délicate, que celle de la pacification grecque, aurait immanquablement produit cet effet, nous avons voté conformément à cette persuasion. Mais ce qui n'a pas moins influé sur notre calcul, c'était le danger de compromettre relativement à cette même question l'action des puissances sur le gouvernement Turc.

Digitized by Google

S'il existe un moyen de faire reconnaître à la Porte l'utilité et la nécessité d'une intervention amicale des puissances dans l'affaire de la pacification des Grecs, c'est celui de lui démontrer par l'évidence du fait, l'identité de principes, la solidarité d'intérêt et de volonté qui font agir les Alliés. Or il était impossible d'arriver à cette démonstration, tant que les discussions particulières entre la Russie et la Porte, et la suspension de leur relations directes, pouvaient entretenir à Constantinople l'erreur que la Russie se trouvait, à l'égard de cette question, sur une ligne différente de celle de Ses Alliés. Cette erreur ne sera complètement dissipée que par le rétablissement des anciens rapports entre les deux Empires. Ce n'est qu'alors que le gouvernement ottoman, également revenu de ses fausses alarmes et des calculs trompeurs qu'il avait pu fonder sur une division entre les Cabinets Alliés, sentira tout le poids des représentations qui lui seront adressées, et la responsabilité immense qui peserait sur lui par toute rupture nouvelle de ces rapports si salutaires pour lui-même; ce n'est qu'alors aussi que les Insurgés comprendront, qu'il existe en Europe un pouvoir combiné qui ne se prononcerait pas sans effet sur les termes de leur pacification.

Sa Majesté Impériale de Russie, guidée par cet esprit de sagesse prévoyante et généreuse qui ne s'est démenti dans aucune époque de ces fâcheuses complications, a bien voulu se prononcer dans le tems en faveur de notre proposition. Le moment d'une réconciliation à laquelle se rattachent tant d'intérêts du premier ordre ne peut être éloigné. Notre Ministre à Constantinople recevra l'ordre de suivre les instructions dont on conviendra soit dans les reunions ministerielles à St. Petersbourg, soit moyennant des communications directes entre les Cours; et nous esperons que tous les Cabinets alliés agiront de même.

La présente dépêche que Votre Excellence communiquera au Cabinet de St. Petersbourg fera connaître nos apperçus préliminaires sur une question dans laquelle ce Cabinet a pris l'initiative avec autant d'habileté que de franchise. Il Vous sera facile, Mr. le Comte, de constater par le texte même de cette dépêche, que nous n'hésitons pas à nous associer aux idées fondamentales développées dans le mémoire de la Cour de Russie, en remettant les observations que nous suggérera l'examen des points de détail à l'époque où il sera procédé à cet examen. Vous nous ferez rendre la justice, de n'avoir relevé les difficultés de ce plan, que pour désigner en même tems les moyens qui nous paraissent propres à les surmonter, et de n'avoir proposé l'ajournement des ouvertures que pour en assurer l'efficacité et le succès. Vous continuerez à prendre une part active aux délibérations qui seront consacrées à

Digitized by Google

cette affaire, Vous les suivrez avec le zèle qui Vous anime personnellement, et que Vous savez correspondre aux voeux ardens que forme l'Empereur N. A. M. pour la cessation de toute complication qui compromet le repos général; et Vous nous rendrez compte des résultats auxquels elles conduiront.

Recevez etc.

V. 5.

Extrait d'un rapport de Mr. le Comte de Lebzeltern.

St. Petersbourg le 26 (14) Juin 1824.

Dans un entretien avec Mr. le Comte de Nesselrode qui a précédé l'arrivée de l'expédition de Votre Altesse du 2 Juin et la lettre moyennant la quelle Vous avez eu la bonté de répondre sommairement à mes rapports du 10 au 16 Mai, je m'apperçus que ce Ministre conservoit les mêmes impressions qu'auparavant sur le retard que nous avions mis à répondre à son Mémoire sur la pacification de la Grèce.

Depuis lors, je lui ai lu le passage de la susdite lettre de Votre Altesse relatif à cette question, mais il répéta constamment que depuis Novembre jusqu'en Avril, nous avions eu le tems de nous convaincre, que le Cabinet de Londres marchoit droit dans les affaires de l'Orient; que c'étoit même la crainte, qu'il n'allât trop loin dans les effets de sa bonne volonté, qui nous avoit probablement déterminé à lui imposer silence jusqu'à ce que nous lui eussions tracé la ligne de prudence, que nous voulions suivre; notre objet avoit été enfin, non seulement de conserver la direction de cette affaire, mais de la remettre à l'année prochaine. Mr. le Secrétaire d'État ajouta qu'il ne vouloit pas entrer en discussion sur les motifs qui guidoient notre conduite, mais qu'il ne pouvoit se dissimuler ce qu'elle avoit eu de désobligeant pour la Cour de Russie et particulièrement pour lui, tandis que nous n'ignorions point sa position individuelle dans cette question.

Ne pouvant vaincre son opinion dans ses premiers momens, je me bornai à lui faire observer que notre mémoire étoit ici depuis le 27 Avril, tandis qu'aucun autre des Représentans ne se trouvoit muni jusqu'à ce jour que de simples autorisations d'assister aux Conférences et qu'il étoit injuste de nous rendre responsables des mauvais prétextes de Mr. Canning, — que relativement à sa *position individuelle il avoit plutôt lieu de nous remercier d'avoir conduit à leur terme les différends de la Russie avec la Porte, en sauvant la dignité de l'Empereur et préservant ce Monarque d'une guerre dispendieuse,*

Digitized by Google

d'un succès incertain, et qui l'auroit peut-être jeté dans de fâcheuses complications. Quant aux autres complaintes de Mr. le Comte de Nesselrode je lui déclarai que voulant m'abstenir de rappeler une foule d'antécédans de la marche du Cabinet russe à l'égard de cette affaire, j'abandonnerois dorénavant au tems, le soin de rectifier son jugement. C'est aussi la dernière fois que j'aurai l'honneur de Vous en parler, mon Prince; et persuadé que le tems use tout ce qu'il n'arrange pas, je lui laisse la tâche de dissiper les impressions reçues.

Ayant dit à Mr. le Secrétaire d'État dans le cours de cet entretien, que j'étois surpris de l'empressement qu'il mettoit à ouvrir les conférences, tandis que sous peu de jours la nouvelle de l'évacuation des Principautés nous parviendroit, et que jusques là l'Ambassadeur d'Angleterre recevroit probablement ses instructions, Mr. le Comte de Nesselrode me répondit, que l'attitude et l'honneur du Cabinet de Russie étoient trop compromis pour retarder encore de réunir les Plénipotentiaires. Après avoir en Janvier pris l'initiative sur une question à laquelle se rallioient ses premiers intérêts, et avoir recueilli les suffrages des autres Cours, ne point y donner suite après six mois, seroit se reconnoître joué, ou bien avouer qu'il n'attachoit qu'une importanee bien secondaire à ce qu'il avoit lui-même proposé.

Comme j'avois toujours désiré me convaincre de l'exactitude des informations que Mr. de Tatitscheff Vous avoit fournies, mon Prince, et que renfermoit Votre dépêche secrète Nr. 2 du 17 Avril, je fis l'observation que de mon côté j'avois toujours envisagé le Mémoire du 9 Janvier comme un témoignage *monumental*, par le quel la Cour de Russie avoit voulu constater aux yeux du monde, l'intérêt qu'elle ne cessoit de vouer à ses co-religionnaires, mais sans qu'elle eut elle-même jugé que son travail pût conduire à un résultat réel et pratique.

Mr. le Secrétaire d'État s'éleva avec chaleur contre cette supposition et m'assura, qu'en informant ma Cour dans ce sens, je l'aurois fortement induite en erreur.

Je lui répliquai, qu'en effet j'avois remarqué en toute occasion beaucoup de zèle de sa part dans cette question, mais que je ne pouvois douter que l'Empereur n'eût regardé la tentative de pacifier la Grèce moyennant le concours des Cabinets alliés et les Conférences de Leurs Ministres, comme un *acquit de conscience*, et que je tenois de bonne source mes informations. En se révoltant contre une manière, d'après lui, aussi peu exacte de juger les opinions de l'Empereur, Mr. le Comte de Nesselrode me donna sa parole, que j'étois dans une erreur complète à cet égard, et qu'il pouvoit m'en citer comme preuve, le déplaisir que Sa Majesté Impériale avoit ressenti et dont

Digitized by Google

il m'avoit plus d'une fois renouvelé les expressions, en voyant nos retards à répondre à un objet sur lequel non seulement nous avions été d'accord à Czernowitz et à Lemberg, mais sur lequel nous avions même provoqué la Russie à prendre l'initiative.

Qui croire dans cette affaire? est-ce Mr. de Tatitscheff, dont le langage coïncide avec celui que l'Empereur a tenu aux Ambassadeurs de France et d'Angleterre, lorsque le sus-dit Mémoire fut mis au jour; est-ce le Comte de Nesselrode que j'ai vu trop agité à ce sujet dans plusieurs occasions pour que cette inquiétude ne lui eut pas été imprimée par l'Empereur? Ce Monarque a-t-il voulu en proférant la crainte de ne pas réussir encourager d'autant plus l'adhésion des Cabinets, et fort de celle-ci, s'est-il livré depuis à un espoir plus prononcé? Peut-être est-ce une suite de la position toute particulière, qui Lui a fait tenir dès le commencement de cette question, *un langage Européen aux Représentans des Cours Alliées et un langage exclusivement russe à ses Ministres.* Peut-être encore y a-t-il une autre solution à donner à ce problême, qui expliqueroit en même tems le singulier empressement que j'ai remarqué dans ce Cabinet depuis quelques semaines, d'un côté à ouvrir les conférences, de l'autre à accuser notre Cour des retards qui ont eu lieu, avec plus d'instance qu'on ne l'auroit fait en tout autre cas.

Les nouvelles des préparatifs de la Porte et des secours qu'elle recevroit de Mohammed Aly-Pachà et les informations reçues sur les discordes qui divisoient les chefs des Grecs entr' eux plaçoient d'après les calculs de probabilité les chances de succès du côté des Musulmans dans cette campagne, surtout avant que l'on eut appris l'incendie du Caïre. Dès lors on a pu craindre pour les Grecs des désastres, que l'opinion générale attribueroit à l'abandon de la Russie, et elle aura espéré trouver sa justification dans les efforts qu'elle avoit tentés dès le mois de Janvier pour prévenir leur nouveau malheur, et dans l'indifférence, ou bien les intentions peu favorables qui d'autre part avoient accueilli son empressement. Je serois d'autant moins éloigné d'admettre cette version, qu'il m'a paru voir le Comte de Nesselrode appréhender d'un côté que l'insertion de son mémoire dans les feuilles publiques ne nuisit encore à l'évacuation des Principautés, mais d'un autre côté ne point regretter autant qu'à mes yeux il auroit dû le faire, l'indiscrète participation de cette pièce à un public scrutateur et en général mal disposé à juger les actes diplomatiques.

Ce Ministre m'assure n'avoir communiqué son Mémoire qu'aux seuls Représentans de Sa Majesté Impériale près de grandes Cours Alliées, mais il me dit que le Cabinet françois en avoit fait assez imprudemment l'objet d'une

Digitized by Google

circulaire à toute sa diplomatie, composée de gens de différentes couleurs, de sorte que l'Agent de la France à Hambourg tout comme son Ministre à Francfort possédoient cette pièce, tandis que les missions russes en ignoroient l'existence.

La conférence eut lieu le 17 (5) Juin.

V. 6.

Rapport du Comte Lebzeltern. Conférence sur l'affaire de la Grèce.

St. Petersbourg le 3 Juillet (21 Juin) 1824.

Monsieur le Comte de Nesselrode nous a réunis une seconde fois en conférence hier matin. Il nous a fait la lecture du Protocole de la délibération qui avoit eu lieu le 17 (5) Juin. Quoiqu'il présentât des altérations avec ce qui avoit été dit à la première séance, comme elles ne portoient sur aucun point essentiel, il fut signé par Messieurs les Plénipotentiaires tous présens.

L'Article où il étoit question de ma réponse, disoit *»que le Cabinet de »Vienne avoit donné son complet assentiment au plan de pacification tracé dans »le mémoire du Cabinet de Russie;«* comme l'adhésion que j'avois prononcée portoit sur les bases de ce plan, plutôt que sur toutes les parties du système qu'il renfermoit sur les quelles l'occasion de m'expliquer ne s'étoit pas encore offerte, je priai Monsieur le Comte de Nesselrode de substituer à ce passage: *»Le Ministre d'Autriche en déclarant que le Cabinet de Vienne avoit rendu »la plus entière justice aux vues généreuses qui ont dicté le plan de paci»fication etc.«*.

J'ai l'honneur de Vous transmettre ci-joint, Mon Prince, cette pièce qui constate l'intérêt que les Cours Alliées prennent unanimement à l'importante question de la pacification de l'Orient.

Monsieur le Secrétaire d'État nous dit ensuite, que les Cours se trouvant d'accord sur les bases générales du plan de pacification proposé par la Russie et que s'étant réservé de communiquer à Messieurs les Plénipotentiaires les idées qu'il croyoit utiles sur les moyens d'exécution, il alloit leur exposer l'opinion du Cabinet Impérial à ce sujet.

Monsieur le Comte de Nesselrode nous lut alors la déclaration que j'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Altesse.

Ne nous attendant point à ce développement nous prîmes cette pièce ad referendum.

Digitized by Google

Protocole de la Conférence du 5 (17) Juin 1824.

La Conférence s'ouvre par la déclaration suivante, que le Comte de Nesselrode fait au nom et d'ordre de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies:

»En invitant Messieurs les Plénipotentiaires des Cours Alliées, à dis»cuter l'importante et difficile question de savoir comment pourront être ap»paisés les troubles qui désolent la Grèce, le Cabinet de Russie se félicite de »pouvoir annoncer avant tout, que la partie des négociations qui a été confiée »jusqu'à ce jour aux talens et au zèle des Réprésentans de l'Alliance près la »Porte Ottomane, semble parvenue à un terme où elle va être couronnée du »plus heureux succès.«

»D'après des informations transmises par le Vicomte de Strangford, le »Gouvernement turc doit avoir solennellement reconnu l'obligation où il se »trouve, d'évacuer les Principautés de Valachie et de Moldavie; et d'un autre »côté la conclusion définitive d'une Convention commerciale entre la Cour »de Turin et le Divan, paroît prouver, que la Porte exécute les engagemens »qu'elle a contractés l'année dernière relativement au commerce et au libre »passage du Bosphore.«

»Le Cabinet de Russie attend avec une juste impatience les communica»tions ultérieures, par les quelles le Vicomte de Strangford s'est réservé de »confirmer ces premiers avis, et il ne sauroit ouvrir sous de meilleurs auspi»ces, les délibérations où seront déterminées les seules mesures qui ayent le »pouvoir de rétablir la paix dans le Levant et de rendre aux relations politi»ques entre la Russie et la Porte, un caractère propre à en garantir la »durée.«

»L'ensemble de ces mesures a déjà été signalé, il y a six mois, par le »Ministère de Sa Majesté Impériale. Aujourd'hui il lui reste à examiner avec »Messieurs les Plénipotentiaires des Cours Alliées: 1. *les bâses de pacifica»tion indiquées dans son mémoire du* 9 *Janvier* de l'année courante; 2. *les »moyens d'exécution* qui seront jugés les plus efficaces.«

»Quant aux bases dont il s'agit, le Cabinet de Russie invite Messieurs »les Plénipotentiaires des Cours Alliées à consigner au Protocole des confé»rences, l'opinion de leurs Gouvernemens respectifs.«

»Il est prêt à discuter toutes les observations qui lui seront faites, et »il s'empressera d'accueillir toutes celles qui pourront améliorer ou completter »le système dont il a tracé l'apperçu.«

Digitized by Google

»Quant aux moyens d'exécution, il se réserve de présenter à ce sujet, »quelques idées qu'il croit utiles, et qu'il développera dès qu'il aura reçu la »confirmation des nouvelles qui viennent d'être communiquées par le Vicomte »de Strangford.«

»Cet intervalle seroit employé avec un véritable avantage, à l'examen »et à l'adoption définitive du plan de pacification ci-dessus mentionné.«

Cette déclaration amène une réponse de la part de chacun des autres Plénipotentiaires.

L'*Ambassadeur de S. M. Brittannique* déclare, que n'ayant point encore reçu les instructions détaillées qu'il attend sur l'importante question de la Grèce, il se borne pour le moment à exprimer l'adhésion générale de sa Cour aux vues énoncées par la Russie dans son mémoire du 9 Janvier: *que ces vues lui semblent modérées et sages*, que cependant parmi les divers points indiqués dans le dit mémoire, il pourroit s'en trouver et qu'il s'en trouvoit même quelques-uns à l'égard des quels l'opinion de son Gouvernement ne seroit pas exactement d'accord avec celle du Cabinet de l'Empereur, mais que ces questions pourroient être discutées à une Conférence future et qu'au surplus, d'après l'opinion du Cabinet de Londres, quand les relations diplomatiques seront rétablies entre la Russie et la Porte, des mesures analogues à celles qui ont été indiquées par la première de ces Puissances, pourront être adoptées avec succès pour la pacification de la Grèce. Du reste l'Ambassadeur d'Angleterre approuve l'ordre que le Comte de Nesselrode propose d'établir dans les délibérations de la Conférence.

L'Ambassadeur de France commence par témoigner combien il se félicite des nouvelles que vient de donner le Comte de Nesselrode sur l'état des négociations de Constantinople, et combien on doit désirer que les relations diplomatiques entre la Russie et la Porte, puissent se rétablir au plutôt.

Il déclare ensuite que le Gouvernement de S. M. T. C. *a depuis longtems approuvé les vues que renferme le mémoire du Cabinet de Russie*, concernant la pacification de la Grèce, que la France y adhère *complettement et qu'elle est prête à les seconder de tout son pouvoir*, que sans doute ces vues rencontreront des difficultés dans leur application, mais que le but est trop utile, trop conforme aux véritables principes de l'ordre social, aux besoins de l'Europe, et aux intérêts de la Religion et de l'humanité, pour qu'on doive se laisser décourager par aucun obstacle.

L'Ambassadeur de France ajoute qu'il n'a pas d'observation spéciale à faire sur les bases indiquées dans le mémoire du Cabinet de Russie, mais que plusieurs des mesures qu'on y propose, exigeront probablement une discus-

Digitized by Google

sion franche, à la quelle il prendra part avec le dessein de se prêter aux changemens qui seront jugés nécessaires et dans la conviction que les circonstances commandent impérieusement aux Cours Alliées une parfaite unanimité de vues et de langage.

Il finit par observer, en applaudissant à la division de travail proposée par le Comte de Nesselrode, que c'est maintenant à la Russie de faire connoître les moyens qui lui semblent les plus propres à faciliter l'exécution du plan qu'elle a développé.

Le *Ministre d'Autriche* en déclarant, que le Cabinet de Vienne a rendu la plus entière justice aux vues généreuses et bienveillantes qui ont dicté le plan de pacification tracé dans le mémoire du Cabinet de Russie, exprime la parfaite adhésion de sa Cour aux bases générales de ce plan et le désir qu'elle a d'en seconder l'exécution. Il observe néanmoins que le droit de pavillon que le Cabinet de Russie propose d'accorder aux Grecs, pourroit à son avis faire naître de grandes difficultés et compromettre le succès de toute la négociation, trouvant que c'est dans la garantie des Cours Alliées que les Grecs doivent chercher la sécurité nécessaire au commerce. Le Comte de Nesselrode réplique à cette observation, que s'il est un moyen d'anéantir un continuel sujet de différends avec la Porte, et de détacher les insulaires Grecs des intérêts de l'insurrection, c'est de leur accorder le droit de pavillon, que cependant cette clause n'étoit pas proposée comme un ultimatum par la Russie, et, qu'en tems opportun, elle pourroit être mûrement examinée sous le rapport de ses avantages et de ses inconvéniens. Le Ministre d'Autriche ajoute que la Cour de Vienne regarde non seulement comme efficace, mais encore comme indispensable l'assistance d'un organe de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, pour faire prévaloir auprès du Divan des Conseils unanimes et sages sur la pacification de la Grèce, il approuve la division de travail indiquée par le Comte de Nesselrode et déclare que c'est à la Russie de prendre l'initiative des propositions, quant aux moyens de réaliser les vues dont elle a fait part à Ses Alliés.

Le Ministre de Prusse après avoir remarqué que, vû la nouvelle des succès du Vicomte de Strangford dans ses négociations, les conférences ne pouvoient s'ouvrir sous de plus heureux auspices, annonce que la Cour de Prusse rend la plus entière justice aux intentions et aux sentimens qui ont dicté les propositions que contient en faveur de la Grèce le Mémoire du Cabinet de St. Petersbourg; qu'elle les trouve puisées dans les plus pûres considérations de Religion et d'humanité, et conformes aux rapports particuliers de la Russie: que la Russie peut donc compter sur son concours actif et sans

Digitized by Google

réserve, pour atteindre le but qu'elle a signalé, en autant que les moyens d'exécution qui ont été proposés, ou qui le seront encore, auront été reconnus praticables.

Le Général Schoeler, d'accord avec les autres Plénipotentiaires, adopte l'idée émise par le Comte de Nesselrode d'une division de travail, et trouve qu'elle facilitera la marche des délibérations.

A la suite de ces déclarations, le Comte de Nesselrode demande à Messieurs les Plénipotentiaires, si dans le cas où quelque mesure seroit arrêtée par la Conférence, ils auroient l'autorisation de munir d'instruction leurs Collègues à Constantinople et de les engager à effectuer les démarches dont on seroit convenu.

En répondant à cette question, Messieurs les Plénipotentiaires des Cours Alliées ont déclaré, savoir:

L'Ambassadeur de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne: que, dans aucun cas, il ne pouvoit transmettre d'instructions au Vicomte de Strangford et qu'il ne sauroit que rendre compte à son Gouvernement des délibérations et de leurs résultats.

L'Ambassadeur de France: qu'il n'avoit pas reçu cette autorisation d'une manière expresse, mais qu'il avoit ordre de communiquer à Mr. le Général Guilleminot tout ce qui auroit été décidé à la Conférence, et que les instructions de ce dernier lui prescrivoient d'appuyer avec le concours indispensable d'un Ministre de Russie, toutes les démarches qui seroient la suite d'une décision pareille.

Le Ministre d'Autriche: que l'Internonce devoit avoir reçu l'ordre de se conformer aux indications qu'il lui donneroit à la suite des Conférences; mais que Vienne se trouvant, pour ainsi dire, sur le chemin de Petersbourg à Constantinople, il feroit passer par cette voie, au Baron d'Ottenfels, sans qu'il en résultât aucune perte de temps, les instructions dont on seroit tombé d'accord.

Le Ministre de Prusse: qu'il n'avoit pas d'instructions particulières à cet égard, mais que, d'après l'esprit de ses instructions générales, il se joindroit à toutes les mesures qui seroient arrêtées par les autres Plénipotentiaires.

Le Comte de Nesselrode se réserve de porter à la connoissance de l'Empereur Son Maître, toutes les déclarations qui lui ont été faites, et l'on convient qu'une seconde conférence aura lieu, dès que de nouvelles communications la rendront nécessaire.

Digitized by Google

Déclaration.

L'Empereur a pris connoissance des déclarations qui ont été faites par Messieurs les Plénipotentiaires des Cours Alliées à la Conférence du 5 (17) Juin.

C'est avec une vive satisfaction que S. M. I. *les voit adhérer complettement aux bases du Mémoire* que son Cabinet leur a communiqué, sur la pacification de la Grèce le 9 Janvier de l'année courante.

Nul doute que cette pacification ne soit indispensable à l'affermissement de la tranquillité dont jouit le reste de l'Europe, et nul doute non plus, que les Puissances Alliées, en reconnoissant qu'on ne peut laisser se prolonger une lutte qui finiroit, ou par la destruction de tout un peuple ou par le triomphe des principes révolutionnaires, et en approuvant dans son ensemble le plan d'après lequel elles ont été invitées à terminer cette guerre si désastreuse, ne partagent le désir d'arrêter au plutôt l'effusion du sang, de réaliser des intentions bienfesantes et d'agir avec cette unanimité et cette énergie qui sont toujours le gage du succès.

Telle est la conviction qui porte le Cabinet de Russie à proposer à Messieurs les Plénipotentiaires des Cours Alliées, l'*adoption immédiate des mesures dont il va leur faire part.*

Il a trouvé dans leurs déclarations, *qu'aucun d'eux n'avoit encore reçu d'instructions qui lui permissent de discuter les détails du système indiqué dans le Mémoire du 9 Janvier.*

Il y a trouvé aussi que le voeu unanime de toutes les Cours Alliées étoit de n'entamer les négociations à Constantinople, qu'avec l'assistance d'un Plénipotentiaire de Russie.

Pour répondre à ce voeu, sans déroger au principe d'après lequel un Ministre de Russie ne pourra se rendre à Constantinople, que lorsque l'évacuation des Principautés du Danube, aura été complettement effectuée;

Pour donner toute l'utilité possible à la discussion des détails du plan dont les bases ont déjà reçu une approbation générale;

Pour abréger des délais d'autant plus préjudiciables que, d'une part ils envéniment tous les jours d'avantage, une lutte qui fait gémir l'humanité, et que de l'autre, soit que les Turcs l'emportent, soit que la victoire demeure encore aux Grecs, ils rendent nécessairement les négociations plus difficiles et leurs résultats plus incertains;

Pour empêcher, enfin, qu'à son arrivée à Constantinople, le Ministre de Russie ne se voye placé dans cette position si précaire dont le Mémoire du

Digitized by Google

9 Janvier a signalé tous les risques et qui pourroit si facilement amener une extrémité fâcheuse et même de nouveaux malheurs ;

Le Cabinet de Russie est chargé de déclarer :

1. que S. M. l'Empereur propose l'envoi *immédiat du mémoire du 9 Janvier aux Réprésentans des Cours Alliées près la Porte Ottomane*, avec ordre de le regarder comme *leur instruction sur les affaires de la Grèce*, et comme l'expression unanime et générale des voeux que l'Alliance Européenne forme pour la tranquillité et l'avenir de ce pays.

2. Qu'avant même que l'évacuation totale des Principautés permette à un Ministre de S. M. de se rendre à Constantinople, Mr. de Minciaky, va recevoir dès à présent, l'autorisation de déployer le caractère de *Plénipotentiaire de S. M. I. dans les affaires de la Grèce*, et de se joindre à toutes les mesures que les Réprésentans des autres Cours auroient ordre de prendre dans ces mêmes affaires.

La première de ces mesures consisteroit à charger les réprésentans des Cours Alliées, y compris Mr. de Minciaky de se réunir en Conférence, pour discuter les détails du plan de pacification développé dans le Mémoire du Cabinet de Russie, cette discussion ne pouvant être conduite à Constantinople qu'avec plus de connoissance de cause et par conséquent plus d'avantage.

La seconde seroit d'autoriser les réprésentans des Cours Alliées, y compris Mr. de Minciaky, *à rédiger et à adresser*, tant au Divan qu'aux Grecs, *une déclaration collective* portant, qu'animées du désir de mettre fin à des différends funestes qui ne peuvent se terminer par une autre voie, les Puissances Alliées offrent aux deux Parties, une intervention également bienveillante, qu'elles les *invitent à suspendre les hostilités* et que pendant la durée de cet armistice, elles demandent l'envoi à Constantinople d'une Députation Grecque, qui seroit placée sous la sauve-garde du Droit des gens, et qui travailleroit avec elles et avec la Porte, à un arrangement équitable et définitif.

Les Réprésentans des Cours Alliées puiseroient dans le Mémoire du 9 Janvier, les argumens qui établissent la nécessité de cette intervention salutaire.

Le Cabinet de Russie engage Messieurs les Plénipotentiaires à porter ces propositions à la connoissance de leurs Cabinets respectifs, et il est convaincu, que les Puissances Alliées y verront la meilleure preuve des vues qui dirigent la politique de l'Empereur. Son seul but dans cette grave conjoncture est d'arrêter en Turquie le fléau des révolutions et de la guerre, *et d'asseoir sur des bases solides, les rapports de la Russie avec l'Empire Ottoman.* De telles intentions ne peuvent qu'être partagées par les Monarques, aux quels s'adresse Sa Majesté Impériale.

Digitized by Google

V. 7.

Note verbale ou Memorandum communiqué par S. A. le Grand-Vézir au ci-devant Premier Interprète de l'Ambassade Britannique Sieur B. Pisani, le 9 Avril 1824.

L'Ambassadeur notre Ami ne cesse jamais de dire à la S. Porte que les loix de son pays ne permettent pas à la Cour de Londres d'empêcher les Anglais d'aider les rebelles Grecs, et de faire la guerre aux Musulmans, et qu'Elle n'a pas le pouvoir de punir ces actes d'injustice criante.

Si quelqu'un doué de moins de sagacité que notre Ami l'Ambassadeur avait avancé une pareille proposition, nous eussions cru que c'était dans le but de savoir jusqu'où notre crédulité pouvait aller.

Il est trop absurde de dire qu'un Gouvernement quelconque, quelles que soient son administration et ses loix *intérieures*, n'ait pas le pouvoir d'empêcher ses propres sujets de faire la guerre à leur bon plaisir et de violer les Traités qui existent entre leur Gouvernement et une autre Puissance.

L'administration et les loix intérieures de l'Angleterre, ne *regardent que les Anglais*. On ne peut pas citer les règlemens *particuliers* d'un État, comme justification de la mauvaise conduite de ses sujets envers un autre État. La conduite des sujets d'une Puissance quelconque envers une autre, doit être réglée par le *droit public*, qui forme la base de toutes les relations entre Gouvernement et Gouvernement, Nation et Nation — et non pas par les loix ou usages *particuliers* du pays.

Supposons (ce qu'à Dieu ne plaise), qu'une partie des sujets de la Grande-Bretagne fussent en rébellion ouverte contre leur Roi, et que les sujets d'un autre Souverain en paix et amitié avec la Grande-Bretagne (disons, par exemple, ceux de la S. Porte), leur envoyassent publiquement des secours de toute espèce, des munitions de guerre, des provisions, de l'argent, et des officiers du service effectif de la S. Porte; est-ce que l'Angleterre admettrait comme excuse d'une pareille conduite, que la Porte n'avait pas le pouvoir de contrôler les mauvaises actions de ses sujets, parce que les loix du pays donnaient à tout Musulman le droit de faire la guerre à ceux qui ne professaient pas la même foi que lui?

Si ces principes étaient une fois admis, quelle serait la position des nations entr' elles? La paix générale que l'Angleterre assure avoir tant à coeur, ne dépendrait plus des stipulations des Traités ni du droit public. Elle serait à la merci des caprices et des passions des peuples. On croirait avoir

Digitized by Google

tout fait en gardant les apparences de l'amitié — et chaque Gouvernement penserait avoir rempli ses devoirs en disant à son voisin: »Je suis Votre ami »désintéressé et très affectionné. Contentez-Vous de cette *assurance* — et ce- »pendant, ne trouvez pas mauvais que je permette à mes sujets d'aller couper »la gorge aux vôtres.«

Mais l'Ambassadeur, notre Ami, nous croit-il absolument dépourvus de sens commun lorsqu'il prétend que Son Gouvernement n'a pas le *pouvoir* d'exercer un juste contrôle sur la conduite de ses sujets? Le Gouvernement Anglais *avait bien ce pouvoir*, et s'empressait bien de l'exercer lorsqu'il s'agissait d'empêcher les batimens Anglais de porter un peu de blé aux pauvres garnisons Ottomanes qui mouraient de faim, et qui comptaient sur *l'humanité* du moins, d'un ancien ami! — L'existence de ce pouvoir était parfaitement démontrée alors et la mort misérable de plusieurs centaines de Musulmans ne l'atteste que trop bien!

Si nous sommes *en paix* avec l'Angleterre, nous sommes certainement en droit d'exiger que la Cour de Londres ne permette plus à ses sujets de nous faire *la guerre*. Si le Gouvernement désapprouve la conduite hostile de ses sujets, pourquoi ne leur dit-il pas une fois pour toutes: »La Porte est »notre amie depuis des siècles. Nous n'avons pas à nous plaindre d'Elle. »Il est donc juste qu'Elle n'ait pas à se plaindre de nous. Elle a toujours »rempli ses Traités envers nous. Il est donc juste que nous remplissions les »nôtres vis-à-vis d'Elle.« — Pourquoi est-ce que le Gouvernement Anglais ne tient pas ce langage? Pourquoi est-ce qu'il n'a jamais dit *un mot* au peuple Britannique qui ressemblât à de l'amitié pour nous?

L'Ambassadeur notre Ami se fâche de ce que nous ne faisons pas absolument tout ce qu'il nous demande. Peut-il raisonnablement s'étonner de cela? Il nous dit toujours des choses pleines d'amitié, mais croit-il que nous ignorons tout le mal que ses compatriotes cherchent à nous faire? Et comment concilier *ses* paroles avec *leurs* actions? En vérité, nous ne comprenons rien à ces contradictions.

La S. Porte demande ce qu'Elle est en droit de demander, et ce que l'Angleterre n'est pas en droit de lui refuser — savoir, qu'il soit défendu aux Anglais de commettre dorénavant des hostilités contre les Musulmans, soit en personne, soit en envoyant de l'argent et des munitions de guerre (comme ils le font aujourd'hui publiquement et ouvertement), soit en établissant sous les yeux du Gouvernement Jonien, le foyer de leurs machinations contre les intérêts de la S. Porte. Il est clair que le Gouvernement Anglais *peut* empêcher tout cela s'il le *veut* et il est tems de le *vouloir*.

Digitized by Google

V. 8.

Note remise à la Sublime Porte par l'Ambassadeur Britannique S. E. Lord Strangford, en date du 10 Avril 1824.

Le Soussigné Ambassadeur etc. obéit aux ordres exprès du Roi Son Maître en invitant le Ministère Ottoman à prendre en mûre considération les observations suivantes:

Depuis la fatale époque où les relations amicales entre la S. Porte et la Cour Impériale de St. Petersbourg furent interrompues par le départ de la Mission Russe de Constantinople, le Cabinet de Londres n'a cessé de former des voeux pour le rétablissement de cette bonne intelligence si nécessaire à la tranquillité de l'Europe, si indispensable à la prospérité et à la sûreté de l'Empire Ottoman.

Mais l'Angleterre ne s'est pas bornée à former des voeux seulement. Aidée du concours des grandes Puissances ses amies qui partagent avec elle l'obligation de veiller sur la paix de l'Europe, sa vigilance la plus constante et la plus laborieuse n'a eu d'autre objet que de conserver intact ce précieux dépôt, en travaillant de toutes ses forces à une réconciliation franche et sincère entre la Turquie et la Russie.

Les efforts de l'Angleterre pour ce but ont été dûment appréciés par la Sublime Porte, en même tems qu'ils ont été puissamment secondés par l'Empereur de Russie. Les sentimens toujours justes et magnanimes de ce Monarque ont rendu possible l'applanissement d'une série de difficultés qui, sous d'autres auspices, eussent été insurmontables.

Enfin des progrès réels ont été faits dans l'oeuvre de la conciliation et la Cour de Londres s'acquitte avec une véritable satisfaction du devoir de rendre justice aux dispositions dignes d'éloges, manifestées par le Divan.

Il est permis d'espérer aujourd'hui que la S. Porte, convaincue du désintéressement des conseils que l'Angleterre n'a discontinué de lui offrir, désabusée sur le passé et éclairée sur l'avenir, ne balancera pas d'adopter dans l'arrangement final de ses différends avec la Russie, l'avis d'un ancien ami et allié qui jamais ne s'est rendu, qui jamais ne consentira à se rendre l'organe d'aucune proposition attentatoire aux droits ou aux intérêts, à la dignité ou à l'indépendance de l'Empire Ottoman.

Les contestations ouvertes entre le Divan et la Cour Impériale de Russie sont de deux espèces. Les unes tirent leur origine des *questions relatives à la navigation et au commerce*, les autres dérivent des *évènemens politiques*.

Digitized by Google

Les *premiers* ont été heureusement écartées par l'arrangement conclu entre le Ministère Ottomane et l'Ambassade Britannique en Septembre 1823, et certes la Cour de Londres est fort éloignée de supposer que la S. Porte puisse vouloir se soustraire à l'obligation péremptoire de remplir ses engagemens dans un véritable esprit de cordialité et de bonne-foi.

Aussi l'Empereur de Russie toujours disposé à tenir compte au Divan d'une démarche conciliatrice, toujours disposé à écouter de préférence les principes d'équité dont jamais Il ne s'est départi, et toujours animé du même désir de rétablir ses relations amicales avec la S. Porte sur des bases solides, n'a-t-il pas hésité d'apprécier les résultats que l'Angleterre et ses Alliés se sont empressés de Lui annoncer. En envoyant immédiatement à Constantinople le Conseiller d'État actuel de Minciaky, avec ordre de se charger de la direction des affaires de Commerce Russes dans le Levant, Sa Majesté Impériale a fourni au Sultan, au peuple Musulman, et à l'Europe entière un nouveau gage de la stabilité des sentimens élcvés, sages et pacifiques sur lesquels repose sa politique.

Si le Divan eût fait un seul pas de plus dans la voie de la conciliation, si au lieu de se contenter d'avoir satisfait la Russie sur une partie seulement de ses justes griefs, il se fût hâté de saisir cette conjoncture favorable pour tarir également la source des contestations de la *seconde* espèce (celles qui dérivent des évènemens politiques) nul doute qu'il n'aurait obtenu un témoignage bien plus signalé encore de la bienveillance de l'Empereur. Dèslors S. M. Impériale, au lieu de se borner à l'envoi d'un Agent temporairement chargé de la simple gestion des affaires de Commerce, eût confié à un Ministre formellement accrédité auprès de Sa Hautesse la tâche glorieuse de rasseoir sur des fondemens durables l'amitié entre les deux Empires. Il était ainsi au pouvoir de la S. Porte d'arriver par la plus courte ligne au point duquel ses amis désirent la voir s'approcher, autant que ses ennemis souhaitent de la voir s'en éloigner!

Il résulte du parallèle de ce qui *a été fait* avec ce qui *aurait pu être fait*, qu'il ne dépend plus aujourd'hui que de la volonté du Divan d'assûrer une pleine réussite aux travaux de la Cour de Londres et de ses Alliés dans la cause de la paix. Puisse cette *volonté* être dirigée par la sagesse! puisse-t-elle ainsi devenir à la fois le moyen et le garant du succès qui couronnera les voeux de l'Europe entière! Il ne s'agit plus, pour conserver à la S. Porte et à ses Amis le fruit de tant de peines, d'assiduités et de sacrifices, que de l'adoption d'une *seule mesure*, d'une mesure que les traités prescrivent, que les intérêts même de l'Empire Ottoman réclament, d'une mesure dont l'utilité

Digitized by Google

plus ou moins grande sera déterminée par le plus ou moins de célérité qu'on mettra à l'exécuter, d'une mesure enfin que dans tous les cas la S. Porte ne pourra se dispenser d'adopter, si *réellement* elle est animée du désir d'arriver à une réconciliation franche et sincère avec son puissant voisin, si *réellement* Elle attache du prix à renouer ses anciennes relations diplomatiques avec la Russie, si en un mot elle préfère *réellement* des avantages certains à des chances périlleuses.

C'est sur l'adoption de cette mesure que le Soussigné a ordre d'insister et c'est au nom de Son Auguste Cour, au nom de la Russie, et de toutes les Puissances solidairement intéressées au maintien de la paix, qu'il a l'honneur d'inviter maintenant la S. Porte de procéder enfin, et sans de nouveaux délais à remettre les Principautés de Moldavie et Valachie, sous tous les rapports, dans la même condition où elles étaient antérieurement aux troubles de 1821; en réduisant les troupes aujourd'hui stationnées dans les deux Provinces (en contravention manifeste aux traités et en contradiction ouverte avec les engagemens officiellement contractés par le Ministère Ottoman) au même nombre de *Bechlys* qui s'y trouvait autrefois dans des tems tranquilles.

La demande que le Soussigné vient d'énoncer au nom de ses Hauts Commettans, est basée:

1. Sur les *droits* et l'*obligation* de la Russie de la former.

2. Sur les *droits* et l'*obligation* de S. M. Britannique et des Cours Alliées de l'appuyer.

3. Sur la considération des *avantages* et des *sûretés* que la S. Porte retirerait aussitôt d'une adhésion franche et loyale.

4. Sur la considération des *inconvéniens majeurs* et des *périls certains* qui seraient les conséquences infaillibles d'un refus ou d'un délai.

Ad Primum. Rien de plus manifeste, de plus notoire, de plus incontestable, que les droits de la Russie sur ce point. Les traités parlent, et parlent sans ambiguité. Les articles qui investissent la Cour de St. Petersbourg du droit d'une intervention tutélaire en faveur de ces infortunées provinces, ne sont pas (et le Divan ne l'ignore point) des articles d'une convention récente, ni des articles dont l'exécution ait été contestée ou suspendue par des discussions ultérieures; ce sont des stipulations qui datent depuis un demi-siècle, sanctionnées et confirmées par trois Empereurs Ottomans, et en dernier lieu maintenues par S. H. le Sultan actuellement régnant.

Le séjour prolongé des troupes Turques dans les Principautés est une infraction évidente aux traités subsistans, qu'on essayerait en vain de justifier plus long-tems encore par le prétexte de la nécessité. Ce serait également en

Digitized by Google

vain de nier l'énormité des sacrifices de toute espèce, en argent et en corvées, en fourrages et en denrées, en comestibles et en bois, que le maintien des troupes impose à ces malheureuses contrées. Les tableaux des fournitures effectuées en tout genre portent sur des faits que les autorités locales ne sauraient dérober à la connaissance du public; et ces documens authentiques détruisent par des *preuves* irrécusables les *assertions* très-hasardées auxquelles elles servent de réponse.

Il serait tout aussi inutile de soutenir, comme on l'a fait jusqu'ici, que les frais d'entretien des troupes sont supportés par la seule caisse privée des Hospodars; car qui enfin pourrait ne pas savoir que ce sont les Moldaves et les Valaques, inhumainement dépouillés de ce qu'ils recueillent à la sueur de leur front, qui remplissent la caisse privée des Hospodars? Directement ou indirectement, le coup retombe toujours sur le peuple, qui est spolié, écrasé, annihilé, sous prétexte de le protéger contre des périls évidemment imaginaires. La S. Porte doit être indignement trompée, si en effet des vérités aussi tristes et palpables lui sont inconnues.

Il y a donc de la futilité à dire que les habitans mêmes désirent la présence des troupes; le fait est, et le Soussigné peut s'en rendre garant, qu'ils béniront le jour de leur départ; puisque la force armée n'épuise pas seulement les provinces, mais que par sa simple présence elle détourne encore l'une des principales sources de la prospérité publique. Cette prospérité dépend en grande partie du retour des riches propriétaires que les funestes évènemens de 1821 forcèrent à s'expatrier. Mais comment espérer que ceux-ci se décident à revenir et à ramener l'aisance et la confiance parmi leurs concitoyens, tant qu'ils croiront l'armée Turque seule dépositaire de toute autorité, tant qu'ils supposeront là volonté absolue d'un Gouvernement militaire tenir la place des anciennes lois basées sur les privilèges de l'État, à l'ombre desquelles la propriété était garantie et la liberté individuelle respectée?

La prolongation du séjour des troupes Turques, onéreuse et fatale aux deux Principautés, est encore sous tous les autres rapports d'une *inutilité palpable*. Car s'il s'agit de rétablir l'ordre et la tranquillité, ce but doit avoir été atteint au bout de trois années d'occupation, ou bien il ne le sera jamais; et d'ailleurs, la quantité des troupes, plus que suffisante pour achever la désolation des campagnes, serait hors de proportion s'il devait être question de l'employer à une opération militaire. C'est ainsi que leur présence ne produit d'autre résultat que de provoquer le *mécontentement* des habitans, et d'exciter le *déplaisir* de la Russie, et la S. Porte pourrait-elle raisonnablement supposer que dans le cas où cet esprit de *mécontentement* d'une part, et ce

Digitized by Google

sentiment de *déplaisir* de l'autre, seraient poussés aux extrémités, les trois ou quatre mille hommes qui se trouvent dans les Provinces seraient en état d'opposer une résistance quelconque? Il est clair que comme simple poste d'observation, les troupes Turques seraient tout aussi avantageusement stationnées dans les Garnisons le long du Danube.

Or, la présence des troupes Turques causant la ruine du pays, empêchant le retour des émigrés, et ne produisant absolument aucun résultat utile, il est évident que la Cour Impériale de Russie a le *droit* et l'*obligation* d'élever des réclamations contre un pareil état de choses; le *droit*, parce que les traités l'ont autorisée à intervenir officiellement en faveur des Principautés, et à veiller sur le maintien des anciens privilèges; l'*obligation*, parce qu'elles trahirait ses devoirs en refusant son intervention à des peuples sur la destinée desquels elle est appelée à exercer une influence tutélaire, sans empiéter en rien sur les droits de Souveraineté de Sa Hautesse.

C'est donc en vertu de ses *droits* et de ses *obligations* que la Russie insiste sur le rétablissement du *status quo* antérieur à l'année 1821. Ce n'est pas là une nouvelle demande; c'est la même qui depuis l'origine de ces prolixes négociations a continuellement été l'objet des pressantes représentations des Ministres alliés à Constantinople, et pourtant ils sont encore à l'entrée de la quatrième année de discussions diplomatiques, au même point où ils se trouvaient au commencement de la première. Ce fait en soi-même presqu' inconcevable, le devient bien davantage encore par la contradiction qu'il implique avec la déclaration officielle du Ministère Ottoman, consignée dans la Lettre de S. E. le Réis-Efendi au Secrétaire d'État de S. M. I. de toutes les Russies en date du 25 Février 1823. Il est clairement et explicitement dit dans cette lettre »que l'*évacuation complète des Principautés avait déjà eu lieu*," non pas que l'armée Turque avait été *diminuée*, mais que l'*évacuation complète* avait été effectuée. Le Soussigné se réfère à cet égard aux propres mots contenus dans la lettre de S. E., qu'il croit de son devoir de citer littéralement ci-après:

(Traduction) »L'installation de ces deux Hospodars et l'*évacuation com-*»*plète* des deux Principautés opérée dans le même tems, fournissent une nou-»velle preuve de la scrupuleuse exactitude que la Sublime Porte met constam-»ment dans l'exécution des traités."

Qui aurait cru possible que treize mois après avoir reçu une assûrance aussi formelle, les Ministres alliés se verraient encore dans la triste nécessité de solliciter cette même *évacuation complète* qui déjà leur avait été si positi-

Digitized by Google

vement annoncée? Il suffira sans doute de signaler à un Gouvernement aussi scrupuleusement attaché à la fidélité de ses engagemens que la S. Porte, une disparate tellement frappante entre ses paroles et ses actions, pour le déterminer à s'occuper sur-le-champ des moyens les plus efficaces d'y porter remède. Jusqu'à cette heure la S. Porte se trouve en contradiction avec Elle-même et il doit être sous tous les rapports de Son intérêt autant que de Sa dignité, de sortir le plutôt possible d'une position aussi fausse que dangereuse.

Ad Secundum. Les droits de S. M. Britannique et des Cours alliées d'appuyer par tous les moyens en leur pouvoir la juste demande de la Russie résultent de leur *obligation* commune de préserver contre toute atteinte cette paix générale dont le maintien est à la fois le premier de leurs devoirs et le premier de leurs voeux. Or il est notoirement vrai que la paix entre la Russie et la Turquie ne sera assise sur des bases durables, et que par conséquent le danger imminent de voir la tranquillité de l'Europe troublée dans le Levant, ne disparaîtra qu'après que la Mission de S. M. Impériale sera retournée à Constantinople. Mais il est également notoire que le retour d'une Mission Russe ne peut avoir lieu tant que subsistera l'infraction manifeste des traités, causée par la présence de la force armée Turque dans les Principautés. C'est donc dans la plénitude du sentiment de leurs *droits* et de leurs *obligations*, des besoins de l'Europe, et des nécessités de l'Empire Ottoman, que l'Angleterre et ses Alliés demandent l'*évacuation complète et immédiate des deux Principautés.*

L'état d'angoisse produit par les vacillations de la politique Orientale n'a duré que trop long-tems déjà. Les Alliés ne sauraient consentir à le prolonger. Il dépend maintenant de la S. Porte de le faire cesser; et à moins qu'Elle ne prétende s'opposer, Elle seule, aux voeux réunis de l'Europe entière, Elle se hâtera de terminer radicalement des complications dont aujourd'hui encore il est heureusement en son pouvoir de sortir avec honneur et sûreté. L'Empereur de Russie de son côté n'a point balancé de faire une première démarche décisive vers le but de la conciliation. La S. Porte est dans l'obligation de faire la seconde. Toute l'Europe s'y attend. Un refus de la part du Divan fournirait la triste preuve que son désir de conserver la paix n'est nullement aussi sincère que ses amis, et l'Angleterre la première, l'ont constamment représenté. Dans tous les cas il est essentiel que la S. Porte sache que ce point se rattache si intimément au propre bien-être de l'Angleterre et des Alliés, que jamais ils ne se désisteront d'une demande, de la justice et de la convenance de laquelle ils sont tous pleinement convaincus.

Digitized by Google

Ad Tertium. Il n'est pas à présumer que les *avantages* et les *sûretés* que la S. Porte retirerait aussitôt d'une adhésion franche et loyale, puissent échapper à la perspicacité d'une réunion d'hommes d'État aussi éclairés que ceux qui forment le Ministère actuel de Sa Hautesse. Ils n'ont qu'à les peser dans la balance du *sens-commun*, contre l'utilité chimérique de la présence de quelques milliers d'hommes dans les Principautés, et bientôt la vérité l'emportera sur l'erreur. D'ailleurs, à quel progrès la S. Porte peut-Elle s'attendre dans l'ajustement des prétentions qu'Elle-même compte faire valoir auprès du Cabinet Russe, soit pour des objets de commerce, soit pour des questions politiques, tant qu'un Ministre de Russie ne retournera pas dans la Capitale Ottomane? et quelle utilité pourrait-on se promettre de ce retour, tant que durera une violation aussi flagrante et injustifiable de ces mêmes traités dont l'exécution la plus scrupuleuse serait, sans aucun doute, la première et la plus agréable tâche du nouveau Ministre de Sa Majesté Impériale?

La S. Porte compterait-Elle pour rien la certitude d'augmenter le nombre et la validité de ses titres à l'estime et à l'affection de ses *amis*, dans la même proportion qu'Elle détruira les folles chimères de ses *ennemis?* La S. Porte ignore-t-Elle l'alarme répandue parmi les Insurgés, depuis que l'arrivée d'un Agent Russe est venu ajouter à la probabilité de la conservation de la paix? ignore-t-Elle les efforts du Gouvernement Grec, les stratagèmes aux quels il a eu recours pour empêcher la circulation d'une nouvelle si fatale à ses projets, si destructive de tout espoir d'accroître les difficultés et les malheurs de l'Empire, en le plongeant dans une guerre avec la Russie? Et si telle a été l'alarme que l'arrivée d'un simple Agent Russe a donnée aux Insurgés, quel effet ne produira pas sur eux la présence d'un Représentant de S. M. l'Empereur Alexandre dans la Capitale du Sultan? d'un Ministre chargé de la tâche honorable de mettre le sceau à l'oeuvre de la réconciliation, et d'imprimer aux nouvelles relations entre les deux Cours le double caractère de la cordialité et de la stabilité?

Ad Quartum. Les *inconvéniens majeurs* et les *périls certains* qui seraient le résultat d'un refus ou d'un délai de la part de la S. Porte sont tous si faciles à apercevoir, et ils ont tous été tant de fois déjà franchement indiqués au Ministère de Sa Hautesse, que le Soussigné croit pouvoir se dispenser de la pénible obligation de les énumérer de rechef. Pourtant il est de son devoir d'appeler plus spécialement l'attention toute entière de la S. Porte sur une de ces conséquences inévitables, et il s'en acquitte en *déclarant maintenant officiellement* au nom de Son Auguste Cour, que si le Divan met du prix à conserver les relations cordiales et intimes qui unissent si heureusement la

Digitized by Google

Grande-Bretagne et la Turquie, s'il désire s'assûrer la continuation des bons offices employés avec tant de zèle et de constance en sa faveur, si, en un mot, le Divan souhaite que le présent lui soit un gage de l'avenir, il n'hésitera pas d'acquiescer à une demande, de l'admission de laquelle dépend la nature de ses relations futures plus ou moins amicales avec l'Angleterre.

Après avoir ainsi rempli les ordres du Roi, Son Maître, le Soussigné a l'honneur d'informer la S. Porte qu'il est autorisé par S. M. l'Empereur de toutes les Russies à lui faire connaître que l'*évacuation totale et immédiate des Principautés* est actuellement la *seule et unique* condition de laquelle Sa Majesté fait dépendre le rétablissement de ses rapports diplomatiques avec le Gouvernement Ottoman; que cette condition, de tout tems la *première*, est aussi la *dernière;* et que dès l'instant où la S. Porte remplira sur ce point essentiel ce que les traités lui prescrivent, le nouveau Ministre de Sa M. I. quittera St. Petersbourg pour se rendre à Constantinople, y renouer les relations d'amitié si long-tems interrompues, et prouver au Divan, à l'aide d'une conduite toujours franche et loyale, la disposition du Cabinet de Russie d'ensévelir tous les différends antérieurs dans un profond oubli.

Cette déclaration aussi noble que bienveillante constitue une nouvelle époque dans l'importante négociation qui occupe la sollicitude de l'Europe. Elle réduit la question à ses élémens les plus simples. La S. Porte est officiellement informé maintenant que le retour d'une Mission Russe ne dépend plus que d'une *seule* condition; de la *simple condition* d'exécuter les traités, en d'autres mots de la *condition* de faire ce qui est juste, utile, indispensable.

Le Soussigné invite S. E. le Réis-Efendi de porter le présent mémoire à la haute connaissance de l'Empereur Son Maître, et telle est la confiance des Cabinets réunis de l'Europe dans la sagesse du Sultan, que tous se plaisent à attendre un résultat entièrement satisfaisant de leurs instantes représentations sur un objet qui concerne les intérêts les plus chers de l'Empire Turc.

Le Soussigné a ordre de son Gouvernement de demander une conférence officielle avec les Ministres de la S. Porte, afin de recevoir la réponse de LL. EE. aux observations qu'il vient de leur soumettre, aussitôt que celles-ci auront été prises en mûre considération.

Il a l'honneur etc.

Palais Britannique ce 10 Avril 1824.

(Signé) Strangford.

Digitized by Google

V. 9. a.

A S. A. Monsieur le Prince de Metternich etc. etc.

Constantinople 1 Juillet 1824.

Mon Prince,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Altesse copie de mon expédition en date du 29 Juin, au Ministre Secrétaire d'État de S. M. I. de toutes les Russies.

En examinant ce travail, V. A. partagera, j'aime à l'espérer avec confiance, mon opinion sur la nature satisfaisante du résultat obtenu. Enfin, les dernières résolutions de la Porte ont substantiellement rempli les dernières demandes de la Russie, et nous voici enfin arrivés au terme de cette funeste complication qui eut triomphé de l'Europe, si la sagesse et la prudence de V. A. ne lui eussent opposé une digue contre laquelle elle a nécessairement dû se briser.

Il est certain qu'il n'eût dépendu que de moi de ne pas clorre la négociation, de laisser le champ ouvert à de nouveaux débats, et de prolonger à l'infini des discussions qui déjà ont absorbé des années entières. Avec la moindre disposition à donner une *fausse* interprétation, ou bien une interprétation *trop littérale*, à l'expression mal-adroitement choisie par l'Hospodar, et plus mal-adroitement encore répétée par le Réis-Efendi dans sa communication verbale du 19 Juin, il m'eût été facile de me créér une réputation de savant casuiste; mais j'aurois assurément rendu le plus mauvais service à l'Europe, à la cause de la paix et à celle de l'humanité. Au lieu de suivre une aussi fausse direction, j'ai compris que mes devoirs me prescrivoient de m'attacher aux *faits* bien plus qu'aux *mots*, et de me contenter des premiers plutôt que de chicaner sur les seconds. *Or le fait est* que *la Porte consent, en vertu de la demande énoncée par la Russie et Ses Alliés, à réduire les Beschlis stationnés dans les deux Principautés de Valachie et de Moldavie, au nombre qui s'y trouvoit autrefois en tems de paix.* Quant aux *mots* qu'elle employe pour exprimer ce consentement, peu m'importe que cette réduction soit dénommée *réduction de la moitié* ou *réduction d'un centième*, pourvu que par le *fait*, la *réduction demandée ait lieu.* Je ne vois dans le choix de cette expression qu'une nouvelle preuve, très superflue au reste, de la mauvaise grâce vraiment inimitable, qui caractérise les procédés du Divan, chaque fois qu'il se voit obligé d'obéir à la force des circonstances. Il faudroit ne point connoître du tout les Turcs, pour ne pas voir que les mots en ques-

Digitized by Google

tion ne sont dans le fond qu'un subterfuge auquel on a eu recours pour sauver le palladium des Ministres Ottomans, — *la prétendue dignité du Sultan;* — et il est évident que les explications qui ont accompagné et suivi le message verbal, si défectueusement construit, ne laissent absolument rien à désirer pour le fond de la question.

Partant du principe qui m'a constamment guidé, sans jamais m'égarer, du principe que l'Empereur Alexandre et Ses Alliés souhaitent sincèrement de saisir la première occurrence favorable pour terminer avec honneur et sûreté les fâcheuses contestations avec la Porte, j'eusse cru desservir S. M. I. et contrarier les voeux de Ses Alliés, en laissant échapper l'occasion d'atteindre ce but. J'ai consciencieusement rempli ma tâche, et j'ose dire, qu'aidé du concours de mes Collègues d'Autriche et de Prusse, j'ai obtenu ce qu'il étoit humainement possible d'obtenir dans la position donnée des choses. La négociation est terminée, depuis que l'objet principal, qu'elle avoit en vue, l'adhésion aux justes demandes de la Russie a été obtenu.

Arrivé au terme de la carrière que la confiance des Cours Alliées m'avoit appelé à fournir, je me prépare maintenant à profiter aussitôt après l'arrivée du Secrétaire d'Ambassade qui devra me remplacer en qualité de Ministre Plénipotentiaire, de la permission que le Roi mon Maître a daigné m'accorder de retourner en Angleterre. Avant, toutefois, de me séparer définitivement des affaires qui depuis trois ans ont occupé toute ma sollicitude, je crois de mon devoir de réclamer la confiance dont V. A. m'a toujours honorée, pour lui soumettre encore quelques observations sur un point qui se rattache directement à la question, à la solution de laquelle nous avons consacré tous nos efforts.

La dernière condition de laquelle la Russie faisoit dépendre le rétablissement de ses relations diplomatiques avec la Porte, vient d'être remplie. Sous peu, un Ministre Russe arrivera à Constantinople. Voilà de grands résultats, sans contredit, et le maintien de la paix entre les deux Empires *paroît* assuré. Mais, avons-nous en obtenant pour la Russie ce qu'elle demandoit à juste titre, *réellement* placé ses relations envers la Porte sur une base solide? La paix est-elle *effectivement* assurée? C'est à quoi je n'oserois répondre affirmativement.

Votre Altesse me rendra la justice de convenir qu'autant de fois qu'Elle m'a permis de Lui parler avec confiance sur la position des affaires, autant de fois je me suis fait un devoir de Lui faire remarquer, que tôt ou tard, nous serions *obligés*, après avoir soutenu les demandes de la Russie à la charge de la Porte, de regarder en face la question des demandes de la Porte à la

Digitized by Google

charge de la Russie. Je n'ignore pas que cette question, considérée par toutes les Cours comme une espèce de *noli me tangere*, a été soigneusement écartée par tous les Cabinets; je ne me dissimule point la répugnance des Puissances Alliées à se mêler d'une affaire qu'Elles ont toujours envisagée comme étrangère à leur ressort. Mais quelque grande, quelque bien fondée et quelque facile à expliquer que cette répugnance puisse être, d'après le système de la politique Européenne, elle sera toujours aux yeux de la Porte, injuste et incompréhensible. Les Turcs disent aujourd'hui, et ils le diront encore aussitôt qu'un Ministre Russe sera arrivé, que si les Puissances Alliées ont eu le *droit* d'intervenir, sur la demande de la Russie, et en faveur du maintien de la paix, pour obtenir l'adhésion de la Porte aux justes demandes de la Russie, elles ont encore, le cas échéant, l'*obligation* d'intervenir sur la demande de la Porte, et en faveur du maintien de la paix, pour obtenir l'adhésion de la Russie aux justes demandes de la Porte. Il sera très difficile de persuader aux Ministres de Sa Hautesse qu'ils ont tort en raisonnant ainsi, et nous aurons d'autant plus de peine à les convaincre de ce tort, qu'ils feront valoir l'abandon que, sur nos instances, ils ont fait du droit qu'ils croyoient avoir, de faire de l'admission de *leurs* prétentions la *condition* de l'adhésion demandée aux prétentions de *la Russie*.

Je ne puis me permettre aucun jugement sur le fond de la question; je ne connois que la lettre des articles patens du Traité; mais je sais avec la dernière certitude (et aucune considération de plaire ou de déplaire ne sauroit me dispenser de déclarer officiellement, en ma qualité de collaborateur zélé du grand ouvrage de la paix, que je sais à n'en pas douter) qu'aussitôt après l'arrivée du Ministre de Russie, la Porte renouvelera ses anciennes demandes au sujet des frontières Asiatiques (qu'on est convenu de désigner sous la rubrique *»d'un des objets d'une Négociation précédente«)*, et que dans le cas où elle essuyeroit des difficultés, elle réclamera l'intervention des Puissances Alliées, en raison *du même principe* qui a motivé cette intervention de leur part en faveur de la Russie. Dirons-nous dans ce cas à la Porte: »Nous »ne saurions intervenir dans une question directe entre vous et la Russie, »parce que la Russie ne demande pas notre intervention, et parce que notre »intervention blesseroit le juste sentiment de dignité et d'indépendance de »cette Cour.« Mais la Porte nous répondra: »Je n'ai assurément pas solli»cité votre intervention pendant les trois dernières années; à coup sûr cette »intervention de votre part, a blessé le juste sentiment de ma dignité et »de mon indépendance, et pourtant vous l'avez exercée, et pourtant je l'ai »tolérée.«

Digitized by Google

Certes je ne crains pas qu'un refus de la Russie à admettre les demandes des Turcs, ou de la part des Alliés à les appuyer de leur intervention, suffise pour pousser la Porte à la résolution désespérée de faire valoir ses prétentions, les armes à la main. Mais je redoute que son indignation, son ressentiment et son dépit n'éclatent de mille manières dans les transactions journalières entre les deux Empires, et ne compromettent ainsi derechef, les relations que nous avons eu tant de peine à rétablir. Les funestes effets de la mauvaise humeur que ce refus produira, se feront surtout sentir dans le moment où nous aurons le plus urgent besoin d'inspirer une confiance sans bornes, une foi implicite dans la loyauté de nos propositions, enfin une sage déférence à nos avis.

Nous sommes à la veille d'aborder une des questions les plus graves, comme les plus délicates que la diplomatie ait jamais eu à traiter. La solution dépend, je le repète, *du dégré de confiance* que nous réussirons à inspirer à la Porte. La stricte impartialité et la plus scrupuleuse équité dans toutes nos relations, doivent être les premières bases des négociations à entamer. Sans elles, point de succès! Nous avons employé trois années à plaider une cause fondée sur la lettre et l'esprit des Traités: combien d'années nous faudroit-il pour terminer une question entièrement étrangère à l'esprit et à la lettre des traités, fondée seulement sur des vues philantropiques, à moins que la confiance la plus entière dans nos vues et nos principes ne nous prépare les voies? On auroit tort de se flatter que les Turcs admettront gratuitement nos *droits* à nous ingérer dans la question Grecque, sur la raison du maintien de la paix générale en Europe, qui a prévalu dans l'Affaire Russe. Ils répondront, et il ne leur sera même pas difficile de démontrer, que ce n'est pas *leur faute* si le repos de l'Europe est compromis par les tristes événemens en Morée et dans l'Archipel, que ce n'est pas *eux* qui prêchent l'insurrection et la révolte; que si nous voulons préserver la paix des dangers qui la menacent, il ne dépend que de *nous* de ne pas secourir, encourager et protéger les rebelles. Voilà quelle sera infailliblement la réponse que la Porte donnera aux premières ouvertures relatives au projet de pacifier la Grèce. Or, si nous ne pouvons nous dissimuler le risque de voir *le principe qui doit servir de base* à notre négociation, méconnu et contesté, dès l'instant où nous entrerons dans cette nouvelle carrière, et s'il est évident que le seul moyen de vaincre l'opposition des Turcs consiste à leur montrer que les Puissances Alliées, et la Russie la première, ne se refusent pas à examiner avec équité et impartialité les prétentions que la Porte se croit autorisée à faire de son côté, comment pourrons-nous espérer d'obtenir le moindre

Digitized by Google

succès dans la question Grecque, avant d'avoir applani une difficulté, qui tant qu'elle subsistera, sera une source intarissable de discussion, de plainte, et de mécontentement?

Je me fais un devoir de ne pas perdre un instant à soumettse ces observations avec une franchise sans réserve à V. A. parce que je prévois que dans un très-court espace de tems, il deviendra absolument *impossible* d'éluder la question, et parce que j'ai l'intime conviction que les Turcs resteront sourds à toute considération de *pure humanité* et de *philanthropie*, tant qu'ils ne seront pas pleinement satisfaits sur les articles de *stricte justice*.

J'ai l'honneur etc.

(Signé) Strangford.

V. 9. b.

A S. E. Monsieur le Comte de Nesselrode etc. etc.

Constantinople le 29 Juin 1824.

Monsieur le Comte,

L'expédition que Votre Excellence a bien voulu m'adresser de Czernowitz en Septembre et dont j'ai eu l'honneur de Vous accuser la réception le 31 du mois suivant, signalait trois conditions comme indispensables au rétablissement des rapports diplomatiques entre le Gouvernement Impérial et la Porte Ottomane.

1. La réduction des troupes stationnées dans les deux Principautés, au nombre qui s'y trouvait antérieurement à l'Insurrection de 1821.

2. La mise en liberté du Boyard Villarà.

3. Le témoignage d'une disposition sincère et cordiale de la part de la Porte à remplir strictement et de bonne foi envers Mr. de Minciaky lorsqu'il se chargerait de la direction des affaires commerciales en Turquie, les engagemens pris avec l'Ambassade Britannique en Septembre de l'année passée.

C'est avec une satisfaction réelle que je m'acquitte aujourd'hui du devoir de Vous annoncer, Monsieur le Comte, l'accomplissement de chacune de ces trois conditions et que j'invite V. E. d'informer S. M. Impériale des résultats obtenus.

J'ose dire que mon zèle méritait la confiance dont l'Empereur Votre Auguste Maître a daigné m'honorer, en me chargeant de la direction de cette longue et pénible négociation — mais je me sens encore appelé à rendre hommage à la vérité en déclarant que le succès dont nous avons à nous féli-

Digitized by Google

citer est uniquement dû à la politique sage, généreuse et élevée du Cabinet Impérial.

A l'égard de la *première des trois conditions susmentionnées*, je dois exprimer ma ferme conviction que les délais et l'hésitation de la Porte à remplir la demande de la Cour de Russie, n'ont pas été causés par un manque de bonne volonté à complaire à S. M. Impériale ni par l'intention de mettre en doute le droit d'intervention que Lui confère une juste interprétation des Traités. La conduite du Divan a été dans cette occasion comme dans toutes les autres, l'effet de ce sentiment de fausse dignité, de cette fermeté mal entendue, enfin de ce faux point d'honneur qui domine toujours le Cabinet Ottoman. Le Ministère de Sa Hautesse eut cru donner à la fois une marque de faiblesse et d'inconséquence en adhérant d'abord à la demande qu'il avait refusée avec tant d'opiniâtreté dans sa Note responsive en Novembre dernier.

Il est vrai que depuis lors un nouveau et puissant moyen de vaincre l'obstination du Divan a été placé entre mes mains. Une dépêche du Chevalier Bagot, en date du 26 Novembre, m'autorise à déclarer à la Porte que le rétablissement du *status quo* dans les Principautés était désormais la seule condition de laquelle S. M. Impériale faisait dépendre le renouement de ses relations diplomatiques avec le Gouvernement Ottoman. Mais au moment où cette importante communication me parvint, je me trouvais absolument hors d'état de la mettre à profit. Des contestations d'autant plus embarrassantes, qu'elles portaient sur des faits que je ne pouvais éclaircir sans m'attirer de nouvelles récriminations, absorbaient à cette époque toute ma sollicitude, je ne pouvais abandonner le terrain sans sacrifier le *premier* de mes devoirs, celui de maintenir l'*honneur* du Roi mon maître, et il ne m'était pas permis de douter que si j'essuyais une défaite dans la défense des droits de l'Angleterre, il eut fallu renoncer pour toujours à l'espoir de plaider victorieusement la cause de la Russie.

A peine avais-je réussi d'appaiser ces fâcheuses querelles, que les difficultés inopinément survenues au sujet du Tarif Russe, et du caractère public à déployer par Mr. de Minciaky, firent naître de nouveaux différends, auxquels je n'étais guères préparé et que cependant il fallait vider avant d'aborder la question de l'évacuation. Tous les détails concernant l'ajustement satisfaisant de ces deux points incidens ayant déjà été portés à la connaissance de V. E. par Mr. de Minciaky, je me bornerai seulement à observer que le plein succès que nous avons conjointement remporté, n'a pû être obtenu qu'en ajournant momentanement tout autre sujet de discussion.

Digitized by Google

Enfin les obstacles qui jusqu'ici avaient entravé ma marche étant heureusement applanis, je me vis en état de présenter ma Note au Réis-Efendi en date du 9 Avril.

Cette Note, dont je me suis empressé de transmettre une copie au Chevalier Bagot pour son information et celle de V. E. était basée sur le même principe qui, en automne de l'année dernière, avait assuré la réussite de ma négociation pour les affaires de commerce et de navigation. Elle présentait à la Porte sans fard et sans détour, la preuve d'une parfaite identité de vues entre ma Cour et celle de St. Petersbourg, celle d'une véritable solidarité dans l'attitude prise par les Cours alliées pour soutenir la demande énoncée, enfin celle du danger auquel le Divan s'exposerait par un refus.

J'avais mis assez de franchise et de précision dans mon langage pour être certain que la Porte ne s'y méprendrait pas, et les explications verbales que le Premier Drogman de l'Ambassade fut postérieurement chargé de fournir au Réis-Efendi, avaient toutes pour objet de convaincre ce Ministre que le moment était venu où la question, réduite à ses plus simples élémens devait, à tout prix, être résolue. Aussi, les réponses données par Seyda-Efendi et le Kiahya-Bey, et les renseignemens obtenus par des voies confidentielles, ne tardèrent pas à me donner la conviction que dès la première lecture, ma Note avait produit sur les membres les plus influans du Divan un effet conforme à mes désirs.

Afin toute fois de me procurer une connaissance exacte de la nature des objections qu'on pourrait m'opposer, et du degré de vigueur qu'on serait disposé à déployer dans la conférence que je venais de demander, je crus indispensable de réclamer l'assistance d'un de mes Collègues pour ce but. Le Ministre de Prusse se chargea de cette tâche, et dans une entrevue avec le Réis-Efendi qui eut lieu le 23 Avril, il fit preuve de la même circonspection et de la même force de talent que dans tout le cours de la négociation il n'a cessé de développer avec autant de zèle que de succès. Je n'hésite pas d'attribuer à l'impression que ses raisonnemens ont laissé dans l'esprit de Seyda-Efendi, la faiblesse comparative de la résistance que j'ai rencontrée dans ma Conférence du 27 du même mois.

Désabusés de leurs erreurs et de leurs illusions, les Ministres de Sa Hautesse finirent par admettre dans cette Conférence formellement en *principe*, la demande énoncée dans ma note, et promirent de l'exécuter aussitôt que de certains arrangemens préliminaires, présentés par eux comme indispensables, auraient été effectués.

Peu de jours après des notions puisées à la meilleure source me donnè-

Digitized by Google

rent une idée précise de la nature de ces arrangemens, et je vis clairement ce que j'avais déjà préjugé, que le Gouvernement Ottoman était fermement et loyalement décidé à l'exécuter, mais que sa marche serait encore cette fois-ci, ce qu'elle a toujours été, tout-à-fait Turque, c'est-à-dire, lente, embarrassée et tortueuse

Satisfait de l'admission pleine et entière du principe, et convaincu que l'exécution n'était retardée que par des considérations qui tiennent au caractère incorrigible de la politique Ottomane, je regardais dès lors la question comme *décidée* en notre faveur. Pourtant, la prudence m'ordonna de suspendre l'expression de ma satisfaction, et loin d'accorder des éloges à la Porte, je lui fis, dans une note verbale, des reproches du *vague* dans ses promesses, du *manque de confiance* dans ses réponses explicatives, enfin, du *refus* de déterminer une époque pour l'évacuation. Si par ce moyen je n'ai pas réussi à accélérer sa marche (ce qui dans tous les cas eut été au dessus des moyens dont je pouvais disposer), j'ai la conscience du moins, de n'avoir rien négligé de ce qui pouvait la maintenir dans la bonne voie; et il me paraissait essentiel surtout, d'empêcher que les Ministres Turcs ne se prévalussent de mon assentiment tacite pour flatter l'orgueil du Souverain, en Lui inspirant l'idée erronée qu'une simple admission du *principe* avait suffi pour contenter l'Europe.

Le Chevalier Bagot aura sans doute eu l'honneur de faire connaître à V. E. les artifices auxquels le Divan a eu recours pour se donner l'air d'agir spontanément, tandis qu'il obéissait à la loi de la nécessité.

Certes, je ne me dissimulais aucun des nombreux et sérieux inconvéniens qu'entraînait cette manoeuvre, mais tant que je voyais le *principe* en sûreté, et que mon opinion ne différait de celle des Turcs que dans la manière de l'appliquer, il me parut que je ne risquais rien à les laisser agir à leur façon pourvû toujours que je restasse maître de les faire agir dans mon sens.

Considérant l'état de la question sous ce point de vue, je me suis, pendant toute la durée du Ramazan, contenté d'assurances. J'ai eu l'air de consentir, par procédé, à ce délai, quoique je n'ignorasse pas, qu'il eût été humainement impossible de l'abréger, à moins de vouloir renverser cet édifice que depuis trois ans nous travaillons à reprendre sous-oeuvre. Enfin, le Bayram étant arrivé et la Porte ayant désigné elle-même ce terme comme l'époque à laquelle l'exécution de ses engagemens contractés dans la Conférence du 27 Avril serait annoncée par une communication officielle, je devins pressant. Mes Collègues joignirent leurs instances aux miennes et Mr. l'Internonce qui dans toutes les phases de la négociation a sû allier le zèle le plus éclairé à la prudence la plus consommée, seconda encore dans cette circonstance mes

Digitized by Google

efforts avec tant d'énergie que je reconnais devoir essentiellement à sa coopération franche et active le résultat satisfaisant auquel nous sommes définitivement arrivés.

Le 19 au Courant le Réis-Efendi chargea les deux Premiers Drogmans d'Angleterre et d'Autriche et presque simultanément les Interprètes de Prusse et de Russie, d'un message officiel touchant l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie. Quoique très satisfaisant pour le fond, ce message était cependant conçu dans des termes beaucoup trop vagues pour que ni moi ni mes collègues nous eussions pû nous en contenter. Le besoin d'une explication ultérieure devenant ainsi de plus en plus urgent, je ne balançai pas de demander immédiatement une seconde conférence, qui me fut accordée le mercredi 23 du courant dans la maison de campagne du Réis-Efendi, bien plus facilement que l'usage habituel de la Porte ne m'autorisait à l'attendre.

Dans cette entrevue Séida-Efendi qui était accompagné de l'Amedji, Secrétaire du Cabinet, et du Drogman du Divan, répondit à mes observations sur l'insuffisance du message que nos Interprètes avaient reçu peu de jours auparavant de sa part, qu'il était chargé par ses supérieurs de me faire la communication officielle suivante, et de me prier de la transmettre à la Cour Impériale de Russie:

»Les Beschlis qui se trouvent aujourd'hui en Valachie et en Moldavie, ayant été stationnés dans ces deux Provinces en vertu de la demande expresse des Hospodars eux-mêmes, fondée sur la réquisition des Boyards, c'est encore à eux (aux Hospodars) que la S. Porte s'est adressée pour obtenir des renseignemens sur la proportion dans laquelle le nombre des Beschlis pourrait être diminué sans préjudice pour la sûreté et la tranquillité publiques qui est l'objet de leur résidence dans ces pays.«

»La réponse de la Valachie nous est déjà parvenue, et quoique celle de la Moldavie ne soit pas arrivée encore, nous savons néanmoins, que les informations qu'elle contiendra ne seront pas de nature différente.«

»En raison de la teneur de ces réponses nous avons résolu de retirer *immédiatement* la moitié des Beschlis stationnés dans les deux Provinces, ou bien en d'autres mots, d'acquiescer à la proposition que notre Ami l'Ambassadeur nous a faite au nom et de la part de notre bon voisin l'Empereur de Russie en rendant le nombre des Beschlis qui devront y rester égal à celui qui s'y trouvait autrefois en tems de paix.

»Nous voyons bien les risques que nous courons en prenant cette détermination, et nous n'ignorons pas que nous exposons nos provinces au plus imminent danger, en mettant les Beschlis sur le pied de paix, dans un tems

Digitized by Google

qui assurément ne ressemble en rien à la paix; il ne nous échappe pas que ce danger provient essentiellement du voisinage de cette bande d'hommes pervers et mal-intentionnés qui, bien que peu nombreuse aujourd'hui, n'en est pas moins formidable par son activité, par l'atrocité des principes révolutionnaires qui la gouvernent, et par les communications secrettes qu'elle entretient avec les mécontens de notre Empire.«

»Mais quelles que soient l'imminence et la grandeur de ce danger, nous ne balançons pourtant pas de faire ce qui est agréable à l'Empereur de Russie notre bon voisin et à ses Alliés nos amis, et nous aimons à croire qu'on reconnaîtra dans ce procédé une nouvelle preuve de notre adhésion au système pacifique que toutes les grandes Puissances ont pour objet de maintenir.«

»Nous avons par conséquent déterminé de réduire au nombre ordinaire les Beschlis stationnés dans nos provinces. Les faits prouveront bien mieux que des assurances à l'Ambassadeur notre Ami, à la Cour de Russie et aux Alliés que cette détermination s'exécute. Les ordres pour la diminution en Valachie ont déjà été expédiés, et doivent être en pleine exécution à l'heure qu'il est.«

»Ceux concernant la Moldavie ne seront pas retardés un instant au delà de la réception des rapports que l'usage immémorial nous oblige d'attendre et dont l'arrivée a été suspendue par des incidens qu'il n'était pas en notre pouvoir de prévenir.«

»Mais ce n'est pas seulement à l'égard de la diminution des Beschlis que la S. Porte acquiesce aux propositions contenues dans la Note de l'Ambassadeur. Elle a encore l'intention de rétablir sur tous les points, aussitôt et en tant que les circonstances le permettront, l'ancien ordre des choses dans les deux Principautés, dont Elle ne s'est écartée qu'en raison des évènemens imprévues qui sont survenus dans cette Province. Et pour ce qui regarde les Beschlis en particulier on trouvera la S. Porte sincèrement disposée à consentir à telle autre réduction ultérieure que les Hospodars jugeront nécessaire, du moment où le rétablissement de la tranquillité et l'absence des dangers qui aujourd'hui encore ne sont que trop imminens permettront de procéder à cette réduction. L'Ambassadeur et les Cours au nom des quelles il parle ne tarderont pas à se convaincre que la S. Porte fait plus encore qu'elle ne promet.«

»Tout ce que l'Ambassadeur a requis de notre part comme indispensable au rétablissement de la bonne intelligence avec la Cour de Russie, ayant ainsi été heureusement achevé, il ne nous reste plus qu'à exprimer l'espoir qu'à l'arrivée du Ministre de Sa Majesté Impériale nous rencontrions en lui les mêmes dispositions à remplir les Traités existans entre les deux Gouverne-

Digitized by Google

mens, dont nous venons de faire preuve et que les Puissances alliées qui, pour l'amour de la paix générale, ont insisté avec tant de persévérance sur l'exécution de *nos* obligations envers la Russie, veuillent en raison du même motif et d'après les principes d'équité généralement observés entre des Gouvernemens indépendans, s'intéresser également à l'accomplissement des obligations de la *Russie* envers nous.«

La dernière partie de la déclaration du Réis-Efendi ci-dessus rélatée avec la plus scrupuleuse exactitude, concernant un objet dont la discussion est absolument étrangère à mon ressort, je me suis borné à conseiller à la Porte de placer la confiance la plus entière dans la justice et la généresité qui préside à toutes les déterminations de S. M. Impériale.

Quant à l'autre moitié qui se refère exclusivement à la question en instance, il m'a paru non seulement que l'admission du principe était suffisamment constatée, mais encore que sous le rapport de la solemnité et de l'étendue des *assurances*, la déclaration de ce Ministre répondait parfaitement à ce qu'une connaissance exacte du système actuel du Divan, du caractère du Sultan, ainsi que des dispositions personnelles des principaux conseillers de Sa Hautesse nous permettait d'attendre. Plus jaloux encore de la dignité de mes Hauts Commettans que le Ministère Turc ne saurait l'être de celle du Sultan, et meilleur juge qu'eux des sentimens et des principes sans les quels cette dignité n'est qu'un vain orgueil, j'ai senti qu'après trois années d'une pénible négociation, après tant d'efforts et de sacrifices, je ne pouvais consentir à subordonner le résultat que l'Europe entière attend avec une juste impatience, à l'issue au moins douteuse d'une nouvelle contestation futile sur un *mot* insignifiant ou mal placé, ou sur une différence numérique de peu d'importance. Étant d'ailleurs convaincu d'une part que la Porte est fermement décidée à remplir ses engagemens, et qu'elle ne marchande sur les mots et le nombre, qu'afin de sauver sa prétendue dignité, et n'ignorant pas de l'autre, que les Traités n'ont rien statué sur le *nombre* des Beschlis qui a toujours varié selon la nature des circonstances, et sur lequel il m'a été impossible de recueillir deux versions uniformes je n'ai pas hésité à me déclarer satisfait de la communication que le Réis-Efendi venait de m'adresser, et j'ose me flatter qu'en pesant le pour et le contre, le Cabinet de Sa Majesté Impériale ne me refusera pas son approbation.

Je me repose avec une double confiance sur la sincérité de la résolution annoncée par la Porte, depuis que le Grand-Vizir, dans un entretien confidentiel avec le Sieur Berto Pisani, ancien Premier Drogman de l'Ambassade Britannique, dans la journée d'hier 28 a spontanément donné une étendue beau-

Digitized by Google

coup plus grande encore aux engagemens solennels contractés par le Gouvernement. Le message dont S. A. a chargé Mr. Pisani, porte, »que le mot *moitié*, dont on s'est servi dans la communication verbale du 19 du courant, ne signifie autre chose que la *diminution demandée*.«

„Qu'en vertu de l'ordre émané pour cette diminution, il ne restera dans l'une et l'autre Province que le nombre de Beschlis strictement nécessaire au maintien de la Police.«

»Que ce nombre sera, *tout au plus égal* à celui qui s'y trouvait dans les tems antérieurs.«

»Qu'aussitôt que la Porte aura reçu la réponse de l'Hospodar de Moldavie, en expédiera dans cette Province des ordres conformes à ceux qui dans la Valachie sont déjà mis en exécution.«

»Que l'Hospodar de Moldavie ni doit ni peut prétendre à vouloir s'exempter d'une mesure commune, telle que celle de l'évacuation dont il s'agit.«

Ghalib-Pacha a ajouté qu'il se félicitait d'avoir pû contribuer à l'adoption d'une mesure tendante à opérer un rapprochement avec la Cour de Russie, et qu'il espérait que les dispositions toujours justes et conciliantes de Sa Majesté Impériale, La porteraient à effectuer ce rapprochement dans le plus court delai possible.

Tel est, Monsieur le Comte, le dernier résultat de mes démarches au sujet de l'évacuation des Principautés, et très incessamment les rapports de Bucarest et de Yassi nous mettront à même de juger si les faits répondent aux promesses.

Je passe maintenant à la *seconde des conditions* spécifiées dans la lettre de V. E. du 28 Septembre (10 Octobre) dernier, celle de l'élargissement du Boyard Villarà. Ma première opinion sur l'origine de cet acte de rigueur, loin d'avoir été démentie par les informations authentiques que j'ai successivement recueillies de meilleures sources, a été complètement confirmée. J'ose assurer aujourd'hui qu'il y aurait de l'injustice à vouloir rejeter sur la Porte seule tout l'odieux de cette mesure. Quiconque est à même de suivre attentivement la conduite des Hospodars de tous les tems, se persuadera que quelle qu'ait été leur malhabileté sur d'autres points de vue, ils ont toujours eu l'adresse dans tous les cas où ils exerçaient un acte d'injustice ou bien d'autorité arbitraire, de se faire passer pour Agens involontaires d'un pouvoir supérieur et irrésistible. Je ne m'étais pas trompé en envisageant de prime abord l'arrestation de Mr. Villarà comme l'effet d'une animosité personnelle de la part de son beau frère, et en rangeant cette mesure parmi les nombreux écarts d'une administration vacillante et capricieuse. Nous ne sau-

Digitized by Google

rions assez déplorer que les Princes, qui aujourd'hui gouvernent les deux Provinces, ne prennent de leçon dans l'art de régner qu'à l'école du despotisme, et que livrés à eux-mêmes, ils n'usent de leur pouvoir que pour satisfaire des haines, ou pour nourrir des passions honteuses. Les calamités innombrables qui affligent aujourd'hui les Principautés, ne disparaîtront qu'à la restauration de cette influence tutélaire qui, *légitime* dans son origine deviendra encore *salutaire* dans ses effets; lorsque le droit et la faculté de le faire valoir, seront placés entre les mains de l'homme de bien par excellence dont l'Empereur dans sa haute sagesse a fait choix pour exécuter ses bienfaisantes intentions en Valachie et en Moldavie.

Mes démarches en faveur du Boyard Villarà étaient toutes calculées sur la connaissance de l'intrigue dont il avait été victime. L'Ambassadeur du Roi à St. Petersbourg aura sans doute informé V. E. des progrès des négociations pour ce but. Après de longs efforts elles ont enfin été suivies d'un plein succès. Le Sieur Villarà a été rendu à sa famille, et tandis que je m'étais borné à demander qu'il fut renvoyé dans sa province pour y être soumis aux enquêtes que les Tribunaux compétens jugeraient à propos d'ouvrir, le Firman de la Porte lui accorde non seulement liberté entière, mais encore la pleine absolution de tous les délits réels ou imaginaires, que l'Hospodar avait mis à sa charge.

Je Vous avouerai, Monsieur le Comte, que ce résultat m'a causé une satisfaction d'autant plus vive que des considérations d'un ordre supérieur ajoutaient à mes yeux à l'importance de la question. Il n'a pû m'échapper que dans les communications du Cabinet Impérial en date du 26 Septembre a. p. aucune mention n'avait été faite de l'affaire de Mr. Villarà. Je me suis expliqué ce silence, en y voyant la plus flatteuse de toutes les preuves de confiance dont Votre Auguste Maître a daigné m'honorer, je me suis aussitôt imposé l'obligation de redoubler de zèle pour remplir le voeu de Sa Majesté Impériale et pénétré de gratitude de la condescendance généreuse de l'Empereur à permettre à Son Ministère d'avoir égard aux difficultés de ma position, j'ai osé croire dès lors, qu'Il rendait justice à mon dévouement, et qu'Il daignait être persuadé que jamais je ne perdrais de vue un objet que Sa Majesté Impériale avait signalé à mon attention.

Relativement au *troisième point* désigné dans l'expédition de V. E. je crois ne pouvoir mieux faire que de me référer au contenu des rapports que Mr. de Minciaky a été dans le cas de Lui adresser depuis son entrée en fonctions. Défenseur zélé et circonspect des droits et des intérêts Russes, en même tems que juge impartial et éclairé de la position des choses en Turquie,

Digitized by Google

Mr. de Minciaky n'a perdu aucune occasion de s'assurer des dispositions du Gouvernement Ottoman à son égard. C'est maintenant à lui et non à moi de prononcer si le degré de liberté et de sûreté dont le commerce et la navigation Russes jouissent aujourd'hui dans l'Empire Turc, repond à la juste attente du Cabinet Impérial, je me bornerai seulement à observer que le succès dans l'application pratique des principes arrêtés entre la Porte et moi en Septembre de l'année passée est essentiellement dû à la conduite sage, conciliante et modérée de Mr. de Minciaky.

Arrivé au terme de mes travaux, j'abandonne à la sagesse du Cabinet Impérial de décider si les résultats obtenus sont suffisans pour procéder avec honneur et sûreté au rétablissement des anciennes relations diplomatiques entre l'Empire Russe et la S. Porte. La nouvelle importante de la désignation de Mr. de Ribeaupierre au poste de Ministre de Sa Majesté Impériale à Constantinople, que le Chevalier Bagot a bien voulu me transmettre en date du 4 du courant, eut pû devenir un puissant moyen de négociation, si le Divan n'en avait été informé longtems avant nous, par le Prince de Valachie, qui s'était empressé d'en faire l'annonce dans la première quinzaine du moi de Mai déjà.

En attendant que V. E. me mette à même de faire part à la Porte de la détermination à laquelle Sa Majesté Impériale trouvera bon de s'arrêter, je saisis cette occasion pour Lui renouveler l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

(Signé) Strangford.

V. 9. c.

A S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Sire!

Lorsqu'à Vérone j'eus l'honneur de présenter à V. M. I. l'hommage de mon respect, Elle daigna permettre que dans le cas où la négociation dont je venois d'être spécialement chargé l'exigeât, je m'adressâsse directement à Elle.

J'ose maintenant réclamer ce privilège, le plus beau qui ait jamais été attaché à mes fonctions, pour annoncer à V. M. I. que la sagesse, la modération, et la justice de Ses Conseils ont triomphé des obstacles créés par la passion et l'erreur.

Mes dépêches du jour au Secrétaire d'État de V. M. I. contiennent les détails exacts du résultat qui met enfin un terme à mes travaux. Si je me suis arrêté un instant à faire le tableau de la force et du nombre des difficultés que j'avais à combattre, ce n'a été que dans l'espoir d'obtenir un titre à l'indulgence de V. M. Impériale.

Digitized by Google

Je ne me serois jamais cru autorisé à considérer ma tâche comme remplie, tant que V. M. I. eût trouvé bon d'agréer les témoignages de mon zèle pour les intérêts de Son Empire, avant d'avoir acquis la conviction, qu'en conscience et en honneur, tous les moyens à ma disposition, eussent été loyalement épuisés. C'est en conscience et en honneur qu'il m'est actuellement permis de croire que mes efforts ont obtenu le succès désiré, que la dignité de V. M. I. a été maintenue, que les droits imprescriptibles que les Traités Vous accordent, Sire, ont été révendiqués, et que les intérêts de Vos Sujets ont été protégés et consolidés.

En rendant le dépôt sacré que V. M. I. avoit daigné placer entre mes mains, il ne me reste qu'à Lui exprimer ma profonde gratitude de la confiance dont Elle m'a honoré, et qui, dans les circonstances les plus difficiles, a toujours soutenu mon courage.

Permettez, Sire, que j'unisse mes voeux à ceux de toute l'Europe civilisée pour la conservation de Celui dont la vie glorieuse est consacrée toute entière à l'humanité.

Je suis avec le plus grand respect,

Sire, etc.

(Signé) Strangford.

Constantinople 29 Juin 1824.

V. 10.

Traduction d'un Hattchérif émané le 16 Septembre 1824.

Vous qui êtes mon Grand-Visir et mon Vicaire général, Mehmed-Selim-Pacha, dont la fidélité m'est connue,

Après Vous avoir honoré de mon salut Impérial, je Vous fais savoir ce qui suit: Bien que ceux qui sont revêtus de la haute dignité de Grand-Visir soient responsables de leur gestion à mon trône Impérial qui est le représentant du tribunal de Dieu, et que personne ne puisse ignorer combien il est urgent, dans les circonstances actuelles, que ce Premier-Ministre donne les soins les plus assidus à la tranquillité et à la sûreté de tous mes sujets, et veille avec la plus grande sollicitude à tenir en état de défense les forteresses Ottomanes, et à maintenir la discipline dans les différens corps des troupes; cependant Votre prédécesseur Ghalib-Pacha, étant du corps des Oulemas, a placé trop de confiance dans son habileté et sa dextérité, et a employé la plus grande partie de son tems au détail des affaires courantes et de moindre im-

Digitized by Google

portance qu'il aurait dû abandonner aux soins des employés subalternes; s'occupant toujours des objets secondaires, il n'a pas eu cette fermeté, ni su inspirer ce respect nécessaires au maintien de la police et de la subordination. Les affaires essentielles de l'État se trouvant ainsi négligées, il est devenu nécessaire de le destituer. Connaissant la sagacité et la prudence avec lesquelles Vous Vous êtes acquitté jusqu'ici de tous les emplois qui Vous avaient été confiés, la sage conduite que Vous avez tenue et le zèle que Vous avez déployé pendant toute la durée de Votre Visirat, et l'habileté et la loyauté qui Vous distinguent, j'ai resolu de Vous nommer, d'entre tous mes Ministres, au poste de Grand-Visir, et de Vous munir en cette qualité d'un pouvoir absolu. C'est à Vous maintenant de justifier mon choix. Notre Empire est basé sur l'Islamisme. Il est certain que toutes les affaires, quelques difficultés qu'elles puissent offrir d'ailleurs, auront toujours une issue favorable si elles sont entreprises au nom de la Sainte Loi et du Grand Prophète notre Seigneur (dont le nom soit béni) et avec une confiance entière dans sa protection. Or ce qui intéresse avant tout mon Empire dans le moment actuel, c'est la révolte des Grecs. Grâces au Seigneur, ceux qui sont chargés de l'expédition contre ces rébelles, viennent de remporter plusieurs succès dans leurs entreprises; aussi s'y est-on porté cette année-ci avec plus d'énergie et avec une faveur plus générale. Empêcher maintenant que ce zèle ne se ralentisse; travailler au contraire à le redoubler et à l'animer de plus en plus; effectuer que les mesures nécessaires soient prises de concert et avec ardeur, pour obtenir avec le tems un résultat satisfaisant; veiller à ce que tous les habitans de l'Empire jouissent constamment de la tranquillité; tenir les places fortes en état de défense; vouer enfin tous les soins aux affaires *majeures* de l'Empire: voilà les devoirs pressans que Vous avez à remplir. J'espère que Vous Vous en acquitterez à ma satisfaction. C'est à présent le moment de Vous acquérir les récompenses et les bénédictions promises dans ce monde-ci et dans l'autre, à ceux qui auront bien mérité de la religion et de mon Empire. Attachez-Vous, dans l'exercice de Vos fonctions, à la Sainte Loi et aux lois fondamentales de l'Empire, et tâchez de correspondre à mes intentions Impériales. Apportez toute Votre sollicitude et occupez-Vous sans relâche et principalement des affaires majeures de l'État, des objets de la première importance. Veillez avec le plus grand soin à ce que chaque employé, dans sa sphère d'activité, s'acquitte avec zèle de ses devoirs. Recompensez convenablement ceux qui l'auront mérité par leurs services; recherchez et punissez ceux qui auraient manqué à leur devoir. Ne permettez point que les autorités et fonctionnaires publics outrepassent les bornes prescrites de leur département;

Digitized by Google

tenez-Vous-en de même, en dispensant les récompenses et les peines, aux principes de la stricte justice. Puisse le Très-Haut Vous assister dans toutes Vos entreprises, et combler de prospérités, ici bas et dans l'autre vie, Vous et tous ceux qui Vous seconderont dans Vos travaux pour l'avantage et la gloire de la religion et de mon Empire, ainsi soit-il.

V. 11.

Lettre de Cabinet à Lord Strangford.

St. Petersbourg, le 25 Août 1824.

J'ai reçu Mylord, la lettre que Vous m'avez écrite. Vous deviez Vous attendre à la satisfaction qu'elle m'a fait éprouver. Vos talens et Votre persévérance ont vaincu des difficultés, qui sembloient presque insurmontables, et Vous venez de rendre à l'Europe un service, dont Elle conservera long-tems le souvenir. Je Vous en remercie pour ma part, et je m'empresse de témoigner moi-même au Roi, V. A. M. combien je me felicite du résultat de Vos efforts. Mon Ministère Vous instruira de mes déterminations. Elles sont conformes à mes promesses, conformes, j'ose le croire, aux voeux de l'Alliance et au système pacifique, dont jamais Elle ne s'écarte; conformes surtout au désir que j'ai toujours eû de prouver, qu'il est aujourd'hui des intérêts Européens d'un ordre supérieur, qu'une politique éclairée doit placer avant tous les autres, parce que de ce principe dépendent et l'union des grands États, et la paix générale, qui en est l'heureuse conséquence.

C'est avec un vif plaisir, que je Vous offre, Mylord, l'expression de ma haute estime.

(Signé) Alexandre.

V. 12.

Lettre au Réis-Efendi.

St. Petersbourg le 25 Août 1824.

Je viens de porter à la connaissance de l'Empereur, mon Maître, les communications, qui m'ont été faites par le Vicomte de Strangford, à la suite de ses dernières conférences avec les Ministres de Sa Hautesse.

Ces communications informent Sa Majesté Impériale, que la Porte a donné officiellement à l'Ambassadeur d'Angleterre l'assurance:

Digitized by Google

que sur la demande de la Cour de Russie, les troupes Turques, qui occupaient les Principautés de Valachie et de Moldavie, avaient reçu l'ordre de se retirer,

que le nombre de Beschlis, qui resteraient dans ces Provinces, serait tout au plus égal à celui qui s'y trouvait avant les troubles de 1821, et

qu'en général les choses y seraient remises sur le pied, où elles étaient à cette époque.

L'Empereur, voyant dans cette déclaration, dans la manière dont le Boyar Villarà a été rendu à la liberté, et dans les arrangemens de commerce, conclus au mois de Septembre dernier entre la Porte Ottomane et le Vicomte de Strangford, une preuve de dispositions, qui annoncent de la part du Divan, *le dessein d'avoir désormais égard aux justes droits de la Russie, et de respecter les Traités existans entre les deux Empires*, voulant en outre reconnaître ces dispositions, et montrer combien elles sont réciproques, m'a chargé de Vous notifier, qu'Il consent à rétablir Ses relations diplomatiques avec la Porte Ottomane, qu'Il nomme Son Conseiller privé de Ribeaupierre au poste d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Russie près Sa Hautesse, et que jusqu'à l'arrivée de ce Ministre, Il autorise son Conseiller d'État Actuel de Minciaky à déployer le caractère de Chargé d'Affaires de S. M. Impériale.

C'est donc en cette qualité, que j'ai reçu l'ordre d'accréditer par la présente Mr. de Minciaky auprès de Votre Excellence.

Je La prie d'ajouter une foi absolue à toutes les communications, qu'il Lui fera au Nom de Sa Majesté l'Empereur, et surtout de croire aux assurance sincères, qu'il Lui donnera du désir, qui anime mon Auguste Souverain de voir tout sujet de discussion disparaître entre la Russie et la Porte, la paix s'affermir, et les rapports des deux États prendre le caractère le plus satisfesant.

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

(Signé) Nesselrode.

V. 13.

A Son Altesse Monseigneur le Prince de Metternich etc. etc.

Constantinople ce 25 Septembre 1824.

Mon Prince,

Par mon très humble rapport du 17 du courant confié au Courrier de Mr. l'Ambassadeur Britannique, Mr. Dykes, j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Altesse l'arrivée d'un Courrier Russe porteur de dépêches pour Mr. de Min-

Digitized by Google

ciaky de la date du 31 Août. Cette expédition l'a mis à même d'annoncer à la Porte d'une manière officielle la publication de l'Ukase concernant la nomination de Mr. de Ribeaupierre, dont le départ pour Constantinople devait avoir lieu après le retour de l'Empereur Alexandre à St. Petersbourg. Mr. de Minciaky en fesant part de cette nomination au Réis-Efendi, a chargé son Interprète de dire à ce Ministre, qu'il venait de recevoir des lettres de créance de sa Cour qui l'accréditaient auprès de la Porte jusqu'à l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre en qualité de Chargé d'Affaires, mais qu'il lui était prescrit de ne point remettre ses lettres de créance et par conséquent de ne point déployer son caractère jusqu'à ce que l'évacuation de la Moldavie qui souffrait encore des retards, ne fût entièrement achevée; que d'après cela il priait ce Ministre de lui faire savoir où en était cette affaire afin de pouvoir selon les ordres de sa Cour et suivant son propre désir déployer un moment plutôt le caractère dont il venait d'être revêtu. Mr. Theodati s'est acquitté de son message et le Réis-Efendi avait débuté par y répondre de la manière la plus flatteuse pour Mr. de Minciaky quand il a été interrompu par la visite de quelques personnages tures de distinction. L'Interprète de Russie au lieu d'attendre le départ de ces Messieurs et de rentrer chez le Réis-Efendi pour apprendre le reste de sa réponse, s'est contenté de rapporter à Mr. de Minciaky les phrases d'honnêteté qu'on lui avait débitées, et les cérémonies d'usage à la suite de la paye des troupes n'ayant pas permis au Drogman de Russie de voir ce Ministre les jours suivans, Mr. de Minciaky a eu la mortification de ne pas apprendre ce qui lui importait le plus de savoir.

Il est cependant à croire que Séida-Efendi ne lui aurait point ouvert sa pensée et aurait trouvé le moyen d'éviter une explication désagréable en payant le Drogman Russe de quelques assurances générales sur les dispositions amicales de la Porte envers la Russie. Quant à moi, je ne suis plus dans l'incertitude sur la manière de voir du Réis-Efendi dans la position actuelle des choses et l'entretien confidentiel que notre premier Interprète a eu hier avec ce Ministre me donne la clef des retards qu'éprouve l'exécution finale de l'évacuation et servira en même tems de commentaire à bien d'explications qui pourront avoir lieu dans la suite.

Ayant su par les rapports de notre Agent en Moldavie que jusqu'à la date du 11 Septembre, le Commandant des troupes turques à Jassy ne fesait encore aucune disposition pour le départ des cinq cents Beschlis qui auraient dû quitter la Moldavie dès le commencement du mois de Moharrem, ou les derniers jours d'Août, j'ai chargé notre premier Interprète, de représenter au Réis-Efendi combien j'étais peiné de voir que les engagemens formels con-

Digitized by Google

tractés par la Porte vis-à-vis des Missions des Cours Alliées et nommément envers moi, tardaient tant à se réaliser; que je ne pouvais me persuader que le Baschbeschli Aga de Jassy agissait d'après les ordres de la Porte en cherchant tous les jours de nouveaux prétextes pour différer le départ de ses troupes; que je pouvais tout aussi difficilement m'expliquer comment l'épuration des sujets étrangers formait, d'après ce qui avait été dit à Mr. de Wolffenbourg, un obstacle au renvoi de ces milices; que je priais Son Excellence de considérer la mauvaise impression que ces délais interminables produiraient en Russie et de refléchir si le séjour prolongé de quelques centaines de milices dans un pays qu'ils seraient pourtant obligés de quitter, était un objet digne d'être mis dans la balance avec le rétablissement des relations directes diplomatiques avec la Cour de Russie, avec le refus de Mr. de Minciaky de déployer le caractère de Chargé d'affaires, enfin avec le retard de l'arrivée du Ministre de Russie.

Je sais bien, répliqua Séida-Efendi, qu'il y a des Drogmans qui me font dire des choses auxquelles je n'ai jamais songé, et qui se plaisent à arranger tout ce que je leur dis, à leur façon, selon leurs idées et leurs désirs. Cependant le rapport que Mr. de Wolffenbourg a fait à Mr. l'Internonce est conforme à ce que je lui ai dit au sujet de l'épuration des individus étrangers; Sa Hautesse entend que cette épuration se fasse; cet objet n'empêchera cependant pas que l'évacuation ne se fasse; de nouveaux ordres ont été expédiés à ce sujet. Mais laissons cet objet que Vous pouvez regarder comme terminé, et venons-en à un autre bien plus important. Puis, ayant renvoyé tout son monde et donné des ordres pour ne point être interrompu, il dit à Mr. Testa: Nous voilà tout seuls; ce que je vais vous dire, je me ferai un scrupule de le confier à quelqu'un de mes Collègues, mais je sens le besoin d'épancher mon coeur vis-à-vis d'un homme tel que Vous, en qui j'ai toujours placé une confiance entière et dont la discrétion m'est suffisamment connue depuis tant d'années. Je n'ai donc pas besoin de Vous recommander le plus profond secret envers tout le monde excepté envers Mr. l'Internonce Votre chef. Vous nous parlez de Mr. de Minciaky, de Mr. de Ribeaupierre. Croyez-Vous donc que nous soyons si impatiens de les voir arriver, ou de voir Mr. de Minciaky déployer le caractère de Chargé d'Affaires? Sans doute il nous importe de terminer nos discussions et nos différends actuels avec la Cour de Russie. Mais croyez-Vous donc réellement qu'après avoir retiré le dernier homme des Principautés, après avoir vû arriver Mr. de Ribeaupierre dans cette Capitale, nous serons parvenus au terme désiré et que ce soit là le moyen de satisfaire la Russie, que de lui accorder ce qu'elle nous demande dans ce moment? Bien au

Digitized by Google

contraire l'arrivée du Ministre de Russie sera le signal de nouvelles complications, bien plus graves que toutes celles auxquelles nous avons successivement réussi à trouver des remèdes. Quoiqu'on puisse nous dire du caractère modéré et conciliant de Mr. de Ribeaupierre, il ne sera pas en son pouvoir de nous épargner ces peines et ces embarras, attendu qu'il sera obligé de suivre ses instructions. Or nous n'en savons déjà que trop. Ou croyez-Vous peut-être que la Cour de Russie soit véritablement satisfaite? Ne voyez-Vous pas que le Cabinet de St. Petersbourg ne s'est tant pressé de déclarer que ses différends actuels avec nous sont terminés, que pour arriver un moment plutôt à ce qu'il appelle la pacification de la Grèce? Nous connaissons ses projets, nous n'ignorons pas que *sous le titre spécieux de l'intérêt de la religion, la Russie ne vise qu'au démembrement de cet Empire*, que désespérant d'obtenir le consentement des autres Cours au partage de la Turquie, elle couvre ses plans ambitieux du manteau de la religion et de l'humanité en implorant leur pitié en faveur des Grecs? Mais quelque grand que soit le danger qui nous menace, je suis loin de désespérer de notre cause. Trois considérations soutiennent mon courage et mes espérances. La première et la plus puissante est celle que nous avons lieu, surtout après les nouveaux succès que nos forces viennent d'avoir contre les Insurgés, de croire avec quelque fondement que nous viendrons à bout de ces rebelles, contre lesquels nous ne cesserons point de déployer toutes les forces et toutes les ressources de ce vaste Empire.

La seconde est la conviction où je suis, que les autres grandes Puissances de l'Europe ne sauraient voir avec indifférence le démembrement de l'Empire Ottoman et que leur intérêt bien entendu, le soin de leur propre conservation qui naguères les a réunies contre l'ambition démésurée de Napoléon, les empêchera de prêter la main à l'exécution des projets de la Russie. Il est impossible que les mêmes Cabinets qui ont défendu avec tant de fermeté le principe de la légitimité et combattu avec tant de succès à Naples, en Piemont, en Espagne et en Portugal la hydre révolutionnaire, puissent soutenir la révolte des Grecs, qui ne diffère en rien de celles qui ont ébranlé les autres trônes, car jamais la Porte n'a eu l'intention d'opprimer la religion Chrétienne comme on s'évertue à le faire accroire.

Enfin la troisième considération que je ne balance pas de Vous communiquer, est que nous sommes fermement résolus à courir plutôt toutes les chances d'une guerre d'extermination, que de souscrire aux propositions que la Russie cherche de mettre en avant pour soustraire la moitié de nos provinces d'Europe à notre domination, en préparant par là la dissolution totale de

Digitized by Google

l'Empire. Je ne disconviens pas qu'on ne puisse nous chasser de ce pays et nous faire repasser en Asie; mais du moins nous vendrons cher chaque pouce de terrain. Je Vous parle dans ce moment en homme de robe, habitué au travail de bureau; mais si on nous pousse à bout, moi-même tout pacifique que je suis par caractère et par inclination, je serai un des premiers à partager l'élan de ma nation.

Cependant s'il plait à Dieu, continua Séida-Efendi, nous n'arrivons pas de sitôt à cette extrémité; nous avons encore des amis, qui ne nous abandonneront point dans le péril, et le premier, le plus ancien comme le plus sincère de tous c'est Sa Majesté l'Empereur d'Autriche; tout son règne nous en fournit des preuves. Je n'ignore pas la délicatesse des circonstances et les difficultés de la position de l'Autriche vis-à-vis de la Russie, je sais qu'Elle a des ménagemens à garder envers cette Puissance voisine; mais le génie du grand homme qui préside aux Conseils de l'Autriche, l'attitude que Votre Cour a maintenue invariablement depuis le commencement de ces complications, la fermeté enfin avec laquelle la Cour de Vienne a de tout tems combattu l'esprit révolutionnaire sous quelle forme qu'il ait pû se cacher, me sont autant de motifs d'être persuadé que l'Autriche ne fera pas *Chorus* avec les autres Cabinets qui pourraient pencher en faveur des projets de la Russie.

C'est bien à regret que nous voyons l'Angleterre suivre depuis le Ministère de Mr. Canning, une marche fort différente de celle qu'a suivie son digne prédécesseur à notre égard. Cette politique versatile du Cabinet de St. James encourage la Russie à faire sans cesse de nouvelles tentatives pour attirer l'Angleterre dans ses intérêts et à ne point lui épargner les avances et les caresses. Quelle autre intention pouvait avoir l'Empereur Alexandre en adressant ses dernières lettres autographes au Roi et à son Ambassadeur à Constantinople? Quel autre motif a pû engager la Cour de Russie à mettre une si grande différence entre les missions d'Autriche et d'Angleterre dans la distribution des cadeaux et des gratifications qu'elle vient de leur accorder, si ce n'est parce qu'elle désespère d'opérer un changement dans les dispositions du Cabinet de Vienne à l'égard de l'Empire Ottoman? Je ne vous parlerai point de ce que je pense des Cabinets de France et de Berlin qui par des motifs de crainte, d'espérance ou d'intérêt sont plus ou moins disposés à seconder les vues de la Russie, mais dont aucun ne saurait nous inspirer la confiance que nous ne cesserons de placer dans l'Autriche. Bref, nous sommes préparés à tout, nous verrons venir, mais notre résolution est prise et Vous connaissez la fermeté du Sultan Mahmoud à persister dans celles qu'il a arrêtées dans la conviction de son bon droit.

Digitized by Google

Telle est, Monseigneur, la substance du discours que Séida-Efendi a tenu hier à notre premier Interprète. Quoique tout ce qu'il a dit ne soit pas d'une justesse incontestable, je n'ai cependant pas cru pouvoir me permettre de supprimer ces détails parce qu'ils donneront à Votre Altesse la mesure des difficultés que nous rencontrerons en abordant la question de la pacification de la Grèce. Elle y verra pourquoi la Porte au lieu d'envisager l'arrivée d'un Ministre de Russie comme le terme de ses embarras actuels, redoute ce moment comme le commencement d'une nouvelle époque de complications inextricables.

J'ignore si Mr. de Minciaky a déjà reçu quelques instructions relativement à la question grecque; ce qui est certain c'est que depuis quelque tems, tout en s'énonçant avec modération sur les retards qu'éprouve l'évacuation de la Moldavie, il parle avec moins de réserve des droits de la Russie d'intervenir dans les affaires de la Grèce et de la nécessité de mettre un terme à l'effusion du sang.

Sans doute les Ministres de la Porte sont dans l'erreur en mettant en avant des prétextes aussi futiles que déraisonnables pour différer l'exécution complette des mesures concernant l'évacuation de la Moldavie, espérant d'éloigner par là le moment d'aborder la question épineuse de la pacification de la Grèce. Mais il ne serait pas aisé de les faire convenir du tort qu'ils font à leurs propres affaires dans un moment où leur méfiance contre les intentions de la Russie est arrivée au dernier point et où ils désespèrent de la ramener à d'autres sentimens par des démonstrations de condescendance.

Daignez agréer, Mon Prince, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Ottenfels.

V. 14. a.

To the Right Honorable George Canning etc. etc.

Constantinople. September 15th 1824.

Sir,

I have now the honor to enclose a Copy of the answer which Count Nesselrode has retourned to my letter (A) of the 29th of June.

I lost no time in announcing to the Reis-Efendi that the restoration of the ordinary diplomatic relations between Russia and Turkey, was confirmed by the official and public nomination of Monsieur de Ribeaupierre as His Imperial Majesty's Envoy at this Court, and by the appointment of Monsieur de

Digitized by Google

Minciaky to act as Chargé d'Affaires untill the arrival of Monsieur de Ribeaupierre at his post.

The Reis-Efendi said that he was glad to find that justice was at last done to the Porte, and that the Cabinet of St. Petersburg recognized the friendly dispositions of the Turkish Government; that whenever a Russian Minister should actually arrive at Constantinople, he would believe the fact of diplomatic relations being restored, but that the English Ambassador must forgive him, if untill then he continued to doubt of Russian sincerity upon that point, that he wished most earnestly that I were as readily disposed to give credit to all that the Porte said, as I seemed to be with regard to Russian promises and assurances, at in that case we should be the best friends in the world, instead of having continual disputes and conflicts; that he could not help thinking that I carried my *bonne foi* too far, if I believed that a Russian Minister was really coming here, or that during the interval of the Emperor's absence from St. Petersburg, some fresh difficulty, some new pretence for delay would not be found; that Monsieur de Minciaky was a very worthy and excellent man, but that *his* nomination as *Chargé d'Affaires* was not what the English Ambassador had promised, and not what the Porte was fairly entitled to expect, as the just reward of so many sacrifices and so many proofs of her deference to the wishes and advices of Great-Britain, and that he saw in this half measure on the part of Russia an evident intention to delay that recognition of the just demands of the Porte, which it was known that the latter would insist upon, the moment that a Minister from St. Petersburg should arrive here. He added that if contrary to his expectation and belief, Russia should really send a Minister to this Capital, it was to be hoped that two articles would be introduced into his instructions: 1. to execute fully all the Treaties between his Government and the Porte, and 2. to ask nothing of the Porte but what should be comprehended in the stipulations of those Treaties, it being the Sultan's ferm resolution not to yield the smallest particle of His own rights, not to grant to Russia the smallest concession beyond what the fair and just interpretation of her's, would warrant.

That the nomination of Monsieur de Minciaky, and the delay in the arrival of Monsieur de Ribeaupierre are construed by this Government, as affording matter of discontent and desappointment, I infer, not only from the Reis-Efendi's language, but from that held to me by some of the leading members of the Divan. There exists in short a degree of incredulity upon the subject of the return of a Russian Minister, which nothing but the actual fact will ever remove. This feeling has been corroborated by the publication

Digitized by Google

of the Russian »*Mémoire*« on the Pacification of Greece, or more properly by the knowledge of that paper which the Porte acquired from its Greek Correspondents at Odessa. The celerity and accuracy, with which the Porte is informed, through that channel, of the resolutions of the Russian Government are truly surprising. The copy of the Ukase, announcing M. de Ribeaupierre's nomination, was in the hands of the Sultan almost as soon as it reached this Embassy, and positively before it was communicated to Monsieur de Minciaky by his Court. The allusion in this Document to the Affaires of Greece, has had a most powerful effect here, and has certainly diminished the desire of the Porte to witness the return of a Russian Minister, knowing as it now does, what demands and pretensions are to be put forward, whenever that occurrence shall take place. The Reis-Efendi has not made any observations to me upon the subject, but I learn from Ali-Bey and from others of my Turkish friends, that the Sultan manifested the most violent indignation, when the substance of the Russian Ukase was made known to His Highness.

I have the honor to be etc.

(Signed) Strangford.

V. 14. b.

To the Right Honorable George Canning etc. etc.

Constantinople, Wednesday, September 15. 1824.

Sir,

My interview with the Reis-Efendi of the 12th ult. furnished me with the only opportunity which has occurred since the receipt of your dispatch, Nr. 8, of executing the instructions contained therein.

When the Reis-Efendi spoke to me in such positive terms of the intention of Russia to defer the return of her mission to this place, I observed that perhaps His Excellency founded that opinion upon an incorrect and unauthorised publication of a Russian State-paper, which had appeared in some of the foreign journals, and which had possibly come to his knowledge. I added that, whether that paper were a true exposition of the sentiments of the Russian Government or not, whether, in short, it were a real or a fictitious document, I thought that some of the observations contained in it were dictated by a spirit of good will towards the Porte, and by a sincere desire that means might be found of putting an end to the convulsions and calamities which desolate this Empire.

Digitized by Google

This remark drew from the Reis-Efendi a most violent tirade against the Russian Government, and especially against the Plan for the pacification of Greece, which had been published under the sanction of it's name.

He said that it was not by any means with the intention of entering into a discussion upon a matter which never *could* become a proper subject for discussion on the part of the Sultan's Servant's, but simply with that of letting me know, once for all, what were the determined sentiments of the Porte, that he permitted himself to advert to the Russian »*Mémoire.*«

»It is not to be endured,« continued the Reis-Efendi,« that the Christian Powers of Europe should, without any right but that which their collective strength gives them, preface and proclaim to the world, a scheme for the dismembrement of an Empire which has uniformely endeavoured to be at peace with them, and to avoid giving the smallest cause of offence. In what Treaty is it specified that the Sovereigns of Europe are to assemble, and quietly to carve out the Turkish Dominions at their pleasure, because the Christian Subjects of His Highness choose to rebel against Him? And on what ground is it attempted to justify this monstrous pretension? Because, forsooth, the Turkish arms have not yet succeeded in quelling the rebellion! *Whose* fault is this? Are we *only* contending with our open and armed enemies, the Greeks? Are we not also contending against those secret and insidious foes, who, while they profess friendship for us, and soothe us with kind words, are constantly supplying those who have sworn to exterminate us and our religion, with arms, and money, and counsel, and succours of every description? And yet, while we are struggling against such disadvantages, we are told that, merely because we can not put down the Rebellion, our Empire is to be parcelled out into independent states, at the will and pleasure of the Christian Sovereigns. But they are mistaken. The Sultan *can* conquer his enemies — and, before long, those Governments, which are now speculating on our supposed weakness, will find out their mistake.

I can well understand, continued the Reis-Efendi, that, if we were to invoke the assistance of any one of the European Powers, the others would have as just to say that they would not permit it, – and that the contest must be fought out between the two Parties which are immediately concerned in it, without any interference on the part of any other state. But this is not the case. We neither invite nor wish for foreign assistance. We only desire to be left to ourselves just as we leave others to themselves. We never meddle in the rebellions which occasionally break out in Europe — and we will not suffer any interference when a similar misfortune befalls our dominions. There

Digitized by Google

is not a Musulman, from the highest to the lowest, who would not perish sooner than submit to such a degradation. If, added he, the Sultan should be disposed to grant any new favors or advantages to his Christian Rayas, or rather to the portion of them who are now in arms, it can only be from his own free grace and bounty that they can proceed — and certainly he will never yield them to the menaces of other Sovereigns, nor admit their right to dictate to him the mode of governing His Subjects.

The Reis-Efendi stopped here from perfect exhaustion. He spoke with a degree of vehemence which I had never seen him exhibit on any former occasion — and, anxious that he should not return to the subject, I immediately told him, that we were both of us going too far — that I had no instructions to enter into the consideration of the topic which had been thus accidentally introduced, and that, believing that he was equally unauthorised to treat it with me, I should consider all that had passed as a private conversation, which I thought it better not to press any further.

I have the honor to be etc.

(Signed) Strangford.

V. 15.

Extrait communiqué confidentiellement au Réis-Efendi par l'Internonce, le 25 Octobre 1824.

J'ai vû avec une véritable peine par Vos rapports et par ceux qui nous parviennent directement de la Moldavie que l'évacuation de cette province n'est point encore effectuée et que la S. Porte cherche à la retarder de nouveau sous des prétextes aussi spécieux qu'inadmissibles, S. E. le Réis-Efendi Vous a témoigné dans ces derniers tems de la confiance; il Vous a parlé de la constance de notre amitié et de la confiance personnelle qu'il place en moi. Dites à S. E. Seida-Efendi que Vous avez rendu compte des termes dans lesquels il s'est expliqué envers Vous.

C'est pour prouver à ce Ministre le prix que j'attache à sa confiance, que je Vous charge de lui dire la vérité toute crue et pure. On rend justice à notre bonne foi, à notre loyauté, à notre amitié pour la Porte; qu'on nous croye donc: à quoi servent des phrases quand il n'est possible d'arriver au bien que par des faits? Que la Porte se pénètre de cette vérité, qu'Elle n'a plus de tems à perdre; qu'elle ne laisse pas retourner l'Empereur Alexandre dans sa Capitale avant que cette évacuation de la Moldavie tant de fois pro-

Digitized by Google

mise ne soit faite, et que ce n'est qu'à la suite de cette évacuation que Mr. de Minciaky a l'ordre précis d'entrer dans ses fonctions de Chargé d'affaires.

J'attache dans l'intérêt même de la Porte une telle valeur à ce fait, que je Vous autorise à employer tous Vos moyens personnels pour atteindre ce but. Si le langage que Vous chargez le premier Interprête de la mission de tenir aux Ministres de la Porte, ne devait point être assez énergique pour produire l'effet désiré, voyez-Vous-même S. E. le Réis-Efendi, et comme je n'ignore point que des conférences en forme ne s'accordent qu'avec difficulté et ensuite d'une permission spéciale ce qui entraîne toujours des longueurs, rendez-Vous en droiture chez ce Ministre pour lui parler sans détour, pour le rendre attentif aux *conséquences funestes et incalculables* qu'un délai ultérieur aurait infailliblement pour le sort de cet Empire. Il me parait inconcevable qu'on puisse mettre dans la balance le séjour d'un couple de centaines d'hommes dans une province qui jouit d'une parfaite tranquillité, avec la conservation de la paix avec le plus puissant, le plus formidable voisin qu'ait l'Empire Ottoman. Oui, il faut trancher le mot, il s'agit *de la paix ou de la guerre.* Si nous avons réussi à détourner l'orage il y a un an, quand l'Empereur Notre Auguste Maître a été voir l'Empereur de Russie à Czernowitz, la Porte doit nous en savoir gré. Mais nous nous flatterions envain d'obtenir ce même résultat une seconde fois, et nous ne pourrions qu'abandonner la Porte au sort qu'elle s'est préparée en fermant l'oreille aux conseils de son amie la plus sincère.

Que le Divan ne se fasse pas illusion comme si les troubles qui agitent ou pourront agiter d'autres parties de l'Europe pouvaient lui offrir une chance favorable en attirant l'attention des autres Puissances. On n'a qu'à jetter un coup d'oeil sur la carte de l'Europe pour voir que la position de la Russie est telle qu'elle n'a rien à craindre pour elle-même, au lieu que les autres Cours, et nommément l'Autriche, inquiétées pour le maintien de leur propre sûreté et de leur tranquillité intérieure se verraient hors d'état d'intervenir d'une manière efficace dans les complications nouvelles que fera naître indubitablement le refus ou le délai de la Porte de contenter son puissant voisin.

Voilà la vérité, et toute la vérité; si contre toute attente elle devait être méconnue par la Porte, du moins elle ne pourra pas nous reprocher de ne pas l'avoir avertie à tems.

Digitized by Google

V. 16.

Proclamation de la part de Son Ex. Sir Frédéric Adam, Lord haut Commissaire de S. M. près les Etats unis des îles Ioniennes etc.

Etant notoire qu'il a été émis une proclamation du gouvernement provisoire de la Grèce, laquelle a été adressée au Consul de S. M. à Constantinople, et aux autres Consuls des Puissances Européennes dans tout l'Archipel, et dont la teneur suit:

„Comme les propriétaires de quelques navires Européens ont nolisé leurs batiments au gouvernement Turc, pour transporter des troupes, des munitions et des provisions, contre l'avis qui leur a été donné de la part de leurs Consuls respectifs, et en contravention aux principes de neutralité professés par leurs Souverains respectifs dans la présente lutte où se trouve engagée la Grèce; tous les dits navires avec leurs équipages, seront considérés, non comme appartenant à une nation neutre, mais comme ennemis, et comme tels, seront brûlés et coulés à fond avec leurs équipages, par les batiments de la flotille grecque, et par tout autre armement grec qui pourra les rencontrer."

S. M. afin de revendiquer les droits de la dite neutralité et des devoirs qu'Elle-même a strictement et constamment observés durant la guerre actuelle, et pour protéger le commerce et la vie de ses sujets, et du peuple Ionien placé exclusivement sous sa protection;

Ordonna au Lord haut Commissaire provisoire, d'exiger l'immédiate révocation d'une proclamation aussi contraire aux lois des nations, à tout principe d'humanité, et subversive de toutes relations entre les pays civilisés,

Considérant, que le Lord haut Commissaire a, en conséquence, exigé au nom de Sa Majesté, que la susdite proclamation fut révoquée; et le gouvernement provisoire de la Grèce s'étant refusé à la révoquer,

Et, en outre, ce refus ayant été duement notifié au commandant en chef des forces navales de S. M., en fait savoir:

Que, conformément aux instructions, données à cet effet, par les Lords Commissaires de l'Amirauté,

Le dit Commandant en chef visera immédiatement aux moyens d'arrêter et retenir tous les navires armés, et tous autres batiments portant des hommes armés, naviguant pour, ou avec l'autorisation du gouvernement provisoire de la Grèce; ou qui reconnoîtroient son autorité.

Et ces instructions demeureront dans toute leur vigueur, jusqu'à ce que la susmentionnée proclamation soit pleinement et authentiquement révoquée

Digitized by Google

par le susdit gouvernement provisoire, et que cette révocation soit duement communiquée par le Lord haut Commissaire au Commandant et chef des forces navales de S. M.

La présente sera imprimée dans les trois langues, anglaise, greeque et italienne, promulguée et expédiée à qui de droit, pour qu'elle sorte son plein effet.

Du palais de Corfou, le 6 Septembre 1824.

Par ordre de S. E. R. Rudsdall,
Secrétaire du Lord haut Commissaire.

V. 17.

Réponse de Mr. Canning au Gouvernement provisoire de la Grèce.

Foreign-Office 1 Decembre 1824.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 12 Août ne m'est parvenue que le 4 Novembre. Elle contient les observations du Gouvernement provisoire grec, sur une pièce, publiée dans les Journaux Européens comme contenant un plan de pacification pour la Grèce, rédigé par le Cabinet de S. Petersbourg. Il est indubitable, que la publication de cette pièce a eu lieu sans aucune autorisation quelconque. Je suis hors d'état d'affirmer ou de nier qu'elle ait été puisée à une source authentique. L'opinion du Gouvernement anglais est toutefois, que tout plan de pacification émané du Cabinet de S. Petersbourg, ne peut avoir été conçu que dans des dispositions amicales envers les Grecs, — que par conséquent aucun plan pareil n'a pu avoir pour but, ni de dicter des lois aux Grees ni d'en imposer au Gouvernement Ottoman, et que S. M. l'Emp. de Russie quelques soient ses vues, jugerait certainement à propos de communiquer aux autres Puissances ses Alliées, tout plan de cette nature avant d'en faire l'objet d'une proposition aux parties contendantes. L'Empereur avait suggéré, à la vérité, aux Cours alliées le projet de proposer simultanément à la Porte et au Gouvernement provisoire de la Grèce, *une suspension d'hostilités*, afin de gagner du tems pour une intervention amicale; et le Gouvernement anglais ne se serait pas réfusé à prendre part à cette proposition, si elle avait été énoncée dans un moment convenable.

Il est juste d'ajouter, que la pièce qui a excité l'indignation du Gouvernement provisoire de la Grèce a produit le même sentiment dans le Divan.

Digitized by Google

Tandis que les Grecs expriment une horreur invincible pour toute espèce d'arrangement, qui n'admettroit pas leur indépendance nationale, le Divan repousse tout mode de réconciliation qui ne rétabliroit pas la souveraineté sur la Grèce.

Entre deux parties ainsi disposées il y a sans doute peu d'espoir d'une médiation acceptable et efficace.

Si, avant d'avoir connu l'extrémité à laquelle ces résolutions opposées ont été portées et pendant que les vicissitudes de la guerre sembloient présenter aux deux parties plus d'un motif raisonnable d'en venir à un arrangement pacifique, la Russie avait projetté un tel arrangement, on ne pourrait, certes, lui en faire un crime, ni à elle, ni à ceux qui auroient été disposés à délibérer sur un plan pareil.

La pièce, regardée comme un Mémoire Russe, renferme les élémens d'une pacification, quoique ces élémens ne fussent pas probablement ajustés dans une forme susceptible d'être communiqué *aux parties belligérantes.*

Si la souveraineté des Turcs ne devoit pas être absolument rétablie, ni l'indépendance des Grecs absolument reconnue, deux extrêmes incompatibles avec une médiation, et que les *Médiateurs* ne pouvoient prononcer sans se constituer *parties* dans la cause, il n'y avoit d'autre choix que celui de *modifier* d'une certaine manière et à un certain point la Souveraineté de la Porte et l'indépendance des Grecs; et la forme et le degré de cette modification sembloit constituer la question qu'il falloit examiner et discuter.

Chacune de deux parties pouvoit, sans doute, par ses protestations faire échouer tout projet d'arrangement, quelque raisonnable dans son principe, quelqu' impartial dans ses dispositions qu'il put être; mais depuis que nous savons que les deux parties sont également décidées à rejetter *tout* accommodement qui auroit pu être imaginé, l'espoir d'une intervention heureuse devient absolument inadmissible dans le moment présent.

Quant à cette partie de Votre lettre, où vous demandez au Gouvernement britannique d'assister les Grecs dans leur lutte pour leur indépendance, en comparant leurs mérites et leurs titres à cette assistence avec ceux de Provinces de l'Amérique Espagnole qui se sont séparées de la mère patrie, je dois observer, que dans la dispute entre l'Espagne et les provinces de l'Amérique Espagnole la Grand-Bretagne a professé et maintenu une stricte neutralité; et que la même neutralité a été observée par l'Angleterre dans la guerre, qui ravage aujourd'hui la Grèce. Les droits des Grecs comme belligérants ont été invariablement respectés; et, si le Gouvernement Britannique a été obligé dans une occasion récente de reprimer les excès, qui ont eu lieu

Digitized by Google

dans l'exercice de quelques-uns de ses droits, nous espérons qu'une pareille nécessité ne se réproduira pas.

Le Gouvernement provisoire de la Grèce peut compter sur la continuation scrupuleuse de cette neutralité. Il peut s'assurer, que la Grand-Bretagne ne prendra part à aucune tentative (s'il pouvoit en être question) de leur faire admettre par la force un plan de pacification contraire à leur voeux, mais que, si les Grecs jugeoient convenable tôt ou tard de solliciter notre médiation, nous en ferions l'offre à la Porte et en cas d'acceptation nous ne négligerions rien pour la rendre efficace, conjointement avec d'autres Puissances dont la coopération faciliteroit l'arrangement et en garantiroit la durée.

Voilà tout ce que d'après notre opinion, peut raisonnablement être demandé aux Ministres Britanniques. Ils n'ont pas à se reprocher ni d'avoir directement ou indirectement excité les Grecs au commencement de leur entreprise ni d'en avoir entravé le progrès en aucune manière.

Liés comme nous le sommes à la Porte par les relations d'amitié établies, et par les anciennes obligations du traité, que la Porte n'a pas violées, on ne peut certainement par attendre que l'Angleterre s'engage dans les hostilités non provoquées par cette Puissance dans une querelle qui n'est pas la nôtre.

J'espère, Monsieur, que l'exposé, que je viens d'avoir l'honneur de vous adresser, éloignera toute espèce de soupçon ou de reproche, que l'erreur ou l'intrigue pourroit avoir fait naître contre les intentions du Gouvernement Britannique envers les Grecs, et qu'il sera accepté comme une preuve de la pureté de nos vues et de la franchise avec laquelle nous sommes prêts à les avouer.

J'ai l'honneur etc.

V. 18. a.

Lettre de Mr. A. Mavrocordato à Monsieur le Chevalier de Gents.

Missolonghi le 5 (17) Décembre 1824.

Monsieur le Chevalier!

Il faut enfin rompre un silence qui n'est devenu que trop long; nos anciennes relations m'y autorisent, et les dernières communications faites par M. le Chevalier Hauenschild m'imposent le devoir de le faire.

Tout en me croyant dispensé de faire mon apologie, vû les circonstances qui ont entravé le cours de nos relations, je ne puis que Vous rappeller, Mr. le Chevalier, le contenu de la lettre que j'ai eu l'honneur de Vous adres-

Digitized by Google

ser lorsque j'ai pris la résolution de quitter le repos, et la vie tranquille de l'Italie pour courir des chances et des dangers incalculables. Je Vous y exprimai *combien je croyais prématurée notre révolution.* Je ne me dissimulai pas les premières difficultés que je devais rencontrer, les grands risques que je devais courir; mais mon devoir ne pouvait pas être douteux. Je devais m'embarquer dans cette grande lutte, puisqu'on l'avait bien ou mal commencée. Je Vous disais cependant que j'apportais en Grèce cet esprit de modération que Vous m'avez si bien connu, et que je croyais le seul propre, le seul convenable au succès de notre cause. Malgré mon long silence les faits ont prouvé, j'espère, que je n'ai pas eu l'intention d'abuser de Votre confiance et que je Vous ai dit la pure vérité.

Je crois hors de propos, inutile même, d'entrer dans les détails des causes de la révolution en Grèce. J'ai déjà dit qu'elle a été prématurée; mais à mon arrivée sur les lieux je n'ai pas tardé de connaître qu'elle était forcée, et qu'on ne pouvait pas faire autrement, puisqu'on n'avait qu'à choisir entre une extermination semblable à celle, dont Scio nous offrit un peu plus tard l'exemple, ou la résolution ferme et inébranlable de mourir les armes à la main. Le Dieu de l'équité a béni ces armes, et nous voilà dans la quatrième année sortis glorieusement d'une lutte trop dangereuse, parce qu'elle n'était que trop inégale; mais ce que je regarde comme la victoire la plus complète pour nous, c'est de voir dissipées ces opinions erronées qui ont si injustement mêlé notre cause avec celle des Carbonaris, des Radicaux, des Communeros, de toutes ces sectes enfin qui ont depuis si long-temps agité l'Europe. C'est le triomphe le plus brillant de la vérité contre la calomnie, c'est celui qui doit nous assurer notre indépendance, en nous procurant la compassion et la bienveillance de tous les Gouvernemens légitimes de la Chrétienté.

Il Vous est facile de voir par ce que je viens d'exposer que les communications de Mr. le Chevalier de Hauenschild m'ont fait concevoir les espérances les plus douces, et que si je n'ai pas profité des premiers momens pour entamer avec Vous une correspondance que je n'avais vû cesser qu'à regret, c'est (comme je l'ai dit avec franchise à M. de Hauenschild) que je croyais nécessaire d'attendre encore la fin de l'expédition Egyptienne, redoutable sans doute en elle-même; mais à laquelle l'opinion des Cabinets de l'Europe donnait peut-être plus de poids qu'elle ne méritait. Car pour Vous parler avec cette franchise, qui a toujours caractérisé nos communications anciennes, malgré toutes les assurances, qui m'ont été données par Mr. le Chevalier de Hauenschild, je ne pouvais pas encore me persuader que le prestige des forces colossales qu'on supposait à l'Empire Ottoman fut entièrement

Digitized by Google

évanoui, et je désirais naturellement que notre correspondance commençât à une époque où les opinions pourraient être fixées sur nos moyens actuels relativement à ceux de nos ennemis. Tel est j'espère le moment actuel; et je crois que tous les hommes politiques sont déjà fermement persuadés, que la Turquie n'est plus en état de soumettre la Grèce et que celle-ci doit exister, à moins que les Puissances Européennes ne fassent cause commune avec la Porte, pour lui procurer les moyens, non pas de nous subjuguer, mais de nous exterminer, pour jouir tranquillement de la possession de nos pays. Cette supposition ne pouvant et ne devant pas être admise, il en résulte que l'indépendance de la Grèce s'affermira avec plus ou moins de facilité, autant quelle sera l'objet ou de la bienveillance ou de l'indifférence des grandes Puissances de la Chrétienté. En partant de ce principe, il nous reste d'examiner jusqu'à quel point l'indépendance de la Grèce peut être utile ou nuisible aux grands intérêts Européens. Je n'ai aucune difficulté à concevoir, qu'il convient à la Politique du Cabinet de St. Petersbourg (si la circulaire publiée depuis quelque temps dans les journaux fut effectivement adressée à ses Alliés) de diviser la Grèce en plusieurs Principautés dépendantes et tributaires de la Porte Ottomane. Je laisse de côté l'impossibilité de l'exécution de ce projet; car fut-il même possible de combiner des élémens si hétérogènes, il serait de l'intérêt de l'Europe de l'empêcher, si elle veut prévenir l'agrandissement démesuré de la Russie et les guerres qui en seraient la suite nécessaire. Une des bases les plus légitimes de la révolution qui s'est opérée en Grèce, c'est que nous n'avons jamais stipulé notre soumission à la Turquie, qu'il n'existe aucun acte, qui nous oblige à l'obéissance, que notre assujétissement n'a été que le résultat de la force, et que c'est par cette force même que nous avons le droit de rompre nos chaînes; mais du moment que nous reconnaîtrions par un pacte publique notre dépendance, nous perdrions par là même, et à jamais, tous ces droits, et nous préparerions à la Russie autant de provinces à conquérir qu'il y aura des principautés dépendantes, lorsque les circonstances lui permettront d'effectuer son projet constant et favori de l'envahissement de la Turquie Européenne, tandis qu'il lui sera bien difficile d'empiéter sur le territoire de la Grèce libre et indépendante. Ce plan ne peut être déguisé aux yeux d'aucune politique tant soit peu prévoyante, et je ne puis pas croire qu'il ait échappé à la perspicacité des grands Cabinets de l'Europe. Si la Porte Ottomane a été soutenue et favorisée par ceux-ci, jusqu'à un certain point, dans la guerre actuelle, si l'existence de cet Empire a été désirée par eux, c'est si je ne me trompe pas, dans le but d'avoir un rempart contre l'agrandissement futur de la Russie. Les faits ont prouvé ce

Digitized by Google

que j'avais déjà soutenu depuis 1820, que la Porte est incapable de servir à ce but. Une circonstance heureuse se présente pour qu'elle le soit dans l'avenir, plus qu'elle ne l'a jamais été. La séparation de la Grèce proprement dite, loin d'affaiblir la Turquie, ne servira qu'à la rendre plus forte, plus capable de s'opposer aux projets ambitieux, généralement supposés à la Cour de Russie. Obligée de tenir des garnisons considérables dans toutes les places situées dans l'intérieur de la Grèce, la Turquie perdait une partie des moyens qu'elle aurait pu employer contre ses ennemis; toute la population Turque dispersée dans nos provinces, ne pouvait aussi contribuer aux levées en masse, que le Sultan ordonnait dans les temps du plus grand danger. Toutes ces forces (et elles ne sont pas peu considérables) en les concentrant ne pourront manquer de prêter leurs bras toutes-les-fois que le danger de l'Empire leur en imposera le devoir. Je ne veux pas me laisser échapper une idée qui tout en prouvant la bizarrerie de la politique ne fait qu'appuyer ma thèse. Nous sommes les plus grands ennemis des Turcs; nous avons même raison de l'être; et cependant une fois nos limites fixées, et notre indépendance reconnue par la Turquie, notre politique, comme état indépendant, doit marcher en raison inverse de nos sentimens et de notre antipathie nationale contre les Turcs; nous serons obligés de désirer, de soutenir même l'existence du reste de la Turquie Européenne, n'ayant rien à craindre de son voisinage, et devant au contraire tout soupçonner de celui de la Russie. Ennemis naturels des Turcs, nous serons leurs Alliés les plus fidèles contre les Russes, s'ils entreprennent de les expulser de l'Europe.

Tel devant être le système politique de la Grèce, du moment qu'elle obtiendra une indépendance reconnue et tranquille, je ne puis pas concevoir quels sont les intérêts de l'Europe monarchique (la Russie seule exceptée) qui militeraient contre ceux de la Grèce. Ceux de l'Autriche spécialement paraissent s'accorder sur tous les points, non seulement à cause des avantages, que je viens déjà d'indiquer, d'une opposition aux projets futurs de la Russie; mais encore parce que les états des deux nations n'ayant aucun point de contact sur le continent, la Grèce, qui est l'état le plus faible, n'aura rien à craindre de la supériorité de l'Autriche, et dès lors l'intérêt seul du commerce, que la proximité du Golfe Adriatique rend plus facile avec l'Autriche, qu'avec toute autre Puissance éloignée, établira les relations les plus innocentes, les plus utiles même et par conséquent les plus sincères et les plus durables.

Je ne dois pas Vous dissimuler, Monsieur le Chevalier, que c'est à mon grand étonnement et non pas sans le plus vif regret que j'ai dû observer que tel n'a pas été jusqu'à présent le principe adopté par la Cour Impériale

Digitized by Google

et Royale de Vienne; du moins la conduite des forces navales de S. M. n'en a été que trop éloignée jusques en dernier lieu; mais je ne désespère pas, je sais sous quel point de vue les relations de cette Cour avec la Porte Ottomane étaient regardées; je connais assez les opinions et les espérances, qu'on avait conçues d'une alliance stricte avec cette Puissance; mais l'expérience n'y a nullement répondu. Je ne puis pas m'imaginer qu'on en ait voulu à la nation Grecque, nation si recommandable et par ses malheurs et par la religion qu'elle professe; on ne pouvait cependant sacrifier à la compassion le système politique, qu'on a dû adopter, parce qu'on l'a cru le plus convenable aux intérêts de l'État; mais du moment qu'on aura pû se persuader que ce système ne mène pas au but qu'on s'est proposé, pourrait-on être indifférent, et serait-il possible de se laisser échapper une occasion qui pourrait mener au même but par d'autres moyens, peut-être plus justes, plus expéditifs même? C'est-ce que je ne crois point.

Un silence de quatre ans excusera, j'espère, ma prolixité. J'ai besoin d'ailleurs de ne rien laisser obscur ou inexpliqué. Tout en confessant la justice de notre cause, notre supériorité morale et physique sur nos ennemis, les faits surprenans de nos guerriers, l'impossibilité enfin d'être de nouveau subjugués par la Porte, on nous conteste la capacité de nous gouverner par nous-mêmes, c'est à dire celle d'être un état indépendant. Car il ne peut pas être question de la forme du Gouvernement, puisque nous n'en avons encore qu'un provisoire. Je ne veux pas dissimuler que les troubles suscités de temps en temps parmi nous faisant perdre des momens précieux, et en attirant toute l'attention du gouvernement, tandis qu'elle devait être employée à des affaires de la première nécessité pour le bonheur de l'état, nous ont fait infiniment plus de mal que toutes les expéditions terrestres et maritimes de notre ennemi, et qu'ils ont donné lieu à cette accusation; mais a-t-on oublié tout ce qui s'est passé pendant le cours des autres revolutions, dont l'Europe et l'Amérique ont été successivement le théâtre? Sommes-nous jamais arrivés à ces excès dont on a vu l'exemple se renouveller si souvent parmi les autres nations en révolution? Ne doit-on pas calculer les passions invétérées que la politique perfide et astucieuse de nos ennemis avait trouvé le moyen de susciter parmi les familles les plus puissantes pour avoir le prétexte de les détruire en détail? Pourquoi n'a-t-on pas également observé que toutes ces passions se calment, se dissipent, non seulement à la présence de l'ennemi, mais à la nouvelle seulement de son approche, de ses préparatifs même? Il faut sans doute du temps pour que sortis d'une oppression, d'une tyrannie sans exemple nous soyons en état d'être comparés aux nations civilisées de

Digitized by Google

l'Europe. Nous avons besoin de plus d'un changement à faire dans notre constitution, nous devons nous rapprocher du système politique, prédominant en Europe, nous devons enfin introduire plusieurs institutions, qui serviront à améliorer l'état moral de la nation; mais est-il possible d'opérer toutes ces choses en peu de jours, pour que nous soyons, comme par miracle, assimilés à des nations, depuis si long-tems libres et heureuses? Nos relations immédiates avec le monde civilisé ne seraient-elles pas le moyen le plus direct d'accélérer cet état prospère, que tout Chrétien, que tout philanthrope doit désirer de voir le plustôt possible établi dans nos pays classiques? Mais est-ce encore à nous la faute, si on nous interdit ces relations? N'avons-nous pas eu recours à ceux qui devaient nous les procurer? Avons-nous jamais été directement ou indirectement secourus? ne nous a-t-on pas interdit jusqu'en dernier lieu toute communication? Pourquoi nous refuser des conseils mêmes, qui en guidant notre ignorance en fait de politique, pouvaient nous être salutaires? Nous les avons cependant reclamés, puisque nous n'avons jamais désavoué notre peu d'expérience, et Vous voyez par là, que, connaître son ignorance est un pas de fait vers la civilisation.

Si je Vous ai exposé, Monsieur le Chevalier, une partie de nos plaintes, ce n'est pas dans l'intention d'en faire autant de chefs d'accusation, c'est au contraire Vous ouvrir mon coeur, c'est en exiger autant de Vous. Vos Conseils, Vos simples opinions même ne m'ont pas été inutiles dans d'autres circonstances, Vous ne les refuserez pas actuellement à un ancien ami qui les reclame de Vous. Depuis que je suis en Grèce je n'ai jamais eu plus besoin de connaître l'opinion de l'Europe, et surtout celle des grandes Puissances relativement à la Grèce. Une assemblée nationale ne peut pas tarder d'avoir lieu. Indépendamment des autres besoins, quelques troubles nouvellement éveillés dans le Peloponèse, la rendent pour ainsi dire indispensable, puisque c'est le seul moyen de les appaiser. Guidé par Vos conseils j'y apporterai des lumières, aux quelles mon insuffisance ne peut point prétendre, et qui seront propres à guider les esprits. Plus tôt Vous me les ferez parvenir, et plus je serai à temps de les méditer, pour les faire valoir dans cette assemblée. J'attendrai Votre réponse avec la plus grande impatience, et je désire qu'elle m'apprenne si je dois continuer une correspondance que sans les avantages mutuels, que les circonstances actuelles nous promettent, le souvenir seul de nos anciennes relations ne me fait que trop désirer. — J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Chevalier,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur

A. Mavrocordato.

Digitized by Google

P. S. Ma main tremblante après une longue maladie à laquelle je viens à peine d'échapper, m'a obligé de me servir d'une autre main, qui ne laisse pas cependant d'être très fidèle. Je Vous prie de faire agréer mes respects à Son Altesse le Prince, à qui je me réserve l'honneur de m'adresser après mon arrivée au siège du Gouvernement, où je me rendrai du moment que l'état de ma santé me le permettra. Les nouveaux troubles ne peuvent pas manquer de finir bientôt au gré de ceux qui connaissent et qui désirent le bien. L'esprit des révolutions n'est pas, Grâce à Dieu, à l'ordre du jour et ses partisans tomberont infailliblement.

Seconde lettre de Mr. A. Mavrocordato au même.

Missolonghi le 1 (13) Janvier 1825.

Monsieur!

Au moment de partir et de me rendre au siège du Gouvernement, où je suis depuis si long-tems attendu, je ne puis m'empêcher de Vous dire quelques mots sur l'état actuel de nos affaires. Je regarde cela comme d'autant plus nécessaire, que mieux instruit de notre situation, Vous trouverez dans Vos lumières et dans Vos talens de quoi nous donner des conseils, plus adaptés aux circonstances, et par conséquent plus efficaces.

Les troubles intérieurs qui nous ont fait tant de mal pendant tout le cours de notre régénération sont sur le point de finir pour toujours. Le Gouvernement, désespéré de ramener ses ennemis par la persuasion, après avoir inutilement employé toutes les voies de la douceur et d'une admonition paternelle, a été enfin obligé de recourir à la force. La lutte qui s'est engagée, n'a été que très-courte, par ce que toute la nation embrassoit la cause du Gouvernement, et le triomphe a été complet, parce qu'en moins de vingt jours le terrain fut abandonné par ceux, qui dans leurs faux calculs espéroient obtenir par la force le consentement du Gouvernement aux prétentions de leurs intérêts particuliers.

Cet événement a servi à nous éclairer, ou plutôt à éclairer ceux qui n'en étoient pas convaincus, sur l'opinion générale de la nation, qui désire un gouvernement fort et capable de faire cesser tous les abus dont elle a été la victime. Si les mesures fortes et décisives que le gouvernement a dû adopter, amènent quelque retard à la convocation d'une assemblée nationale, il n'est pas moins consolant de connoître d'avance l'esprit qui règnera dans cette assemblée, d'autant plus que l'élection des Réprésentans ne pourra pas être influencée cette fois-ci par les malins qui ont souvent présidé à ces élections.

Digitized by Google

Une autre circonstance non moins décisive pour le succès de notre cause vient de se présenter. La Porte dans l'intention de se défaire d'Omer Vrione l'a rappelé de ses Paschaliks de Jannina, Delvino et Berat, en le nommant Pascha de Salonique. Celui-ci, persuadé des intentions hostiles de la Porte, a pris la résolution de s'opposer ouvertement à ses ordres; et non content d'avoir mis en liberté les otages Grecs qu'il gardoit, pour contenir les peuplades de l'Epire, il a pris le parti de fomenter la révolution dans cette partie de la Grèce; et à en juger par la disposition des esprits des habitans, et leur haine déclarée contre les Turcs, il est plus que sûr qu'ils profiteront de cette occasion.

Tel est l'état actuel des choses! Libre des entraves intérieures, le Gouvernement Grec tachera sans doute de profiter des circonstances favorables, qui se présentent dans l'extérieur; et le résultat ne peut pas être douteux, si les affaires sont conduites avec tant soit peu de prudence et de fermeté; et le Gouvernement actuel en a montré assez pour nous donner le droit de concevoir de meilleures espérances pour l'avenir.

V. 18. b.

Lettre de Mr. le Chevalier de Gentz à Mr. de Hauenschild, Consul-Général d'Autriche à Corfou.

Vienne le 8 Mars 1825.

Les deux lettres de Mr. le Prince de Mavrocordato que Vous avez bien voulu me transmettre, sont pleines d'intérêt, de sentimens élevés, et de reflexions ingénieuses. Vous connoissez l'opinion que j'ai professée de tout tems pour ses talens et son caractère. Vous comprendrez donc, combien je regrette de ne pas pouvoir m'expliquer directement avec lui. Mais Vous sentirez aussi, combien les circonstances dans lesquelles je suis placé s'y opposent; combien au moment même où les Cabinets de l'Europe sont occupés à délibérer sur les moyens de pacifier la Grèce, je manquerois à tout devoir de discrétion et de délicatesse, en discutant des questions aussi graves avec un homme que j'estime trop, pour lui offrir des lieux-communs stériles, ou des protestations hypocrites.

Il y a cependant un point, lequel, quoique sous-entendu plutôt que traité dans les communications de Mr. de Mavrocordato, me paroit d'autant plus essentiel, qu'il constitue, si je ne me trompe, la différence décisive entre sa manière de juger la question et la mienne. C'est sur ce point capital que je m'en vais Vous adresser quelques observations.

Digitized by Google

Le Prince Mavrocordato a mis un soin particulier à prouver, que l'indépendance des Grecs seroit d'un grand prix pour les intérêts politiques de l'Europe et particulièrement pour ceux de la Monarchie Autrichienne. Il a soutenu cette thèse par des argumens habilement développés; et s'il ne s'agissoit dans cette affaire que d'un calcul d'intérêt, ses argumens mériteroient au moins un examen approfondi.

Mais à côté, ou plutôt au dessus de la question d'intérêt, il existe pour les Gouvernemens une autre considération majeure qui est celle des *principes*.

Je ne m'aviserai pas de discuter ici, ni la *légitimité*, ni la *loyalité* de l'insurrection Grècque. Je pousserai même les égards pour les opinions politiques fort opposées aux miennes aussi loin que possible. Je dirai donc que je conçois, que *les Grecs* aient pu, de la meilleure foi du monde, *se croire* autorisés à se soulever contre un gouvernement dans lequel ils n'appercevoient plus que l'effet d'une force aveugle, et qui (d'après *leur* façon de voir) ne leur présentoit aucun de ces liens, formant ailleurs la base des droits et des obligations réciproques entre le Souverain et les sujets. Cette opinion, vraie ou fausse, est partagée en Europe, non seulement par le parti soi-disant libéral — ce qui seroit une autorité foible et suspecte, puisque toute révolution, quelque soit sa naissance et sa couleur, est indistinctement prônée par ce parti, — mais par un grand nombre d'hommes bienpensans, amis de l'ordre, et ennemis des principes révolutionnaires. Je mentirois à ma conscience en Vous disant que je la partage avec eux; cependant, malgré la rigueur de mes propres principes, et sans pouvoir me dissimuler, que les mauvaises doctrines et les mauvais exemples de notre tems n'ont que trop influé sur plusieurs des Chefs de l'Insurrection Grèque, je reconnois, que cette insurrection a eu dès son origine un caractère particulier et national, qui ne permet pas de la confondre avec celles, que la folie et la perversité d'une faction odieuse ont fait gratuitement éclater sur d'autres points de l'Europe.

Mais ce que je viens de dire ne regarde que la situation *des Grecs vis-à-vis de leurs anciens maîtres*. Il en est bien autrement des rapports entre la *Porte Ottomane et les puissances Européennes*. Celles-ci ne sont point appelées à juger un procès, dans lequel l'une des parties contendantes n'a jamais réclamé, et repoussera plutôt constamment leur intervention. Or, reconnoître l'indépendance des Grecs, ce seroit, de la part de ces puissances, prononcer sans appel dans une cause, qui leur est étrangère, tandis qu'elle touche directement aux premiers intérêts de l'Empire Ture. De quel droit les puissances procéderoient-elles à une sentence pareille? Entre États indépendans il n'en existe pas d'autre que le droit des gens, tel qu'il est établi par les traités;

Digitized by Google

et les traités ont ou implicitement admis, ou explicitement reconnu la Souveraineté que la Porte a exercée depuis plusieurs siècles sur la Grèce. Ainsi, en admettant même, que les Grecs puissent complètement justifier leur insurrection, que leurs objections contre la légalité du pouvoir des Turcs fussent sans réplique, il ne s'ensuivroit rien pour les gouvernemens étrangers en état de paix et d'amitié avec la Porte, s'ils vouloient se prévaloir des mêmes objections. Dans *leur* code — celui des traités — il ne se trouve aucune arme pour combattre les droits de l'Empire Ottoman; il n'y a que leur convenance, leur bon plaisir, et la force qui pourroient leur en fournir.

L'exemple de l'intervention que les Souverains du Continent ont exercée dans les révolutions de Naples, du Piémont, et de l'Espagne, n'est point applicable au cas présent. Cette intervention eut lieu du plein gré des Monarques détrônés ou à la veille de l'être, concertée avec eux, exécutée dans leurs intérêts. Ici ce seroit tout le contraire.

La chose qui m'a le plus étonné dans la lettre de Mr. de Mavrocordato, c'est qu'il n'ait pas même touché à cette difficulté immense. Il expose avec beaucoup de sagacité les motifs qui devroient déterminer les puissances (au moins quelques-unes d'entr' elles), à reconnoître l'indépendance des pays Grecs, les avantages, les contrepoids, les garanties qu'elles trouveroient dans cette mesure pour le présent et l'avenir. Mais il paroit avoir entièrement oublié l'obstacle dirimant, qui en dépit de tous les calculs politiques empêche, et empêchera, je crois, long-tems, les Souverains Alliés, attachés aux principes qu'ils ont si souvent solemnellement proclamés, d'embrasser la cause des Grecs, quelques sentimens qu'elle puisse leur inspirer.

Je me suis flatté pendant quelque tems, que l'on decouvriroit un moyen de concilier ce qui est juste dans les prétentions des Grecs avec la conservation d'une partie au moins des anciens droits de la Porte. Le projet de pacification attribué à la Russie avoit, sans contredit, de grands défauts; cependant il n'excluoit pas des combinaisons plus heureuses. Mais si l'affaire est effectivement placée telle qu'elle me paroit l'être aujourd'hui, les Grecs insistant sur une émancipation absolue — les Turcs décidés à ne jamais faire la paix à cette condition, — et les puissances Européennes ne pouvant imposer la loi ni aux uns ni aux autres, sans sacrifier leurs principes et peut-être la paix de l'Europe, — je vois bien que la Providence pourra seule résoudre ce problême.

Vous voudrez bien, Monsieur, communiquer au Prince Mavrocordato, tels passages ou extraits de cette lettre, dont Vous jugerez convenable de faire cet usage. Dans tous les cas Vous aurez la bonté de lui dire, que mes sentimens personnels pour lui sont toujours les mêmes etc. etc.

Digitized by Google

V. 18. c.

Lettre de Mr. A. Mavrocordato à Mr. Rauenschild à Corfou ddo. Naplea de Romania de 9 (21) Juillet 1825.

En vous accusant réception de la lettre obligeante, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 23 Mai, je ne puis que Vous témoigner ma reconnaissance de la confiance, que vous m'accordez m'ayant fait parvenir la copie entière de la lettre que Mr. le Baron de Gentz vous a écrite en date du 8 Mars.

Le souvenir de mes anciennes relations avec ce digne ami m'est si cher et j'estime tellement ses hauts talens, que je ne me serais vû privé qu'avec le plus vif regrêt de la jouissance du contenu total de cette lettre intéressante dans laquelle Mr. le Baron a eu la bonté de me témoigner ses sentimens bienveillants d'une manière si flatteuse.

L'auteur de la lettre a discuté avec sa sagacité ordinaire ce qu'il appelle la partie des principes; et si je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point — point essentiel — cela n'empêche pas que je ne sache apprécier les principes de loyauté qui le guident dans les opinions.

Le départ pressé de la Goelette et mes occupations actuelles m'empêchent pour le moment de vous communiquer quelques idées et réflexions sur les points sur lesquelles mon opinion diffère de celle de Mr. le Baron de Gentz; mais je ne rénonce pas à me procurer plus tard cette satisfaction.

Je profite de cette occasion pour vous assurer de la haute estime et de la plus parfaite considération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Mr. le Chevalier etc.

Digitized by Google

VI. 1.

Dépêche de Mr. le Prince de Metternich à Mr. le Comte de Lebzeltern à St. Petersbourg. Vienne le 15 Janvier 1825.

Le Courrier expédié de St. Petersbourg le 14 (26) Décembre dernier est arrivé à Mr. de Tatitscheff le 5 Janvier.

Mr. l'Envoyé de Russie m'a adressé le 6 l'Office ci-joint en copie. Vous trouverez ma réponse dans l'annexe No. 2.

Il pourrait nous suffire, Mr. le Comte, de Vous renvoyer tant aux directions que, depuis l'origine de l'insurrection grecque, Vous avez reçues Vous-même, qu'à ce que nous avons adressé aux organes de l'Empereur près des autres Cours de l'Europe, pour Vous servir de guides dans les Conférences qui vont s'ouvrir de nouveau à St. Petersbourg et auxquelles Vous recevez, par la présente dépêche, l'autorisation renouvelée de prendre part. Je croirais néanmoins manquer à un devoir, si je ne m'appliquais point à tracer à Votre esprit des lignes précises et particulièrement adaptées à la position des choses, dans le moment où la reprise des conférences aura lieu.

Nous avons, dans tous les temps, entrevu dans le soulèvement des Grecs, deux causes distinctes, quelque rapprochées qu'elles aient dû se présenter dans leurs effets. Ces causes sont, d'un côté, la situation moralement et matériellement déplorable des peuplades chrétiennes du Péloponèse et d'une partie des Iles de l'Archipel, et de l'autre, l'impulsion révolutionnaire qui a été donnée à ces peuplades, par les fauteurs des troubles dans toutes les parties du monde. Sous le premier de ces rapports, l'affaire n'eût point pu nous sembler être de notre ressort; car l'Empereur ne se croit pas et ne se croira jamais appelé à se mêler de ce dont devant Dieu et Sa propre conscience, Il ne se regarde pas comme responsable. Il en est différemment de l'affaire prise sous son second aspect. Sa Majesté Impériale a fourni trop de preuves de Sa constance à combattre, là où Elle peut l'atteindre, un mal qui menace de destruction et de mort le corps social, pour qu'il ait pu en être différemment sur le point qui fixe nos regards. Il existe, de plus, un motif appelant plus directement et plus puisamment même que tout autre, l'attention de l'Empereur. Il se trouve dans les causes d'inquiétude, de trouble et de désordre qu'alimente l'insurrection dans des contrées voisines de notre territoire, et dans les dangers auxquels la durée indéterminée du mal exposerait l'attitude politique des Cours.

Digitized by Google

En nous plaçant ainsi droit en face de la vérité dans les choses, il m'importe de m'expliquer avant tout sur un sujet qui me paraît mériter une attention particulière, vû que, s'il n'était pas bien défini, il pourrait prêter à des mal-entendus nuisibles au but auquel nous visons. Nous trouvons dans la dépêche de Mr. le Comte de Nesselrode du 14 (26) Décembre, le passage suivant:

»Sa Majesté Impériale espère que Ses Alliés du Continent, et surtout »l'Autriche, Lui témoigneront, à Leur tour, cette amitié active et confiante »dont Elle-même Leur a donné tant de preuves, *lorsque des crises absolu-*»*ment semblables* motivaient de Leur part une légitime sollicitude et de nobles »déterminations.«

Les remarques auxquelles nous invite ce passage, ne sauraient porter sur l'appel fait par Sa Majesté Impériale de Russie à l'amitié et à la confiance des Cours continentales, et en particulier de celle de l'Autriche. Ces sentimens ne peuvent être professés en aucun lieu et en aucun temps d'une manière plus vraie et plus active qu'ils ne le sont à Vienne. C'est contre *l'identité absolue des crises*, que nous devons diriger quelques observations.

Si cette *identité absolue* existait, elle justifierait, ou pour mieux dire, elle nécessiterait une identité de marche et de mesures. Si l'insurrection des Grecs pouvait être absolument placée dans la même catégorie avec celles qui ont bouleversé l'Espagne et l'Italie, les Puissances ne seraient point embarrassées du choix de l'attitude à prendre; l'uniformité des maux réclamerait l'uniformité des remèdes; et en appliquant à cette insurrection les principes qui ont guidé les Puissances alliées en combattant celles de Naples, du Piémont et de l'Espagne, notre tâche, plus difficile peut-être par une foule de circonstances locales, serait cependant également simple et décidée.

Mais nous ne croyons pas que tel soit le cas, et loin d'admettre l'identité parfaite des positions, c'est précisément dans ce qu'elles nous présentent de *différences*, que nous puisons l'espoir de concourir à la pacification de la Grèce, sans compromettre aucun de ces principes, que nous regardons comme l'ancre de salut dans les orages du temps, et dont S. M. l'Empereur Alexandre a été invariablement le plus puissant et le plus noble soutien.

L'énumération détaillée de ces différences serait inutile; il suffit de s'en tenir à celles dont l'évidence ne saurait être méconnue, dans aucun des calculs des Souverains alliés.

Des révolutions qui, telles que celles des deux Péninsules du midi de l'Europe, embrassaient des Royaumes tout-entiers, qui ne tendaient à rien moins qu'à renverser l'ensemble des lois et institutions fondamentales, sur

Digitized by Google

lesquelles ces Royaumes étaient assis, qui, dès le premier moment et pendant toute leur durée, enchaînaient les Souverains, en Les constituant prisonniers sur Leurs Trônes; de telles entreprises diffèrent beaucoup du mouvement d'une population, couvrant le sol d'une partie d'un grand État, et aspirant à l'indépendance politique de cette partie. L'insurrection grecque a bien plus de similitude avec les troubles qui, à différentes époques, se sont élevés en Irlande et qui, dans ce moment même, semblent reprendre une activité très-inquiétante pour le Gouvernement Anglais, qu'avec les événemens qui ont désolé l'Espagne, le Portugal et l'Italie, et qui portaient bien davantage le caractère de la révolution de France et de celle de l'Angleterre au dix-septième siècle. L'insurrection grecque offrirait même plus d'analogie avec celles des Colonies américaines, ayant pour but de se détacher de leurs mère-patries, si la Grèce pouvait être comparée à ces pays, entièrement séparés, par leur position géographique, des grands corps politiques auxquels ils ont dû leur existence et leur civilisation.

Ce qui, sans doute, a, en quelque sorte, identifié l'insurrection des Grecs avec les autres révolutions dont nous avons été témoins, c'est l'influence que les factions révolutionnaires ont exercée sur les troubles de l'Orient; l'esprit, les principes, les formes dont ces factions ont imprégné un mouvement qui, dans ses premières causes et dans son objet direct, semblait étranger aux trames qu'elles avaient ourdies dans le reste de l'Europe. Et encore faut-il observer que, tandis que les doctrines et les conjurations dirigées contre les premières bases de l'ancien ordre social ont été, dans les révolutions d'Espagne et d'Italie, le but avoué comme le principal mobile des perturbateurs, elles ne se sont glissées que comme accessoires dans celle de la Grèce, et n'y ont joué qu'un rôle secondaire.

Quel que soit donc l'effet, que doit produire l'alliance contractée par l'insurrection des Grecs avec ses principes funestes, envisagés par les Souverains alliés — par ceux au moins du continent — comme un poison mortel, menaçant le corps social dans les parties les plus essentielles de sa constitution, il n'en est pas moins certain, que les considérations que nous venons de développer, en replaçant cette insurrection sur son terrain primitif et particulier, facilitent aux Puissances les moyens d'action, dans toute démarche tendant au rétablissement de la paix de l'Orient. Nous déplorons vivement la conduite du Gouvernement Britannique dans cette affaire, et nous blâmons sans réserve les motifs, quels qu'ils puissent être, qui L'ont engagé à ne tenir aucun compte de ces considérations; mais nous les regardons, de notre

Digitized by Google

côte, comme une des bases des instructions que nous adressons à Votre Excellence.

La Grèce est en insurrection contre la Porte. Le but premier de son mouvement est l'indépendance nationale et politique.

Les Puissances pourraient-Elles fonder sur des principes de droit public, l'appui qu'Elles prêteraient à la cause de l'indépendance des Grecs? Cette question est tranchée par un seul mot: l'Europe entière est en relations de paix avec le Sultan.

De quel droit les Puissances s'occupent-Elles donc d'une affaire paraissant n'affecter que les droits et les intérêts d'un État tiers? Dans celui de Leur propre intérêt, inséparable du maintien du repos public et de la paix politique de l'Europe.

Le mouvement et l'anarchie dans la Turquie Européenne ne sauraient être indifférens aux Puissances; à celles limitrophes, vû une foule de raisons auxquelles il serait superflu de s'arrêter; à la généralité, vû les embarras qu'éprouvent leur navigation et leur commerce; vû les dangers auxquels donne lieu l'exemple du déchirement d'un État quelconque par des guerres civiles; vû le travail auquel se livrent les ennemis de toute règle et de toute ordre, en faveur d'une lutte sanglante, qui doit leur servir de moyen de nourrir en tous les pays l'esprit d'insubordination et de désordre; vû enfin les espérances coupables, fondées par ces mêmes ennemis sur l'issue de l'insurrection. Le caractère particulier que porte la lutte entre des peuples chrétiens et musulmans, renforce, il est vrai, l'embarras journalier des Gouvernemens, et si le fait agit sur l'esprit public dans tous les lieux, de combien ne doit-il pas offrir un surcroît d'embarras au Souverain de la Russie.

Cependant le voeu, que la source du mal vienne à tarir, est trop conforme à une politique saine et digne des Monarques, qui depuis tant d'années ont servi de boulevard contre l'envahissement des fléaux qui pèsent sur le monde, pour ne pas Les animer de même dans un cas spécial où l'application de Leurs principes semble rencontrer des difficultés particulières.

Le voeu est légitime; il doit être soutenu par des actions; celles-ci, pour être justes et utiles, doivent être fondées sur des bases conformes à la raison.

Les Monarques désirent, que le Levant retourne au repos, et le repos public se compose, du présent et, pour le moins, du prochain avenir.

La Porte dispose-t-Elle des moyens de tous genres, nécessaires pour ramener finalement les pays insurgés sous sa domination? Nous avouons franchement que nous le croyons; mais l'entreprise ne pourrait conduire qu'à des

Digitized by Google

embarras nouveaux et difficiles à calculer dans leurs effets. La soumission des pays insurgés, opérée par la force des armes ottomanes, équivaudrait à la destruction plus ou moins complète des Grecs. Celle qui serait la suite d'une guerre lasse, ne ferait que couvrir le feu de l'insurrection, lequel éclaterait de nouveau par le moindre contact avec une cause excitante. La différence qui existe entre notre époque et celles antérieures, est tellement notable sous tous les points-de-vue politiques et moraux, qu'un intervalle de repos aussi long que le fut celui qui s'est présenté comme une trêve entre les évènemens en Grèce dans les années soixante et dix du dernier siècle et l'insurrection en 1821, ne s'offre pas à notre esprit sous les couleurs de la probabilité.

Dans ce que nous venons d'établir, nous ne croyons pas qu'il y ait rien qui n'ait été dit ou senti, dans le cours des dernières années. Ce qui n'a point été dit, n'a pas moins servi de base à ce que les Cours ont fait jusqu'à cette heure. Elles ont de tous temps envisagé comme des bases communes de Leurs déterminations:

1. Le respect pour la Souveraineté du Grand-Seigneur.

2. Une capitulation pour les Insurgés qui leur assurât l'oubli du passé et des gages de bien-être civil, compatibles avec les droits de Souveraineté de la Porte.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? De mettre en oeuvre ce qui a été reconnu par toutes les Puissances, et ce qui ne peut cesser de l'être, malgré la scission malheureusement opérée dans Leur Conseil, par la défection de l'Angleterre; car la vérité et la justice restent éternellement les mêmes.

Vous allez porter, Mr. le Comte, le vote de l'Autriche dans le Conseil des Cours continentales. Vous puiserez dans ce que je viens de Vous dire, la définition de la base que nous reconnaissons comme celle de notre participation à ces Conférences et à leurs déterminations subséquentes.

Cette base une fois établie et fixée, il s'agira de la recherche des moyens et du mode de procéder. Nous n'hésitons pas à nous prononcer sur ce qui se présente à nous comme autant de conditions de tout succès possible.

Les Cours, en élevant Leur voix réunie envers les parties contendantes, devront avoir soin de ne point oublier la différence de la qualification de ces parties. Quelle que puisse être la situation morale de la Porte, elle a pour les Cours la valeur d'un pouvoir régulier; l'insurrection porte le caractère opposé; le langage et le ton des Cabinets devront marquer cette différence de position. Les premières ouvertures se dirigeront donc vers *la Porte*. Les Puissances auront plus d'un moyen d'adresser des *déclarations* aux Grecs, sur des objets qu'Elles jugeront à propos de leur faire connaître; mais il ne sau-

Digitized by Google

rait y avoir de *négociation* avec eux, avant que la partie ne soit liée avec le Gouvernement Ottoman.

Un langage clair et précis sur la nature même de la démarche, servira de début à l'affaire.

Je n'admets pas, que la Porte, comme on a souvent voulu le faire croire, repousserait absolument les ouvertures qui Lui seraient adressées par les Puissances, relativement à la pacification de ses provinces. Et si elle pouvait oublier à ce point là les égards qu'elle doit aux premiers Souverains de l'Europe, ce ne serait pas une raison pour renoncer à des explications ultérieures; car dans ce que veulent les Cours, il n'y a rien qui soit de pure fantaisie. Tout Leur est commandé par un intérêt, qu'Elles peuvent en pleine justice regarder comme partagé par la Porte Elle-même.

La proposition d'une cessation d'hostilités entre les parties en contestation, nous semble renfermer un moyen très-convenable de sonder les dispositions des Insurgés. J'avoue ne guères espérer que cette proposition pourrait être agréée, ni par l'une des parties ni par l'autre, et moins encore par les Grecs que par le Divan. L'essai à faire nous paraît néanmoins tellement facile à justifier, que Vous Vous déclarerez en sa faveur.

J'arrive enfin au terme, où les Puissances, après avoir surmonté les premières difficultés, seront à même d'entrer en matière avec la Porte, et de discuter avec Elle les moyens de pacifier la Grèce. Prévoyant que ce sera là un des objets qui occuperont particulièrement la Conférence, nous nous flattons que les observations suivantes seront favorablement accueillies.

Tout projet de pacification conçu sur une base qui tient le milieu entre l'ancien état des choses et l'indépendance pure et simple des Grecs, aura nécessairement à lutter contre deux écueils également rédoutables: les objections par lesquelles le combattra la Porte, et le refus des Grecs de rentrer sous sa domination, à quelque condition que ce fût.

Les objections de la Porte ne porteront pas toutes le caractère de l'orgueil, de la ténacité ou d'une aveugle répugnance. Il y en aura qui se trouveront appuyées sur des argumens plus solides. Abstraction faite des difficultés que présentera dans l'exécution une organisation telle qu'elle est prévue dans le Mémoire du Cabinet de Russie du 9 Janvier 1824, la Porte aura beaucoup de peine à écarter les scrupules religieux qui s'opposeront à tout arrangement, tendant à soumettre à des autorités Chrétiennes ceux de ses sujets musulmans qui habiteraient les pays administrés par des Grecs. Pour lever cet obstacle majeur, inconnu dans des Provinces où, comme en Valachie et en Moldavie, des Turcs n'ont jamais été domiciliés, il faudrait ou expulser entière-

Digitized by Google

ment les Musulmans des endroits placés sous le nouveau régime, ou créer deux administrations hétérogènes dans le même territoire, ce qui amenerait les complications les plus graves. La Porte répugnera aussi fortement à souscrire à des concessions qui ne sauraient être sans conséquence dans d'autres provinces de son Empire, où une grande partie, si non la majorité de la population, se compose de Chrétiens. Elle craindra enfin que ces concessions ne soient une barrière impuissante et une garantie peu solide contre un renouvellement de tentatives de la part de ses sujets grecs, en faveur de leur indépendance politique.

D'un autre côté, les Grecs, quoique affaiblis par leurs divisions, peu capables de soutenir à la longue une lutte trop disproportionnée à leurs moyens, peut-être moins capables encore de former un État indépendant, sont cependant trop animés contre les Turcs, de quatre années d'une résistance heureuse et d'un enthousiasme naturel, soutenu et alimenté plus ou moins par le sentiment vrai ou factice, que l'Europe semble vouer à leur cause, pour se soumettre à un plan de pacification, qui ne partirait pas de la base de leur indépendance absolue.

Opposer aux objections des Turcs, et nommément à celles que leur inspireraient les principes de leur religion, la menace d'une guerre imminente, ce serait placer ce Gouvernement entre deux genres de mort, parmi lesquels le fanatisme du désespoir choisirait peut-être celui, qu'il jugerait le plus lent, le moins déshonorant et le moins reprochable. D'un autre côté, le but que les Puissances se proposent, celui qui sert de base à Leur concert depuis plus de 4 ans, qui est lié à Leur marche politique et morale, depuis la fondation de Leur glorieuse Alliance, ce but, qu'Elles ont tant de fois proclamé et qu'Elles n'ont jamais perdu de vue, dans les momens même les plus critiques, Leur permettrait-il de passer à des voies de guerre, là où Elles ne cherchent que la conservation et les garanties de la paix? Certes non.

Serait-il plus permis d'admettre, que, dans la situation des choses telle qu'elle est, aucun Cabinet pourrait se sentir disposé à employer la force des armes contre les Grecs? Nous ne le croyons pas.

Que resterait-il donc aux Cabinets, si l'aveuglement ou l'obstination de la Porte les mettait hors d'état de travailler sérieusement à la pacification de la Grèce, et paralysait les seuls moyens d'action appropriés au but de l'entreprise?

Voici notre pensée à ce sujet.

En parcourant tout le cercle possible des moyens de négociation à faire valoir dans cette supposition affligeante, nous n'en apercevons qu'un qui nous

Digitized by Google

semble réunir des chances de succès avec les garanties que l'Empereur notre Auguste Maître regarde comme compatibles avec le caractère moral de Sa politique. Ce moyen serait *l'admission éventuelle de l'indépendance des Grecs*, non pas comme une reconnaissance *de droit*, mais comme une mesure *de fait* et de *nécessité*, dirigée, en forme de menace, contre une opposition autrement insurmontable. Il doit nous suffire d'établir cette distinction, pour démontrer aux Cabinets alliés, que nous séparons dans notre pensée le but et les moyens, et qu'en admettant, que la chance même d'une défaite dans les voies de la persuasion et de la conciliation, ne doit pas nous priver de toute ressource, nous indiquons à la fois les limites de celle à laquelle nous aurions recours.

Que l'on nous comprenne bien: notre objet n'est pas d'aborder dès à présent une question immense, en examinant si les Puissances *voudraient*, si en conscience Elles pourraient s'exposer aux hazards et aux dangers inséparables de l'admission effective d'un changement aussi notable et aussi incalculable dans ses effets prochains et dans ses effets futurs, que le seraient l'émancipation des Grecs et la formation d'un État nouveau et politiquement indépendant en Europe, dans l'un des centres de son commerce; d'un État dont l'existence donnerait un démenti aux principes de l'Alliance et tournerait ainsi en triomphe pour ceux de la révolution, et dont la consolidation suffirait pour mettre tôt ou tard un terme à l'existence de la Puissance Ottomane en deçà du Bosphore. Ces questions immenses exigeraient une foule de recherches et de discussions, auxquelles nous sommes peu enclins à nous livrer. L'hypothèse de l'indépendance n'est absolument considérée ici, que sous le point-de-vue d'un moyen de négociation, et même du plus puissant parmi les moyens à notre portée.

Il s'agirait, pour nous expliquer clairement, d'annoncer à la Porte, que, dans le cas d'un refus péremptoire des concessions jugées indispensables pour amener la fin de l'insurrection, les Puissances, décidées à faire cesser à tout prix les troubles actuels, les réactions qu'ils exercent sur leurs sujets et les dangers dont ils menacent la tranquillité générale, entrevoient la nécessité d'admettre, comme dernier expédient, l'indépendance de la Morée et des Iles, si la Porte elle-même ne les dispensait pas de cette résolution, par des mesures sages, efficaces et propres à mettre un terme très-rapproché à un état de choses incompatible avec la paix et avec le bien-être de l'Europe.

Les Cabinets seront peut-être surpris, Mr. le Comte, de nous entendre énoncer l'idée dont je viens de Vous faire part. Mais nous désirons sincèrement la pacification de la Turquie Européenne; nous la voulons avant tout, et dès lors nous ne pouvons repousser aucun moyen qui pourrait y contri-

Digitized by Google

buer; quelque peu qu'il réponde d'ailleurs à nos voeux et à nos dispositions habituelles. Vous connaissez assez la marche de l'esprit de l'Empereur notre Auguste Maître, pour savoir, que lorsqu'il s'agit d'embrasser et d'avancer une affaire, Sa Majesté ne recule devant aucune difficulté, sauf à circonscrire Son action dans des limites précises, qu'Elle ne sait ni cacher ni franchir.

Pour résumer le présent travail, il me suffira de le renfermer dans le cadre plus restreint de points d'instructions.

1. Vous êtes autorisé, Mr. le Comte, à prendre part aux Conférences qu'ouvrira le Cabinet de Russie conjointement avec Mss. les Représentans d'Autriche, de France et de Prusse. Vous interviendrez dans les Conférences avec toute la latitude morale, que Vous accorde le sentiment de confiance que Vous porte l'Empereur notre Auguste Maître, et sous la seule restriction de Vos instructions.

2. Le but que nous reconnaissons aux Conférences de St. Petersbourg, est celui de la recherche:

en *premier* lieu, de prendre en considération les moyens de faire cesser l'insurrection en Morée et dans les Iles de l'Archipel; de rétablir la paix dans ces parties de l'Empire Ottoman, sur la base de la Souveraineté de la Porte et de concessions de sa part, propres à assurer aux habitans de ces contrées, par l'amélioration de leur existence civile, le maintien du repos public;

en *second* lieu, de concerter les démarches qui seront jugées les plus utiles dans ce but, tant envers la Porte Ottomane qu'envers les insurgés; démarches dont l'exécution serait commise aux soins des Représentans des quatre Puissances à Constantinople;

en *troisième* lieu, de convenir d'une garantie morale servant à constater, que, quelle que soit l'issue de ces démarches, la paix politique de l'Europe ne recevra point d'atteinte.

3. La demande d'un armistice entre les deux parties contendantes étant regardée par nous comme une tentative analogue à l'esprit d'une intervention pacifique, Vous admettrez cette demande, en avisant toutefois aux moyens les plus aptes à la faire valoir.

4. Pour ce qui regarde les formes à observer et les moyens à employer dans les explications avec la Porte, la présente dépêche renferme à ce sujet tout ce qu'il Vous faut de directions pour le moment. Il nous reste cependant une question importante à soumettre aux lumières des Cabinets.

Serait-il utile et conviendrait-il au but que nous avons en vue, *d'ouvrir* la négociation à Constantinople par la remise d'un plan embrassant une foule de questions de détail; d'un plan, qu'une coupable indiscrétion a livré à la

Digitized by Google

connaissance du public, et sur lequel les parties en contestation ont ainsi acquis le temps de se prononcer d'avance; ou bien ne serait-il pas plus conforme au succès de la cause de débuter à Constantinople par la simple demande de l'admission de l'intervention des Puissances, dans une affaire qu'Elles regardent comme leur offrant un intérêt commun avec le Monarque Ottoman; de regarder cette demande comme le point de départ dans l'affaire, et de la faire suivre de l'expression du voeu, que ce soit le Divan lui-même qui entre en explication envers les Cabinets sur ce qu'il entendrait accorder aux Grecs, dans l'intérêt de la pacification et dans celui du repos futur des pays en insurrection; d'avancer ainsi pas à pas et dans un ordre méthodique?

Vous remettrez cette question à la délibération de la Conférence: elle y retrouvera le même mode de procéder, que nous avions proposé à l'égard des différends entre l'Espagne et ses Colonies, et qui reçut dans le temps la sanction de toutes les Cours.

Une circonstance grave et déplorable sous tous les points-de-vue, vient de jeter une nouvelle complication dans cette affaire. Vous ne douterez pas que j'entends Vous parler de la résolution inattendue que le Gouvernement Britannique vient de prendre. Je n'entreprendrai pas dans le présent travail d'examiner les chances et les résultats auxquels cet incident pourrait conduire. Mais Votre Excellence est expressément chargée de fixer l'attention du Cabinet de Russie sur la nécessité de prendre en mûre considération l'influence, que la nouvelle attitude de l'Angleterre peut exercer, tant sur les dispositions de la Porte que sur celles des Grecs, afin de mettre les Cabinets à même de combattre les contrariétés et les entraves qu'elle pourrait créer à l'accomplissement des voeux légitimes des Monarques.

Il nous paraît indispensable, que les Puissances entrent directement en explication avec le Cabinet Britannique sur son changement patent de position.

Existerait-il une difficulté à ce que les Cabinets, unis dans un but clairement défini et hautement avoué, annonçassent au Gouvernement Britannique par une déclaration simple et franche: qu'ils persistent dans les intentions bienveillantes, que le Cabinet de Londres lui-même avait naguères reconnues comme justes et salutaires pour le rétablissement de la paix dans l'Orient; et que, vû leur intérêt commun à être éclairés sur la marche que compte tenir l'Angleterre, dans la position isolée qu'elle vient de choisir relativement à cette affaire, ils croyaient pouvoir demander au Gouvernement Britannique, si sa retraite du Conseil des Puissances ne sera suivie d'aucune démarche préjudiciable à leur dessein de travailler à la pacification de la Grèce,

Digitized by Google

ou bien si elle pourrait entraîner des démonstrations et des mesures en opposition avec l'objet de leurs efforts.

Telles sont, Mr. le Comte, les lignes que nous traçons à Votre activité. Veuillez-Vous les tenir présentes et suivre l'une des affaires les plus importantes et les plus difficiles, avec le zèle que nous Vous connaissons, et dans ce caractère de droiture qui est celui de Votre Cour.

Recevez, etc. etc.

VI. 2.

Idées soumises à la conférence de St. Petersbourg, puisées dans l'apperçu du Cabinet de Russie et combinées avec les instructions des Plénipotentiaires.

Charger les Réprésentans des Cours alliées près de la Porte de demander à cette Puissance l'admission des bons offices de l'alliance pour pacifier les Provinces insurgées de l'Empire Ottoman. Appuyer au besoin cette demande par les considérations et les argumens tracés dans le Mémoire du Cabinet de Russie. Représenter la pacification de l'Orient comme d'un intérêt commun aux Puissances et au Gouvernement Ottoman etc. etc. etc.

Cette demande une fois acceptée, la faire suivre immédiatement de la proposition d'un armistice, comme le premier gage nécessaire des dispositions pacifiques de la Porte, et à la fois comme la garantie la plus certaine du succès d'une négociation, présentée sous des formes purement conciliatrices. Disposer ensuite le Divan à entrer en explication avec les cabinets sur les concessions qu'il consentirait à faire aux Grecs, dans le but de leur pacification et dans l'intérêt de leur existence future.

Si l'alliance avait le bonheur d'obtenir ces premiers avantages dont on ne saurait contester l'importance, et qui pourraient conduire à de plus grands succès encore, déclarer que les Alliés vont s'adresser aux Grecs pour les déterminer à déposer les armes et admettre les conditions qui, de concert avec leur soumission, doivent établir sur de nouveaux fondemens leur existence civile intérieure, leurs relations à venir avec la Porte, et présenter aux deux parties, par des modifications sagement combinées, les meilleures garanties de leur repos futur.

A cet effet les Représentans des Cours Alliés communiqueraient confidentiellement au Divan leur projet d'envoyer des Agens en Grèce, pour y préparer les esprits; ainsi que l'idée de faire venir un batiment neutralisé

Digitized by Google

qui porterait des individus marquans parmi les Grecs. Ces envoyés, munis de pouvoirs suffisans pour entamer les négociations, se trouveraient autorisés à fournir aux Plénipotentiaires des notions positives sur les besoins réels et sur les prétentions de leurs commettans.

Prescrire aux Représentans des Monarques le plus parfait accord de langage et d'action, afin que la Porte reconnaisse la voix solennelle de l'Europe dans celle des organes de l'Alliance: accord d'autant plus indispensable qu'il devra remplacer le principe d'unanimité entre les cinq Cours; principe sur lequel se trouvait précédemment bâsé le plan de pacification.

Les Plénipotentiaires devraient avant tout imprimer à leurs démarches un caractère de conciliation, tendre constamment à inspirer au Divan la plus grande confiance dans l'amicale intervention des Cours, et à le convaincre que son intérêt, autant que celui des Puissances, dirige leurs démarches qui, fondées sur le respect qu'elles portent aux droits de Souveraineté du Grand-Seigneur, ont principalement pour objet le maintien de ces droits. Amener enfin le Gouvernement Ottoman, par tous les moyens possibles, à s'entendre avec les Cours alliées, puisque le seul fait de cet accord applanirait une grande partie des difficultés, et placerait les Puissances dans l'attitude la plus correcte et la plus favorable en principe.

Il parait nécessaire d'abandonner à la sagesse des Plénipotentiaires à Constantinople le choix du langage et des moyens les plus propres à faire impression sur le Divan: il est difficile, dans leur position, de ne pas leur accorder une grande étendue de pouvoirs. On ne saurait trop répéter cependant, que le premier soin des représentans des Cours doit être de convaincre la Porte, que c'est surtout dans son propre intérêt que sont combinées les démarches des Puissances: mais ils devront déclarer en même tems que le résultat de ces démarches important essentiellement au repos de l'Europe, ce résultat ne peut demeurer incertain ni compromis: Que si donc la Porte, assez aveugle pour ne pas apprécier les conseils de la modération et de la bienveillance, et méconnaissant les dangers qui l'environnent, opposait aux voeux des Puissances des refus ou des lenteurs calculées pour déjouer leurs intentions pacifiques, alors les Cours alliées se verraient dans l'obligation de recourir à d'autres mesures: qu'elles n'écouteraient plus que la voix de la justice et de la nécessité, pour faire cesser à tout prix les troubles de l'Orient.

Si dans une affaire aussi grave nous consultons autre chose que nos voeux et nos désirs; si, comme nous le devons, nous admettons dans nos calculs les probabilités, les chances possibles de réussite, les distances, les dispositions des deux parties qu'il s'agit de réconcilier, notre position à leur

Digitized by Google

égard, en ligne de droit, l'immense et glorieux résultat qu'amènerait une réussite, le moindre succès même que recueilleraient les Souverains de leurs honorables tentatives; on est forcé de s'avouer l'indispensable nécessité de conduire cette négociation avec calme et par gradation. Vouloir trancher d'un seul coup tant de difficultés, toutes plus importantes les unes que les autres, parait une tâche au dessus des facultés humaines.

Si la Porte, acceptant l'intervention des Puissances, déclinait sous un prétexte quelconque, la proposition d'un armistice et persistait dans son refus, les Plénipotentiaires n'en continueraient pas moins d'employer près d'elle tous les moyens de persuasion. Ils chercheraient seulement à produire sur le Divan une impression plus efficace par leur persévérance à répéter les mêmes conseils, motivés sur les mêmes raisons et appuyés sur les mêmes craintes: ils puiseraient dans l'apperçu du Cabinet de Russie des argumens nombreux, concluans, péremptoires. Ils chercheraient surtout à effrayer le Divan sur les périls qui le menacent; et peut-être serait-ce un puissant moyen d'action sur lui que de lui représenter tous les peuples de la Chrétienté, poursuivant de leurs voeux la libération de la Grèce, ouvrant des emprunts en leur faveur, leur faisant passer des armes, des soldats, des secours de tout genre: et la Porte au contraire, isolée, sans autre appui qu'elle-même, et protegée seulement contre les effets de l'opinion publique Européenne, par la généreuse intervention des Souverains alliés qui se sont placés comme intermédiaire entr'elle et ses sujets.

Il sera loisible aux Plénipotentiaires de développer avec détail au Divan les conséquences fâcheuses qui péseraient sur l'Empire Ottoman, si les causes d'inquiétude, d'agitation et de désordre, qu'alimente de tous côtés l'insurrection de la Grèce et la prolongation de la lutte qui s'y livre, exposaient l'attitude politique des Puissances, et leur imposait la loi de la faire cesser par tous les moyens en leur pouvoir.

Si la Porte opposant à la demande de l'armistice une résistance insurmontable (résistance que doit trop faire craindre sa position actuelle), ne cedait pas même à la crainte des dangers dont on aurait voulu l'effrayer, les Plénipotentiaires auraient soin de ne pas pousser leur insistance au point de compromettre la négociation elle-même. Mettant alors habilement à profit l'intervention des Puissances *admise par la Porte*, ils seraient tenus de l'engager à s'expliquer sur ses idées de pacification; et d'échanger à ce sujet leurs

Digitized by Google

propres idées avec elle ; ils s'efforceraient de conduire le gouvernement Turc à leur donner des garanties qui assureraient que la modération, la clémence et des dispositions pacifiques suivraient la victoire. Ils lui déclareraient enfin que l'Europe entière aurait droit de lui demander raison du sang inutilement répandu. Que de fois la Porte n'a-t-elle pas déclaré elle-même qu'elle était blessée de ce qu'on la supposait assez ignorante, assez barbare, assez aveugle sur ses propres intérêts, pour vouloir transformer en déserts des provinces productives et exterminer un peuple industrieux qu'elle ne saurait remplacer. C'est dans un pareil langage qu'il conviendra de puiser les argumens, qui seront aisement appuyés par l'intérêt que les Puissances prennent et sont obligées de prendre à la cessation immédiate de ces discordes sanglantes.

Si contre toute vraisemblance la Porte déclinait l'intervention des Alliés, ou si cette intervention une fois admise, elle se refusait absolument à des conditions jugées indispensables pour amener le terme de l'insurrection, les Ministres des Cours alliées s'armeraient d'un langage plus sévère, prendraient une attitude plus imposante. Accusant alors avec justice le Divan seul de la prolongation de ces troubles funestes, dont la réaction se fait sentir en Europe et froisse les intérêts les plus chers des Souverains et des Peuples, ils en concluraient l'impossibilité de laisser subsister d'avantage un tel état de choses ; ils feraient pressentir la possibilité de se rapprocher des Grecs, de leur envoyer des agens consulaires, et de recevoir les leurs. Dire qu'on pourrait reconnaître chez eux l'existence d'un Gouvernement provisoire, menacer peut-être même d'admettre un jour l'indépendance de la Morée et des Iles.

Arrivé à ce période, la négociation, d'officieuse qu'elle devait être au commencement, prendrait graduellement un caractère impératif : elle offrirait d'ailleurs l'immense avantage de laisser aux Cabinets le tems et la possibilité de se consulter sur les autres moyens propres à vaincre les difficultés et les oppositions présumées insurmontables, que les Plénipotentiaires rencontreraient près du Gouvernement Turc ; et elle les mettrait en mesure de terminer heureusement la noble entreprise, sans compromettre le but glorieux de leur sollicitude, celui de pacifier l'Orient, sans exposer la tranquillité de l'Europe.

Si la position des Puissances envers la Porte, qu'elles reconnaissent comme un Gouvernement légal et régulier, est difficile et délicate, combien ne l'est-elle pas davantage encore envers les Grecs dont l'insurrection porte le caractère opposé, aucun Cabinet surtout ne pouvant en venir à employer contr'eux la force des armes. Aussi ne saurait-on leur tenir un autre langage

Digitized by Google

que celui tracé dans l'apperçu du Cabinet de Russie. Seulement, peut-être serait-il possible de les renforcer par des clauses comminatoires ou même par des menaces positives, en cas d'opposition de leur part. On propose d'en adresser aux Turcs dont l'exécution mériterait un sérieux examen préalable: il serait juste d'employer également envers les Grecs, dans le cas où la persuasion devrait échouer près d'eux, des expressions plus énergiques et des paroles plus sévères. Ainsi ne pourrait-on pas les menacer d'empêcher aucun secours de leur parvenir, de s'opposer à ce que les flottes grecques parcourent les mers, dans le but d'étendre le foyer de l'insurrection, d'entraver leurs communications, de ne jamais reconnaître leurs blocus ni leur pavillon en mer, de leur appliquer dans toute leur sévérité les loix contre la piraterie, enfin, de les géner assez, sans toutefois leur faire la guerre, pour les placer dans la nécessité de désirer la paix?

VI. 3.

Extrait d'un rapport de Mr. le Comte de Lebzeltern sur les conférences de St. Petersbourg.

De mon côté, je n'hésitai pas à témoigner la persuasion que ma Cour n'adhéreroit point à la proposition d'employer le moyen des armes pour forcer la volonté de la Porte, soit par une opération hostile et active, soit par l'occupation de quelques unes de ses Provinces; que je ne doutois aucunement que le désir de seconder les voeux de la Cour de Russie ne l'emportât à Vienne sur une infinité de considérations, sauf celle de consentir à une marche qui en dernière analyse seroit nuisible à la Russie ellem-ême, comme aux premiers intérêts de l'Europe; que d'ailleurs le cas d'une *nécessité* étoit encore bien éloigné et qu'avant qu'il ne fut en présence, je n'appercevois pas de raison pour convenir par anticipation d'une mesure à la quelle, dès qu'il ne s'agissoit que de la raison du plus fort, il étoit toujours tems de recourir; qu'enfin, sans préjuger les déterminations définitives de ma Cour et, s'il m'étoit permis de délivrer mon opinion particulière, je ne dissimulerois pas, que la marche proposée devant entraîner à mes yeux comme première conséquence, de préter un grand encouragement à l'insurrection même que nous voulions étouffer, et d'opérer une puissante diversion en sa faveur sans être *certains* d'amener les Turcs à consentir à nos propositions, *j'aimerois autant franchir d'avance le fossé qui resteroit malgré cela devant nous, et reconnoître une indépendance qui feroit cesser les embarras de plus d'un côté.*

Digitized by Google

C'étoit toucher une corde sensible; Mr. le Comte de Nesselrode déclara ne pouvoir concevoir, *qu'une idée pareille fut née sur un sol Autrichien, et qu'elle ait pu être admise un seul moment par un Cabinet, qui s'étoit de tout tems déclaré le défenseur des principes corrects, l'ennemi des révolutions* et de leur dangereux triomphe.

J'eus l'honneur de lui répliquer, qu'il ne devoit point oublier, que nous n'avions point émis cette idée comme devant être suivie d'une *exécution volontaire de notre part*, mais comme propre à inspirer des terreurs salutaires au Divan, enfin comme un puissant moyen coërcitif envers lui, *hors du domaine des armes*. Que si j'en admettois la possibilité d'exécution, ce n'étoit que dans l'hypothèse d'y être conduits par une *nécessité*, tout comme le Cabinet de Russie admettoit l'hypothèse d'une pareille *nécessité*, qui conduiroit l'Empereur à employer des moyens d'un effet bien dangereux, et qui répugnoient autant à son coeur généreux qu'à sa politique juste et bienveillante.

Mr. l'Ambassadeur de France dit que de son côté il reconnoissoit comme un grand mal l'admission du principe de l'indépendance de la Grèce, et que ce n'étoit que dans l'option entre deux maux et lorsqu'il s'agissoit d'une *nécessité* constatée de faire la guerre, qu'il préféreroit pour en éviter les conséquences dangereuses, l'autre *nécessité* qui conduiroit à reconnoître l'indépendance des Grecs.

Mr. le Comte de Nesselrode comme de raison repoussa ces comparaisons et dit, que désormais il appartenoit aux Cours à peser cette question dans Leur sagesse.

VI. 4.

Feuille volante de Mr. le Comte de Lebzeltern sur les moyens d'arriver à la pacification de la Grèce.

Tout projet de pacification conçu sur une base, que tiendroit le milieu entre l'ancien état des choses et l'indépendance pure et simple des Grecs, aura nécessairement à lutter contre deux écueils également redoutables: les objections par lesquelles le combattra la Porte, et le refus des Grecs de rentrer sous sa domination, à quelque condition que ce fut.

Les objections de la Porte ne se borneront pas à des objections d'orgueil, de ténacité, ou de fantaisie; il y en aura, qui se trouveront appuyées sur des argumens solides. En supposant même, qu'une organisation, telle qu'elle a été proposée dans le Mémoire du Cabinet de Russie du 9 Janvier; soit exécutable dans des pays, habités moitié par des Turcs, moitié par des

Digitized by Google

Grecs, et où il faudroit par conséquent construire deux administrations hétérogènes l'une à côté de l'autre, la Porte ne sauroit consentir à un arrangement pareil, sans sacrifier ses principes de religion, qui sont le fondement, et la seule véritable force de son Empire. Opposer à des objections de cette nature, la menace d'une guerre imminente, ce seroit placer ce Gouvernement entre deux genres de mort, parmi lesquels le fanatisme du désespoir choisiroit probablement celui, qu'il jugeroit le plus lent, le moins déshonorant, et le moins reprochable.

D'un autre côté les Grecs, quoique fort affoiblis par leurs divisions, peu capables de soutenir à la longue une lutte trop disproportionnée à leurs moyens, plus incapables de former un État indépendant, sont cependant trop animés encore de leur haine contre les Turcs, de quatre années de résistance heureuse, et d'un enthousiasme que l'Europe entière semble partager avec eux, pour se soumettre à aucun plan de pacification autre que celui qui confirmeroit leur indépendance. Et il est permis de croire que dans l'état actuel de l'opinion publique, aucun Cabinet ne se sentiroit disposé à employer la force contre les Grecs.

Il s'ensuit, que pour travailler sérieusement à la pacification de la Grèce par la voie des négociations, il faudroit chercher des bases entièrement différentes de celles proposées jusqu'ici; il faudroit chercher surtout des *moyens d'action*, simplifiant le problème à résoudre, offrant des chances raisonnables de succès, et diminuant autant que possible celles de nouveaux embarras et de nouveaux dangers. Or, en parcourant tout le cercle des combinaisons possibles, on n'en apperçoit qu'une, qui sembleroit réunir ces conditions; ce seroit celle d'admettre cette même indépendance des Grecs, qui est le véritable noeud du problème, non pas comme but direct et positif, mais comme moyen éventuel de rétablir un ordre quelconque dans le chaos des affaires de l'Orient.

Notre objet n'est pas d'aborder dès-à-présent une question immense, en examinant, si les puissances *voudroient* et *pourroient* en conscience, s'exposer aux hazards et aux dangers inséparables de l'admission effective d'un changement aussi incalculable dans ses effets prochains et futurs. Cette question exigeroit à elle seule une foule de discussions, auxquelles nous ne sommes pas suffisamment préparés. L'hypothèse de l'indépendance n'est absolument considérée ici, comme nous allons l'expliquer, que sous le point de vue d'un *moyen de négociation*.

Si la Porte ne peut *consentir*, et ne consentira vraisemblablement jamais à des projets de pacification incompatibles avec ses principes religieux, et qui

Digitized by Google

ébranleroient les fondemens de sa puissance, Elle peut très-bien *se résigner* à une nécessité — ou fatalité — inévitable. Demandez aux Turcs leur adhésion expresse à un système administratif, que le dernier des Ulemas condamneroit comme un sacrilège, ils Vous répondront constamment, que Dieu est plus puissant que les hommes, et que leur devoir est de lui obéir! Déclarez-leur au contraire, que Vous n'avez nul besoin de leur consentement; que des motifs impérieux, des motifs dont Vous ne serez pas même embarrassés de leur rendre compte, *Vous* imposent la loi de faire cesser à tout prix les désordres actuels, et la réaction qu'ils exercent sur l'esprit de Vos peuples, et sur la tranquillité générale, et que dans le cas que la Porte elle-même ne puisse y mettre un terme dans le plus bref délai, Vous reconnoitrez l'indépendance des Grecs, en Vous réservant le droit de la régler — ils jetteront d'abord les hauts cris, et ils finiront par se soumettre, en Vous disant encore, mais dans un autre sens, que Dieu est puissant, et qu'on ne peut lutter contre la destinée. Alors cependant, pour échapper au coup qui les menace, ils feront des efforts pour parvenir, à quelque condition que ce soit, à un arrangement avec les Grecs.

L'emploi d'un tel moyen de négociation réuniroit plusieurs avantages majeurs.

1. Il nous dispenseroit pour le moment de tout démêlé et de toute explication avec les Grecs; ce qui seroit toujours la partie la plus scabreuse de la négociation.

2. Il feroit sur les Turcs une plus forte impression, et seroit en même tems moins alarmant, et moins hazardé, que des menaces de guerre à la suite d'un projet de pacification. Ces menaces d'ailleurs, si elles s'appliquoient à des propositions, que ceux qui les mettroient en avant, ne sauroient eux-mêmes défendre, compromettroient la dignité des Cabinets; et si on s'en servoit pour arracher à la Porte sa reconnoissance formelle de l'indépendance des Grecs, elles impliqueroient un abus de la force, dont, certes, les Souverains n'aimeroient pas à se charger. Mais en prévenant simplement la Porte, que dans tel et tel cas, des considérations supérieures à tout, obligeroient les Cabinets de prendre leur parti sur l'affaire des Grecs, cette démonstration tout en produisant sur le Gouvernement Turc l'effet des menaces les plus directes, n'auroit pas cependant le caractère d'une mesure coërcitive; et laisseroit à la Porte la liberté de songer aux moyens d'écarter une extrémité pénible, ou d'en diminuer par des résolutions sages l'amertume et les dangers.

3. Une rupture éclatante avec la Porte seroit ainsi évitée dans tous les cas. Car les puissances, ayant une fois fait connoître, qu'elles agiroient de

Digitized by Google

leur propre chef, si la Porte ne secondoit pas sérieusement leurs intentions, n'auroient plus de motif pour recourir à des expédiens subalternes, ou à un langage hostile. Et la Porte de son côté, malgré le mécontentement que lui donneroit une pareille déclaration, sentant bien, qu'elle ne pourroit se mettre en guerre avec l'Europe, sera plus que jamais dans le cas de ménager les puissances, et de se concilier leur bonne volonté.

4. Il n'est pas difficile de se convaincre, que les meilleurs, si non les seuls moyens d'amener la pacification de la Grèce, se trouvent entre les mains de la Porte. Les puissances Européennes peuvent donner l'impulsion; mais si elles prétendoient diriger en détail les démarches, les rapprochemens, les propositions réciproques, elles s'engageroient dans une affaire indéterminable, et peut-être au-dessus de leurs facultés. La guerre, qu'on la fasse aux Turcs, aux Grecs, ou à tous les deux à la fois, loin de porter remède à des complications déjà si funestes, ne feroit qu'y mettre le comble. Faire agir la Porte dans l'intérêt général de l'Europe, ne fut-ce que pour empêcher l'Europe d'agir sans elle, et malgré elle — seroit, selon nous, la marche la plus habile, et dans toutes les probabilités la plus efficace. En forçant la Porte, par la perspective de quelque grande mesure de leur part, à s'occuper sans relâche de la pacification, et en montrant aux Grecs le désir sincère de la faciliter et d'en améliorer les conditions autant que possible, les puissances auront rendu à la cause de la paix le plus grand service, qu'elles soient en état de lui rendre, sans sortir des limites que leur prescrit une politique sage et bienveillante.

Le moyen proposé ici rencontrera, sans doute, plus d'une objection. Où trouver dans une affaire aussi épineuse celui qui n'en admettroit pas? Mais à côté des inconvéniens qu'on lui reprochera, il offre au moins des grandes facilités, et des chances favorables, tandis que ceux qui supposent ou qui exigent l'amalgame de deux prétentions contradictoires, de deux intérêts diamétralement opposés dans un moyen terme repoussé par les uns et par les autres, ne semblent présenter que des embarras sans ressource, et des inconvéniens sans compensation.

VI. 5.

Protocole du 7 Avril (27 Mars) 1825.

Les discussions confidentielles qui ont eu lieu entre les Plénipotentiaires de l'Alliance, sur les conséquences à donner aux démarches, dont ils avoient

Digitized by Google

tracé un premier apperçu dans leur Protocole du 1 (13) Mars dernier, ayant démontré la nécessité de quelques explications directes entre les Cours alliées, explications qu'il leur seroit utile d'avoir avant d'imprimer aux démarches ci-dessus mentionnées un caractère officiel et public, les Plénipotentiaires sont convenus que les Représentans des Cours Alliées à Constantinople ne seroient invités pour le moment qu'à donner suite à la partie du Protocole du 1 (13) Mars, qui concerne les insinuations confidentielles, dont le but devroit être d'engager la Porte à admettre spontanément l'intervention des Cours Alliées.

Cette résolution a paru offrir d'autant plus d'avantages que, d'une part, les Représentans de ces Cours à Constantinople auront le temps nécessaire pour préparer les voies au résultat qu'ils sont chargés d'obtenir, que d'une autre, l'époque du renouvellement des hostilités paroit malheureusement trop prochaine pour qu'il soit permis d'espérer l'admission immédiate d'une demande d'armistice, et qu'enfin les explications directes qui vont s'ouvrir entre les Cours Alliées les mettront à même de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer le succès de leurs démarches et l'accomplissement de leurs vues.

Les Plénipotentiaires décident en conséquence, qu'aux termes du Protocole du 1 (13) Mars, les Représentans des Cours Alliées à Constantinople seront autorisés par des instructions qu'ils réservent de se communiquer et d'arrêter d'un commun accord »à essayer de faire admettre par la Porte le »principe de l'intervention des grands Puissances Continentales pour terminer »les troubles qui désolent le Levant; à adresser dans ce but des ouvertures »verbales et confidentielles au Réis-Efendi, à lui développer les argumens qui »démontrent la nécessité et les avantages de cette intervention et à s'efforcer »d'obtenir que la Porte en provoque le salutaire *exercice.*«

Si ces ouvertures sont accueillies, comme elles devroient l'être, les Représentans des Cours Alliées s'empresseront d'en prévenir leurs Cabinets respectifs ainsi que leurs Collègues à St. Petersbourg, afin que l'Alliance puisse aussitôt profiter des dispositions satisfaisantes et adopter les mesures les plus convenables à cet effet.

Dans le cas contraire ils informeront également les Cabinets et leurs Plénipotentiaires auprès de Sa Majesté Impériale, des refus qu'ils auront essuyés et de la nature des difficultés qui se présentent.

Digitized by Google

VI. 6.

Instruction pour Mr. le Baron d'Ottenfels. St. Petersbourg 18 Avril 1825.

Vous devez être déjà instruit de la réunion à St. Petersbourg des Plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de Russie, de France, et de Prusse, dans le but de délibérer sur les moyens de pacifier la Grèce, et Vous avez été prévenu, Monsieur, que je me trouvais autorisé à Vous transmettre les résultats de nos Conférences, afin que Vous puissiez Vous diriger en conformité.

Ce n'est point envers un Ministre que notre Auguste Cour s'est appliquée à tenir au courant des communications qui ont précédé l'ouverture de ces Conférences, qu'une pareille tâche est difficile, et les services distingués que Vous avez rendus, pendant la négociation confiée aux soins de Lord Strangford et aux vôtres, Monsieur, offrent un garant trop sûr de ceux que Votre zèle vous portera à rendre dans cette nouvelle affaire, pour ne point me borner à son exposé, persuadé d'ailleurs que les meilleurs argumens et les démarches les mieux combinées à adresser à la Sublime Porte, naîtront sur les lieux mêmes, du sein des délibérations que les Réprésentans des Cours alliées qui se trouvent associés à cette oeuvre importante, auront soin d'établir entr' eux dans le même esprit d'union et de concorde, qui a présidé aux délibérations confidentielles de St. Petersburg.

Le but de nos Conférences, Monsieur, est celui: *en premier lieu*, de prendre en considération les moyens de faire cesser l'insurrection en Morée et dans les îles de l'Archipel, de rétablir la paix dans ces parties de l'Empire Ottoman sur la base de la Souveraineté de la Porte, et d'obtenir des concessions de sa part, propres à assurer aux habitans de ces contrées, par l'amélioration de leur existence civile, le maintien du repos public.

En second lieu, de concerter les démarches qui seront jugées les plus utiles dans ce but, tant envers la Porte Ottomane qu'envers les Insurgés.

Placés en face des difficultés inhérentes à l'affaire la plus épineuse et délicate qui ait occupé l'attention et les sollicitudes des Cabinets, nous n'avons pas tardé à nous appercevoir d'un côté, que pour mieux la juger il était désirable que nous eussions des renseignemens plus étendus sur l'état des choses en Orient, et de l'autre que, quelle que soit la latitude des pouvoirs dont nous sommes munis, il se présentoit plusieurs hypothèses sur lesquelles la connaissance préalable des opinions de nos Gouvernemens respectifs nous était néeessaire,

Le Cabinet de Russie a lui-même préféré de se concerter de nouveau avec les Cours alliées et intervenantes sur plusieurs points, avant de donner

Digitized by Google

suite aux démarches officielles et publiques qui seront commises aux soins et aux talens de Leurs Réprésentans à Constantinople. Mais, afin de mettre à profit un tems précieux, la Conférence est convenue d'adresser des insinuations verbales et confidentielles au Divan, dans le but de l'engager à admettre l'intervention des Puissances, de lui en démontrer et développer les avantages et de le déterminer à en provoquer le salutaire exercice.

Le Gouvernement Turc n'a sans doute point ignoré le plan de pacification du 9 Janvier 1824, dont une publication soit indiscrète soit coupable, a révélé le secret aussi inopportunément qu'imparfaitement; car cette pièce n'a point été livrée à la curiosité spéculative du public dans son intégrité. Cette circonstance et divers rapports de Constantinople, feraient supposer que le Ministère Turc non seulement pressent que les Cours alliées aborderont cette grave question envers lui, mais qu'il envisage ce moment avec moins d'inquiétude et de répugnance, qu'il n'en avait montrée ci-devant, lorsque Mr. le Vicomte de Strangford lui a parlé de l'intervention des Alliés. Il serait possible que les membres les plus sages du conseil de Sa Hautesse désirent aujourd'hui trouver dans cette intervention un refuge contre les embarras chaque jour croissans qu'entraîne avec soi une lutte désastreuse; il serait également possible que l'éloignement témoigné par les autorités *de fait* de Naples de Romanie, contre toute intervention de la part de l'Alliance, ainsi que l'ombrage que le Gouvernement Ottoman conçoit des relations qui ont subsisté entre ces autorités et celles de S. M. Brittannique, aient contribué à diminuer un éloignement pareil de sa part.

Quoiqu'il en soit de ces *possibilités*, car je ne saurais donner une plus grande valeur à ces circonstances, il parait du moins certain que les démarches des Cours alliées ne seront point un sujet de surprise alarmante pour le Divan. C'est principalement pour Vous assurer de la nature des dispositions qu'il peut entretenir à cet égard, ainsi que pour engager la Porte à admettre l'intervention des Puissances, qu'est dirigée la présente. En supposant même par hypothèse que, soit à la suite de conseils éclairés, soit par un sentiment d'extrême détresse, soit enfin de crainte de compromettre à la fois tous les liens qui l'attachent à l'Europe, la Porte se rendit aux instances réunies des Alliés, il ne serait guères permis toutefois d'espérer, qu'elle se prêtât à l'acceptation définitive et immédiate de Leurs propositions et à une suspension d'hostilités qui en serait le corollaire, surtout au moment où la campagne est sans doute de nouveau commencée, où le Grand-Seigneur compte sur l'appui d'un Allié, et avant de savoir si les Insurgés accéderaient également de leur part à un armistice.

Digitized by Google

Cette considération jointe aux motifs ci-dessus indiqués, a déterminé la Conférence de St. Petersbourg à borner dans cette première période de la négociation, le cercle d'activité des Réprésentans de l'Alliance à des insinuations bienveillantes et confidentielles concertées préalablement entr' eux, et qu'ils devront simultanément adresser au Ministère Turc avant de passer à des voix officielles et collectives. Tel est le caractère qu'il conviendra d'imprimer à Vos premières démarches M. le Baron, dans une affaire dont les déliberations nous ont successivement révélé toutes les difficultés, mais que les Puissances sont néanmoins décidées à régler dans l'intérêt général de l'Europe comme dans celui de la Turquie elle-même, dès que les démarches que Vous allez faire, en nous dévoilant les dispositions de la Porte, nous mettront à même de suivre les meilleures directions et de nous occuper des bases de l'arrangement, au moyen duquel il sera possible de faire succéder une tranquillité durable dans le Levant, aux troubles qui le désolent.

Si plus heureux que nous n'osons l'espérer, la Porte se montrait accessible à Vos ouvertures, le service le plus signalé assurément que pourraient rendre Mrs. les Plénipotentiaires des Cours alliées à leurs Souverains et à la cause de l'humanité, serait d'obtenir un armistice comme le garant le plus certain que la Porte pourrait donner aux Puissances de ses bonnes dispositions. Tous nos désirs se réunissent assurément pour l'obténir sans toutefois, je le repète, oser de sitôt l'espérer.

L'insurrection de la Grèce, ses causes, ses élémens, et ses chances probables, n'entreront point dans mon examen; il me suffira de poser ici en thèse, que cette insurrection n'est point un de ces évènemens isolés, étrangers à l'Europe et tout au plus lié à l'intérêt direct de telle ou telle Puissance en particulier, ainsi que le furent les révoltes antérieures à l'année 1821. Il serait superflu de citer des preuves à l'appui de ce fait; la position des choses en Grèce, l'intérêt que lui vouent non seulement les perturbateurs de l'ordre social dans plusieurs pays, mais même des hommes respectables qui n'y voient les uns, que la cause de la religion, d'autres celle de l'humanité, quelques uns qui sans connaître l'état actuel de la Grèce, croient devoir payer un tribut de reconnaissance à ce sol classique, berceau de leurs anciens maîtres, sont autant de circonstances qui ont créé une opinion, affaiblie dans plusieurs pays à la suite de mécomptes infinis, mais qui n'en subsiste pas moins dans d'autres, témoin les secours de plusieurs genres qui refluent de divers côtés en Grèce. En Russie, quoique le Monarque généreux principal fondateur de l'Alliance de paix et de salut à laquelle l'Europe doit son repos actuel, ait frappé l'insurrection et ses fauteurs de sa plus vive improbation,

Digitized by Google

et interrompu toute relation quelconque avec les pays insurgés, il y a néanmoins des difficultés dans les déplorables complications du Levant, liées à des positions et à des considérations particulières d'un si grand poids pour cet Empire, que Sa Majesté Impériale se trouve principalement intéressée à leur terme; Vous savez, Monsieur le Baron, que l'Empereur notre Auguste Maître est trop pénétré de cette vérité, pour qu'elle n'ajoute pas de puissans motifs à ceux qui regardent Son propre Empire, et qui ont déjà déterminé Sa Majesté à chercher par tous les moyens en Son pouvoir, à faire cesser un état de choses aussi compromettant pour tous.

La Porte en immolant ses véritables intérêts à ses ressentimens, a repoussé toute intervention étrangère; elle l'a interprêtée comme une ingérence importune dans des intérêts qui lui étaient purement personnels, et d'ailleurs ses irritations et ses méfiances n'étaient point appaisées à cette époque; aujourd'hui il s'agit de lui faire comprendre, qu'il est question d'un intérêt commun aux Puissances et à elle-même; que ces Puissances ne peuvent ni veulent tolérer plus longtems une lutte qui a tourné jusqu'ici en défaites et en épuisement pour la Sublime Porte, en avantages pour l'Insurrection qui se consolide, en gêne et en pertes pour le commerce et pour la navigation des Puissances amies de Sa Hautesse, en dangers pour la tranquillité de l'Europe, enfin en scandale pour l'univers.

Les Cours alliées n'ont point empêché que la Porte fit l'essai de ses forces pour soumettre ses sujets rébelles — pendant quatre ans elles ont été témoins de ses efforts réitérés et impuissans — aucune circonstance ne lui présage plus de succès à l'avenir, et le mal est cependant arrivé à un point, qui commande aux Cours de s'interposer pour le faire cesser, pour en détourner les conséquences, et pour sauver la Porte contre elle-même, de la ruine que lui prépare sa propre obstination. Les Alliés ne veulent rien qui soit en opposition avec les droits d'une Puissance souveraine, mais ils veulent que les Grecs soient placés dans une situation morale telle, à prévenir que la paix entre les deux peuples ne soit sans cesse exposée à de nouvelles atteintes. Ils ne visent pas à étendre leur influence sur l'administration intérieure d'un État indépendant, mais Ils veulent le repos de cet État, parce que le repos de leurs propres sujets s'y trouve lié, parce que la prolongation d'une horrible guerre civile est incompatible avec ce repos, parce qu'Ils ont enfin le droit de réclamer, et le devoir même de seconder dans l'intérêt de Leur propre position comme dans celui du bien-être de l'Europe, le rétablissement d'une paix stable en Orient, à laquelle la seule force des armes ne sauroit conduire.

Digitized by Google

L'unité de vues, d'intentions et de voeux qui préside aux déterminations des grandes Cours du Continent, ne saurait plus être un problème à résoudre pour le Gouvernement Ottoman; il a dû à cette union parfaite d'être échappé à bien des dangers pendant ces dernières années.

C'est cette unanimité des Puissances qu'elles ont toujours regardée comme étant une condition indispensable de succès. Si d'un côté le rétablissement des relations diplomatiques entre la Porte et la Russie, était un événement sans lequel l'uniformité d'attitude et de langage des Représentans de l'Alliance ne pouvait subsister, cet inappréciable avantage est malheureusement affaibli par l'attitude isolée que vient de prendre le Cabinet Britannique dans les affaires de l'Orient. Je n'entreprendrai point ici d'en définir les causes probables ni les conséquences possibles; la brêche faite au principe d'unanimité par sa dissidence est forte, il s'agit de la réparer, et je n'en vois pour le moment d'autres moyens, qu'en agissant nous-mêmes dans la plus parfaite union, et en appliquant tous nos soins à prévenir que la marche du Cabinet Brittannique, dont les motifs ne nous sont pas encore suffisamment expliqués, ne tourne en préjudice réel pour le but que nous poursuivons, et que nous sommes décidés à poursuivre avec zèle et persévérance malgré sa regrettable séparation de notre concert.

C'est en Vous organisant, Mr. le Baron, conjointement avec Mrs. Vos Collègues de France, de Russie et de Prusse, en centre commun de délibération, que Vous atteindrez le mieux plusieurs avantages essentiels. 1. Celui de constater l'unanimité des Cours aux yeux de la Porte. 2. Celui d'imprimer au langage que Vous lui tiendrez l'uniformité désirable. 3. Celui de la convaincre, que l'intérêt exclusif d'aucune des Puissances ne dicte les démarches de Leurs Ministres. 4. Celui enfin de Vous lier entre Vous dans un même esprit afin que le Divan, attentif aux moindres circonstances, ne se crée un moyen d'éluder l'effet de ces démarches et d'y répondre par des arguties, s'il devait appercevoir des nuances dans les discours des Réprésentans. Si le Ministère Ottoman répliquait par des faux fuyans à Vos ouvertures bienveillantes, aux assurances du sincère intérêt pour elle, dont notre Auguste Cour lui a donné de si nombreux témoignages, Vous trouverez des moyens de l'amener à écouter la voix de la raison en lui représentant que la pacification de l'Orient est devenue pour les quatre plus grandes Puissances de l'Europe, une véritable nécessité, qu'Elles considèrent Leur intervention sous cet aspect imposant et irrésistible, et qu'Elles regretteraient sous bien des rapports de se voir obligées, par sa résistance, à lui retirer l'intérêt qu'Elles lui portent.

D'un autre côté, Mr. le Baron, Vous lui représenterez que sans l'insur-

Digitized by Google

rection, véritable cancer qui la dévore, la Porte aurait repris aujourd'hui ses rapports paisibles et habituels avec toutes les Puissances; mais qu'il n'est pas ainsi vu l'existence d'un mal, qui n'est pas borné dans ses effets et dans son but aux pays seuls qu'il a embrasés, mais que nous retrouvons et sentons dans presque toutes les parties de l'Europe; qu'il est de l'intérêt du Sultan comme de celui des autres Monarques, tous animés d'un esprit de paix véritable, que ce mal vienne à cesser le plutôt possible; que chaque jour de sa durée, qui n'est déjà que trop longue, offrira de nouvelles chances d'embarras et de dangers à tous les Gouvernemens, tant à celui avec lequel l'insurrection se mesure corps-à-corps, qu'à ceux contre lesquels elle marche indirectement mais avec réalité. Vous lui prouverez aisement, que les partis qui envoient des secours aux Grecs et qui ont fait des sacrifices en leur faveur, sont trop intéressés à n'en pas perdre le fruit pour ne point trouver dans ceux de la veille des raisons pour en faire de plus grands le lendemain; c'est ainsi que chaque jour de perdu pour la Porte, l'épuise tandis qu'il augmente les ressources de ses adversaires; c'est ainsi qu'au moment où elle a recours à des opérations qui déprécient et qui écrasent ses finances, des sommes considérables venues de l'étranger, prêtent aux insurgés de nouvelles forces et raniment leur audace.

Si Vous parvenez, Mr. le Baron, à établir l'identité de l'intérêt du Grand-Seigneur avec celui des Puissances du Continent, si Vous parvenez à lui inspirer une juste confiance dans Leur vues amicales et désintéressés, et d'autre part une terreur salutaire sur son avenir, Votre habileté nous aura frayé la route la plus sûre pour avancer dans la négociation ardue qui nous occupe. Et, si Vous avez le bonheur de faire admettre par la Porte l'intervention des Cours alliées, peut-être trouverez-Vous dans ce fait même, des moyens d'amener le Divan à entrer en explications avec les Représentans de l'Alliance, sur ce qu'il entendrait accorder aux Grecs dans l'intérêt du repos futur des pays insurgés. Les renseignemens que Vous pourrez nous transmettre à cet égard, joints à ceux que Vos connaissances locales, Vos relations et Votre proximité du théâtre de la guerre Vous suggèreront, offriront nul doute à la Conférence de St. Petersbourg une masse d'informations de la plus grande utilité.

Cependant, si les Ministres du Grand-Seigneur Vous demandaient, quelles seraient les conditions et les résultats de l'intervention des Alliés, Vous trouverez ample matière à leur répondre dans les considérations que renferme cette lettre; quant aux résultats et aux conditions, Vous leur renouvelerez le désir de connaître leurs propres vues, et s'ils devaient insister sur des éclaircissemens mieux spécifiés, Vous leur diriez que plusieurs Sultans dans

Digitized by Google

leurs jours de gloire surent s'attacher des Provinces par des loix sages et leur accorder un régime d'indépendance civile et administrative en les conservant comme tributaires sous leur domination, et que tel est l'intérêt que les Puissances nourrissent envers la Porte Ottomane, qu'aujourd'hui où le malheur des armes pendant quatre campagnes rend problématique qu'elle puisse conserver ses conquêtes par la force, ces Puissances ne lui demanderaient que d'assurer aux populations Chrétiennes de la Grèce, paix et sécurité et un état civil et administratif sous la domination du Gouvernement Ottoman, qui les préserverait de nouvelles secousses. Il Vous sera facile de lui prouver que le retour de l'ancien état de choses en Grèce serait désormais *impossible;* en nourrir l'espoir serait chérir une illusion chimérique au prix de couteux sacrifices dans l'avenir. Il s'agirait de lui faire sentir, que les modifications que subiraient ses droits de Souveraineté absolue, et qu'elle n'exerce plus depuis quatre ans, seront amplement compensés »si des tributs réparent les »pertes de son Trésor, si tous les dangers qui l'environnent disparaissent, si »les Puissances intervenantes lui garantissent que désormais elle n'aura rien »à craindre du côté de la Grèce, si cette garantie la fait participer à l'invio»labilité dont jouissent les autres États en vertu des grandes transactions »Européennes, si elle détruit la cause des guerres désastreuses que les Turcs »ont soutenu depuis un demi siècle,« si enfin l'Empire Ottoman par la réunion de ces avantages, sortait de la crise la plus épouvantable qui puisse menacer un État, avec honneur et en consolidant davantage sa puissance.

Vous présenteriez ces idées comme Vous appartenant, en ajoutant, que si la Porte admet le principe de l'intervention, les Cabinets dès qu'ils en seront informés s'empresseront de lui faire connaître quelle pourrait en être l'application dans l'intérêt des parties.

Ce n'est point à Vous, Monsieur le Baron, à qui je serais tenu de recommander dans Vos pour-parlers confidentiels avec le Divan, l'emploi de tous les ménagemens et de toutes les nuances propres à entraîner de sa part des sentimens de confiance dans l'impartialité des Cours, dans Leur bienveillance et dans Leurs vues désintéressées, dans l'intérêt particulier surtout dont notre Auguste Maître lui a donné des preuves en toute occasion.

Je ne saurais mieux me résumer, Monsieur, qu'en Vous citant les propres expressions des instructions destinées par le Cabinet de Russie à Monsieur de Minciaky; c'est Vous donner en même tems la preuve de la coincidence parfaite d'opinions, qui subsiste entre les Plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de Russie, de France et de Prusse à St. Petersbourg.

»Vos ouvertures et celles de Mrs. Vos Collègues aux Ministres Ottomans

Digitized by Google

»doivent être purement confidentielles. Elles doivent être faites dans un lan»gage d'autant plus convainquant, qu'il portera le cachet d'une sincère bien»veillance et d'une parfaite unanimité.«

»Elles doivent tendre à faire admettre en principe par le Gouvernement »Turc, l'intervention des Cours alliées du Continent dans les affaires de la »Grèce.«

»Elles doivent préjuger le moins possible les conditions finales de la »paix, parce que nous ne possédons pas encore les notions nécessaires pour »les déterminer.«

»Enfin, elles doivent d'une part offrir la preuve évidente de l'union qui »existe entre les quatre Cours, de l'autre n'acquérir aucune publicité.«

»Si elles sont accueillies, Vous Vous hâterez de nous en expédier la »nouvelle, afin que nous puissions aussitôt arrêter les moyens de mettre à »profit les dispositions conciliantes de la Porte.«

»Dans le cas contraire, Vous nous informerez sans délai de ses refus »et Vous recevrez des directions ultérieures.«

Il s'entend au reste, que des objections ou des premières difficultés ne sauraient être interprêtées comme des refus positifs.

Signaler à Votre zèle éclairé une tâche aussi honorable, c'est être sûr d'avance des efforts que Vous emploierez pour sa réussite, et pour donner à Sa Majesté l'Empereur notre Auguste Souverain dans une circonstance aussi importante, de nouvelles preuves de Votre dévouement et de Vos talens.

La présente a été lue à la Conférence; sa communication à Mrs. les Représentans des Cours alliées dépend entièrement de leur désir de la connaître, Monsieur le Baron, et comme le court espace de tems que j'ai à ma disposition, ne me permet pas de Vous transmettre la copie des Dépêches que Mr. le Comte de La Ferronnays et Mr. de Küster écrivent sur le même objet à leurs Collègues, j'ai prié Monsieur l'Ambassadeur de France et Monsieur le Chargé d'affaires de Prusse, de vouloir bien autoriser les derniers à Vous en faire part.

VI. 7.

Pièce transmise à Mr. de Tatitscheff. St. Petersbourg Mai 1825.

Pour reprendre avec fruit les délibérations de St. Pétersbourg relatives aux affaires de l'Orient et de parvenir à des résultats dignes de l'Alliance, le Cabinet russe regarde comme base nécessaire de toute négociation ultérieure,

Digitized by Google

des instructions précises par lesquelles les Plénipotentiaires des Cours alliées seraient autorisés:

1. à reconnaître que la guerre qui désole le Levant, vû les conséquences et les dangers qui en résultent, demande à être terminée par une *intervention commune, énergique et prompte;*

2. à partir du principe, que vû l'urgence de la faire cesser au plutôt et la possibilité d'un refus, non seulement de la part des Grecs, mais encore de la Porte, l'emploi des moyens coërcitifs contre elle doit aussi être admis comme possible;

3. à convenir d'un côté, que ces moyens ne seront employés que dans un cas de *nécessité absolue*, d'un commun accord et au nom de l'Alliance continentale; de l'autre, à les discuter dès à présent et à les arrêter d'avance, afin qu'ils puissent être mis en oeuvre, aussitôt qu'ils deviendront indispensables;

4. à adopter un plan de *négociations et de déterminations définitives*, dès que l'on connaîtra le résultat des insinuations qui vont être faites confidentiellement à la Porte;

5. à munir d'instructions conformes aux décisions qui seront prises à cette époque, son Collègue, le Représentant de la Cour de Vienne à Constantinople.

6. à munir pareillement d'instructions l'Agent que la Cour de Vienne enverrait en Grèce de concert avec ceux de Ses Alliés, pour y faire apprécier les vues et accepter les propositions de l'Alliance;

7. à donner aux arrangemens qui auraient la Grèce pour objet, une extension territoriale suffisante et à prendre en considération pour cet effet les contrepropositions que nous avons consignées dans la notice ci-jointe, avec l'indication des motifs qui nous portent à les regarder comme justes et nécessaires.

Ces points préliminaires fixés et arrêtés, nous ne douterions pas qu'il ne fût facile de s'entendre sur toutes leurs conséquences et d'arriver au but utile et honorable que nous aurions résolu d'atteindre d'un commun accord.

Digitized by Google

VI. 8.

Observation sur la pièce transmise à Mr. de Tatitscheff relativement aux négociations à entâmer à Constantinople. Milan 20 Mai.

Le Cabinet de Russie témoigne le désir, qu'avant de procéder plus loin dans les négociations entâmées à Constantinople, les Cours Alliées déclarent, qu'une fois engagées dans ces négociations elles envisagent l'emploi de mesures coërcitives contre la Porte, comme praticable, et même nécessaire en défaut de tout autre moyen de terminer au gré de leurs voeux communs une intervention, dont ils reconnoissent la nécessité indispensable.

Ne pouvant point nous prêter à une déclaration pareille, il est juste, que nous rendions compte des raisons de notre dissentiment.

Nous considérons comme règle générale, que, quelque soit l'importance, la nécessité, l'urgence même d'une mesure, il doit y avoir toujours une juste proportion entre l'objet auquel on vise, et les moyens que l'on choisit pour l'atteindre. *Nécessité*, et notamment *nécessité morale*, car il ne s'agit pas dans le cas présent de nécessité matérielle et irrésistible, est un terme *relatif;* toute résolution suggérée par une nécessité morale ou politique est soumise à un calcul de gain et de perte, d'avantages et d'inconveniens. Un bien immense pourroit être recherché à un prix, qui surpasseroit sa valeur réelle; et en attaquant le mal le plus redoutable par des rémèdes excessifs, nous risquons de nous préparer le regret, d'avoir substitué à ce que des évènemens hors de notre pouvoir avoient fait naître, des calamités dont nous serions seuls et directement responsables.

En appliquant ces principes à la question de la pacification du Levant, notre opinion a invariablement été, que l'emploi des moyens coërcitifs, c'est-à-dire l'intervention de la force armée dans cette question, loin de répondre à l'objet que les puissances ont en vue, les exposeroit à des sacrifices, à des hazards et à des dangers, plus grands que ceux qu'elles se flatteroient de faire cesser.

Raisonnons d'abord dans l'hypothèse, qu'il fut possible, de se servir *également* de moyens coërcitifs contre la *Porte* et contre les *Insurgés;* contre la Porte, pour obtenir d'elle des concessions, qui assureroient aux Grecs une existence heureuse et tranquille, une administration régulière, et tous les avantages auxquels ils pourroient raisonnablement prétendre; contre les Grecs, pour les forcer de rentrer sous la domination de la Porte aux conditions, que les Puissances auroient jugées propres et indispensables à leur bien-être futur,

Digitized by Google

et au rétablissement d'une paix stable dans l'Empire Ottoman. Il faudroit dans cette hypothèse, partir d'un plan préalablement arrêté pour un arrangement définitif des affaires de la Grèce, proposer ce plan à l'un et à l'autre parti, les menacer simultanément de l'intervention active des puissances en cas de refus, et réaliser cette menace, lorsque les voies conciliatrices auroient été inutilement épuisées.

Une pareille marche se conçoit. Elle remonteroit dans son principe à l'engagement solennel pris par les Souverains Alliés de consacrer les moyens que le ciel leur a confiés, au maintien, ou au rétablissement de la paix et de tous les biens qui l'accompagnent; et l'esprit dans lequel ils procéderoient, feroit peut-être tomber les objections de la crainte et les interprétations de la malveillance. Comme cependant, dans cette hypothèse même d'une action égale de part et d'autre, nous verrions dans l'intervention armée une entreprise, dont les suites échapperoient à toutes les combinaisons, dont les sacrifices seroient certains et immenses, et le succès final extrêmement problématique, nous redouterions sérieusement la responsabilité, qui s'attacheroit à un projet aussi vaste et d'une issue aussi incalculable.

Mais les Puissances ne sont pas seulement placées de manière à pouvoir exercer une action égale sur les parties contendantes. Leur position est bien plus restreinte. *Les voies de contrainte leur sont moralement et matériellement interdites contre les Grecs. Moralement*, parce que l'opinion publique est si fort prononcée en leur faveur, qu'aucune puissance ne se chargeroit du rôle de leur dicter des lois à la pointe de l'épée. *Matériellement*, parce que, sans compter les obstacles d'une expédition sur les centres de l'insurrection, il est difficile d'admettre que l'Angleterre ne s'y opposeroit pas. Ainsi les mesures coërcitives se dirigeroient exclusivement contre la Porte. Dès-lors les objections qui se présentent nous paroissent d'une force invincible.

En exigeant du Gouvernement Turc d'accepter le plan que nous aurions conçu pour l'organisation future de la Grèce, et en appuyant nos propositions de menaces, nous nous écarterions, il est impossible d'en disconvenir, de la ligne stricte des égards dûs aux droits d'une puissance indépendante. Toutefois le caractère particulier des relations dans lesquelles nous nous trouvons avec cette puissance, les grands besoins de l'Europe, et le bien qui pourroit résulter de nos démarches, justifieroient à un certain point notre action dans une affaire dans laquelle, d'après la sévérité du principe, nous n'aurions aucun droit d'intervenir. Mais nous engager dans cette carrière épineuse sans pouvoir seulement répondre à la Porte des avantages que lui vaudroit sa condescendance, sans pouvoir lui garantir, qu'au prix des concessions auxquelles

Digitized by Google

elle consentiroit, elle obtiendroit le rétablissement de la paix et la soumission de ses sujets révoltés, voilà qui seroit dans notre opinion le comble de l'injustice. Or, quelle garantie aurions-nous à offrir? La Porte sait, que nous ne pouvons rien contre les Grecs. Elle sait, qu'ils ne sont nullement disposés à accepter les conditions mêmes les plus favorables, qu'une négociation pourroit mettre à leur portée, que leurs prétentions vont à l'indépendance absolue, et qu'à moins d'être définitivement forcés de se soumettre, ils ne les abandonneront point. Elle auroit donc souscrit en pure perte à des sacrifices considérables de pouvoir, d'intérêts, et de dignité, et elle n'en seroit pas moins réduite à ses propres efforts pour vaincre l'insurrection!

Indépendamment de l'injustice de ce procédé, nous demandons, s'il seroit d'une bonne politique. Nous ne voulons pas de l'indépendance des Grecs. *Si nous la voulions*, rien ne seroit plus simple et plus facile que de déclarer notre intention à la Porte. Cette déclaration, ne fut-elle prononcée qu'en forme de menace, nous épargneroit bien des tracasseries et bien des débats; elle agiroit sur la Porte aussi puissamment et plus peut-être que toute autre perspective dont nous pourrions l'effrayer; elle nous dispenseroit de la fâcheuse extrémité d'une guerre, que nous n'aurions aucun droit de provoquer, et que la Porte, accablée, ruinée comme elle l'est, n'oseroit, certes, pas provoquer de sa part. *Mais si*, au lieu de l'indépendance des Grecs, que nous regarderions à juste titre, non seulement comme une victoire éclatante, remportée par toutes les factions révolutionnaires, mais aussi comme une source de nouvelles complications et de nouveaux dangers, et encore comme un grand mal pour les Grecs eux-mêmes vû l'état où ils se trouvent aujourd'hui, *nous ne visons qu'à un dénoûment qui les feroit rentrer sous la souveraineté de la Porte en améliorant leur sort*, et en substituant des avantages réels aux chimères dont ils se bercent, si tel est notre but, pouvons-nous nous flatter d'y parvenir, en suivant un système de rigueur et de contrainte contre un gouvernement déjà trop foible pour ramener l'ordre dans ses provinces? Tout acte d'hostilité contre les Turcs seroit un brevet accordé au succès de l'insurrection. Le moindre préparatif, la moindre démonstration de guerre, l'espoir seul que les discussions conduites dans un esprit d'animosité et d'irritation réciproque ameneroient tôt ou tard une explosion, suffiroit pour consolider la résistance des Grecs à tout projet de conciliation; une rupture ouverte avec la Porte rendroit cette résistance insurmontable. En forçant la main au Gouvernement Ottoman, nous travaillerions donc contre nous-mêmes; ce que nous aurions gagné à Constantinople, nous le perdrions infailliblement en Grèce.

Digitized by Google

Ces considérations nous paroissent assez graves pour justifier la répugnance, que nous avons constamment montrée pour l'emploi des moyens coërcitifs dans une affaire, dont la prudence la plus consommée peut seule diminuer les obstacles, tandis que toute démarche précipitée la gâteroit sans remède. Nous envisageons ces moyens comme hautement dangereux, et de plus comme opposés au sens dans lequel les Puissances voudroient opérer la pacification de la Grèce; et nous croirions également manquer à nos Alliés et à nous-mêmes, en les appuyant de notre suffrage.

VI. 9.

Akte, welche Griechenland unter den Schutz Grossbritanniens stellt.

In Erwägung,

1. dass die Griechen die Waffen zur Vertheidigung des der Menschheit natürlich und unverbrüchlich zugehörigen Rechtes der Freiheit, des Eigenthumes, der Religion und der Gesetze ergriffen, vier Jahre lang der kolossalen Macht Aegyptens, Asiens und Afrika's Trotz geboten und somit den Anspruch auf ihr politisches Daseyn erlangt haben;

2. dass die Agenten einiger Continental- und christlichen Mächte sich auf eine Weise benommen haben, welche den von jenen Mächten an den Tag gelegten Grundsätzen zuwider ist, und dass einige dieser Agenten durch ihre Emissäre die Griechen zu ungeeigneten Verpflichtungen zu bewegen suchen;

3. dass die griechische Marine von einigen Admiralen behindert und verfolgt wird, welche die Neutralität, zu der sich ihre Höfe in Laybach und Verona bekannten, ganz ausser Acht lassen;

4. dass Christen, welche sich zu Gunsten des Korans gegen die Bekenner des Evangeliums bewaffnet haben, die Horden der Barbaren, welche das Vaterland des Kimon, Leonidas und Bozzaris verwüsten, unterrichten und anführen;

5. dass die freie Regierung von Grossbritannien die einzige ist, welche eine strenge Neutralität beobachtet hat, dass aber diese Neutralität nicht mehr hinreicht, die Griechen vor ungerechter und wachsender Verfolgung zu schützen;

6. dass, Dank der göttlichen Vorsehung, die Macht Sr. M. des Königs von Grossbritannien in unserer Nähe ist, und dass wir bei diesem verzweifelten Kampfe zu seiner menschenfreundlichen Regierung unsere Zuflucht nehmen müssen:

Digitized by Google

In Erwägung dessen befehlen, beschliessen und erlassen wir, die Geistlichkeit, die Abgeordneten, die Befehlshaber des Heeres und der Flotte der griechischen Nation; folgendes Gesetz:

Artikel 1. Kraft dieser Akte stellt das griechische Volk das Kleinod seiner Freiheit, Unabhängigkeit und politischen Existenz unter den unumschränkten Schutz Grossbritanniens.

Artikel 2. Dieser Akte werden zwei Abschriften einer Denkschrift an die erlauchte Regierung Sr. M. des Königs von Grossbritannien beigegeben.

Artikel 3. Der Präsident des Conseils ist beauftragt, diese Akte unverzüglich in Vollzug zu bringen.

Gegeben Nauplia 20. Juli (1. August) 1825.

VI. 10.

By the King. A Proclamation.

George, R. Whereas His Majesty being at peace with all the Powers and States of Europe and of America, has repeatedly declared His royal determination to maintain a strict and impartial neutrality in the different contests in which certain of those Powers and States are engaged:

And whereas the commission of acts of hostility by individual subjects of His Majesty against any Power or State, or against the persons and properties of the subjects of any Power or State, which being at peace with His Majesty is at the same time engaged in a contest, with respect to which His Majesty has declared his determination to be neutral, is calculated to bring into question the sincerity of His Majesty's declarations:

And whereas if His Majesty's subjects cannot be effectually restrained from such unwarranted commission of acts of hostility, it may be justly apprehended that the Governments aggrieved thereby might be unable, on their part, to restrain their subjects from committing acts of violence upon the persons and property of unoffending subjects of His Majesty:

And whereas the Ottoman Porte, a Power at peace with His Majesty, is and has been for some years past engaged in a contest with the Greeks, in which contest His Majesty has observed a strict and impartial neutrality:

And whereas great numbers of His Majesty's loyal subjects reside and carry on a beneficial commerce, and possess establishments and enjoy privi-

Digitized by Google

leges within the dominions of the Ottoman Porte, protected by the faith of treaties between His Majesty and that Power:

And whereas His Majesty has received recent and undoubted information, that attempts are now making to induce certain of His Majesty's subjects to fit out ships of war and privateers in the ports of His Majesty's kingdom, and to embark therein, for the purpose of carrying on, under the Greek flag, hostile operations against the Ottoman Government, of capturing and destroying Turkish ships and property, and of committing depredations on the coasts of the Turkish dominions:

And whereas such hostile operations would be directly contrary to the provisions of the Act, passed in the fifty-ninth year of the reign of His late Majesty, intituled „An Act to prevent the enlisting or engagement of His „Majesty's subjects to serve in a foreign service, and the fitting out or equip„ping, in His Majesty's dominions, vessels for warlike purposes, without „His Majesty's licence," in which it is, amongst other things, enacted, „that if any natural born subject of His Majesty, his heirs, or successors, without the leave or licence of His Majesty, his heirs, or successors, for that purpose first had and obtained under the sign manual of His Majesty, his heirs, or successors, or signified by Order in Council, or by Proclamation of His Majesty, his heirs, or successors, shall take or accept, or shall agree to take or accept, any military commission, or shall otherwise enter into the military service as a commissioned or non-commissioned officer, or shall enlist or enter himself to enlist, or shall agree to enlist or to enter himself to serve as a soldier, or to be employed, or shall serve in any warlike or military operation in the service of, or for, or under, or in aid of any foreign prince, state, potentate, colony, province, or part of any province or people, or of any person or persons exercising, or assuming to exercise the powers of government, in or over any foreign country, colony, province, or part of any province or people, either as an officer or soldier, or in any other military capacity; or if any natural born subject of His Majesty shall, without such leave or licence as aforesaid, accept, or agree to take or accept, any commission, warrant, or appointment as an officer, or shall enlist or enter himself, or shall agree to enlist or enter himself to serve as a sailor or marine, or to be employed or engaged, or shall serve in and on board any ship or vessel of war, or in and on board any ship or vessel used, or fitted out, or equipped, or intended to be used for any warlike purpose in the service of, or for, or under, or in aid of any foreign power, prince, state, potentate, colony, province, or part of any province or people, or of any person or

Digitized by Google

persons exercising, or assuming to exercise the powers of government in or over any foreign country, colony, province, or part of any province or people; or if any natural born subject of His Majesty shall, without such leave and licence as aforesaid, engage, contract, or agree to go, or shall go to any foreign state, country, colony, province, or part of any province, or to any place beyond the seas, with an intent, or in order to enlist or enter himself to serve, or with intent to serve, in any warlike or military operation whatever, whether by land or by sea, in the service of, or for, or under, or in aid of, any foreign prince, state, potentate, colony, province, or part of any province or people, or in the service of, or for, or under, or in aid of any person or persons exercising, or assuming to exercise, the powers of government in or over any foreign country, colony, province, or part of any province or people, either as an officer or a soldier, or in any other military capacity, or as an officer, or sailor, or marine, in any such ship or vessel as aforesaid, although no enlisting money, or pay, or reward shall have been, or shall be, in any or either of the cases aforesaid, actually paid to, or received by him, or by any person to or for his use or benefit; or if any person whatever within the United Kingdom of Great Britain and Ireland, or in any part of His Majesty's dominions elsewhere, or in any country, colony, settlement, island, or place belonging to or subject to His Majesty, shall hire, retain, engage, or procure, or shall attempt, or endeavour to hire, retain, engage, or procure any person or persons whatever to enlist, or to enter, or engage to enlist, or to serve, or to be employed in any such service or employment as aforesaid, as an officer, soldier, sailor, or marine, either in land or sea service, for, or under, or in aid of any foreign prince, state, potentate, colony, province, or part of any province or people, or for, or under, or in aid of any person or persons exercising, or assuming to exercise, any powers of government as aforesaid, or to go, or to agree to go, or to embark from any part of His Majesty's dominions for the purpose or with the intent to be so enlisted, entered, engaged, or employed as aforesaid, whether any enlisting money, pay, or reward shall have been, or shall be actually given or received, or not, in any or either of such cases every person so offending shall be deemed guilty of a misdemeanour, and, upon being convicted thereof, upon any information or indictment, shall be punishable by fine and imprisonment, or either of them, at the discretion of the Court before which such offender shall be convicted:«

And it is further enacted, »that if any person within any part of the United Kingdom, or in any part of His Majesty's dominions beyond the seas,

Digitized by Google

shall, without the leave and licence of His Majesty for that purpose first had and obtained, as aforesaid, equip, furnish, fit out, or arm, or attempt or endeavour to equip, furnish, fit out, or arm, or procure to be equipped, furnished, fitted out, or armed, or shall knowingly aid, assist, or be concerned in the equipping, furnishing, fitting out, or arming of any ship or vessel, with intent or in order that such ship or vessel shall be employed in the service of any foreign prince, state, or potentate, or of any foreign colony, province, or part of any province or people, or of any person or persons exercising, or assuming to exercise, any powers of government in or over any foreign state, colony, province, or part of any province or people, as a transport or store ship, or with intent to cruize or commit hostilities against any prince, state, or potentate, or against the subjects or citizens of any prince, state, or potentate, or against the persons exercising, or assuming to exercise the powers of government in any colony, province, or part of any province or country, or against the inhabitants of any foreign colony, province, or part of any province or country, with whom His Majesty shall not then be at war, or shall, within the United Kingdom, or any of His Majesty's dominions, or in any settlement, colony, territory, island, or place belonging or subject to His Majesty, issue or deliver any commission for any ship or vessel, to the intent that such ship or vessel shall be employed as aforesaid, every such person so offending shall be deemed guilty of a misdemeanour; and shall, upon conviction thereof, upon any information or indictment, be punished by fine and imprisonment, or either of them, at the discretion of the court in which such offender shall be convicted, and every such ship or vessel, with the tackle, apparel, and furniture, together with all the materials, arms, ammunition, and stores which may belong to, or be on board of any such ship or vessel, shall be forfeited; and it shall be lawful for any officer of His Majesty's customs or excise, or any officer of His Majesty's navy, who is by law empowered to make seizures for any forfeiture, incurred under any of the laws of customs or excise, or the laws of trade and navigation, to seize such ships and vessels aforesaid, and in such places, and in such manner in which the officers of His Majesty's customs or excise, and the officers of His Majesty's navy, are empowered respectively to make seizures under the laws of customs and excise, or under the laws of trade and navigation, and that every such ship and vessel, with the tackle, apparel, and furniture, together with all the materials, arms, ammunition, and stores which may belong to or be on board of such ship or vessel, may be prosecuted and condemned in the like manner, and in such courts as ships or ves-

Digitized by Google

sels may be prosecuted and condemned, for any breach of the laws made for the protection of the revenues of customs and excise, or of the laws of trade and navigation:«

His Majesty, therefore, being desirous of preserving to his subjects the blessings of peace which they now happily enjoy, and being resolved to persevere in that system of neutrality which His Majesty has so repeatedly declared his determination to maintain; in order that none of His Majesty's subjects may unwarily render themselves liable to the penalties imposed by the Statute herein mentioned, has thought fit, by and with the advice of His Privy Council, to issue this His Royal Proclamation:

And His Majesty does hereby strictly command that no person or persons whatsoever do presume to take part in any of the said contests, or to commit or attempt any act, matter, or thing whatsoever, contrary to the provisions of the said Statute, upon pain of the several penalties by the said Statute imposed, and of His Majesty's high displeasure:

And His Majesty, by and with the advice aforesaid, doth hereby enjoin all His Majesty's subjects, strictly to observe, as well towards the Ottoman Porte and the Greeks, as towards all other belligerents with whom His Majesty is at peace, the duties of neutrality; and to respect in all, and each of them, the exercise of those belligerent rights, which His Majesty has always claimed to exercise, when His Majesty has himself been unhappily engaged in war.

Given at Our Court at Windsor, the thirtieth day of September one thousand eight hundred and twenty-five, and in the sixth year of Our reign.

God save the King.

VI. 11. a.

To Sir Henry Wellesley.

France is evidently playing a double game. On the one hand, she has aided the formation and discipline of the Egyptien Army; and, on the other hand, she is encouraging the Greeks to perseverance, by the intrigues of Secret Emissaries and by promises of future countenance, which will be realised, or not, as circumstances may prove favourable or other wise to the Grecian Arms.

The suggestion of a French Prince to fill the Throne of Greece, erected into a separate State, may have come perhaps rather from the Greek Com-

Digitized by Google

mittee at Paris, than from the French Government itself; But that Committee is notoriously in constant Communication with the French Government, some of it's Members even belong to the Court of His Most Christian Majesty, and could hardly have become Members without at last a tacit permission.

That such suggestion has been offered to the Greek Provisional Government there is little doubt; though it does not appear to have met with much encouragement.

In this state of things, and with the consciousness of what they are themselves doing, or allowing to be done, the French Government may naturally be alive to the suspicion of similar intrigues on the part of Great-Britain. It must be owned, indeed, that the Resolutions of Greek Clergy, Representatives and Chiefs-Civil and Military, tendering to Great-Britain the Protectorate of Greece, might have furnished a reasonable ground of such suspicion, had the candour and directness of all the proceedings of this Country, during the War in Greece, been less notorious and unquestionable than they are.

VI. 11. b.

La neutralité a été strictement observée par tous les Commandans des vaisseaux Britanniques, par le Gouvernement des Isles Ioniennes etc. Mais les deux partis se sont souvent plaints de nous, et ont tâché de nous rapprocher de leur cause.

»One of these parties contends that all governments should consider the »other party as Rebels, and therefore not qualified to claim the legitimate »rights of Belligerents. The other party replies, that struggle for emancipa»tion from tyrannical rule is entitled to expect more than the strict laws »authorize them to claim at the hands of all free nations.«

They, who neither admit the plea of the one party, nor subscribe to the doctrine of te other, respect, in both alike, the lawful exercise of their strict belligerent rights and resist the extravagant extension of those rights by either.

Prince Metternich, it is not difficult to see, enters heart and soul, into the Turkish view of this controversy. He considers the Greeks simply as rebels to their natural Sovereign. He would, no doubt, mitigate the rigour of that Sovereign's rule, and obtain, if he could, peaceably and by persuasion an improvement in the lot of his Subjects; but he would repress the armed resistance of the Greeks with a strong hand, and does not conceive

Digitized by Google

that by any duration or by any successes, insurrection can ever grow into legitimate war.

Whatever opinion the Austrian Minister may entertain on these subjects we must protest against his employing it to measure our conduct although it must naturally govern his own.

The Greeks complain loudly of the proceedings of the Austrian ships, which they represent as in effect the most active Allies of the Turkish cause.

The conveying stores to Turkish Garnisons and places, and the breach of Greek Blokades, which Prince Metternich, no doubt, feels to be only a just vindication of the natural right of Austria to trade with any power, notwithstanding a partial rebellion of its subject, would be in those who acknowledge the belligerant caracter of the Greeks, a gross violation of Neutrality, and the direct taking of a part on the side of Turkey, in the war.

Prince Metternich's inculpation of our conduct as too favourable to the Greeks, derives, therefore from an original and pervading difference in the opinions of the two governments upon this subject, What we do, and what Prince Metternich blames, is (whether it be right or wrong), a necessary consequence of our own proclaimed opinion (an opinion from which indeed we know that of Austria differs) and not a deviation (as Prince Metternich seems to assume) from some commun principle on which Austria and England were agreed.

The disclosure of these opinion on the part of Prince Metternich shews the extent of the embarassment which we have avoided, by not being involved in the conferences for de settlement of the affairs of Greece. If in addition to the practical divergency of views between Russia and Austria, there had also come into full light the now understood difference of opinion between Austria and England, all attempt at a joint interference between Turkey and Greece would probably have ended in a still marked and inextricable failure.

These observations derive out of those which Y. E. reports as having been made, to You by Prince Metternich. You may assure Prince Metternich that he may be quite at his ease as to any imputed designs of Great-Britain upon Greece. There is not the slightest disposition on the part of His Maj. Servents to advise His Maj. to accept the protectorate, which is said to be intended to be offered to His Maj.; nor in any way to change the system of Neutrality which He has hitherto observed in this unhappy war.

Digitized by Google

VI. 12. 13. 14.

Observations sur les projets remis à St. Petersbourg par Mrs. les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, relativement à la pacification de la Grèce. Vienne le 22 Décembre 1825.

Dans les conversations particulières que la question de la pacification des Grecs a amenées dans les derniers jours de Novembre entre Mr. le Comte de Nesselrode et les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, deux projets ont été remis par ceux-ci en forme de communications *verbales* et *confidentielles*, l'un et l'autre ayant pour objet de déterminer les cinq Cours Alliés à une démarche commune auprès de la Porte tendant à lui faire accepter des propositions calculées sur le rétablissement de la paix dans le Levant.

Ces deux projets ayant le même but, et partant l'un et l'autre du principe d'une grande mesure à concerter entre les cinq Cours Alliées, il s'agit d'examiner les moyens et les formes qu'ils présentent pour juger de l'effet que leur exécution pourroit éventuellement produire.

Le projet de Mr. de Laferronnaye porte:

»Que les cinq Puissances Alliées convaincues aujourd'hui de la nécessité »de mettre un terme à la guerre de la Turquie contre les Grecs déclareroient »unanimément et formellement à la Porte, qu'elle doit désormais considérer »cette guerre comme terminée. Qu'en conséquence elles engageroient la Porte »à leur faire connoître quels seroient les avantages ou les concessions qu'elle »voudroit accorder à ses sujets Grecs, les dites Puissances se chargeant alors »de faire accepter aux Grecs les propositions de la Porte, et que le nouvel »état des choses résultant de cette transaction resteroit placé sous la garantie »des cinq Puissances.«

Les termes dans lesquels ce projet est rédigé donnent lieu aux observations suivantes:

1. Ce n'est pas *aujourd'hui* seulement que les Puissances reconnoissent la nécessité de mettre un terme aux troubles du Levant; elles n'ont jamais cessé de la reconnoître. Il falloit dire (comme Lord Stragford l'a dit) *que les Puissances sont convaincues de l'insuffisance des mesures adoptées jusqu'à présent pour atteindre l'objet de leurs sollicitudes, et de la nécessité d'en recourir à d'autres, mieux concertées et plus efficaces.*

2. La lutte qui désole depuis cinq ans les pays grecs, ne peut point, ni en bonne politique, ni en style de diplomatie correcte, être considérée

Digitized by Google

comme une guerre *entre la Turquie et la Grèce*, bien moins encore, comme une guerre »de la Turquie *contre* les Grecs.« *L'état d'hostilité* (comme Lord Strangford l'exprime bien plus correctement) subsistant entre la Porte et une partie des Grecs, incontestablement sujets de son empire, est la conséquence naturelle et inévitable de la révolte ouverte des Grecs, et des efforts du Gouvernement Turc pour comprimer et terminer cette révolte.

3. En admettant même que les Cours Alliées eussent le droit *d'ordonner* à la Porte, *qu'elle considère désormais cette guerre comme terminée*, elles ne pourroient lui intimer un ordre pareil, sans tomber dans des inconséquences palpables. Il ne dépend pas de la volonté de la Porte de considérer comme *terminé* ce qui en effet ne l'est *pas*, ce qui dans toute la force du terme, a subsisté jusqu'au moment actuel, et ce qui subsistera jusqu'à celui, où les Grecs (sur terre ferme comme dans les Isles), vaincus soit par les armes, soit par l'ascendant de la raison sur le délire, consentent à renoncer aux hostilités et à faire leur paix avec la Porte à des conditions présentables à cette puissance.

4. La Porte n'est pas dans le cas d'accorder des *avantages ou des concessions*, à des sujets, qui se sont soulevés contre elle sans avoir été provoqués par aucun fait de sa part, qui, en se déchirant eux-mêmes, lui ont infligé pendant cinq ans tous les maux en leur pouvoir, et qui ne rentreront — s'ils y rentrent tôt ou tard — sous sa domination qu'au moment où ils reconnoîtront eux-mêmes l'impossibilité de soutenir leurs prétentions. Tout ce que nous pouvons en raison et en justice attendre de la Porte, c'est que dans son propre intérêt, et dans l'intérêt de l'ordre et de la paix générale, elle place les Grecs sous un régime, qui ne leur laisse pas de prétexte légitime de se plaindre d'oppression ou de tyrannie, et qui ne leur offre aucun nouveau motif de résistance et de sédition. Toute proposition des Puissances, qui ne seroit pas conçue dans cet esprit, manqueroit infailliblement son but, et mériteroit de le manquer. La Porte doit autant que cela sera possible, oublier le passé, et créer un avenir également compatible avec le maintien de son autorité suprême, et avec les voeux sages et la prospérité réelle des Grecs. Si on veut appeler cela des *concessions* — que la Porte acquière au moins le sentiment qu'elles lui sont demandées dans l'intérêt permanent du maintien de la paix dans l'intérieur de ses États, et par conséquent dans son propre intérêt. Présenter les concessions comme *des avantages* pour les Grecs ce seroit les faire récuser. Et de quel droit les Cours, sans encourir le reproche de vouloir récompenser la rébellion, en demanderoient-elles à la Porte en faveur de sujets révoltés contre cette puissance?

Digitized by Google

5. Pour que les Cours Alliées puissent *se charger de faire accepter aux Grecs les propositions de la Porte* — il faudroit, qu'elles fussent décidées à employer tous les moyens en leur pouvoir, pour vaincre l'opposition des Insurgés. Or, il a été reconnu dans toutes les occasions, et notamment aux dernières conférences de St. Petersbourg, que, par des raisons morales et politiques prépondérantes, les Puissances ne *peuvent* employer la force contre les Grecs. Elles peuvent sans doute (comme Lord Strangford l'a exprimé), *exercer leur influence*, afin d'engager les Grecs à se rendre à des propositions acceptables; mais comment pourroient-elles *se charger envers la Porte de faire triompher ces propositions?*

6. Mettre la transaction qui rétabliroit la paix dans le Levant *sous la garantie commune des cinq Puissances*, ne seroit pas seulement utile, et peut-être indispensable, pour rassurer et ramener les Grecs, ce seroit aussi indubitablement *de l'intérêt bien entendu de la Porte.* Mais il est à prévoir, que l'on aura beaucoup de difficulté à faire saisir et comprendre cette vérité au Gouvernement Ottoman; que son orgueil en sera choqué, que ses craintes et ses méfiances la repousseront. Il seroit, à ce qui paroît, plus convenable, de ne pas articuler de prime abord une clause, qui d'ailleurs par sa nature ne pourroit être discutée qu'après toutes les autres, mais de préparer adroitement le terrain de manière à ce que la Porte y soit conduite par la marche même de la négociation, ou enfin par son propre sentiment des avantages réels qu'elle pourroit en retirer pour le présent, et *pour l'avenir.*

D'après ce qui vient d'être observé, le projet de Mr. de Laferronnaye, s'il est tel, qu'il nous a été communiqué, exigeroit des modifications essentielles pour être applicable à la circonstance, et pour opérer le bien auquel il tend.

Celui de Lord Strangford est fondé en substance sur les idées suivantes:

Que les cinq puissances se concerteront pour une démarche, qui feroit entendre à Constantinople *leurs voix réunies* au sujet de la Grèce, que l'on mettroit de côté pour le moment toutes les questions secondaires en s'occupant uniquement de celle de la pacification. Que le Ministre de la Russie seroit envoyé sans retard à Constantinople, qu'il se joindroit aux Ministres des autres Cours Alliées pour faire à la Porte des ouvertures dont on seroit préalablement convenu; que si ces ouvertures étoient admises par la Porte, les Alliés exerceroient leur influence afin de les rendre acceptables aux Grecs; que si elles étoient rejettées, le Ministre de Russie se retireroit de Constantinople, pendant que ceux des autres Puissances déclareroient, qu'ils abandonnent la Porte à son sort, et aux conséquences inévitables dont le second

Digitized by Google

départ d'un Ministre de Russie seroit le signal et dont elle ne pourroit se sauver que par une accession immédiate aux avis unanimes de l'Europe.

Nous n'avons point à examiner ici, quelles chances de succès offriroit la mise en oeuvre de ce projet, et quelles difficultés il auroit à combattre; questions à la vérité d'une très-haute importance, et sur lesquelles les opinions différeront beaucoup, mais qui ne doivent point nous arrêter, quand il s'agit de chercher un grand bien dans les voies de la paix, de la raison, et de la bienveillance. Il suffit de reconnoître, que la proposition est établie sur un principe sage et correct, qu'exécutée dans le même principe, elle *peut* conduire aux résultats les plus désirables; qu'elle *peut* finir les embarras dans lesquels les troubles de la Grèce ont plus ou moins jetté toutes les Puissances Européennes.

La seule objection qui pourroit s'élever sur le projet, ou au moins sur la rédaction de Lord Strangford, est celle qui regarderoit la clause, „que dans le cas de refus de la Porte, les Puissances la menaceroient de l'abandonner à son sort, et aux conséquences inévitables du départ du Ministre de Russie.“ Si on vouloit donner à cette menace le caractère d'un assentiment des Puissances à l'emploi des moyens coërcitifs, ou bien d'une reconnoissance implicite du droit qu'auroit la Russie de faire, par suite de l'insurrection des Grecs, usage de la force contre la Porte, une telle interprétation s'écarteroit évidemment de la ligne que le Cabinet d'Autriche s'est prescrite dans cette question, et sur laquelle il s'est dans tous les tems expliqué franchement envers celui de St. Petersbourg.

A l'exception de cette difficulté, à laquelle il seroit facile de remédier par une rédaction plus précise, le projet de Lord Strangford auroit notre approbation entière, vû que *d'un côté* les motifs, les considérans, l'objet; et (à quelques nuances près) les termes même de ce projet s'accordent en tout avec les voeux invariablement formés, et la marche invariablement suivie par *l'Autriche* depuis le commencement des troubles du Levant jusqu'à ce jour; vû que *d'un autre côté* nous sommes sincèrement persuadés, que la mesure proposée par Lord Strangford, loin de compromettre en rien ni la dignité ni les vrais intérêts de *la Russie*, pourroit amener des résultats très-utiles et très-satisfaisans pour cette Puissance.

Digitized by Google

Traduction du projet de Lord Strangford.

Les quatre grandes Puissances de l'Europe, Alliées de la Russie, en admettant pleinement les motifs qui autorisent la dernière à prendre un intérêt vif et particulier à la pacification de la Grèce, sentent en même tems, qu'attendu que pour *elles* il n'existe pas de juste raison de dispute avec la Porte, à laquelle elles sont liées par des traités (fidèlement observés jusqu'ici par cette puissance) il seroit contraire à leur conscience de lui faire la guerre uniquement parce qu'elle se trouve en état d'hostilité avec une partie de ses sujets, et contraire à leur dignité et à l'intérêt même de la question, d'employer à Constantinople *la menace*, sans l'intention de la faire suivre d'un résultat positif.

Reconnoissant toutefois, qu'il est d'une nécessité absolue et indubitable de mettre un terme à l'affligeante situation des choses dans le Levant, convaincues, que les mesures adoptées jusqu'à présent dans ce but, n'étoient point suffisantes pour l'atteindre, et qu'il seroit aujourd'hui convenable d'avoir recours à d'autres mesures, lesquelles, quoique d'un caractère plus énergique, ne les engageroient cependant pas à violer leur système de neutralité, et n'excluroient pas tout espoir du maintien de la paix entre la Russie et la Porte, ont jugé propres à assurer ces vues, les propositions suivantes:

1. Que la Russie, admettant entièrement les principes ci-dessus énoncés, cooperera efficacement avec les autres Puissances à la grande oeuvre du rétablissement de la paix dans le Levant, en les assistant de tout le poids de son influence morale à Constantinople.

2. Qu'afin de pouvoir prêter cette assistance dans la forme la plus efficace, il sera sage de mettre de côté pour le moment toutes les questions secondaires, de créer à Constantinople *une époque toute-à-faite nouvelle*, d'y envoyer le Ministre de la Russie, et de le placer sur la même ligne, chargé de la même tâche importante, que les Ministres des autres Puissances.

3. Que le Ministre à envoyer par la Russie sera instruit de faire conjointement avec ceux des autres Puissances une déclaration commune à la Porte (déclaration conçue dans les termes les plus simples et les plus généraux) telle qu'elle sera préalablement concertée, parvenant ainsi (à ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent) à faire entendre à Constantinople *la voix réunie* de tous les Alliés au sujet de la Grèce, et à détromper la Porte de la notion erronnée qu'il existât sur ce point une différence d'opinion quelconque parmi les Puissances.

Digitized by Google

4. Que, si les déclarations ou propositions ainsi faites sont admises par la Porte, les Alliés exerceront leur influence, afin de les rendre acceptables aux Grecs, en déclinant toutefois par rapport aux Grecs, comme dans les premières démarches vis-à-vis des Turcs, l'emploi des moyens coërcitifs.

5. Que, si la Porte rejette les propositions, le Ministre de Russie se retirera de Constantinople, et ceux des autres Puissances déclareront, perémtoirement et simultanément, qu'ils abandonnent la Porte à son sort, et aux conséquences inévitables, dont le second départ du Ministre de Russie sera le signal, et dont elle ne pourra se sauver, que par une accession immédiate aux avis unanimes de l'Europe.

Ces idées, quoique n'étant que le projet non autorisé d'un individu, et n'ayant encore été sanctionnées ni par sa Cour, ni par aucune autre, semblent cependant dignes d'attention vû que

1. Elles sont fondées sur le principe conservateur primitif de la Grande Alliance Européenne.

2. Elles présentent *pour la première fois* à Constantinople cette alliance dans une forme *indivisible* et *collective*.

3. Elles sont accompagnées d'une menace réelle et efficace, d'une *menace* tellement redoutable, que tout homme, qui *connoît* le terrain de Constantinople, qui se rappelle les évènemens de 1821, et qui a observé le véritable état de l'opinion publique dans cette capitale, doit nécessairement croire, que la Porte *ne pourra pas* y résister.

4. L'adoption de ces idées de la part de la Russie placera l'intervention dans l'affaire Grecque sur une base plus élevée, que celle qu'elle n'a occupée jusqu'à présent, sans pouvoir affoiblir aucune de celles qu'elle peut occuper maintenant.

5. Le refus des Turcs d'admettre nos propositions, quoiqu'elles renferment une menace d'une nature formidable, ne détruira pas immédiatement l'espoir de la paix, puisque le *résultat final* sera toujours entre les mains de celui, qui a déjà donné tant et de si glorieuses prèuves de Sa longanimité, et qui par l'ascendant de sa grande ame, plus encore que par celui de ses puissantes forces, a plus d'une fois préservé la tranquillité et la sécurité de l'Europe.

Digitized by Google

Remarques aux Observations de Mr. le Prince de Metternich sur les projets remis à St. Petersbourg par MM. les Ambassadeurs de France et d'Angleterre relativement à la pacification de la Grèce.

Avant d'entrer dans l'examen de ces observations, il convient d'établir un fait essentiel savoir que le Comte de Laferronnay n'a point remis de Note Verbale à Mr. de Nesselrode. Dès-lors il ne faut point s'étonner si les propositions de l'Ambassadeur François n'ont point été transmises à Vienne avec toute l'exactitude que l'on pourroit désirer en d'autres occasions. On ne peut cependant que se féliciter de cette circonstance, car les observations de Mr. le Prince de Metternich sont la démonstration complette de l'identité des principes et des vues des Cours de Vienne et de Paris.

1ère Observation. Commençant par ces mots: „Ce n'est pas aujourd'hui seulement" etc.

Réponse. Adopté.

2ème Observation. „La lutte qui désole 5 ans les Pays Grecs" etc.

Réponse. Les Dépêches et les instructions du Gouvernement François, ont constamment abondé dans ce sens.

3ème Observation. „En admettant même que les Cours Alliées eussent le droit" etc.

Réponse. L'observation seroit juste si le fait étoit exact.

4ème Observation. „La Porte n'est pas dans le cas d'accorder des avantages" etc.

Réponse. Il ne seroit point exact de dire que la révolte des Grecs n'a été provoquée par aucun fait de la part de la Porte.

La pesanteur du joug qui leur étoit imposé et tous les actes habituels de la tyrannie du Gouvernement Turc suffisoient pour leur inspirer le désir de s'y soustraire. Le supplice du Patriarche de Constantinople a suivie de si près les premiers symptomes de l'insurrection de la Morée que pour la plupart de ses habitans il en a été le motif. Mais on convient qu'on ne peut exiger que la Porte leur accorde des avantages ou leur fasse des concessions; ce qu'il faut lui demander, ce sont des garanties qui protègent la religion, la vie et les propriétés des Grecs, et qui puissent les soustraire aux vengeances et aux exécutions. Le régime sous lequel elle les placeroit ne suffiroit pas s'il leur ôtoit seulement tout prétexte légitime de se plaindre; il faut aussi qu'il leur en ôte le droit en leur assurant la protection de la Loi. Du reste les vues exprimées dans ce paragraphe sont très sages; il seroit inconvenant de pré-

Digitized by Google

senter aux Grecs comme un gage de succès les garanties qu'on obtiendroit pour eux, mais les Cours Alliées ne peuvent encourir le reproche de récompenser la rébellion en cherchant à soustraire une population chrétienne à la vengeance des Turcs: elles ont le droit et peut-être doivent-elles intervenir parce que la prolongation des troubles de l'Orient menace le repos de l'Europe.

5ème Observation. »Pour que les Cours Alliées puissent se charger de faire accepter« etc.

Réponse. C'est par leur influence seule que les Cours Alliées doivent songer à faire accepter aux Grecs les propositions de la Porte. Quant à la Porte, l'accord unanime de ces Cours pour lui tenir un langage ferme et comminatoire au besoin, amèneroit sans doute le résultat qu'elles désirent.

6ème Observation. 1er Paragraphe commençant par: »Mettre la transaction qui rétablirait la paix,« et finissant par: »Pour le présent et pour l'avenir.«

Réponse. Adopté.

Même observation 2ème Paragraphe commençant par:

»D'après ce qui vient d'être observé.«

Réponse. Ici on doit répéter que les idées mises en avant par Mr. de Laferronnays n'avoient pas été rendues exactement, elles n'exigent donc pas de modification, car elles rentrent dans le sens des Notes de Mr. le Prince de Metternich.

Observations sur le projet de Lord Strangford:

Paragraphe commençant par ces mots: »La seule objection que pourroit s'élever,« et finissant par: »envers celui de St. Petersbourg.«

Réponse. La question du droit qu'auroit la Russie de faire la guerre aux Turcs n'a pas besoin d'être exprimée ici. Toutes les Cours s'accordent à faire leurs efforts pour prévenir la rupture. Si elle éclatoit elle se réduiroit à une question de fait sur laquelle l'Alliance se prononceroit suivant le système qu'elle adopteroit de commun accord; c'est aux conférences de Pétersbourg que ce point doit se régler.

Dernier Paragraphe commençant pas: »A l'exception de cette difficulté.«

Réponse. Nous sommes d'accord.

Digitized by Google

Notes sur les contre-observations de Mr. le Baron de Damas relativement aux propositions confidentielles faites à St. Petersbourg par Mrs. les Ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Le Gouvernement François nous a prévenus, que Mr. le Comte de Laferronnaye n'ayant pas remis au Comte de Nesselrode en forme de note verbale les propositions que cet Ambassadeur a faites au mois de Novembre dernier, au sujet de la pacification de la Grèce, ces propositions n'ont pas été transmises à Vienne dans une rédaction exacte. Aussi dans nos observations sur cette pièce n'avons-nous pas manqué de la juger sous la réserve expresse »qu'elle fut telle qu'elle nous avait été communiquée.«

Ces observations ainsi que celles qui se rapportoient au projet de Lord Strangford ayant eu l'avantage de fixer l'attention du Gouvernement François, et Mr. le Baron de Damas ayant bien voulu les examiner en détail avec Mr. le Baron de Vincent, on nous a fait part des remarques de Mr. le Ministre des affaires étrangères, remarques dans lesquelles nous avons reconnu avec une satisfaction extrême l'identité des principes et des vues des Cours de Vienne et de France sur les moyens de terminer les troubles du Levant.

Il ne nous reste, pour bien préciser notre opinion sur la question en instance qu'à ajouter un petit nombre d'explications, auxquelles les dites remarques nous donnent lieu. Ces remarques ne portoient que sur les paragraphes 4 et 5 de nos observations, Mr. le Baron de Damas étant d'accord avec les autres dont la plupart seroient d'ailleurs tombées d'elles-mêmes, si nous avions eu sous nos yeux une rédaction plus correcte des propositions de Mr. le Comte Laferronnaye.

Ad 4. Nous ne croyons pas nous être trompés, en avançant, que la révolte des Grecs n'a été provoquée *par aucun fait* de la part de la Porte. Nous sommes loin d'applaudir au régime sous lequel les Grecs étoient placés; cependant ce régime ayant subsisté depuis des siècles, les vices qu'on lui reprochoit, ne pouvoient point, comme tels, servir de titre, ou d'apologie à une rébellion. Pour donner à celle-ci l'apparence au moins d'avoir été amenée par le désespoir, ou par un excès de souffrances, il auroit fallu tel changement de mesures, tel nouvel acte d'oppression ou de tyrannie de la part du Gouvernement Ture, qui eut rendu le joug de la Porte absolument insupportable aux Grecs. C'est-là ce que nous eussions appelé *un fait provoquant la révolte.* On ne sauroit alléguer aucun fait de ce genre. Il est prouvé au-contraire, que depuis nombre d'années le joug qui pesoit sur les Grecs, s'étoit considérablement relâché; qu'ils jouissoient de beaucoup d'avantages autrefois

Digitized by Google

inconnus; que leur industrie, leur commerce, leurs richesses, que la culture même de leurs facultés intellectuelles s'étoient accrus dans une progression remarquable. Ce sont les projets inspirés par ces améliorations mêmes à des hommes avides de troubles et de bouleversement, qui ont provoqué la rébellion. Aucun acte du gouvernement n'a pu leur en fournir le prétexte. Sans compter, que les évènemens des Principautés, les proclamations d'Ypsilanti, les massacres de Jassy et Galacz, l'invasion de la Valachie avoient eu lieu dans une époque, où la Porte ne se doutoit pas même d'un soulèvement général, il est constaté que l'insurrection de la Morée, accompagnée de toutes les horreurs qui l'ont signalée, éclata au commencement d'Avril trois semaines avant le supplice du Patriarche, et que les massacres et les pillages étoient par tout en train, avant que la première nouvelle de cet évènement ait pu percer dans la Péninsule. Enfin, si jamais révolte a été le fruit d'un mouvement spontané et prémédité, c'est bien celle de la Grèce.

Cependant le Gouvernement François convient avec nous, que l'on ne pourroit exiger de la Porte ni des avantages, ni des concessions pour les Insurgés. Ce sont des *garanties* dit Mr. le Baron de Damas, qu'il faut demander; »des garanties qui assurent aux Grecs la protection de la loi.« Il seroit, sans doute, fort à désirer, que l'on put consolider par des garanties quelconques la tranquillité et la prospérité future de la Grèce. Mais reconnoissons d'avance, que rien ne sera plus difficile, que de les établir. Seroient-ce des modifications ou des contrepoids à l'exercice du pouvoir souverain? On ne peut pas y penser dans un gouvernement constitué comme celui de l'Empire Ottoman. Seroit-ce une organisation qui créeroit ce que quelques amis des Grecs ont appelé *l'indépendance administrative* de leurs pays? Les Turcs nous répondront, que de là il n'y auroit qu'un pas à l'indépendance absolue. Voudroit-on, comme la Russie l'a proposé, recourir aux garanties étrangères? Dès qu'elles seroient autre chose, qu'une simple formalité diplomatique, la Porte n'y consentiroit jamais; et si elle pouvoit y consentir, comment un système pareil, qui supposeroit un droit de protection commun à cinq Puissances, pourroit-il être organisé, sans amener les plus graves inconvéniens et les complications les plus dangereuses? Il nous paroit, que les difficultés de cette question, ainsi que celles de plusieurs autres relatives à la pacification de la Grèce ont été trop peu approfondies jusqu'à présent.

En attendant le Gouvernement François admet avec nous (remarque ad Nr. 6) qu'il ne seroit pas convenable de l'aborder à l'entrée même d'une négociation avec la Porte, et que ce seroit plutôt la dernière de toutes à discuter.

Digitized by Google

Ad 5. Mr. le Baron de Damas observe, „que c'est par *leur influence seule* que les Cours Alliées doivent songer à faire accepter aux Grecs les propositions de la Porte.“ C'est précisément notre avis. Mais puisqu'il est impossible de prévoir jusqu'où s'étendra cette influence, dégagée, comme elle doit l'être, de tout moyen de contrainte, comment pourrions-nous-*nous charger* vis-à-vis de la Porte de faire accepter ses propositions aux Grecs? Comment pourrions-nous répondre de l'efficacité de nos démarches auprès de ceux-ci? Voilà sur quoi a porté notre observation. Et certes, elle n'étoit pas gratuite, vû qu'une des premières questions que les Ministres Turcs, en les supposant même bien plus disposés qu'ils ne le sont à traiter avec les puissances, leur adresseroient, seroit celle, si elles étoient sûres de l'assentiment des Grecs?

Quant à la Porte, il est certain, que sans l'accord unanime des Cinq Cours, toute proposition à lui faire échoueroit contre les mêmes écueils que l'expérience nous a assez fait connoître. Mais tout en regardant cette unanimité comme la première condition du succès, nous ne nous dissimulons pas, qu'elle aura de grandes obstacles à surmonter; et pour employer un langage *comminatoire*, il faudroit avoir bien examiné, quel en seroit l'effet, quels en seroient les risques et les avantages.

Quant à ce que nous avons observé sur le projet de Lord Strangford nous sommes parfaitement d'accord avec le Gouvernement Français qu'il ne s'agit point de discuter le droit, qu'auroit la Russie de faire la guerre aux Turcs; et nous tenons si bien à cet avis, que nous n'admettons pas même qu'il seroit nécessaire ou convenable de traiter cette question aux conférences qui pourroient encore s'établir à Petersbourg. Notre objection ne tendoit qu'à empêcher qu'elle ne fût *préjugée* par la manière dont le concert entre les puissances seroit articulé; et la rédaction de Lord Strangford sembloit avoir cet inconvénient.

VI. 15.

Dépêche réservée à Mr. le Baron d'Ottenfels, Internonce à Constantinople. Vienne le 18 Décembre 1825.

Le funeste évènement dont je fais mention dans ma dépêche précédente, est à la fois le plus inattendu et l'un des plus graves auxquels l'imagination puisse s'élever.

Digitized by Google

La raison veut que, dans un tel évènement, l'homme d'état se place en face de la vérité, et pour atteindre le but, il doit se garder de s'abandonner à tout sentiment qui pourrait le faire dévier de la simple recherche des faits probables et possibles, qui devront servir à régler le plus prochain avenir. La base de toute recherche pareille doit se fonder sur la connaissance des individualités.

Je m'abstiendrai ici de ce qui pourrait porter le caractère d'un panégyrique de l'Empereur Alexandre. Ses qualités, ses vertus, ses actions comme homme public et privé, ses défauts et ses faiblesses, ont pu être constatées dans le cours d'un règne de plus de 25 ans. Ils appartiennent au domaine de l'histoire. Qu'il me soit permis d'ajouter, que les matériaux de l'histoire de la période dans laquelle a régné Alexandre I, ne sont, d'après ma conviction nulle part mieux connus qu'à Vienne. Je ne doute même pas, que l'opinion que je viens d'énoncer est en général partagé par tous les hommes véritablement éclairés en Europe.

Mais, ce qui plus est, nous connaissons également Son Successeur, et c'est sur cette double connaissance, que je fonde sans crainte de me tromper l'opinion suivante sur les premiers erremens de Son règne.

Le Grand-Duc Constantin a beaucoup d'esprit; un coeur droit et plein de noblesse; les principes politiques les plus corrects; souvent peu d'accord avec la pente d'idées sentimentales et romantiques de Son Auguste frère; il n'a pas moins été le soutien le plus fidèle de Ses volontés. Personne n'a sû obéir mieux que le Grand-Duc et se faire obéir davantage.

Sa jeunesse a été obscurcie par une fougue de caractère telle, que Sa réputation en a souffert d'une manière pénible pour Lui. L'âge a beaucoup calmé cette effervescence, et Son Épouse exerce une influence aussi salutaire qu'étendue sur Son caractère irrascible.

Sa politique sera positivement pacifique. La marche de son esprit portera sur deux buts principaux. En politique, sur le soutien du principe monarchique, et sous le point-de-vue administratif, sur l'amélioration intérieure de l'Empire. Ou je me trompe fort, ou bien *l'histoire* de la Russie va commencer là où vient de finir *le roman*.

J'ai tout lieu de croire, qu'il ne s'intéressera en aucune manière au sort des Grecs. Il s'est constamment prononcé contr'eux avec mépris comme nation et avec animadversion comme sujets en révolte.

Il est fort dévoué à l'Autriche et à l'union entre les deux Empires. Il haït les Anglais et méprise les Français. Il regarde la Prusse comme livrée à l'esprit révolutionnaire.

Digitized by Google

Tel est en substance le tableau que le changement de règne présente à notre pensée. L'avenir seul pourra démontrer, si le présage sera confirmé par les erremens d'un règne qui, sous une foule de rapports, aura bien des embarras à surmonter. Le premier qui se fera sentir, c'est que les liens de l'obéissance se sont beaucoup relâchés sous le règne doux d'Alexandre, et que par conséquent les actes du nouvel Empereur, interprétés par la crainte qu'il inspire, prendront facilement un caractère de dureté, et créeront un sentiment de contrainte, que la nation n'a plus éprouvé depuis plus de 25 ans; c'est à dire, depuis le laps de temps d'une génération entière.

La chance existe-t-elle, que l'héritier naturel du Trône pourrait ne point vouloir se charger du règne? Bien des personnes le croient; j'avoue que je ne doute pas du contraire. Peu de momens devront nous apprendre, quel est le parti qu'en ce moment le Grand-Duc doit déjà avoir pris. Si le Grand-Duc Nicolas devait succéder (fait qui ne pourrait avoir lieu que par un acte formel de renonciation à la Couronne de la part du frère aîné) il serait impossible de tirer un horoscope quelconque du nouveau règne.

Quoiqu'il en puisse être, Mr. le Baron, cet évènement si inattendu, que la correspondance d'Odessa aura sans doute fait connaître à Constantinople avant l'arrivée de la présente poste, devra produire la plus vive sensation sur le Gouvernement Ottoman.

Le Sultan ne saura ni ce qu'il peut avoir à craindre ni ce qu'il lui reste à espérer. Les idées de brouillerie entre les Puissances, comme la chance d'une rupture immédiate entre la Russie et la Porte, seront, je n'en doute pas, facilement accueillies. Dans toute hypothèse le Divan se tiendra certain de trouver un point-de repos dans la politique de l'Autriche. Le moment ne peut donc qu'être favorable pour nous faire écouter.

Veuillez, Mr. le Baron, ne Vous ouvrir en aucune manière, ni envers M. M. Vos Collègues ni envers le Réis-Efendi, sur le point-de vue que je viens de Vous tracer relativement aux chances du nouveau règne et du personnel de l'Empereur présumable. Il est tout naturel, que Vous ne soyez point en situation de régler davantage Vos propres idées sur le plus prochain avenir, que ne saurait le faire l'Europe tout entière; il n'eut pas été moins présumable que, dans un premier moment, dans l'un de ces momens où les Cabinets eux-mêmes ont souvent de la peine à asseoir leurs pensées, je ne fusse point entré vis-à-vis de Vous dans des détails pareils à ceux que renferme la présente dépêche. Vous Vous restreindrez ainsi, dans Vos explications, dans les termes de la dépêche précédente.

Digitized by Google

Vous ne ferez pas moins savoir au Réis-Efendi, que dans toute combinaison des choses possibles, l'Empereur notre Auguste Maître restera invariablement fidèle à une politique qui n'est que le fruit de la fixité de Ses principes de justice et de modération; que nous exhortons la Porte aussi amicalement que sérieusement, de suivre invariablement la ligne des conseils que nous Lui avons donnés dans le cours des quatre dernières années, et de les appliquer à chaque cas échéant. Pour résumer ces conseils, Vous rappelerez au Réis-Efendi les règles de conduite suivantes, comme étant les seules véritablement utiles dans les grands dangers que court l'Empire Ottoman.

1. Que la Porte évite tout ce qui pourrait prendre l'apparence de toute chicane avec la Cour de Russie; qu'elle se place, au contraire, envers le nouveau Monarque sur un terrain de confiance et de prévenances amicales; qu'elle écarte tous les sujets de griefs fondés dans l'administration des pays limitrophes de la Russie et qu'elle ne souffre pas que, par de fausses mesures ou par des infractions effectives aux Traités ou aux observances consacrées par l'usage, ses Agens prêtent le flanc à des plaintes, et ne fût-ce même qu'à de la simple calomnie.

2. Qu'elle tâche de terminer la guerre avec les Grecs de terre ferme et qu'elle traite ceux qui se soumettront avec une recherche marquée de clémence. Que, d'un autre côté, elle avise aux mesures les plus propres pour leur assurer une existence paisible et placée hors des atteintes d'un arbitraire d'autant moins supportable qu'il est celui de subalternes.

3. Que la Porte n'oublie pas, que la puissance la plus formidable pour Elle, c'est celle que l'Europe connaît sous le nom de l'opinion publique. Que plus d'une puissance matérielle lui est soumise et qu'elle exerce son pouvoir sur nous-mêmes, comme l'atmosphère agit sur les corps les plus robustes. Que si le Divan ne suit pas en Grèce une marche telle que nous l'indiquons, une force des choses supérieure à toutes les volontés, l'emportera sur les amis les plus décidés de la paix politique. Que si les Cours devaient venir à lui parler et à s'expliquer envers elle sur les affaires qu'elle appelle *administratives* et qui, vû leur origine, la marche du temps et les sentimens tout populaires, se sont décidément placées sur le terrain *de la politique*, la Porte non seulement les écoute, mais qu'elle se place de manière à pouvoir leur répondre par les mots suivans: »Je vois que Vous êtes mes amis, car ce que Vous me »conseillez, je l'ai déjà fait.«

4. Qu'elle ne se laisse enfin jamais induire en erreur sur le fait de l'union la moins douteuse entre les premières Cours de l'Europe. Que ces Cours sont et resteront unies, et que ce ne sont que les ennemis du bon

Digitized by Google

ordre qui pourraient jamais répandre des vues opposées, dans le but délibéré de faire commettre à la Porte des fautes qui ne retomberaient que sur Elle.

Vous ajouterez au Réis-Efendi, qu'en lui parlant ainsi, Vous aurez suivi un ordre direct de ma part. Que je me suis senti le besoin de Vous transmettre cet ordre, vû que je ne saurais douter, qu'à la suite d'une catastrophe telle que l'est celle qui vient de frapper la Russie et l'Europe, de faux politiques ne manqueront pas de s'élever, dans le but de faire dévier le Divan de la ligne de la raison et d'une marche sagement calculée.

Vous ne lui demanderez pas moins le secret le plus inviolable sur cette démarche dans laquelle Vous ne lui consignerez rien *par écrit*.

Vous verrez Mr. de Minciaky fort embarrassé de son attitude. Vous lui témoignerez les attentions les plus recherchées et ne saurez trop lui exprimer la force du sentiment de douleur profonde que l'Empereur notre Auguste Maître éprouve de la perte d'un Allié, qui à la fois était l'ami de Sa vie entière.

Il ne me reste pour aujourd'hui plus rien à Vous dire. Vous devez comprendre, jusqu'à quel point mes pensées et mes momens doivent être tout entiers à un tel évènement. Vous êtes trop initié aux affaires, pour ne point sentir, combien, d'un autre côté, Vous devrez régler Votre conduite sur les nouvelles qui sur une ligne beaucoup plus rapprochée Vous seront arrivées ou Vous arriveront du midi de la Russie. Il est curieux et déplorable, que je doive Vous donner des instructions sur un évènement qui, avec tous les caractères de l'autenticité, ne porte néanmoins pas encore tous ceux d'une certitude absolue et auquel, ainsi que Vous le remarquerez, nous n'avons pas encore assigné une place dans nos feuilles publiques.

Recevez etc. etc.

Digitized by Google

VII. 1.

Exposé historique de l'affaire du Levant depuis son origine jusqu'au moment de la mort de l'Empereur Alexandre I.

L'insurrection des Grecs a été condamnée dès son origine par les principales Puissances de la Chrétienté, explicitement et publiquement par les unes, tacitement et virtuellement par les autres — comme un attentat révolutionnaire que l'oppression même la mieux caractérisé (si les auteurs de la révolte avaient pu la démontrer) ne pouvait jamais justifier, et comme un événement qui allait ajouter une nouvelle masse d'embarras et de dangers à la situation déjà trop critique de l'Europe. En toute autre circonstance, les Souverains, pour être fidèles aux principes qu'ils avaient solennellement proclamés, et appliqués à plus d'une des révolutions de notre tems, devaient à la cause de la paix, du bon ordre et du bon droit, de prêter main forte au gouvernement outragé, de l'assister à étouffer le plutôt possible un incendie qui menaçait le repos de trois parties du monde. Ce qui les empêcha de remplir un devoir, qu'au moment même où éclata l'insurrection, Ils exécutèrent en d'autres contrées, ne fut point d'abord, comme on pourrait le croire aujourd'hui, l'ascendant de *l'opinion publique;* car, à l'époque de l'explosion de la révolte, cette opinion n'était pas, à beaucoup près, aussi générale, aussi prononcée et aussi puissante que malheureusement elle l'est devenu depuis par le travail infatigable des factions, par l'ignorance et la crédulité du public. Une seule considération arrêta, dès le premier moment, les Souverains; il leur répugnait de fournir des armes à une domination exercée par un pouvoir professant des dogmes ennemis du Christianisme, contre des sujets coupables, mais chrétiens et malheureux. C'est cette considération qui les jeta dans le pénible dilemme, de ne pouvoir, ni aider les Grecs sans violer les principes de droit public, ni les combattre, sans blesser des sentimens religieux. Une *attitude passive* (bien différente d'une *neutralité* proprement dite) était le seul moyen de concilier ces deux grands intérêts. Dèslors le rôle des Puissances se bornait à employer tout ce qu'une diplomatie éclairée, bienveillante et habile pouvait leur suggérer, et tout ce que leur influence réunie leur assurait de moyens propres à mettre un terme à une lutte, dans laquelle il leur était défendu d'intervenir par leurs forces matérielles. En sortant de ce rôle, Elles eussent risqué de rendre nulles les seules ressources qui leur restaient, ou bien, de se précipiter dans une de ces extrémités qu'il Leur importait également d'éviter.

Digitized by Google

Il faut le dire, puisque c'est la vérité, et que l'histoire ne pourra pas l'ignorer, c'est la Russie qui, en premier lieu, s'est privée, et qui a privé ses alliés des avantages d'une position fort restreinte, difficile et délicate en elle-même. Entraînée, non par des vues d'ambition ou de cupidité, toujours étrangères à l'âme du Monarque qui dirigeait ses destinées, mais par des conseils faibles ou équivoques, elle tomba dans deux fautes dont les suites ne purent manquer de s'étendre très loin. La *première* était celle de se livrer à l'opinion, qu'il était pour la Russie d'une nécessité impérieuse d'intervenir, et d'intervenir *à tout prix*, dans l'affaire de l'insurrection; et par conséquent, comme elle ne voulait ni ne pouvait *agir* sur les *Grecs*, *d'agir* fortement sur la *Porte*, dans quelque sens et par quelques moyens que ce fût. Pénétré de cette opinion, le Cabinet de Russie donna bientôt à ses démarches à Constantinople un caractère d'autant plus alarmant et d'autant moins adapté à la circonstance, que la Porte, consternée d'une catastrophe aussi terrible qu'inattendue, et qui, par suite d'un calcul aussi perfide que profond de la part de ses auteurs, fut amenée sous l'étendart emprunté de la Russie, était absolument hors d'État de juger sa propre position, de consulter ses intérêts, ou de soutenir des discussions politiques. La Russie se croyant repoussée et offensée, et n'écoutant que l'irritation du moment, commit alors une seconde faute plus grave dans ses conséquences que la première; c'était celle de rappeler sa mission et de se priver ainsi du seul moyen d'accomplir ce qu'Elle désirait Elle-même avec tant d'ardeur, et d'agir directement sur la Porte.

Par cette résolution funeste, la Russie se plaça nécessairement dans l'alternative, ou de perdre peu à peu son influence, et une partie même de sa considération à Constantinople, ou de se mettre en guerre avec la Porte; parti qu'abhorrait l'Empereur par les motifs les plus puissans et en même tems les plus généreux et les plus respectables. Son cabinet, pour s'être gratuitement fermé toutes les avenues directes, se vit alors obligé de confier aux Ministers de Ses Alliés les plaintes, les explications, les réclamations qu'il crut devoir poursuivre auprès de la Porte, et auxquelles en effet il ne pouvait pas renoncer sans se séquestrer tout-à-fait d'une affaire qui devait l'intéresser si vivement.

Les Cabinets alliés se chargèrent de cette commission, une des plus pénibles qui soient jamais tombées en partage à la diplomatie. Leurs soins et leurs efforts étaient paralysés par la retraite même de la Russie, retraite qui, aux yeux de la Porte, rendait ou inefficaces ou suspectes les démarches les mieux combinées qu'ils pouvaient tenter. Ces démarches devaient d'ailleurs se partager entre deux branches de négociation différentes, et dont chacune

Digitized by Google

réclamait hautement leur attention. Le départ de la mission de Russie avait produit à Constantinople un état d'exaspération et de crainte, que les déclarations successives du Cabinet de St. Petersbourg, et les demandes qu'il mettait en avant sur les stipulations de ses traités avec la Porte, étaient peu propres à calmer, et bien plutôt de nature à renforcer. Chaque jour fit éclore, de part et d'autre, de nouveaux griefs, de nouvelles prétentions, de nouvelles récriminations; et les efforts des Ministres des Alliés se trouvèrent bientôt restreints aux soins de conjurer l'orage qui semblait prêt à éclater. Au milieu de ses inquiétudes, ils ne devaient pas perdre de vue le grand objet de la pacification de la Grèce. L'absence de la Russie dût se faire également sentir dans tout ce qui avait rapport à cette question, et réduisit les alliés à des représentations facilement repoussées par la Porte. Ils n'en continuèrent pas moins à faire entendre les avis de la modération et de la clémence; contens de familiariser les Ministres ottomans avec les moyens les plus aptes pour arriver à une pacification que les résultats des opérations militaires commençaient à rendre problématique, et à préparer ainsi les voies à des négociations plus efficaces que l'affaiblissement progressif des insurgés fesait entrevoir comme possibles, mais que le retour d'une mission russe pouvait seul couronner de succès.

Le tems viendra où on rendra justice à la manière dont les Cabinets alliés, et notamment celui de Vienne, point central d'où partaient les impulsions, se sont acquittés de cette double tâche; à l'inépuisable patience avec laquelle ils ont bravé, à l'activité toujours renaissante, avec laquelle ils ont abordé tant de difficultés et tant de complications; au mérite enfin d'avoir soutenu, pendant quatre ans, l'édifice de la paix et de l'Alliance, contre les nombreux dangers dont il était assailli, et détourné de l'Europe les nouveaux malheurs qui la menaçaient.

Le congrès de Vérone et la réunion des deux Empereurs à Czernovitz au mois d'Octobre 1823, avaient pleinement rassuré les Cabinets sur les dispositions personnelles de l'Empereur Alexandre. Son attachement constant à l'Alliance, ses sentimens modérés et pacifiques s'étaient manifestés de nouveau de manière à imposer silence à toutes les appréhensions. Le Cabinet de Vienne en prit acte pour redoubler de soins et de zèle, pour travailler sans relâche à tout ce qui pouvait faciliter un rapprochement si désirable. Il avait depuis long tems reconnu les inconvéniens et les retards auxquels on était exposé en traitant simultanément, en confondant dans une même négociation deux genres de questions absolument distinctes; celles qui regardaient les réclamations de la Russie du chef de ses traités avec la Porte, et celles qui avaient

Digitized by Google

pour objet le rétablissement de la paix dans l'Empire Ottoman. Les premières étaient les plus urgentes, et en même tems les moins difficiles à démêler; les dernières, quoique d'une importance majeure, n'avaient point encore acquis ce degré de maturité qui aurait pû rendre leur solution prochaine, ou seulement probable. La Cour de Vienne renouvela formellement une proposition qu'elle avait articulée à plusieurs reprises; celle de séparer les questions, de ne s'occuper d'abord que des intérêts directs de la Russie sanctionnés par les traités, et de réserver l'affaire de la pacification à l'époque où les Puissances auraient définitivement arrêté entr' Elles les moyens de l'entamer avec quelque espoir de succès. Cette proposition, acceptée par la Russie, eut tout l'effet que l'on avait pu s'en promettre. En simplifiant les discussions, elle accéléra le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux Empires. L'envoi de Mr. de Minciaky à Constantinople annonça la volonté sincère de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies de terminer à l'amiable ses discussions avec la Porte.

L'évacuation des Principautés, commencée dès l'année 1823, fut achevée; on remédia par des réglemens précis aux entraves et aux vexations exercées pendant la crise des premières années contre la navigation et le commerce de la Russie; la Porte consentit, avec quelques modifications dictées par l'intérêt de ses finances, au principe d'accorder à toutes les Puissances qui y prétendraient, la liberté du passage de la mer noire. Enfin, au départ de Lord Strangford de Constantinople, et à la remise des lettres de créance de Monsieur Minciaky (au mois d'Octobre 1824), il était bien permis de croire terminé le premier acte de ces longues et pénibles discussions. Grâces à l'activité et à la persévérance des Ministres des Cours Alliées, la Porte avait répondu à tous les griefs, satisfait à toutes les demandes de la Russie; à l'exception d'un seul article, et qui n'était pas même consigné dans les traités — la restitution des anciens rapports entre les Hospodars et les chefs des milices dans les Principautés — article qui récemment a été réglé par l'intervention particulière de l'Autriche.

La Cour de Russie avait témoigné elle-même sa satisfaction par plusieurs mesures qui semblaient mettre le sceau à ces transactions. L'Empereur avait fait remercier Lord Strangford dans les termes les plus honorables, et prier le Roi d'Angleterre de lui accorder une marque de faveur. Il avait nommé Mr. de Ribeaupierre Ministre à Constantinople, et fait publier l'Oukase de sa nomination. On se berçait pendant quelques momens des plus belles espérances.

Cependant, le plus épineux des problèmes, la pacification de la Grèce,

Digitized by Google

restait toujours à résoudre. A mesure que les difficultés de cette affaire augmentaient, et que les moyens d'action s'affaiblissaient, l'intérêt que la Russie y attachait, semblait s'accroître. Dès le commencement de 1824, elle proposa aux Cours alliées d'établir à St. Petersbourg des conférences ministérielles, pour prendre en considération un plan de pacification rédigé par son Cabinet, et pour convenir des mesures propres à le faire agréer par la Porte. Ces conférences, dont les premières eurent lieu en présence de l'Ambassadeur d'Angleterre, furent suspendues par le départ de l'Empereur Alexandre pour Ses provinces orientales; on se préparait à les reprendre à son retour, lorsqu'un incident aussi fatal qu'imprévu changea tout à coup la face des choses. Le gouvernement anglais qui, pendant les premières années de l'insurrection grecque, avait constamment marché de concert avec les Cours continentales; qui même après le changement de Ministère survenu en 1822, n'avait, ni retiré, ni essentiellement modifié les instructions d'après lesquelles Son Ambassadeur agissait à Constantinople, qui enfin s'était effectivement engagé à concourir aux conférences de St. Petersbourg, déclara aux Cabinets alliés que des considérations fondées, en partie, sur ses propres rapports avec les pays du Levant, en partie, sur la difficulté même d'opérer dans les circonstances du moment une réconciliation entre la Porte et les Insurgés, l'empêchaient de prendre part à ces conférences. Les suites de cette résolution furent faciles à prévoir. L'absence de l'Angleterre devait, dans les conférences mêmes, se faire sentir par des incertitudes et des embarras de toute espèce; et quel qu'en fût le résultat, toute tentative d'intervention devait perdre une grande partie de son poids à Constantinople, en confirmant la Porte dans le soupçon depuis long tems nourri par Elle, que les principales Puissances de l'Europe n'étaient plus unies de vues et de système. Le Cabinet de Vienne ne se fit point illusion sur ces nouveaux obstacles; mais toujours prêt à seconder ce qui, par des moyens même d'une efficacité très douteuse, tendait au rétablissement de la paix, pénétré, dans son propre intérêt, du besoin, et animé du désir bien sincère de trouver un remède aux calamités et aux désordres du Levant, il ne s'en empressa pas moins d'offrir aux délibérations de St. Petersbourg le tribut de sa bonne volonté et de ses lumières. Le résultat des conférences ne fut rien moins que satisfaisant. Le but des quatre Cours continuait à être le même, mais la divergence des opinions se manifesta dans plus d'un sens, non seulement sur le choix des moyens qui pouvaient y conduire, mais sur la possibilité même d'employer ces moyens. On s'apperçut bientôt que les élémens les plus indispensables pour former un plan d'opération à la fois efficace et praticable, manquaient de toutes parts; que des

Digitized by Google

questions problématiques de leur nature n'étaient pas assez mûries pour admettre une décision positive. Pour ne pas perdre entièrement le fruit de leur travail et pour aplanir les voyes à des mesures mieux méditées et mieux combinées dans leur ensemble, la conférence prit le parti de faire charger les Ministres des quatre Cours à Constantinople d'une démarche verbale et confidentielle, ayant pour objet de représenter à la Porte la nécessité, et d'en obtenir l'admission du principe d'une intervention pacifique des Puissances dans les affaires de la Grèce. Cette démarche, exécutée à la hâte, et dans le moment le moins opportun qui aurait pû être désigné pour l'entreprendre, eut le sort que tout devait lui présager.

Le Cabinet de Russie ne pouvant douter lui-même de l'inutilité de cette faible tentative, se détermina à pousser la question dans d'autres voyes. Avant même d'être informé du refus de la Porte, il adressa directement aux trois Cours alliées un office urgent, sur la nécessité d'arrêter sans délai la marche qu'elles comptaient suivre dans le cas que le gouvernement turc persistât à ne pas accepter leur intervention. Malheureusement cette communication du Cabinet de Russie avançait une proposition que le Monarque d'Autriche avait de tout tems regardée comme incompatible, non seulement avec ses intérêts politiques, mais avec ses sentimens de respect pour les droits d'autrui, pour la valeur des traités et, par conséquent, en opposition avec sa conscience, la proposition d'admettre en principe le recours à des moyens coërcitifs contre la Porte, si ceux de la persuasion restaient sans effet. Le Cabinet de Vienne se crut obligé, au risque même de déplaire à la Russie, d'exprimer son opinion à ce sujet avec la sincérité et la franchise qui avaient toujours caractérisé sa correspondance. En énonçant (et pas pour la première fois) les raisons graves qui l'empêchaient d'accéder à la proposition du Cabinet de St. Petersbourg, il y ajouta des considérations qui lui parurent d'un poids décisif, pour convaincre ce Cabinet, que la route qu'il indiquait était directement opposée au but qu'il s'agissait d'atteindre, et, qu'en la suivant, loin de calmer l'orage, les Puissances provoqueraient de nouvelles complications, bien plus étendues et bien plus incalculables que celles auxquelles Elles voudraient mettre un terme. L'Empereur Alexandre, mécontent de cette réponse, mécontent peut-être de la position dans laquelle, avec des intentions constamment pures et loyales, Il se trouvait placé par des antécédens, aussi éloignés des conseils que contraires aux voeux de l'Autriche, se renferma dans un silence inquiétant, sans doute, pour les Cabinets, mais dont la confiance inébranlable, vouée par celui de Vienne à son noble caractère, ne fut point altérée. Il en résulta toutefois une stagnation absolue entre le Cabinet de Russie et ceux du

Digitized by Google

Continent, dans les communications relatives à l'affaire du Levant, stagnation qui a continué jusqu'au moment déplorable qui vient de plonger dans le deuil la Russie et l'Europe.

Cet état de choses ne pouvant pas se prolonger indéfiniment, aurait probablement cessé avec le retour de l'Empereur dans sa capitale; et quelque parti qu'il eût pris alors, Il nous aurait retrouvés les mêmes. Car rien n'a changé, ni dans nos principes, ni dans nos points de vue, ni dans le jugement que nous avons porté sur la crise du Levant à travers toutes les époques de sa durée; bien entendu que la fixité de notre base ne saurait nous empêcher de suivre, comme il convient à une politique éclairée, la marche des événemens et d'adapter nos idées aux phases différentes qu'ils nous présentent dans leur développement progressif.

Le projet de Lord Strangford nous ramène sur le terrain, que nous aurions désiré ne jamais quitter. Nous n'avons cessé de regarder comme faible et stérile tout plan de pacification privé du suffrage et de la coopération active de l'Angleterre. Mais, si cette Puissance veut rejoindre ses anciens drapeaux, si elle veut s'entendre avec les Puissances sur une des plus fortes questions que le mouvement du siècle ait portée à la sollicitude des gouvernemens, si les cinq Puissances enfin veulent et peuvent se réunir sur des mesures praticables et bien combinées, ce ne sera pas l'Autriche qui manquera à leur concert; et sans nous livrer à des espérances chimériques, sans répondre d'un succès qu'aucune sagesse humaine ne peut garantir, nous nous chargerons de notre tâche et la remplirons loyalement.

Nous ignorons jusqu'à quel point Lord Strangford a été autorisé à rédiger et à communiquer son projet. S'il a agi d'après les instructions de sa Cour, ou si le gouvernement Britannique accueille favorablement les idées, que la gravité des circonstances et l'aspect d'un danger imminent pour l'Europe ont inspiré à ce Ministre, nous ne pourrons que nous en féliciter comme d'un heureux augure pour l'affermissement de la paix générale et pour le rétablissement d'une parfaite harmonie dans le système des grandes Puissances.

Nous n'avons que peu de mots à dire sur les motifs qui sembleraient devoir déterminer la Russie à fixer son attention sur le projet dont il s'agit. A moins que cette Puissance, ce que rien ne nous permet de supposer, ne préfère d'abandonner au sort des armes une affaire dans laquelle l'emploi de la force serait sans objet définissable, sans terme connu, impossible à justifier, et, telles que les choses sont placées, presqu' impossible à concevoir, il est certain que la marche proposée par Lord Strangford lui offrirait un moyen honorable, soit d'obtenir ce qu'elle désire, et ce que nous désirerions avec

Digitized by Google

elle, soit de sortir d'une complication, qui ne pourra jamais la conduire qu'à des résultats désastreux. La voix publique en Russie se plaint surtout de ce que le gouvernement ait perdu son influence, non seulement en Grèce (ce qui serait la faute des événemens et non la sienne) mais aussi près de la Porte. L'arrivée d'un Ministre de Russie à Constantinople qui est une des conditions fondamentales du projet en question, démentirait bientôt ces plaintes. Il est impossible que ce Ministre n'y soit pas traité avec tout le respect, écouté avec toute la déférence que lui assurerait, si non le bon sens des Ministres du Sultan, au moins la crainte d'une seconde rupture. Quand même il ne réussirait pas dans les démarches qu'il ferait en commun avec les Ministres des Cours alliées, pour hâter la pacification de la Grèce, l'honneur de la Russie n'en serait nullement compromis; il n'y a que les esprits faux, ou les conseillers perfides qui prêchent l'opinion contraire. La Russie, après tout, conserverait son attitude présente. Si elle voulait, si elle pouvait vouloir la guerre, la guerre ne lui échapperait pas. Elle n'aurait rien à perdre et beaucoup à gagner d'une tentative, dont elle partagerait les chances avec ses alliés.

Nous sommes persuadés, et ceux qui ont bien connu l'Empereur Alexandre le seront avec nous, que ce Monarque n'aurait pas repoussé un projet, remplissant au moins ce qu'Il envisageait Lui-même comme les premières conditions du succès d'une négociation avec la Porte. Cette persuasion suffit pour nous faire espérer, que Son Auguste successeur ne dédaignera pas de s'en occuper.

VII. 2.

Aperçu sommaire de l'affaire de Levant.

1.

La délibération commun sur cette affaire établie depuis l'année 1824 en forme de Conférences entre les Cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse à St. Petersbourg, a été rompue par une déclaration officielle du Cabinet russe, au mois de Mai 1825.

2.

Les événemens entre tems ont marché. Les différences suivantes se sont développées entre l'époque de la dissolution de la Conférence à St. Petersbourg et le moment présent.

Les forces Ottomanes ont prévalu sur celles des Insurgés.

Une plus grande somme de secours matériels a été fournie à ceux-ci par les Anglais, sous la connivence ou le consentement secret du gouverne-

Digitized by Google

ment Britannique; et l'attitude morale de ce gouvernement s'est montrée de plus en plus favorable à leur cause.

3.

La mort de l'Empereur Alexandre est survenue. L'héritier de Sa couronne trouve l'affaire placée ainsi que nous venons de l'établir.

Quel sera le parti que se décidera à prendre l'Empereur Nicolas;

Voudrait-il abandonner la lutte entre les Grecs et les Turcs à son cours naturel? ou bien

Est-Il décidé à la regarder comme exigeant son intervention?

Dans le second cas, S. M. I. voudra-t-Elle s'entendre et traiter de l'affaire en commun avec les Puissances, ou bien

La regarde-t-Elle, et voudra-t-Elle la traiter comme une affaire strictement et purement russe, la réservant comme telle à ses propres et seuls moyens?

4.

Dans le premier cas se présentent les questions suivantes:

a. L'Empereur, entend-t-Il se maintenir sur la ligne des principes qui ont servi de règle et de point de départ aux délibérations antérieures entre les Cours intervenantes aux Conférences de Vienne et de St. Petersbourg, savoir sur ceux:

du respect pour les droits de Souveraineté du Sultan;

de la recherche la plus sérieuse des moyens d'obtenir une amélioration réelle de l'existence civile des Grecs.

b. S. M. I. entend-t-Elle tenir séparées de la poursuite de ces objets les affaires d'un intérêt direct et particulier pour la Russie, celles qui dérivent des relations particulières de cet Empire avec la Porte Ottomane, et des traités subsistant entre ces deux Puissances.

5.

Ces questions décidées, il faudra en aborder deux autres, dont la solution est indispensable pour le choix des moyens auxquels les Puissances intervenantes auraient à recourir.

Le Cabinet Britannique s'est tenu à l'écart des conférences qui ont eu lieu à St. Petersbourg. Après avoir accordé pendant plusieurs années son adhésion explicite aux principes, d'après lesquels les Cours continentales ont agi dans cette affaire, celle de Londres, en se retirant de leur conseil, n'a jamais donné un démenti formel à ces principes; quoique ses actions eussent bien paru y être contraires, ses déclarations ne le furent jamais.

Digitized by Google

Dans cet état des choses, voici les questions à traiter par rapport, à l'Angleterre:

a. Les quatre Cours continentales jugent-Elles pouvoir arriver à l'oeuvre de la pacification de la Grèce, dans les termes voulus par Elles, sans le concours de la Grande-Bretagne, ou bien, jugent-Elles ce concours indispensable?

b. Dans ce cas, quels sont les moyens qu'elles croiront devoir et pouvoir mettre en oeuvre, pour établir l'entente nécessaire avec cette Puissance?

VII. 3.

Points-de vue de la Cour de Vienne, sur les divers articles de la pièce portant le titre: »Aperçu sommaire de l'affaire du Levant.«

Ad 1, 2 *et* 3.

Point de remarques à faire, vû que les cas établis dans le point 3 ne peuvent être décidés que par Sa Majesté Impériale de Russie.

Ad 4.

L'Empereur d'Autriche déclare, qu'Il se tronve placé aujourd'hui, dans Sa volonté comme dans Ses dispositions, sur la stricte ligne des principes tels qu'ils sont énoncés dans le §. a.

Nous remarquons relativement au §. b, combien notre conviction est forte et soutenue, que ce n'est que dans la séparation de toute affaire *Russo-Turque* de celle *de la pacification de la Grèce*, que peut se trouver le moyen d'aborder et de traiter cette dernière avec fruit et sans l'encombrer de difficultés puisées sur un champ qui lui est étranger.

Ad 5.

La Cour d'Autriche émet la profession de foi suivante:

Elle est convaincue, que la seule chance de laquelle puissent disposer les Cours, pour entamer avec quelqu' espoir de succès l'oeuvre de l'intervention dans l'affaire de la pacification, se trouve dans l'essai d'établir un accord entr'Elles et la Grande-Bretagne.

Cette Puissance a le choix entre trois attitudes:

Elle peut réunir ses soins à ceux des 4 Cours continentales.

Elle peut se déclarer ouvertement contre l'intervention.

Elle peut se déclarer absolument passive et dans la lutte qui désole ces contrées et dans les soins des Puissances du Continent de mettre un terme à cette lutte.

Digitized by Google

Nous avouons franchement, que nous ne regardons pas la seconde de ces alternatives comme aucunement probable, et nous nous sentons d'autant moins le besoin de la prendre en considération, que son accomplissement changerait en entier la question qu'il s'agit de juger. En effet, le jour où les Cours continentales se décideraient à intervenir dans l'affaire de la pacification et où l'Angleterre se prononcerait ouvertement contre le principe et le fait une fois arrêté de cette intervention, l'affaire en instance ne serait plus celle qui fait le sujet du présent examen, mais bien *une querelle à vider entre les quatre Cours et la Grande-Bretagne*, question tellement majeure que, dans le moment même où elle viendrait à se présenter, elle placerait celle de la pacification sur une ligne secondaire.

Nous nous arrêtons ainsi de préférence aux alternatives d'un accord actif à obtenir entre les cinq Cours, ou d'une attitude passive de l'Angleterre à côté d'une marche concertée entre les Cours continentales. Entre deux, nous entreverrions d'autant plus de difficultés dans la dernière de ces deux chances, que l'Angleterre, selon notre sentiment, ne saurait jamais se tenir véritablement en dehors de tout concours à une tentative de pacification que se décideraient à faire les quatre Cours.

C'est ainsi que nos regards se tournent avant tout vers le soin d'amener la Grande-Bretagne à se placer sur une ligne commune avec les Cours continentales.

Afin de pouvoir nous rendre compte des moyens d'établir cet accord si désirable, il nous paraît nécessaire d'aborder les questions suivantes:

1. Que veut et que peut vouloir en réalité le Gouvernement Britannique?

Nous ne serions pas éloignés d'admettre, que si les affaires dans le Levant étaient restées, ou si elles devaient rester entièrement abandonnées au sort de la lutte directe entre les Grecs et les Turcs, le Gouvernement Britannique attendrait avec calme le développement des événemens. Il continuerait à agir ainsi qu'il l'a fait jusqu'à cette heure; c'est à dire, qu'il continuerait à ménager ses relations de paix avec le Sultan et à soutenir, dans des voies détournées et même plus ou moins ouvertes, l'insurrection dans le Péloponèse, et plus particulièrement encore dans les Iles.

Mais si les Puissances continentales, sans s'arrêter aux vues secrètes de l'Angleterre, n'en persistent pas moins dans la résolution de travailler conjointement à une prompte pacification de la Grèce, et si le Gouvernement Britannique leur déclarait l'impossibilité, où il croirait ou prétendrait se trouver, de prendre part à leur travail, les Puissances ne seraient-elles pas en droit d'exiger que pour le moins par le maintien d'une attitude absolument

Digitized by Google

passive, il ne contrarie point des soins dirigés dans un but aussi pur, et qui dans son accomplissement atteindrait à un bien indubitable?

Nous plaçons les questions à prendre aujourd'hui en considération, dans l'ordre suivant qui nous paraît le seul naturel:

1. Accord à établir *entre les quatre Cours*, sur la base des principes qui Leur serviraient de guide dans la poursuite de l'affaire.

2. Cet accord établi, démarche à faire par les quatre Cours envers la Grande-Bretagne, par laquelle Elles lui feraient la notification des termes de leur accord, et lui adresseraient l'invitation de se réunir à Leurs soins.

3. Prise en considération et décision des démarches à faire envers le Divan et envers les Insurgés, parsuite de l'accord qui s'établirait avec la Grande-Bretagne, *ou bien* sur la base de sa coopération active à l'oeuvre de la pacification, *ou bien* sur celle d'une déclaration formelle de sa part, d'observer une attitude absolument passive relativement aux démarches pacifiques des Cours du Continent.

Cette marche est la seule qui nous paraisse conduire au but, que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique a eu constamment en vue et lequel — nous avons de justes raisons de nous en flatter — sera également celui de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies.

VII. 4.

Observations sur les projets de négociation avec la Porte, proposés ou entamés jusqu'à l'époque actuelle.

Au commencement de l'année 1824 le Cabinet de St. Petersbourg communiqua aux Cours alliées, comme moyen de rétablir la paix dans l'Empire Ottoman, un projet d'organisation de la Grèce dont les principaux articles étaient: 1. Le maintien de la Souveraineté de la Porte sur les pays aujourd'hui en insurrection. 2. L'établissement dans ces pays de trois Principautés grecques avec des constitutions plus ou moins analogues à celles des Principautés sur le Danube. 3. La confirmation de l'ancien régime municipal des Isles de l'Archipel. 4. L'administration exclusivement confiée aux Indigènes. 5. La liberté entière du commerce et la concession d'un pavillon national. 6. Le payement d'un tribut annuel fixé une fois pour toutes, en remplacement de tout autre impôt. 7. L'admission de garnisons turques dans un certain nombre de forteresses.

Digitized by Google

N'ayant pas l'intention de nous occuper ici du fond et des détails de ce projet, sur lequel nous avons énoncé notre opinion dès qu'il nous a été communiqué, et que le Cabinet de Russie a déclaré lui-même susceptible de modifications, nous nous bornerons à quelques observations sur la marche adoptée par les Cours pour en préparer l'exécution.

Dans les conférences qui eurent lieu à différentes époques, on fut généralement d'avis, qu'il fallait avant tout établir vis-à-vis de la Porte *le principe* d'une intervention européenne et passer de là à la discussion des termes de la pacification, sauf à obtenir plus tôt ou plus tard le consentement des Insurgés à ces mêmes termes; consentement, que rien ne pouvait garantir. C'est sur une base aussi mal assurée, que les ministres des Cours continentales firent, au mois de Juin dernier, leurs premières ouvertures à Constantinople.

Il paraît d'abord très-douteux, que l'on ait bien fait d'aborder la question en demandant à la Porte d'admettre *le principe* de l'intervention. Cette forme vague et abstraite, qui aurait heurté l'amour-propre d'un Gouvernement moins ombrageux et moins susceptible que le Gouvernement Ottoman, n'était guères faite pour réussir auprès de celui-ci. Pour affaiblir les soupçons, les craintes, les répugnances, que l'idée d'une intervention sans terme défini devait inspirer à ce Gouvernement et que la marche de la diplomatie anglaise et le faux jour qu'elle jettait sur celle des Cours continentales, ne tendait que trop à confirmer, il eût fallu dès la première démarche, rassurer la Porte sur les intentions des Puissances, l'informer des bases générales, sur lesquelles elles comptaient travailler; lui prouver, que loin de vouloir porter atteinte à sa Souveraineté et à ses droits, elles n'avaient en vue que de les mettre d'accord avec ses propres intérêts et avec les circonstances critiques du moment. Cette manière de procéder, si elle n'eût pas garanti le succès complet des ouvertures, leur aurait au moins donné une couleur plus propre à calmer les appréhensions du Ministère Ottoman.

Mais cette faute, si c'en est une, pouvait se réparer. Nous allons en indiquer une autre, plus essentielle et commune à tous les projets de pacification conçus jusqu'ici. C'est celle de vouloir entrer en négociation avec la Porte, avant d'avoir dûment vérifié l'effet que de telles négociations produiraient en Grèce, et l'accueil auquel les bonnes intentions des Cabinets pouvaient s'attendre de la part des Insurgés.

Il est suffisamment démontré, que les difficultés de cette pacification ne se trouvent pas toutes du côté de la Porte, et qu'il y en a d'aussi fortes, ou plutôt de bien plus fortes encore du côté opposé. En réfléchissant sur la nature

Digitized by Google

du combat, on voit aisément comment les deux parties y sont placées. Quelle que soit l'aversion du Gouvernement Ottoman pour toute espèce de capitulation avec un peuple, qui, non content d'avoir secoué le joug de ses maîtres, a hautement annoncé le projet de les expulser de l'Europe, et de s'asseoir sur les ruines de leur Empire, ce Gouvernement doit vivement sentir la nécessité de sortir d'un état de choses, dont la prolongation indéfinie le menacerait d'un épuisement total et des calamités les plus effroyables. Il rejettera avec dédain, avec horreur, si on veut, telle ou telle concession exigée par les Insurgés, ou en leur nom, comme prix de leur soumission; mais à moins de préférer, par un acte de démence inouï dans les fastes du monde, l'extermination absolue des Grecs à un dénoûment, qui, en partie au moins, rétablirait sa domination sur eux, il est impossible, qu'il se refuse à toute stipulation quelconque en leur faveur. Mais les Grecs ont abjuré le principe même de la pacification telle qu'elle a été entendue jusqu'ici par les Puissances; leurs objections sont fondamentales et péremptoires, tandis que celles de la Porte admettent des modifications et des adoucissemens.

Afin de bien saisir cette différence, nous n'avons qu'à parcourir les principaux articles du plan de pacification proposé par le Cabinet de Russie. Il y en avait, parmi ces articles, qui avaient directement pour but de conserver les droits de la Porte: ceux de cette classe n'auraient éprouvé aucune contradiction; il y en avait d'autres auxquels Elle se serait difficilement prêtée; il y en avait enfin, qu'à l'aide de quelques amendemens Elle eût pu être persuadée d'accepter. Toute négociation relative au régime futur de la Grèce, rencontrera chez les Turcs une grande masse de scrupules religieux et politiques, de mauvaise volonté et de résistance opiniâtre; il faut y être préparé; mais tant que le point-de départ, énoncé par les Cours alliées, le maintien de la Souveraineté de la Porte sur les Grecs, ne sera pas altéré, il est permis de croire, qu'à côté des plus fortes difficultés, on ne sera jamais entièrement privé des moyens de les aplanir

Les Grecs, au contraire, se sont mis sur un terrain inabordable. Ils ont constamment déclaré, qu'ils n'accepteraient de paix avec les Turcs, que celle qui sanctionnerait leur indépendance pure et simple. Ils n'ont abandonné, ils n'ont modifié cette déclaration, ni dans leurs discours et actes publics, ni dans leurs communications les plus intimes. Ils ne l'ont pas seulement soutenue à des époques où les événemens de la guerre semblaient favoriser leurs prétentions; mais ce qui est bien plus remarquable, c'est qu'au milieu des revers ils n'ont jamais changé de langage. Au plus fort de la crise de l'été dernier, pendant que des démagogues d'une certaine couleur agitaient le

Digitized by Google

projet de solliciter un Roi constitutionnel auprès des Cours de l'Europe, un parti, plus puissant que les autres, parce qu'il disposait momentanément du vain titre et de l'autorité factice d'un soi-disant gouvernement provisoire, invoqua solennellement le Protectorat de la Grande-Bretagne. Mais les termes même dans lesquels leur manifeste, ouvrage de la mauvaise foi bien plus que de la folie de ses auteurs, était conçu, annonçaient assez clairement, que le rang de Puissance indépendante était le seul objet de leur ambition, que les expédiens les plus désespérés ne leur coutaient rien pour atteindre cet objet, et que la seule chance irrévocablement proscrite dans leurs conseils, était celle de se rapprocher de leur ancien gouvernement.

Or, quelque sacrifice que l'on puisse demander de la Porte, quelque concession que l'on puisse en obtenir, il y a deux points auxquels elle ne renoncera jamais, et qu'il serait impossible de lui contester, tant que l'on ne traitera pas avec elle sur la base de l'émancipation des Grecs. Ces deux points, le maintien de sa Souveraineté, et le droit de lever un tribut quelconque sur ceux qui resteront ses sujets forment évidemment les limites les plus étroites dans lesquelles il soit imaginable de renfermer les prétentions du Gouvernement Turc. Mais ces deux conditions *sine qua non* inséparables de tout rapprochement, de celui même qui sous tous les autres rapports serait le plus avantageux pour les Grecs, ceux-ci les repoussent comme le comble de l'ignominie. Loin de seconder de leurs voeux les démarches qu'une bienveillance éclairée pourrait inspirer aux Gouvernemens étrangers, pour faire cesser les malheurs actuels de la Grèce, ils les conjurent de ne pas se mêler de leurs affaires, si ce n'est pour les aider à conquérir leur liberté.

Tel étant l'état des choses, quelles propositions pourrait-on faire, quel langage pourrait-on tenir à la Porte, pour la conduire à des résolutions pacifiques? Quelle perspective aurait-on à lui présenter pour vaincre ses ressentimens, pour triompher de ses objections trop faciles à prévoir? Si ceux qui dirigent ou prétendent diriger les affaires de la Grèce, si seulement quelques hommes notables de ce pays, s'étaient directement ou indirectement adressés aux Puissances, énonçant le voeu de faire leur paix à des conditions tant soit peu présentables, les Puissances auraient de quoi justifier et appuyer leurs démarches, et elles ne s'exposeraient pas à négocier et à travailler en pure perte. Mais sans être munies d'un titre ou mandat quelconque, sans savoir seulement, comment les Insurgés accueilleraient les stipulations proposées en leur faveur, au risque même d'un désaveu formel de leur part, serait-il de la dignité, serait-il de l'intérêt des Cours alliées de s'engager dans une négociation épineuse, qui en augmentant l'exaspération des Turcs, ne conduirait

Digitized by Google

à aucun avantage réel? Serait-il juste de rendre la Porte responsable de ce qui est placé hors de ses facultés; de la punir de son impuissance, d'avoir recours à des menaces ou à des mesures violentes, pour la contraindre à satisfaire des hommes qui ne reconnaissent d'autre satisfaction que le triomphe final de leur résistance? Le tems d'imputer à la Porte la prolongation d'une lutte désastreuse ne sera venu, que lorsque les chefs des Insurgés auront inutilement imploré cette paix, dont jusqu'à présent le nom seul les a fait frémir d'indignation.

On objectera à ces réflexions, que nous nous exagérons les difficultés, que la répugnance des Grecs sera moins obstinée que nous ne la supposons; que si on voulait s'expliquer envers eux, on les trouverait peut-être plus accessibles à une réconciliation, que leurs déclamations et leurs bravades pourraient le faire croire. Si tel est le cas, que l'on se hâte d'éclaircir cette question, la première de toutes dans l'ordre des opérations pacifiques! On n'aura pas besoin pour cet effet d'envoyer en Grèce des agens ostensibles, choisis par chaque Cour intervenante, pour se mettre en rapport avec ses autorités révolutionnaires. Une foule de considérations graves qui ne sauraient échapper à la pénétration des Cabinets, s'éleveraient contre cette forme, dont les inconvéniens l'emporteraient de beaucoup sur les avantages. Un ou deux agens, sans caractère public, de quelque nation qu'ils soyent, nommés par les missions à Constantinople du consentement de leurs Cours respectives, seraient des instrumens plus aptes à reconnaître le terrain et à sonder les dispositions. Ces émissaires ne devraient pas être autorisés à entrer en discussion avec les Grecs, ni à prendre aucun engagement envers eux relativement aux modalités de la pacification. Leurs fonctions se borneraient à prendre connaissance des sentimens qui animent les chefs et la masse du peuple, et dans le cas que ces sentimens fussent jugés favorables à un rapprochement, ils se contenteraient d'insister sur la rédaction d'un acte, signé par un certain nombre d'hommes marquans dans les différens partis, adressé soit directement aux Cabinets, soit à leurs ministres à Constantinople, par lequel les Grecs se déclareraient prêts à rentrer sous le Gouvernement du Grand-Seigneur, à des conditions, qui les rassureraient d'abord contre les vengeances des Turcs, moyennant une amnistie pleine et entière, et leur accorderaient un régime compatible avec la tranquillité et la prospérité future de leur pays *). Armées

*) L'amnistie proclamée et acceptée devrait être suivie d'une suspension d'armes par terre et par mer. Demander à la Porte cette suspension d'armes en forme de *préliminaire*, comme il a été proposé aux dernières conférences, ce serait

Digitized by Google

d'une pièce pareille, qui justifierait et légaliserait, pour ainsi dire, l'intervention des Cours alliées, elles se présenteraient à Constantinople non pas comme des arbitres, non pas comme avocats des rébelles, mais comme médiateurs magnanimes plaidant vis-à-vis d'un Gouvernement justement irrité, la cause de l'humanité et de la clémence. C'est là le seul mode honorable, le seul mode praticable et utile pour ouvrir des négociations avec la Porte.

Et qu'on e nous dise pas, que pourvu que nous fussions sûrs de l'assentiment de cette Puissance à des propositions pacifiques, nous saurions bien forcer les Grecs à les accepter également. Car d'abord ce ne serait pas le moyen de se faire écouter favorablement, que d'annoncer au Sultan, qu'il n'a qu'à souscrire à tel ou tel arrangement, sauf à abandonner aux Puissances étrangères le soin de l'exécuter et de ramener l'ordre dans ses provinces Mais indépendamment de cette considération, les Cours ne pourraient même, dans la situation présente des choses, prendre un engagement, qu'elles ne seraient rien moins que sûres de pouvoir réaliser. Il a été plus d'une fois reconnu, qu'il serait, si non matériellement, au moins moralement impossible d'employer la force contre les Insurgés; et les causes qui, dans toutes les époques de ce malheureux conflit, ont empêché les plus puissans Souverains de faire valoir leur autorité, comme ils auraient pû et dû le faire dans des circonstances différentes, ces causes qui leur ont interdit toute démarche tendant à faire revenir les Grecs de leurs égaremens: ces causes subsistent toujours. L'opinion de l'Europe, quelque fausse, quelque pervertie qu'elle ait pû être, a été jugée trop puissante pour ne pas influer sur les conseils des Monarques, et tant que cette opinion n'aura pas subi un changement considérable, elle ne cessera de lutter contre leurs mesures. Il ne faut pas oublier non plus, que la résolution d'agir sur les Grecs par des moyens coërcitifs, réunirait difficilement tous les avis, et qu'elle pourrait rencontrer une opposition prononcée de la part de telle Puissance qui serait le plus à portée de la soutenir.

L'insurrection nous offre, il est vrai, de toutes parts, l'image d'une décrépitude fort avancée. Elle a dévoré les ressources matérielles que les confiscations et les pillages lui avaient fournies. Elle est attaquée dans son principe de vie par des factions irréconciliables, par la division des chefs, par l'absence totale d'un homme assez fort pour comprimer les passions viles où

---

s'exposer à une défaite infaillible. On ne conçoit même pas, comment la Porte *pourrait* y consentir, avant que les Insurgés n'eussent fait quelque première démarche de soumission.

Digitized by Google

féroces de ceux qui se disputent le pouvoir. Ce qui soutient encore la résistance de la masse est bien plus l'obstination du désespoir, qu'une énergie active. Enfin, à mesure que la vérité se fait jour à travers ces ténèbres épaisses, que les artisans du désordre et du mensonge ont su répandre sur l'histoire, le caractère et les auteurs de cette rébellion, l'opinion même commence à se rectifier. Mais il ne faut pas s'y méprendre. Tant que l'insurrection sera secrètement fomentée par les intrigues et les promesses de l'étranger, et publiquement nourrie par des subsides sous le nom d'emprunts, elle bravera, et peut-être longtems encore, les efforts mal dirigés, les opérations mal combinées des Turcs. Elle succombera à la fin sous le poids de la détresse, de l'incapacité et des vices de ses défenseurs; mais le moment de sa chûte n'est pas si facile à calculer. Si les Chefs des Insurgés sont décidés à attendre ce moment; si on ne trouve pas le moyen de les déterminer à prévenir les dernières extrémités par une soumission volontaire, il est difficile d'imaginer, que les plans de pacification les plus sagement combinés pussent réussir auprès de la Porte. Ce n'est qu'en agissant simultanément sur les deux parties engagées dans cette lutte sanglante, que les Cours peuvent se flatter de les amener à un rapprochement.

VII. 5.

Extrait d'un rapport du C. Lebseltern du 11 Février 1826.

Je suis enfin en état de Vous transmettre quelques notions, dont je puis garantir l'authenticité, sur la marche que l'Empereur compte suivre dans les affaires de l'Orient. Ses expressions sont remarquables; je me suis appliqué à retenir fidèlement les plus importantes.

Une personne digne de foi qui L'accompagnait à une des dernières parades, parlant à Sa Majesté de la beauté incomparable de Ses Troupes Lui dit qu'il était à espérer qu'Elle en ferait le même usage que Son Auguste Frère, qui s'en était servi uniquement pour maintenir la paix générale. L'Empereur Lui répondit: »C'est assurément mon intention; je sais bien qu'agé de 29 »ans, à peine monté sur le trône, ne m'étant point encore montré à ma na»tion, on me supposera dans l'étranger des penchans guerriers et le désir »de signaler le commencement de mon règne par quelqu' exploit militaire. »Je sais bien encore qu'à la suite des mouvemens du 26 (14), plusieurs croyent »déjà que je serai d'autant plus enclin à donner de la besogne à mon armée

Digitized by Google

»et à la distraire ainsi des évènemens actuels; mais on me juge mal. J'aime »la paix, je sens tout son prix et sa nécessité autant pour la Russie où il y »a beaucoup de conquêtes à faire, que pour l'Europe, et c'est de bonne foi »et fermement, que je veux suivre les erremens politiques de feu l'Empereur; »Si comme Grand-Duc et comme soldat j'ai pu avoir d'autres idées, celles »d'un Empereur en sont bien différentes; un Souverain voit les choses dans »leur ensemble et sous des points de vue nouveaux, et sans l'affaire de la »Grèce j'aurais assez de besogne dans mon propre pays, pour m'y livrer »exclusivement pendant tout mon règne.«

»Je vais Vous parler avec franchise, car malgré la couleur de Votre »habit, j'aime à Vous regarder comme un des Nôtres.«

»Mon frère m'a légué des affaires bien sérieuses, nulle autant que celle »de l'Orient; *Il allait enfin la terminer*, lorsqu' une mort prématurée nous »l'a ravi. Je dois nécessairement y mettre une fin prompte, car autrement elle »deviendrait une source de pénibles complications pour moi et elle ne saurait »sous aucun rapport me rester sur les bras; cependant il ne faut pas non »plus penser que je veuille y donner tête baissée. *Je ne demande pas mieux* »*que de me concerter avec tous mes Alliés* dans une question, dont je sens »vivement l'importance et pour Eux et pour la Russie; *mais je ne puis pas* »*rentrer dans l'ancien système d'argumentations;* tout a été dit de part et »d'autre, la matière est épuisée. S'Ils ne peuvent ou bien ne veulent pas agir »d'accord avec moi et qu'Ils m'y obligent, mon attitude bien différente de celle »de feu l'Empereur me prescrira d'en finir. *Ne Vous y méprenez pas; ce n'est* »*pas avec un, ni avec deux, mais avec tous mes Alliés, que je veux terminer* »*cette affaire;* je désire la paix avec l'Orient, elle m'est nécessaire; *pour cela* »*Vous devez comprendre, que le retour de mon Ambassadeur à Constantinople* »*doit être le véritable gage d'une réconciliation sincère; mais non pas le sig-* »*nal de nouvelles querelles ou d'une guerre. Je le répète, si un des Alliés me* »*manque, il faudra que j'agisse par moi-même et Vous pouvez croire, que* »*je n'en serai pas embarrassé.*«

Cette personne observa alors, que toute levée de bouclier en Europe pouvait être suivie de conséquences déplorables et que le désir bien manifeste de sa Cour était, que les choses pussent s'arranger sans l'emploi de moyens aussi dangereux; que les appréhensions naturelles des Cabinets avaient été en partie causées par la pensée, qu'un démembrement de la Turquie ou même l'occupation de quelques unes de ses Provinces, suite possible d'une guerre, aurait pu entraîner quelque changement dans l'état des possessions des Puissances, tel qu'il avait été réglé par les derniers Traités, ce qui n'aurait pu

Digitized by Google

avoir lieu sans faire naître de graves complications en Europe; mais que les assurances solennelles de feu l'Empereur Alexandre avaient été heureusement de nature à les rassurer sur ce point.

L'Empereur ne le laissa point achever et lui répondit »quant à cela, je »Vous donne ma parole d'honneur, que je suis prêt à prendre les mêmes »engagemens que feu mon frère *et qu'il n'entrera jamais ni dans ma volonté, »ni dans mes désirs, ni dans mes intentions d'ajouter un pouce de terrain aux »dimensions déjà bien fortes de la Russie; je suis disposé à fournir les assu»rances formelles, qu'on désirera à ce sujet*, mais je le répète, *si tous les »Alliés* ne marchent pas d'accord et de bonne foi dans le but de terminer au »plustôt cette affaire, alors Ils m'obligeront à l'entamer et à la finir tout seul. »Regardez même cette détermination comme prise dans l'intérêt de l'Europe: »car je vois moins d'inconvéniens pour sa tranquillité à ce que je fasse ce »qu'exigeront les circonstances, à moi tout seul, que de le faire avec un ou »deux des Alliés au risque de les diviser. Qu'en arrivera-t-il? Ils me verront »agir et peut-être, s'Ils m'observent de près, n'y perdrai-je rien dans leur con»sidération et dans leur estime.«

Telles sont, les idées et les dispositions de l'Empereur, lorsque son Cabinet est à la veille de nous livrer un travail sur cette épineuse question.

VII. 6.

Lettre du Comte de Clam au Prince de Metternich.

St. Petersbourg le 2 Mars 1826.

En quittant St. Petersbourg j'éprouve un regret véritable d'avoir encore devant moi trois longues semaines qui me séparent du moment, où j'aurai le bonheur de me trouver auprès de Votre Altesse.

Mon séjour dans cette capitale a été riche d'intérêt, et j'espère l'avoir mis à profit pour rectifier et compléter mes idées sur cet Empire. Le moment a été propice; la confiance avec laquelle Mr. le Comte Lebzeltern a bien voulu me traiter m'a offert le guide et l'appui le plus sûr; j'ai eu en outre le bonheur de puiser à d'excellentes sources, tant par des rapports que j'ai été à même de renouveler ou établir avec des personnages importants de ce pays-ci, que par ceux dans lesquels je me suis trouvé avec les membres les plus marquans du Corps Diplomatique. J'ai eu soin, mon Prince, de consigner dans un Mémoire, dont la rédaction m'occupera encore pendant le voyage toutes les

Digitized by Google

observations que j'ai été à même de faire ici. Aujourd'hui je me bornerai à soumettre à Votre Altesse celles qui me paraissent d'un intérêt plus particulier et qui pourront servir à jetter du jour sur les questions du moment.

Vous serez sans doute frappé, mon Prince, du langage en apparence très différent que l'Empereur a tenu à Monseigneur l'Archiduc sur l'affaire d'Orient dans deux conversations, *séparées l'une de l'autre par un intervalle de peu de jours et par l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre.* Dans la première de ces conversations *(rapport Nr. 9. A.)* l'Empereur a énoncé clairement cette tendance d'en finir le plutôt possible avec l'affaire d'Orient, et de marcher seul à ce but, si l'accord des grandes puissances n'y menait pas bientôt. Votre Altesse verra par toutes les dépêches du Comte Lebzeltern, combien ce langage de l'Empereur était conforme à celui du Comte Nesselrode; ma dépêche secrète en date du 26 Février dans laquelle je Vous rends compte, mon Prince, d'une conversation avec Lord Strangford, démontre que cet Ambassadeur avait les mêmes notions sur la tendance du Cabinet Russe, et plusieurs conversations que j'ai eues depuis avec le Comte de Laferronnays sont venues à l'appui de l'opinion *que le Cabinet Russe s'occupe d'un grand travail sur l'affaire d'Orient et qu'il regarde comme son intérêt de premier ordre de la terminer.* Le Comte de Laferronnays a eu la bonté de me faire la lecture de ses communications à Mr. de Caraman; il est donc inutile que je les répète; je me bornerai à relever deux points principaux qui jettent encore plus de jour sur la situation de l'affaire telle que Mr. de Laferronnays la jugeait *avant* et *lors* de l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre. 1. L'Ambassadeur de France me dit positivement (la veille de l'arrivée de Ribeaupierre): L'Empereur éprouve un besoin urgent d'en finir avec l'affaire des Grecs; il la regarde comme un fardeau que lui a légué son frère, dont il *veut* être affranchi, et dont au besoin il saura s'affranchir tout seul. Qu'on y prenne garde, et qu'on ne compte pas *trop* sur sa patience et sur ses dispositions pacifiques. Il veut le maintien de la paix, mais il veut encore plus fortement la fin de cette affaire qui lui pèse et qui le gêne dans Sa marche comme administrateur. L'Etat de Son Empire réclame toute Son attention, et il ne veut pas être distrait pas des embarras politiques. On nous prépare un travail *que je regarde moi comme l'Ultimatum du Cabinet de Russie, et je pense que si nous ne voulons point nous exposer à voir la Russie marcher toute seule il faudra accepter cet Ultimatum pourvu qu'il soit humainement acceptable.* „2. Le lendemain de l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre, Mr. de Laferronnays qui sortait d'une conversation avec cet Envoyé, son ami intime, me disait: „Si le Cabinet Russe consent à combiner „avec nous des démarches à faire à Constantinople, ce ne sera jamais sans

Digitized by Google

„qu'on ait fixé *préalablement* ce qu'on fera en cas de refus de la part de la „Porte; car pour la chance d'une démarche infructueuse et qui ne menerait „qu'à de nouveaux pourparlers, les Russes ne s'y exposeront jamais; l'Em„pereur veut en finir, il doit le vouloir; mettons-nous dans sa position et „nous comprendrons son impatience. L'Empereur Alexandre aurait fait la „guerre malgré lui, mais il ne l'en aurait pas moins faite au printems. L'Em„pereur Nicolas la fera malgré lui, mais il ne l'en fera pas moins si on ne „parvient pas bientôt à s'entendre.“

J'ai cru, mon Prince, que ces détails ne seraient pas sans intérêt pour Votre Altesse. En les combinant avec les Dépêches du Comte Lebzeltern il est démontré que la tendance du Cabinet Russe *„d'en finir à tout prix“* et la volonté très décidée *„de s'occuper positivement* de la *question* d'Orient“ se trouvaient reconnues par tous les Diplomates instruits, et le rapport de l'Archiduc *Nr. 9. A.* a présenté l'Empereur parlant dans le même sens, et le Prince Guillaume de Prusse appuyant cette conviction.

Cependant l'Empereur a eu une nouvelle conversation avec l'Archiduc le 28 Février soir, le même jour, où le Comte de Laferronnays me fit les ouvertures ci-dessus énoncées; et dans cette conversation l'Empereur parla dans un sens qui ferait supposer de sa part une marche tout à fait nouvelle. Il sembla vouloir mettre tout à fait *de côté les Grecs qui ne sont que des rebelles;* il sembla vouloir restreindre la question *au terrain russe-turque,* et se proposer de vider Ses différends avec la Porte, sans y mêler la cause des Grecs.

Quelque soit le véritable sens de ces paroles, elles me paraissent d'un intérêt majeur. Cependant je crois qu'il y a entre ce langage de l'Empereur et les antécédens *plus d'analogie* que cela ne paraît au premier abord, et je ne saurais partager l'opinion que les paroles de l'Empereur doivent être considérées *comme les garants d'une solution de la grande question, conforme à nos voeux.* Permettez, mon Prince, que j'explique ma pensée telle que je l'ai énoncée à l'Archiduc au moment même où S. A. R. m'a communiqué cette conversation.

J'écarte la supposition que l'Empereur n'aurait tenu ce langage *péremptoire en apparence,* que pour ne pas devoir entrer en matière. Je l'écarte, quoique j'aie toujours crû remarquer que l'Empereur n'a jamais parlé de cette affaire à l'Archiduc autrement que de manière à prévenir toute discussion, mais cette fois-ci il paraît avoir voulu parler clairement.

Dans la supposition donc *que l'Empereur ait effectivement voulu énoncer son opinion décisive*, il faut en peser les conséquences immédiates, et pour

Digitized by Google

cela il me paraît nécessaire de combiner le langage de l'Empereur avec les antécédens. Il me paraît démontré que l'Empereur ne peut pas avoir pris une décision toute nouvelle dans une affaire de cette importance, pour ainsi dire du jour au lendemain, et quelle que soit la confiance avec la quelle il traite l'Archiduc, il ne peut pas avoir voulu énoncer sa décision sans se concerter avec le Comte Nesselrode. Le Comte Nesselrode avait *dit* au Comte Lebzeltern peu de jours avant: »Laissez-nous faire, nous arrangerons cette affaire-là, et »vous serez étonnés de voir comme nous nous en tirerons.« L'Empereur lui-même a énoncé vis-à-vis de l'Archiduc la volonté de terminer cette affaire. Le Comte de Laferronnays savait positivement que le Cabinet Russe s'occupe d'un travail qu'il faudra considérer comme son Ultimatum, et la tendance de ce Cabinet *de terminer cette affaire à tout prix et même au risque de marcher seul*, était démontré aux yeux des Ambassadeurs de France et d'Angleterre et du Comte Lebzeltern. Voilà des antécédens indubitables. Il s'agit de les combiner avec le langage de l'Empereur dans sa conversation du 28, et il me parait qu'on y trouve *analogie pour le fond de la chose* plutôt que divergence, qui se borne aux accessoires.

La tendance du Cabinet Russe ci-dessus énoncée, ne se trouve nullement démentie par les paroles de l'Empereur; au contraire, le projet de marcher seul est plus clairement prononcé, et en dernière analyse, cette ouverture de l'Empereur n'est peut-être autre chose que le sommaire de ce travail que son Cabinet prépare, et que le Comte Nesselrode fait attendre. Ce Ministre a pour ainsi dire prévenu le Comte Lebzeltern qu'on travaillait à un projet tout à fait nouveau: le biais auquel l'Empereur parait vouloir recourir de mettre de côté les Grecs et de ne s'occuper que de ses démêlés russo-turques, pourrait bien donner la solution du problème que le Comte Nesselrode a eu l'air de promettre, et dans cette supposition rien ne serait plus facile à expliquer que l'influence si prompte que l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre semble avoir exercé sur le *langage* de l'Empereur; car dès que nous n'y voyons pas une nouvelle décision, mais seulement l'énonciation de celle qu'on préparait depuis quelque tems, il est clair que le langage tenu par l'Empereur notre Maître à Mr. de Ribeaupierre et l'expression si claire dont V. A. s'est servi »que cette question était *à laisser* ou à *prendre* pour le nouveau Monarque,« offrait à l'Empereur Nicolas une excellente occasion pour se prononcer.

Quelles seront les conséquences de cette marche de l'Empereur Nicolas, dans le cas où elle se trouverait irrévocablement décidée dans le sens de ces paroles adressées à l'Archiduc? On ne parlera donc plus des Grecs, mais on tiendra à Constantinople un langage énergique au sujet de tous les griefs pré-

Digitized by Google

tendus, et plus ou moins imaginaires. L'Empereur est pacifique, et il ne tiendra ce langage *qui peut mener à une rupture*, qu'en vertu de cette supposition erronée des Russes *„qu'il ne faut qu'une démonstration guerrière vis-à-„vis de la Porte pour la porter à toutes les concessions.*" Si cependant cette supposition se trouvait démentie, l'Empereur serait entraîné dans une guerre sans le savoir et sans l'avoir voulu, et par le fait de cette guerre il porterait le secours le plus efficace aux Grecs tout en les traitant *de rebelles;* et même dans le cas où — contre toute attente — le Divan se montrerait aussi débonnaire que les Russes le supposent, l'Empereur se trouverait toujours agir favorablement aux Grecs par les seules menaces qu'il ferait entendre à Constantinople, quelle que soit sa circonspection de n'y point mêler le nom de ces Insurgés.

C'est dans cette situation des affaires si fertile en conjectures, qu'arrive le Duc de Wellington. Il est sûr que les regrets de Lord Strangford de voir partir l'Archiduc dans ce moment intéressant sont faits pour être vivement partagés; néanmoins le séjour de l'Archiduc ayant atteint le terme où il pourrait commencer à être en quelque sorte génant pour l'Empereur et où par conséquent il cesserait de remplir son but, Mr. le Comte Lebzeltern n'a pas cru que l'arrivée du Duc de Wellington dut apporter quelque changement aux projets de départ de S. A. R., et m'étant abouché là-dessus avec ce Ministre qui a bien voulu savoir ma manière de penser à cet égard, j'ai parlé dans ce sens à l'Archiduc. La mission de ce Prince a réussi à merveille à cette Cour, et il laisse ici une impression plus avantageuse qu'on ne saurait le dépeindre. Le tems me manque aujourd'hui pour en parler en détail, mais je suis sûr, mon Prince, qu'à notre retour Vous apprendrez avec intérêt tout ce que j'aurai à dire à Votre Altesse à ce sujet.

Tout ce qui tient directement à ce pays-ci et à ses rapports intérieurs dans ce moment mémorable, a été l'objet des observations les plus assidues de ma part. Je me bornerai, mon Prince, à Vous parler le plus succinctement possible de l'impression que m'a fait la personne du nouvel Empereur, et des idées que fait naître en moi le commencement de son règne. L'Empereur Nicolas a certainement le rôle le plus difficile mais aussi le plus susceptible de lui faire acquérir de la véritable gloire qui puisse tomber en partage à un Souverain. Si on juge de sa position et de l'Etat dans le quel se trouve la Russie avec cette impartialité qui impose silence aux sentimens même les plus louables et aux préjugés les plus innocents pour ne s'occuper que de la vérité, on est forcé de convenir que les immenses difficultés qui marquent le chemin du nouveau Monarque ne proviennent point de ce qu'il est difficile de régner

Digitized by Google

après un Souverain tel qu'Alexandre, mais au contraire de l'inévitable nécessité sur laquelle l'Empereur Nicolas ne saurait se faire illusion, de changer entièrement le système dans lequel son Auguste frère a gouverné ce vaste Empire! L'Empereur a devant lui d'immenses chances de succès et de gloire, à côté de grands dangers et de difficultés effrayants. Un Prince réligieux, sévère dans Ses principes de morale, administrateur zélé, fidèle aux principes monarchiques, et doué d'un caractère excellent, lui a légué cet Empire, et il le lui a légué, dans un état de confusion et de crise qui forme dans toutes ses parties le contraste le plus frappant avec les principes et les sentimens de ce même Souverain; contraste d'autant plus affligeant puisqu'on ne saurait se dissimuler que ces résultats déplorables sont dûs en grande partie à des fautes graves, en partie à ce manque d'accord que des hommes pénétrants ont toujours remarqué entre les mouvemens de coeur de feu l'Empereur et l'exécution de sa volonté.

Aujourd'hui la Russie ressemble à un géant d'une force musculaire étonnante, mais dont la santé est altérée par un régime funeste. L'Empereur est intimement convaincu de cette vérité, et tout porte à croire qu'il veut mettre toute sa gloire à guérir les maux dont son Empire est affecté; il n'ignore pas que ce pays est riche en étoffe pour des mouvemens révolutionnaires, et plus riche encore en instrumens pour opérer ces mouvemens. Les révolutionnaires Russes ne se corrigeront pas plus que tous leurs confrères pour avoir manqué un coup d'essai; ils sont d'ailleurs sur un terrain qui leur offre mille chances, car les fautes du Gouvernement et l'état de misère et de malaise des Gouvernés sont toujours également chers aux fauteurs des révolutions, puisqu'ils y trouvent tantôt les prétextes, tantôt les moyens de leurs entreprises criminelles. Tout cela s'applique à la Russie; le mal est grand et l'application des remèdes est difficile. Il n'y a rien à espérer de la génération vivante, il faut donc se borner à la contenir et à la faire trembler, et il faut porter toute l'action des mesures de restauration sur la génération future. L'Empereur à assez de force de caractère et assez de fermeté pour parvenir au premier de ces buts; il a assez de pénétration pour voir la nécessité de travailler au second, mais ici les difficultés sont encore bien plus grandes et la première condition pour parvenir à les vaincre consiste dans l'abandon absolu du système que la présomption, la vanité et le manque de sain jugement ont suggéré jusqu'à présent au Gouvernement dans tout ce qui concerne *la civilisation* et les grandes questions administratives que ce mot embrasse. Et c'est là une entreprise à côté de laquelle celles de Piere-le-grand ne sont que des bagatelles. Tout ce que dit et tout ce que fait l'Empereur Nicolas porte à croire

Digitized by Google

qu'il est digne de la tâche immense que la providence lui a imposée, mais il lui faut du tems, même pour s'orienter et pour se former un plan d'opération, et *en attendant, les plaies qui couvrent malheureusement ce vaste Empire resteront ouvertes ou ne pourront tout au plus être traitée que par des palliatifs.* Toute cette complication est bien difficile, et ce qui l'augmente c'est la *pénurie* d'hommes dont l'Empereur pourrait attendre un secours efficace. Mais quels que soit la force des circonstances qui entravent la marche de ce Souverain, il donne lieu aux espérances les plus fondées pour le zèle, la fermeté et la persévérance qu'il mettra à les vaincre. C'est la providence qui décidera si ses efforts seront couronnés de succès ou s'il succombera au génie du mal; mais s'il réussit il élevera la Russie à un degré de prospérité et de splendeur immense; s'il succombe ce ne sera que les armes à la main ou au moins sans avoir jamais transigé avec le mal.

Voilà, mon Prince, le tableau fidèle des impressions que me laisse le nouveau Monarque. Celui que la Russie devrait pleurer comme un père et comme le père le plus jaloux de la gloire et de la prospérité de ses enfans, mais dont les bienfaits sont bien plus vite oubliés que les fautes, avait de *belles qualités;* son Successeur a certainement en lui les élémens d'un *grand caractère.* L'avenir décidera de leur développement.

Je suis venu ici avec l'idée que les voisins de l'Empire russe n'avaient guères des raisons de s'affliger trop vivement des troubles intérieurs dont la Russie s'est trouvée menacée. Depuis que nous connaissons la véritable nature de ces troubles il faut nécessairement abandonner toute idée de ce genre. La Russie révolutionnaire serait un fléau pour l'Europe; la Russie monarchique a besoin d'un siècle pour mettre de l'équilibre entre ses prodigieuses forces matérielles et ses forces morales dont le principe vital se trouve attaqué. Par conséquent il est de l'intérêt de l'Europe de soutenir de tous ses voeux et de tous ses efforts le Souverain qui parait appelé à opérer la Régénération de cet Empire colossal.

Je crois, mon Prince, que Vous aurez lû avec intérêt mon rapport sur la conversation que j'ai eu avec Lord Strangford. Il m'a encore tenu un propos que je crois nécessaire de rapporter à Votre Altesse, parce qu'Elle saura juger de l'intention qui peut l'avoir motivé. Lord Strangford me parla de son dévouement pour Vous, mon Prince, et il y mit tout le feu imaginable. Il me dit à cette occasion les paroles suivantes: »Il y a une chose qui me donne »quelquefois à penser. Le Prince est si calme, si froid et par là même si »supérieur, il est si ennemi de toute précipitation, et cependant il en met »quelquefois dans ses ouvertures verbales. Lorsqu'il est bien pénétré d'une

Digitized by Google

„conviction, et fortement occupé d'une idée, il croit l'autre à son niveau et „sur la même ligne; il lui en dit trop à la fois; il l'effarouche, et l'autre lui „échappe.“ Ces paroles, que je cite scrupuleusement. furent suivies de nouvelles protestations des sentimens les plus sincères pour Votre Altesse.

Vous trouverez, mon Prince, dans le rapport de l'Archiduc *Nr. 9. C.* des propos de l'Empereur sur le Comte Lebzeltern. Ils correspondent à tout ce que je vois et à tout ce que j'entends ici. On est honteux aujourd'hui de la conduite qu'on a tenu vis-à-vis de Comte Lebzeltern, on voudrait pouvoir se rétracter, et on ne parle que des regrets qu'inspire son rappel.

VII. 7.

Projet de note à remettre par Mr. de Minciaky à la Porte Ottomane.

Le Soussigné etc. etc. a reçu de l'Empereur Son Maître, l'ordre de faire à la Porte Ottomane la communication suivante.

Dans la Conférence du 1 (13) Octobre 1825 après avoir démontré encore une fois aux Ministres de S. H. combien l'état actuel de la Valachie et de la Moldavie est différent de celui qui a précédé dans ces provinces les troubles de 1821 et qui devait y être rétabli complettement, suivant les promesses données par la Porte Ottomane à l'Ambassadeur de S. M. B.; après avoir prouvé combien le système adopté par le Gouvernement Turc envers les Principautés est dérogatoire à leurs privilèges comme aux traités par lesquels la Russie en est constituée garante; après avoir enfin signalé, d'un côté les inévitables résultats de la conduite du Divan envers le peuple et les Députés Serviens, de l'autre, le droit que possède la Russie de réclamer, en faveur de cette nation, l'exécution des clauses de l'Art. VIII. du traité de Boucarest, le Soussigné a remis aux Ministres de S. H. d'ordre exprès de l'Empereur Alexandre de glorieuse mémoire, une protestation formelle contre toutes les mesures que la Porte Ottomane persistait à prendre en contravention aux traités et à ses propres engagemens.

Dès son avénement au trône, un des premiers soins de S. M. l'Empereur Nicolas a été d'examiner avec la plus scrupuleuse attention, tous les motifs des différends qui se sont élevés entre la Russie et la Porte Ottomane, et nommement toutes les circonstances des discussions qui ont amené de la part de l'Empereur Alexandre, la protestation dont il s'agit.

C'est avec un profond regret que S. M. I. vient d'acquérir la conviction, qu'elle n'avait été que trop justifiée par les actes du Gouvernement turc, que

Digitized by Google

depuis l'époque où elle se trouve entre ses mains, elle n'a provoqué aucune détermination qui puisse faire espérer à la Russie le redressement de ses légitimes griefs, et que par une déplorable fatalité, la noble modération du Monarque dont l'Europe entière déplore la perte, Sa politique à l'égard de la Porte Ottomane et tous les droits que Lui donnaient des traités solennels et des promesses positives, sont également méconnus.

Nul doute, que dans cette position, après cinq années d'une longanimité sans exemple, S. M. ne fut pleinement autorisée à l'adoption immédiate des mesures que faisoit prévoir la protestation de Son Auguste Prédécesseur; mais héritier des principes de l'Empereur Alexandre, l'Empereur Nicolas veut, comme Lui, donner à la Porte Ottomane la preuve de Ses intentions pacifiques; Il veut ajouter une occasion de plus à toutes celles qu'a déjà eues le Divan de satisfaire aux justes réclamations de la Russie; Il veut même que tout motif de discussion ultérieure entre les deux Empires disparaisse, que désormais leurs mutuels rapports soyent dégagés de toutes les questions qui dès l'année 1816 les ont rendus précaires et pénibles; que les liens de paix et d'amitié qui les uniront à l'avenir, offrent des garanties réelles d'une longue durée; qu'en un mot, la Porte Ottomane trouve dans la franchise de S. M. le meilleur témoignage des dispositions conciliantes qui l'animent.

Espérant que S. H. saura apprécier des vues aussi loyales, l'Empereur charge le Soussigné de déclarer par la présente Note à S. E. le Réis-Efendi, que malgré la protestation qui Lui a été remise le 1 (13) Octobre 1825, et qui devait être la dernière démarche de persuasion fait par la Russie auprès de la Porte Ottomane, S. M. I. invite encore une fois le Gouvernement Turc à prendre en mûre considération les argumens sur lesquels le Soussigné a fondé des réclamations contre l'état de choses qui continue à exister dans les Principautés de Valachie et de Moldavie, contre l'inexécution des promesses faites par la Porte Elle-même au Vicomte de Strangford, contre le pouvoir et le mode de nomination des Basch-Beschlis-Agas, contre la présence des troupes qu'ils commandent dans les Principautés, contre la détention des Députés Serviens et le refus du Gouvernement turc de reconnaître la fidélité de la nation qu'ils représentent par la reforme des abus dont elle se plaint, et la concession des privilèges qui lui ont été garantis.

A ces demandes dont la justice a été si souvent démontrée, qu'elle n'a pas besoin de développemens nouveaux, s'associe encore un double grief non moins juste, non moins essentiel de redresser, et que chaque jour fortifie et aggrave.

Digitized by Google

La note officielle présentée par le Soussigné à la Porte Ottomane le 21 Juin (3 Juillet) 1825, relativement à la position de la Valachie et de la Moldavie, demeure jusqu'à présent sans réponse, et nulle réponse non plus n'a été faite par le Divan à la protestation du Soussigné en date du 1 (13) Octobre suivant.

Plus se prolonge l'intervalle qui sépare le moment actuel des époques où le Soussigné a effectué ces deux démarches, plus l'Empereur est en droit d'exiger la réparation éclatante d'un silence contraire à tous les usages comme aux égards que commande la dignité de la Russie, et plus la Porte Elle-même doit sentir la nécessité d'effacer de pénibles impressions par un irréfragable témoignage de ses vrais sentimens.

Mais, ainsi qu'il a été observé plus haut, ce n'est pas seulement le présent qui motive la sollicitude amicale que l'Empereur manifeste à la Porte Ottomane, c'est aussi l'avenir que S. M. I. embrasse dans Sa prévoyance, et ce n'est pas vers une réconciliation momentanée qu'Elle croit utile de tendre, c'est sur les moyens d'établir et de consolider entre les deux Gouvernemens des rapports stables, des rapports sans nuage et sans discussion ultérieure, qu'Elle appèle aujourd'hui l'attention de S. H. et de Ses Ministres.

Or la Porte ne peut se dissimuler, que tant que subsisteront entre la Russie et l'Empire Ottoman, les questions que le Baron Stroganoff a travaillé à résoudre pendant sa résidence à Constantinople, tant qu'une transaction complète et définitive, en satisfaisant à tous les droits et à tous les intérêts qu'il avait ordre de soutenir, n'aura mis un terme aux réclamations qu'il a été dans le cas d'énoncer ou de combattre, le Cabinet de St. Petersbourg et le Divan se trouveront toujours dans des relations qui, loin de cimenter entre eux des liens solides, ne feront que produire de perpétuels débats, d'inévitables ressentimens, et un état de choses constamment voisin de plus fâcheuses extrémités.

L'Empereur Se flatte que la Porte sera frappée des inconvéniens d'une telle situation; Il se flatte, qu'elle n'aura pas de peine à calculer la bienfaisante influence d'une combinaison, qui, aussi facile à réaliser qu'à comprendre, détruirait tous les motifs de plainte que la conduite du Gouvernement Turc a donnés en dernier lieu à la Russie, qui ferait évanouir le danger d'une complication imminente et qui en préviendrait le retour qui offrirait à S. M. I. le témoignage de déférence qu'Elle doit nécessairement attendre après tant de refus et de délais, et qui autoriserait l'espoir des salutaires résultats attachés à un rapprochement durable.

C'est dans cette persuasion, c'est afin d'assurer à la Porte tous les avantages dont l'apperçu précède et dont l'évidence n'exige pas de preuves,

Digitized by Google

que l'Empereur a confié au Soussigné le soin de signaler à S. E. le Réis-Efendi l'utilité, la nécessité même des mesures suivantes.

Pour exécuter les traités qui ont garanti les privilèges de la Valachie et de la Moldavie, la Porte Ottomane satisferait aux demandes rappelées par le Soussigné dans sa protestation du 1 (13) Octobre 1825, et conséquemment les Principautés seraient remises sous tous les rapports dans la même position où elles étaient avant les troubles de 1821, le mode de nomination, les attributions et l'autorité des Basch-Beschlis-Agas, ainsi que le nombre, les fonctions et la nature des Beschlis, seraient absolument tels qu'avant cette époque, en un mot, l'état de choses voulu par les traités serait parfaitement rétabli dans ces Provinces.

Pour témoigner de justes égards au caractère dont les Députés Serviens sont revêtus, la Porte les remettrait en pleine liberté sans aucun délai, et pour reconnaître la fidélité de la nation Servienne, la Porte conviendrait du principe de régler de concert avec elle, les privilèges dont la jouissance lui a été promise.

Pour réparer ses procédés hostiles envers la Cour de St. Petersbourg, la longue inexécution des promesses faites au Vicomte Strangford, et le silence opposé aux représentations du Cabinet Impériale, pour anéantir tout sujet de différend dans les relations futures des deux États, la Porte, en adoptant, à l'égard des Principautés et de la Servie les déterminations mentionnées ci-dessus, chargerait des Plénipotentiaires de se rendre sur les frontières de Russie, et de déclarer qu'ils sont autorisés à entrer en négociation avec des Plénipotentiaires de S. M. I. sur toutes les questions qui ont été discutées à Constantinople depuis l'année 1816 jusqu'à l'année 1821 par le Baron de Stroganoff en vertu du traité de Boucarest, et à faire de ces questions la matière d'une transaction complète d'autant plus désirable, que seule elle peut établir entre la Russie et le Divan de vrais rapports de paix, d'amitié et de bon voisinage.

Les mesures qui viennent d'être indiquées seraient non seulement toutes consenties, mais toutes complétement exécutées par la Porte Ottomane, tant à Constantinople que dans les Principautés, dans le terme de six semaines à compter du jour où la présente Note lui est adressée.

Telles sont les demandes définitives que l'Empereur ordonne au Soussigné de porter à la connaissance du Gouvernement de S. H.

Il n'aurait dépendu que de S. M. I. de regarder comme terminée toute négociation ultérieure avec lui, par le résultat de la Conférence du 1 (13) Octobre 1825. Il n'aurait tenu qu'à l'Empereur d'employer dès ce moment les

Digitized by Google

moyens les plus efficaces de faire respecter ses droits et ses traités. Mais dans cette grave conjoncture S. M. I. n'a encore écouté que Ses dispositions pacifiques, ainsi que Sa modération, et Elle croit incontestable, qu'en exprimant à la Porte Ottomane le désir de voir disparaître simultanément tous les griefs de la Russie, et jusqu'au germe d'une discussion nouvelle, Elle donne à S. H. la plus forte preuve d'amitié qu'Elle puisse lui fournir, le plus réel motif de confiance et de sincérité.

Le Soussigné terminera la tâche que lui imposent les instructions de Son Auguste Souverain en prévenant la Porte Ottomane que, si contre la légitime attente de l'Empereur les mesures indiquées dans les trois demandes que renferme le présent office n'avaient pas été mises *complètement* à exécution dans le délai de six semaines, il quitterait aussitôt Constantinople, et qu'il serait facile aux Ministres de S. H. de prévoir les conséquences immédiates de cet évènement.

Le Soussigné etc. etc.

Protestation remise au Protocole de la Conférence du 1 (13) Octobre 1825.

Depuis l'époque fatale, où des évènemens à jamais déplorables forcèrent la Cour Impériale de Russie d'interrompre ses relations d'amitié avec le Gouvernement Ottoman, Elle n'a opposé à l'infraction de ses traités et à la violation de ses droits, que le calme de la raison et une générosité peut-être sans exemple.

Toujours également disposée à prêter la main à un rapprochement sincère, Elle a donné des preuves éclatantes de ses sentimens pacifiques, toutes les fois que la Porte a manifesté des intentions analogues.

Tant de modération et de longanimité aurait dû imprimer à la marche de la politique du Divan, cet esprit de conciliation et ce respect pour des droits acquis, dont la Russie avait fait Elle-même la base de sa politique. Forte de la justice de ses réclamations et connaissant les embarras où se trouve placé l'Empire Ottoman, Elle ne voulut point les augmenter en insistant trop vivement sur la réparation de tant de griefs qu'Elle avait à articuler, et profitant des premiers progrès qu'avait fait l'oeuvre de la conciliation, Elle se borna à exiger l'évacuation des Principautés de Valachie et de Moldavie par les troupes Ottomanes et le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans ces provinces, tel qu'il avait existé au commencement de 1821. Elle y ajouta

Digitized by Google

l'assurance positive qu'aussitôt que cette condition serait remplie, Elle rétablirait ses anciennes relations diplomatiques avec l'Empire Ottoman. Elle donnait ainsi des preuves d'une bienveillance sans bornes.

On était fondé à en espérer le succès et à voir accueillir la demande de la Russie avec sincérité et bonne foi. Elle était juste et légitime; elle était commandée par des devoirs sacrés et des droits positifs; le Gouvernement Ottoman ne pouvait se soustraire à l'obligation qu'il avait de l'accueillir et en effet il reconnut cette obligation en principe, dans une Conférence qui eut lieu le 27 Avril 1824 avec l'Ambassadeur de S. M. Britannique, et en promit formellement l'exécution le 29 Juin de la même année.

C'est sur la foi d'engagemens si solennellement contractés, que le Chargé d'affaires de Russie remit sa lettre de créance; elle était fondée sur ces engagemens et leur exécution complette était la condition sine qua non du rétablissement des relations entre les deux Empires.

Il était donc permis de s'abandonner à l'espoir que la Porte s'empresserait de les remplir dans toute leur teneur et de rasseoir ainsi sur des bases durables ses nouveaux rapports avec la Russie. Cependant il ne fut reconnu que trop tôt que ces promesses, d'abord éludées par des delais, étaient révoquées et dénaturées par quelques concessions matérielles sur le nombre des troupes. Le charge d'affaires pouvait au moins se flatter que sa démarche qui faisait voir jusqu'à quel point était conciliante la politique de sa Cour serait appréciée par la Porte et amenerait à la fin l'accomplissement des engagemens contractés officiellement avec l'Ambassadeur d'Angleterre.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi; les Principautés sont encore dans ce moment occupées militairement et les Chefs des troupes y exercent une influence, qui est incompatible avec les privilèges des Valaques et des Moldaves.

Un tel état de choses, un tel mépris de toutes les obligations n'a pu que donner lieu aux plus justes comme aux plus vives réclamations, après des délais sans exemple qui n'ont eu d'autre résultat que d'amener la déclaration qui vient d'être faite, que tout est rétabli comme autrefois, que les troupes qui se trouvent dans les Principautés ne sont que de simples Beschlis et qu'elles y sont nécessaires pour la sûreté du Pays, enfin que les Commandans militaires actuels sont remplacés par des officiers d'un rang inférieur, c'est-à-dire, que le même régime sera maintenu sous un autre individu et par l'influence de la Porte, qui lui donnera l'investitu re.

Un changement aussi évidemment illusoire, aussi peu d'accord avec les stipulations et qui ne concerne qu'une seule partie de ses réclamations ne saurait satisfaire la Cour Impériale de Russie.

Digitized by Google

Elle a prouvé à maintes reprises que s'il a existé de tout temps en Valachie et Moldavie une Garde Musulmane sous le nom de Beschlis, chargée de maintenir la police parmi les Tures qui se rendaient dans les Principautés pour des affaires commerciales, cette troupe n'était composée que de mercenaires au choix et à la solde des Hospodars; que les Chefs, qui étaient à la nomination des Princes, ne dépendaient que d'eux, ne jouissaient d'aucune influence, même d'aucune considération, n'étaient point installés par des firmans de Sa Hautesse, n'étaient par conséquent jamais regardés comme fonctionnaires de la Porte, ne correspondaient point avec elle, ne recevaient point ses ordres ni ceux des Pachas voisins; qu'ils n'exécutaient que ceux des Princes, qu'ils pouvaient être destitués par eux à volonté et enfin qu'ils ne commandaient pas des troupes Ottomanes, mais de simples Beschlis.

Qu'aujourd'hui au contraire les Basch-Beschlis sont nommés par la Porte et institués par des firmans, ne dépendent que d'elle, qu'ils commandent non pas quelques Musulmans soldés par eux sur l'autorisation des Princes mais de véritables troupes Ottomanes, dont le nombre est hors de toute proportion avec celui des anciens Beschlis: que bien loin d'être dans la dépendance et sous les ordres des Hospodars, ce sont ces Chefs militaires qui exercent, de l'aveu même de la Porte, sur leur conduite et sur leur administration l'influence la plus pernicieuse et sont investis d'un pouvoir discrétionnaire ainsi qu'il n'y a que trop d'exemples.

Les mêmes motifs de réclamation subsistent donc encore aujourd'hui dans toute leur force.

Des troupes Ottomanes occupent les deux Principautés de Valachie et Moldavie.

Leur présence est fatale et onéreuse, elle cause la ruine du pays.

Elle est une infraction manifeste des privilèges de ces Provinces et des Traités qui les ont garantis.

Elle est une violation des engagemens contractés par la Porte vis-à-vis de l'Ambassadeur d'Angleterre, par lesquels les Ministres Ottomans avaient officiellement promis, que les troupes seraient retirées, qu'il n'y aurait dans les Principautes à l'avenir que de simples Beschlis et que l'ancien status quo serait rétabli.

Ainsi, lorsque la Cour Impériale de Russie exige, que les Principautés soient remises sous tous les rapports dans la même condition où elles étaient antérieurement aux troubles de 1821, que le mode de nomination, les attributions et l'autorité des Basch-Beschlis-Agas, ainsi que le nombre et les fonctions des Beschlis, soient absolument tels qu'ils étaient avant cette époque; en un mot

Digitized by Google

que l'état des choses voulu par les traités, soit parfaitement rétabli dans ces Provinces, Elle ne fait qu'user des droits que Lui assurent ces traités et les déclarations récentes de la Porte.

Elle n'a donc demandé qu'une chose juste et légitime; Elle la demande encore.

Tout ce qu'il était possible de faire pour engager la Sublime Porte, par des ouvertures franches et amicales, par le langage le plus bienveillant à reconnaître ses obligations et l'évidence des droits de la Russie, a été tenté sans réserve par la Cour Impériale de Russie. Les négociations se sont terminées sans succès, mais d'une part elles ont mis dans tout leur jour la longanimité de Sa Majesté Impériale et la pureté et la droiture de ses intentions généreuses, de l'autre elles ont constaté solennellement la marche suivie jusqu'à ce jour par la Porte, ses réponses toujours évasives et illusoires et un système attentatoire aux traités les plus positifs.

Sa conduite depuis cinq ans n'a offert que trop de preuves de cette disposition; elle y persévère.

Ainsi, n'ayant point reçu de la Sublime Porte de réponse, telle que les demandes de la Russie la réclamaient, il ne reste plus au Chargé d'affaires de Russie que de remplir un triste et pénible devoir: celui, de protester formellement contre les conséquences qui pourraient être tirées de la conduite de la Porte en déclarant:

Que la Cour Impériale pénétrée de ce qu'Elle doit à la conservation de ses droits et à la protection qui lui est dévolue sur les Valaques et les Moldaves, lesquels, par une longue suite de malheurs, ont par là même acquis de nouveaux titres à sa sollicitude, ne se désistera jamais d'une demande, de la justice de laquelle elle est convaincue.

Qu'elle n'adhérera à aucun acte ou innovation quelconque, que la Porte aurait fait ou ferait à l'avenir, contraire aux prérogatives des Provinces et des Traités qui les ont confirmés, et en suite des évènemens qui ont contraint la Russie d'abandonner provisoirement l'exercice de sa protection et de sa surveillance tutélaire.

Qu'elle se réserve à cet effet d'employer tous les moyens qu'Elle estimerait convenables pour assurer l'inviolabilité de ses droits, et enfin

Qu'Elle invite la Porte pour la dernière fois à faire de sérieuses réflexions sur les suites de la politique qu'elle adopte envers la Russie.

Digitized by Google

VII. 8.

Copie d'une dépêche de Mr. le Prince de Metternich à Mr. l'Internonce Baron d'Ottenfels, en date de Vienne le 14 Avril 1826.

Un Courrier expédié de St. Petersbourg à Mr. de Minciaky a porté à cet Agent des directions qui l'informent du choix de l'attitude que l'Empereur de Russie s'est décidé à prendre dans les affaires orientales. Les incertitudes sont ainsi arrivées à un terme, que nous ne saurions envisager comme malheureux, si la Porte a le bon esprit d'embrasser un parti sage et raisonnable, mais qui justifiera toutefois les avertissemens que nous n'avons cessé de lui donner.

Il serait impossible, que l'arrivée du Courrier de St. Petersbourg et les démarches que Mr. le Chargé d'affaires de Russie aura faites immédiatement après qu'il aura reçu les ordres de sa Cour, n'ayent fait une forte impression sur le Divan et excité une sensation égale dans le public de Constantinople. Le salut de l'Empire Ottoman et le maintien de la paix politique en Europe, se trouveront liés à l'effet qu'elles auront produit sur l'esprit du Sultan. Le moment présent est du nombre de ceux qui décident de tout un avenir. Nous manquerions donc à ce que nous devons à la cause générale, à nos relations habituelles d'amitié et de bon voisinage avec la Porte Ottomane, à ce que l'Autriche se doit à elle-même, si nous n'élevions pas notre voix à la hauteur de ces sentimens réunis.

Nous eussions déjà pu Vous donner quelques directions antérieurement à l'arrivée d'un Courrier expédié de St. Petersbourg le 29 Mars, mais qui n'est arrivé ici que le 12 Avril, si nous avions jugé utile de les asseoir sur des données particulières revêtues du caractère le plus confidentiel, et sur les notions très-satisfaisantes que nous commencions à acquérir sur l'attitude morale et la marche du nouvel Empereur. Mais nous nous en sommes abstenus, d'une part, dans la conviction que des points-de-vue devant avoir la valeur de conseils, ne sont bons à émettre que sur des bases fixes et parfaitement connues, et d'autre part, en réfléchissant à ce que les seuls raisonnemens ne suffisent pas vis-à-vis du Divan, et qu'il est nécessaire de pouvoir les appuier par des faits palpables. Nos instructions d'ailleurs, tant celles que Vous possédez depuis Votre arrivée à Constantinople, que celles qui Vous ont été spécialement adressées depuis le décès de l'Empereur Alexandre, ont dû nous rassurer sur Votre attitude et sur le parti le plus utile, qu'en toute occurrence Vous sauriez tirer, tant de la juste influence que notre Cour est en droit

Digitized by Google

d'exercer sur les déterminations définitives du Gouvernement Ottoman, que du crédit personnel dont Vous jouissez près de celui-ci.

Aujourd'hui, que les explications précises du Cabinet de Russie nous ont été adressées, aujourd'hui, que nous connaissons les termes de l'office que Mr. de Minciaky a reçu l'ordre d'adresser au Réis-Efendi, que nous reste-t-il à faire? La solution de cette question se trouve toute entière dans l'énoncé du fait: „que nous n'avons qu'à répéter des paroles proférées dans les diver-„ses phases d'une même affaire, à persister dans les mêmes conseils, enfin, „à demeurer en tous points conséquens avec nous-mêmes!"

Si cette conviction est un juste sujet de satisfaction pour l'Empereur notre Auguste Maître; nous devons, d'un autre côté, reconnaître, que dans l'affaire compliquée et tédieuse que le règne précédent Lui avait léguée, l'Empereur de Russie actuel a choisi, parmi plusieurs attitudes possibles, la plus simple et la plus claire. Or, ce ne sont pas ceux qui veulent le mal, qui d'ordinaire font un choix pareil.

Une question qui sera élevée par plus d'un esprit superficiel (mais qui n'en est pas une pour nous), est sans doute celle, si l'Empereur de Russie n'aurait pu laisser tomber toute la complication? Notre conviction non seulement la tranche, par une négative décidée, mais elle se prononce directement en faveur du choix que Sa Majesté Impériale a fait entre les partis qu'Elle avait à prendre. Là où le mal existe indubitablement, où il est évident et, sous plus d'un aspect, même flagrant, ce sera toujours en abordant l'affaire du côté le plus simple et le plus facile à définir, que l'homme d'État est sûr de bien agir.

Nous, pour notre part, avons passé des années à démontrer, que dans la complication qui occupait les Cours, il existait un déplorable amalgame de deux objets aussi distincts de leur essence, que le sont et le seront toujours, d'une part, les réclamations entre deux Puissances dérivant du texte de Traités, et de l'autre, une insurrection de sujets contre leur maître. Nous ne sommes ainsi pas en droit de blâmer, que les deux objets se trouvent enfin séparés catégoriquement.

Notre sentiment n'a de même jamais dévié de la persuasion, qu'une affaire entre deux Puissances ne saurait être arrangée mieux et plus convenablement, que par les parties directes, et ce sentiment a été justifié dans l'occurrence par des déclarations précises et uniformes des Cours de St. Petersbourg et de Constantinople; nous n'avons ainsi rien à redire à la détermination de Sa Majesté Impériale de Russie, d'entrer en négociation immédiate pour l'applanissement des points de discussion entre Elle et le Sultan.

Digitized by Google

L'appel de Plénipotentiaires Ottomans et leur réunion avec des fondés de pouvoirs russes sur la frontière des deux États, est une question de forme ; elle doit avoir paru nécessaire à St. Petersbourg, et nous croyons même en avoir compris plusieurs motifs. Elle déplaira fortement à Constantinople. La Porte voudra-t-Elle courir les risques d'une perte, qu'elle pourrait peut-être regarder comme certaine, ou bien, ne portant pas aussi loin ses appréhensions, ceux de complications effroyables, dans une époque de faiblesse claire et démontrée ? Il y a en nous une voix qui nous dit, que tel ne saurait être le cas ; et cette voix est celle du sens commun, lequel dit aux Musulmans comme aux Chrétiens, à la Puissance comme à l'individu comparativement faible et gêné: qu'il y a erreur à sacrifier, dans les grandes affaires, le fond à la forme !

Votre action, Monsieur l'Internonce, ne sera ici rien moins que douteuse ou problématique ; elle sera dirigée tout entière au but de faire comprendre des vérités communes aux Conseils de Sa Hautesse.

Mr. le Duc de Wellington, ainsi que Vous l'aurez appris avant l'arrivée du présent Courrier, a transmis des directions analogues à celles que Vous recevez, à l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Constantinople. Je connais trop la pensée des Cours de Paris et de Berlin, pour ne point être certain, que Leurs Représentans près du Divan recevront également des instructions absolument conformes. Le fait d'une uniformité parfaite de jugement et d'action morale entre cinq Cabinets qui, dans le cours des dernières années, ne se sont guères rencontrés à Constantinople sur une ligne d'action également uniforme, et qui dans l'occasion présente n'ont eu aucun moyen de concerter Leurs avis, n'aura-t-il pas droit de frapper le Sultan ? Que nous resterait-il à penser de son jugement, si tel ne devait pas être le cas ; de sa prudence, s'il devait repousser une négociation qui portera sur des sujets de réclamation réciproque ; enfin, de sa bonne foi, s'il devait se refuser à s'expliquer même sur ce qu'il regarde sans doute comme conforme à son bon droit ?

Vous aurez à demander au Réis-Efendi une audience particulière, dans laquelle Vous lui ferez, dans les termes que Vous jugerez les plus convenables et les plus efficaces, la communication suivante:

»Sa Majesté l'Empereur ayant mûrement refléchi sur la démarche que »Sa Majesté Impériale de toutes les Russies vient de faire faire auprès de la »Porte, sur les avantages évidens qu'elle offre sous tous les rapports au Gou»vernement Ottoman, et sur les graves dangers qui seraient la suite inévitable »d'un refus prononcé dans les circonstances actuelles, croit remplir un des »premiers devoirs d'amitié et de bon voisinage envers le Grand-Seigneur, en

Digitized by Google

»donnant à Sa Hautesse, de Sa pleine et entière conviction, le conseil de satis-»faire aux propositions de Sa Majesté l'Empereur de Russie, et de nommer »des Plénipotentiaires chargés de traiter et de régler avec ceux de la Cour »de Russie, tous les points en contestation directe entre les deux Empires, »depuis 1816.«

»Il paraît impossible à Sa Majesté Impériale, que Sa Hautesse se mé-»prenne sur le caractère et le but de ces propositions, et qu'Elle ne recon-»naisse pas dans le désir de terminer à l'amiable des différends, dont notre »Auguste Maître ne se regarde pas comme juge et dont cependant Il croit »l'aplanissement final non seulement salutaire, mais indispensable, la preuve »d'une intention sincère de la part de la Cour de Russie, d'établir les relations »futures entr'Elle et la Porte sur une base solide, durable et dégagée de tout »sujet de controverse matérielle.«

»Sa Majesté Impériale se flatte donc, que Sa Hautesse partagera avec »Elle ce sentiment de confiance dans les nobles pensées et les vues pacifiques »et pures de Sa Majesté l'Empereur Nicolas, que Lui inspire la teneur même »de la demande que ce Monarque vient d'adresser à la Porte, et que le Grand-»Seigneur, n'écoutant dans ce moment décisif que ce qu'Il doit à la conser-»vation et au bien-être de son Empire, n'hésitera pas à saisir une occasion »aussi favorable, pour écarter à la fois tout ce qui a fait obstacle jusqu'ici »au rétablissement complet de la bonne intelligence entre Sa Hautesse et Sa »Majesté Impériale de toutes les Russies.«

»Il est dans l'intérêt et dans les voeux de l'Europe, qu'une paix durable »puisse s'établir entre la Russie et l'Empire Ottoman, et le seul moyen de »parvenir à ce but, est d'écarter définitivement tout motif de rupture entre »les deux Puissances. Or, ce résultat ne peut être obtenu, qu'à la suite d'une »transaction amicale entre les deux Puissances. Si la Porte se refuse à cette »transaction, c'est elle qui aura voulu la guerre et renoncé volontairement »à la sollicitude des Puissances, Ses amies, qui ne peuvent qu'approuver les »demandes dont Mr. de Minciaky est chargé et applaudir à l'esprit qui les »a dictées.«

Telle est la substance de la seule instruction précise qu'il nous soit possible de Vous donner. Aller au delà, ce serait ou nous mêler de l'affaire directe, ou supposer (et c'est ce que nous répugnons à admettre) une abnégation totale des règles de la saine raison dans le Divan, ou bien un sacrifice porté à cette aveugle obstination qui précipite les Etats dans l'abîme.

Je ne toucherai pas ici cette foule de scrupules et d'argumens que la faiblesse prête avec usure à ceux qui y ont recours; ces compromissions de

Digitized by Google

dignité, ces craintes de se prêter à des condescendances qui provoqueraient de nouvelles demandes, enfin, tout ce cortège de raisonnemens et de retranchemens, que le fort peut parfois opposer au faible, quand il sent le besoin de colorer ses refus. Il est une loi supérieure à toutes les considérations de ce genre; c'est celle de la nécessité; et le cas de la prendre pour guide nous semble décidément arrivé pour la Porte. Il ne saurait s'agir aujourd'hui à Constantinople de répugnances; il s'agit d'exister.

Vous agirez envers le Divan au seul nom de Votre Cour. Vous ferez valoir la considération, que nous ne nous gérons en aucune manière, ni comme des agens d'intérêts opposés à ceux de la Porte, ni comme juges des différends entr'Elle et la Russie. Notre attitude est conforme à un sentiment indépendant, à des calculs tout de bienveillance, enfin, à une profonde conviction de l'existence de nécessités absolues.

A mesure que Mrs. les Représentans des Cours recevront des instructions conformes aux présentes, ou qu'ils se croiront suffisamment autorisés à se ranger sur un terrain uniforme avec celui que je Vous trace, Vous Vous entendrez avec eux; et Vous trouverez dans cette uniformité même le moyen le plus naturel pour démontrer au Conseil de Sa Hautesse, combien les avis que nous lui adressons sont fondés et conformes à ses intérêts.

Je charge de la présente expédition un courrier qui a l'ordre de pousser jusqu'à Constantinople. Il m'a paru utile de joindre aux armes toutes de raison que nous Vous livrons, un appareil particulier.

Veuillez nous tenir avec suite au courant de ce qui se passera sur l'important lieu que Vous occupez.

Recevez etc. etc.

VII. 9.

Dépêche de S. A. le Prince de Metternich à Mr. le Baron d'Ottenfels, Internonce à Constantinople, en date du 14 Avril 1826, Vienne.

Nr. 2 secrète.

Le jugement que Vous trouvez énoncé dans la Dépêche précédente est en toute vérité celui que nous portons sur le choix de l'attitude que l'Empereur de Russie vient de prendre dans l'affaire orientale. Je ne puis Vous en fournir une preuve plus évidente qu'en Vous transmettant la copie ci-jointe d'une Dépêche que j'ai cru devoir adresser à Paris, peu après que nous avions reçu les premières notions détaillées par notre Envoyé à St. Petersbourg. Les

Digitized by Google

communications qui nous ont été faites depuis lors directement par le Cabinet de Russie lui-même, n'ont fait que nous confirmer dans notre premier apperçu.

Il s'agit ici, Monsieur le Baron, de se placer en face de grandes et évidentes vérités.

Nous regardons comme ayant cette valeur les thèses suivantes:

I. L'Empereur Nicolas n'a pas et il ne pourrait avoir la faculté d'opter entre la chance de laisser tomber en entier l'affaire turque et celle de la reprendre. Il a dû s'arrêter au dernier parti par deux raisons.

L'une est liée au fait incontestable que plusieurs des points en litige entre la Russie et la Porte, datent d'une période bien antérieure à l'insurrection des Grecs, et que, si le nombre des complications a été augmenté par ce déplorable évènement, leur somme entière cependant n'est point son oeuvre. Il ne nous appartient pas d'examiner, si la raison ou les torts dans les prétentions et les récriminations dérivant de la teneur des Traités, sans contredit fort mal faits et tout aussi fort mal exécutés, se trouvent du côté des Russes ou des Turcs; en admettant même qu'ils puissent tomber à la charge des deux parties, il n'en est pas moins vrai que des complications, liées aux Traités existent; qu'elles n'ont point été suffisamment éclaircies avant l'année 1821; que depuis cette même année elles se sont augmentées et que par conséquent elles doivent être de manière ou d'autre applanies. L'Empereur Nicolas ne serait, en saine politique, point le maître de regarder comme nulles et comme non-avenues les négociations entamées par Mr. de Stroganoff, et qui n'ont été que suspendues par son départ; il le serait tout aussi peu de regarder comme nuls et non-avenus les pourparlers qui ont eu lieu depuis la reprise des relations diplomatiques entre la Russie et la Porte; et si l'Empereur de Russie par une décision, à la quelle nous n'entrevoyons par de raisons plausibles et dont nous ne saurions trouver la formule, avait déclaré levées toutes les prétentions que Son Prédécesseur a formées du chef de la non-exécution vraie ou faussement supposée du Traité de Boucarest, encore les prétentions que la Porte a formellement articulées à la charge de la Russie en vertu des stipulations du même Traité, existeraient-elles et resteraient-elles ouvertes. Il faudrait donc tôt ou tard les satisfaire ou les démentir; ce n'est ainsi pas le Monarque russe, ce n'est de même pas le Sultan qui pourraient se reconnaître comme étant de leur domaine particulier, de regarder comme terminé ce qui en réalité ne l'est pas, et ce qui en justice, dans l'intérêt de la paix et du voisinage, doit l'être dans le plus bref délai possible. N'est-on pas en droit de reconnaître dans le retour même, que l'Empereur de Russie fait à l'époque

Digitized by Google

de l'année 1816, une démonstration patente de ces intentions foncièrement bienveillantes?

II. L'Empereur Nicolas ayant fait le double héritage des difficultés que lui a léguées son Prédécesseur du chef de la paix de Boucarest et de celui des errements postérieurs à l'année 1821, ce Prince n'avait le choix qu'entre deux alternatives; entre celle de rentrer dans la route qu'avait suivie l'Empereur Alexandre, et celle de s'en frayer une nouvelle. Il a préféré prendre le second de ces partis et il a décidément eu raison.

Il a eu raison de séparer, dans une même complication, les deux objets virtuellement distincts qu'elle renferme.

Il a eu de même d'accorder entre les deux objets, la préférence à celui qui seul est capable d'une définition claire et précise; qui de sa nature est franchement politique, lequel enfin est décidément du strict domaine de la Russie.

III. L'Empereur Nicolas en faisant aujourd'hui une démarche forte et même, si l'on veut, catégorique envers la Porte, vise-t-il à la guerre avec cette Puissance, ou bien ses voeux sont-ils éclairés et par cela même opposés à la rupture?

Deux calculs doivent nous servir de guide dans la solution éventuelle d'un dilemme qui renferme d'aussi graves conséquences. Le premier peut en conscience reposer sur les explications portant le caractère d'une entière franchise, dont l'Empereur Nicolas a usé dans ses relations intimes avec Mr. l'Archiduc. S. M. I. doit vouloir conserver la paix, ou bien se placer ouvertement en contradiction avec elle-même. Entre deux, il doit nous être permis de nous en tenir à la première de ces conjectures. L'autre calcul qui nous paraît digne de considération, peut trouver son explication dans le choix même de la marche adoptée par S. M. I. Si l'Empereur désire en venir à la guerre, que ne débute-t-il par elle? il aurait en sa faveur non-seulement le cri de la Russie, mais aussi celui de la fausse opinion publique de l'Europe entière, de cette puissance maligne que les amis du bon ordre combattent malheureusement si faiblement, que les hommes honnêtes et véritablement éclairés qui ne descendent point dans le for de leur propre conscience, peuvent encore se laisser diriger par elle, sans être exposés au risque d'être arrêtés dans leur course par autre chose que peut-être par le mal qui devra se trouver au bout de sa carrière. Il est incontestable que l'Empereur Nicolas *guerrier*, en offrant aux Turcs la négociation sur l'ensemble des questions liées à l'exécution *réciproque* des Traités, ne se serait réservé des chances de rupture en sa faveur que celles que lui prêteraient les adversaires eux-mêmes. Tel n'est pas à l'or-

Digitized by Google

dinaire la marche qu'adoptent, en liberté de choix, des conquérants et des ambitieux.

Cette remarque est tellement fondée en pratique, qu'un homme influant à St. Pétersbourg et ami des errements passés, a répondu à la demande qui lui a été adressée sur ses espérances, dans le cas que le Gouvernement Ottoman devait entrer dans la négociation, par l'exclamation significative, »dès »lors je regarderais tout comme perdu.« Cette exclamation ne peut être que l'accent de la vérité elle-même.

IV. Tout va dépendre ainsi du parti que prendra le Sultan. *Bien avisé, il devra accéder à la négociation.* Il devra y accéder, car en elle se réunissent tous les avantages en sa faveur.

Il aura immanquablement la guerre avec la Russie, s'il refuse les propositions qu'elle vient de lui adresser. Cette Puissance est prête; la Porte ne l'est pas; les généraux en chef des armées du midi viennent d'être appelés à St. Petersbourg; l'armée russe une fois en mouvement, qui l'empêchera de gagner la rive du Danube et qui la délogera par la suite des Principautés; qui empêchera l'insurrection immédiate de la Servie, la reprise de la révolution dans la Morée avec une force toute nouvelle, l'arrivée d'une nuée d'aventuriers et de secours de toutes espèces dans ces contrées aujourd'hui désolées? Les Puissances ne se prononceraient pas pour la Porte, car elles ne le pourraient pas ni moralement ni matériellement. Les plus prudentes parmi elles attendraient l'issue des premiers temps pour aviser aux partis qu'elles auraient à prendre, et quelle chance de succès la Porte pourrait-elle, dans le cours de ces mêmes temps, compter en sa faveur? Le résultat le plus fortuné de la guerre ne serait-il pas pour elle de se trouver replacée dans la situation, dans la quelle l'avait surprise la rupture? Dans toute position de choses pareille, il n'y a qu'une ligne à suivre; c'est celle que nous, et avec nous toutes les Cours de l'Europe, conseillent au Sultan, et ce parti est celui d'accéder aux propositions de la Russie. Ces propositions sont claires et nettes.

On demande l'exécution de Traités. S'ils ne le sont pas, il faut les exécuter; s'ils le sont, il faut le dire et le prouver. Le tort retombe dès lors sur celui qui demanderait ce qui serait injuste, ou qui se serait trompé.

On demande une réunion de Plénipotentiaires pour embrasser l'ensemble des questions politiques, toutes connues et par conséquent faciles à définir, si même elles devaient être difficiles à régler. Mais quel danger pourrait offrir la discussion de la plus invincible de ces difficultés, en comparaison de celles et morales et matérielles auxquelles exposerait la Porte le refus d'entendre, de s'expliquer, d'admettre la chance même de s'entendre?

Digitized by Google

Je Vous avouerai, Mr. le Baron, que je trouve dans l'ensemble de ces calculs plus d'une raison pour espérer que la Porte saura se mettre au dessus de ses préjugés habituels et des craintes qui pourraient lui paraître liées à une détermination franche et immédiate. Si tel devait ne pas être le cas qui pourrait sauver le Gouvernement Ottoman? Ceux qui ne sont point capables de saisir la ligne de la vérité, ne sont point à soutenir, et nous ne vivons pas dans une ére féconde en miracles.

Rien n'est extraordinaire comme la position présente de Mr. Stratford Canning. Elle prête certes à la réflexion et elle marquera dans la poursuite de l'affaire du moment. Je crois ainsi devoir Vous en fournir la clef.

Mr. Canning avait depuis longtemps séparé sa marche de celle des quatre Cours Continentales. Convaincu qu'en suivant les errements dans lesquels le Cabinet Russe avait placé les affaires orientales, celles-ci ne sauraient trouver leur solution, il se livra à une marche expectative. Les derniers mois de la vie de l'Empereur Alexandre prêtèrent à l'opinion universellement accréditée (et pas moins constamment recusée par nous, *mais par nous seuls)* de la prochaine rupture entre la Russie et la Porte. Dès lors il envoya L. Strangford à St. Petersbourg et Mr. Stratford Canning à Constantinopel. Le rôle du premier devait commencer par être passif; le second devait poursuivre et compléter des pourparlers entamés depuis longtemps avec quelques chefs de l'insurrection. D'accord avec ceux-ci, le nouvel Ambassadeur devait paraître à Constantinople et forcer la main au Sultan, par la nature présumée admissible des propositions d'accomodement entre la Porte et les Insurgés; l'imminence de la guerre devenait ainsi un moyen d'action entre les mains de la puissance intervenante; le succès d'une pacification pour ainsi dire improvisée devait prouver à l'Europe étonnée toute la puissance du génie de l'Angleterre et la perfection de son système d'isolement.

Mr. Canning n'était point dans le secret de la Providence. Il ignorait que le terme de la vie de l'Empereur Alexandre était arrivé.

Un épisode toutefois avait précédé cet évènement inattendu et majeur. L'arrivée de Strangford à St. Petersbourg étant tombée dans le moment même où les bruits d'une rupture imminente y étaient les plus accrédités; entreprenant, de son naturel, jusqu'à l'audace et peu soucieux du choix des moyens, cet Ambassadeur débuta dans sa mission par un coup de tête véritable et rare dans les fastes de la Diplomatie. Il renversa les rôles distribués par le Cabinet et débuta, à la vérité, en son propre et privé nom, à St. Petersbourg, par où aurait dû débuter à Constantinople Mr. Stratford Canning. Le Principal Secrétaire d'État n'hésita pas; il donna à l'Ambassadeur le

Digitized by Google

démenti le plus formel et le plus sanglant. Peu après la démarche de L. Strangford, advinrent la mort de l'Empereur Alexandre; la discussion sur la succession au Trône de Russie, et l'avènement de l'Empereur Nicolas, accompagné des plus rédoutables symptômes.

Mr. Canning effrayé par ceux-ci et leur accordant, dans le sens de la guerre, une influence immédiate et prochaine (que de nouveau nous ne leur avons jamais reconnue) il se décida à l'envoi de Mr. le Duc de Wellington à St. Petersbourg. Le caractère du mandataire, ainsi que la marche des évènements en Grèce, avaient décidé les Ministres de Londres à charger le Duc de préparer l'intervention de l'Angleterre dans la pacification de la Grèce, tant entre les parties placées directement en contestation qu'entre la Russie et la Porte.

Le retour de Mr. de Ribeaupierre à St. Petersbourg et l'apparition du négociateur Britannique mirent l'Empereur Nicolas dans la nécessité de prendre un parti. Au grand étonnement non-seulement du Duc de Wellington, mais de même à celui de MM. les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Prusse, l'Empereur se déclara dans les termes suivants: »l'affaire de la Russie est »celle de l'exécution de ses Traités, et non celle du soutien d'une insurrection »que le bon droit reprouve. C'est la première que la Russie va tâcher de finir; »si les Puissances entendent se mêler de la seconde, la Russie pourra pren»dre part à leurs sages conseils; mais il faut pour cela que son attitude en»vers la Porte soit uniforme avec celle des autres Cours.«

Vous voyez dans les dernières directions adressées à Mr. de Minciaky l'application de la thèse. Mr. le Duc de Wellington a sagement quitté son terrain, et il s'est franchement placé sur celui choisi par l'Empereur.

Ce qui est arrivé, nous l'avons pressenti par suite des ouvertures que l'Empereur Nicolas a faites à Monseigneur l'Archiduc. Ce qui pour les autres Cours a ainsi tourné en surprise, n'en a point été une pour nous. Ce que nous pensons de l'attitude prise par le Monarque Russe, Vous le trouvez consigné dans la présente expédition.

En revenant à Mr. Stratford Canning, il est clair qu'il a échoué à Hydra, car la boutique insurrectionnelle menaçait ruine, lors de son apparition sur le terrain scabreux et compromettant qu'il avait abordé. Il a échoué à Constantinople et, par le sort le plus bizarre, il va se trouver forcé à quitter le terrain de ses instructions et de son activité antérieure, pour se placer sur celui vers lequel, sans aucun doute, aucune direction antérieure ne l'avait porté. Il devra résulter pour lui de l'embarras d'une situation aussi imprévue; mais la chose pourra se présenter différemment aux yeux du Divan.

Digitized by Google

La concordance entre les ordres donnés à Mr. de Minciaky et les directions de Mr. le Duc de Wellington à Mr. Stratford Canning, se présentera, ou bien tout me trompe, aux yeux d'un Gouvernement inquiet et soupçonneux de son essence, comme une conjuration des deux Puissances contre la Porte. Un soupçon pareil pourra prêter à une grande inquiétude. C'est à la rendre salutaire dans ses effets, que devront s'appliquer Vos soins.

J'admets en effet que le Divan aura été près de 15 jours, ne voyant que conjuration contre lui entre les deux Puissances qui, sans nulle doute, doivent lui paraître les plus rédoutables, en admettant leur union intime dans un but de destruction de la Turquie. L'inquiète finesse des Ministres Ottomans pourra leur faire supposer qu'il y a entre les deux Cours une distribution des rôles, en vertu de la quelle la Russie se trouverait chargée de la poursuite de ses propres bénéfices et l'Angleterre de la délivrance simulée de la Grèce; deux entreprises qui, dans leur résultat, ne tourneraient qu'au détriment direct de la Puissance Ottomane.

Si des idées de cette espèce devaient prévaloir dans les conseils de Sa Hautesse à l'époque de l'arrivée du présent Courrier, Vos ouvertures et nos conseils devront lui apparaître sous plus d'un rapport comme de précieux traits de lumière. Jamais ils ne nous soupçonneront de complicité ni avec l'une ni avec l'autre des deux Puissances qui, à l'heure qu'il est, occupent le terrain politique à Constantinople; ce sera à Vous, Mr. le Baron, qu'il appartiendra de placer la vérité dans son véritable et dans le plus grand jour. Nous conseillons à la Porte d'accéder aux propositions de l'Empereur de Russie; car nous voyons dans cet acte de condescendance une ligne de sagesse de sa part et une ancre assurée de salut pour la Porte.

VII. 10.

Protocole signé à St. Petersbourg le 23 Mars (4 Avril) 1826.

Sa Majesté Britannique ayant été invitée par les Grecs à interposer ses bons offices afin de les réconcilier avec la Porte Ottomane, ayant conséquemment offert sa médiation à cette Puissance, et désirant se concerter à cet égard, avec Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies;

D'un autre côté Sa Majesté Impériale étant également animée du désir de faire cesser par un arrangement conforme aux voeux de la Réligion, de la justice, et de l'humanité, la lutte dont la Grèce et l'Archipel sont aujourd'hui le théâtre;

Digitized by Google

Les Soussignés sont convenus:

1. Que l'arrangement à proposer à la Porte, si elle accepte la médiation qui lui a été offerte, placeroit les Grecs dans les relations suivantes envers l'Empire Ottoman:

Les Grecs releveroient de cet Empire, et lui payeroient un tribut annuel dont le montant seroit fixé une fois pour toutes d'un commun accord;

Ils seroient gouvernés par des autorités qu'ils choisiroient et nommeroient eux-mêmes, mais à la nomination des quels la Porte auriot une certaine part;

Dans ce mode d'existence ils jouiroient d'une entière liberté de conscience, et de commerce, et géreroient exclusivement eux-mêmes leur administration intérieure.

Pour opérer une séparation entière entre les Individus des deux Nations, et pour prévenir des collisions, suite nécessaire d'une lutte aussi longue, les Grecs feroient l'acquisition des propriétés Turques, qui pourroient être situées ou sur le Continent, ou dans les Iles de la Grèce:

2. Que si le principe d'une médiation à interposer entre la Turquie et la Grèce avoit été admis à la suite des démarches déjà faites dans cette vue par l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Constantinople, la Russie feroit dans tous les cas servir son influence au succès de la dite médiation. Le mode d'après lequel elle s'associeroit aux négociations que cette médiation ameneroit avec la Porte Ottomane, et l'époque où elle y prendroit part, seroient déterminés ultérieurement d'un commun accord entre le Cabinet de Londres et celui de St. Petersbourg.

3. Que dans le cas où la médiation offerte par Sa Majesté Britannique à la Porte Ottomane, n'auroit pas été acceptée par cette Puissance, et quelque soit d'ailleurs l'état des relations de Sa Majesté Impériale avec le Gouvernement Turc, la Grande-Brétagne et la Russie regarderont toujours les termes de l'arrangement mentionné au 1^{mier} Art. du présent Protocole, comme la base de la réconciliation à effectuer par leur entremise, soit en commun, soit séparément entre la Porte et les Grecs; et elles saisiront toutes les occasions favorables de faire valoir leur influence auprès des deux Parties, afin d'opérer cette même réconciliation sur la dite base.

4. Que la Grande-Brétagne et la Russie se réservent d'adopter par la suite les mesures nécessaires pour déterminer les détails de l'arrangement en question, ainsi que les limites du territoire et les noms des Iles de l'Archipel aux quelles il sera applicable, et qu'il sera proposé à la Porte de comprendre sous la dénomination de Grèce.

Digitized by Google

5. Que de plus dans ce même arrangement Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale ne chercheront ni l'une ni l'autre, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage de commerce pour leurs sujets, que toutes autres nations ne puissent également obtenir.

6. Que Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale désirant que leurs Alliés puissent participer aux arrangemens définitifs dont le présent Protocole renferme une première esquisse, porteront le dit Protocole confidentiellement à la connoissance des Cours de Vienne, de Paris et de Berlin, et leur proposeront de garantir de concert avec la Russie la transaction finale qui réconciliera la Turquie et la Grèce, cette transaction ne pouvant être garantie par Sa Majesté Britannique.

Fait à St. Petersbourg le 23 Mars (4 Avril) 1826.

(Signés) Nesselrode.
Wellington.
Lieven.

VII. 11.

Lettre particulière de S. A. le Prince de Metternich à Mr. le Baron d'Ottenfels, Internonce d'Autriche à Constantinople, en date du 19 Mai 1826, Vienne.

Je viens Vous féliciter en mon particulier sur l'heureuse issue de la grande affaire, à la conduite de la quelle Vous avez été appelé à prendre une part aussi directe qu'éclairée. La dernière démarche que Vous avez faite envers le Réis-Efendi, a tout notre suffrage.

Vous n'aurez pas de difficulté à saisir dans son véritable sens l'instruction que je Vous ai donnée dans ma Dépêche officielle.

Le fait est, que l'oeuvre du 4 Avril est toute d'erreur et de faiblesse. Elle porte le caractère des négociations. Le Duc de Wellington, qui était venu à St. Petersbourg dans la double erreur que *l'affaire principale était celle des Grecs*, et que l'Empereur Nicolas cherchait tous les prétextes *pour arriver à la guerre*, s'est bientôt convaincu que ce Monarque s'était exprimé avec franchise contre l'insurrection, et la démarche du 17 Mars, conçue et faite à l'insçu du Duc de Wellington, lui a fourni la démonstration de cette vérité. Dès-lors le Duc a voulu *sauver la médiation anglaise*, dans la quelle Mr. Stratford Canning avait déjà fait des pas. Ici il s'est rencontré avec Mrs. de Nesselrode et de Liewen; tous deux effrayés de voir leur nouveau Maître

Digitized by Google

abandonner la sainte cause des Grecs et désirant la sauver, ils ont fait tous leurs efforts pour lier l'affaire anglaise à celle russe. D'une part, la crainte de l'Empereur Nicolas de voir les Anglais s'emparer peut-être de la protection définitive du Péloponnèse et des îles, et de l'autre, son inexpérience toute naturelle dans les affaires diplomatiques, ont influé sur la confection d'une oeuvre pleine de faiblesse et de ridicule. L'Empereur *l'a toléré.* Le résultat de la besogne sera *rien du tout.*

Mr. Stratford Canning a été refusé avec son offre de médiation à Hydra; il l'a été à Constantinople; c'est lui-même qui l'a mandé au D. de Wellington à Petersbourg; mais il en était parti. La dépêche ainsi a été ouverte par Lord Strangford, et c'est par là que nous connaissons le fait.

À Londres on est fort mécontent de la communication intempestive de la teneur du protocole du 4 Avril, avant qu'il n'ait reçu la sanction de S. M. Britannique.

En un mot, tout le monde est mécontent; sort ordinaire des sottises diplomatiques, comme de toutes les sottises. Je Vous écrirai, par la prochaine occasion, ce que je pense que la Porte devrait faire dans les affaires grecques. En attendant restez négatif, mais bienveillant pour la pacification. Le prochain avenir seul pourra nous prouver *s'il y a encore des Grecs à sauver.* Si le Chargé d'affaires de France devait se remuer beaucoup, tâchez de l'arrêter.

Ce qui ressort indubitablement de l'arrangement du commencement d'Avril entre la Russie et l'Angleterre; c'est *notre entière liberté de nous conduire selon notre propre évaluation des nécessités ou des convenances.* Jamais nous n'abuserons de cette liberté; nous la ferons servir, au contraire, au profit de la cause générale et au bien de l'indestructible Alliance qui a sauvé et qui sauvera encore dans l'avenir le corps social et politique. Mais nous sommes davantage les maîtres de nous conduire sans autant d'égards secondaires, souvent gênants et plus souvent encore nuisibles. Pour appliquer ce principe à la circonstance, je puis me borner à Vous tracer comme point-de-vue général, que notre rôle dans l'ensemble de l'affaire orientale, telle qu'elle se trouve placée déjà, et telle qu'elle pourra se trouver placée par la suite, doit être *celui d'une Puissance amie de la Porte et de la paix extérieure et intérieure de cet Empire. Nous nous reconnaissons dès-lors le devoir de l'aider de nos meilleurs conseils.*

Pénétrez-Vous de ce dilemme et continuez à Vous conduire ainsi que Vous l'avez fait dans tous les temps.

Maintenez-Vous sur une bonne ligne de confiance avec les Représentants français et prussien; sur celle d'une franche loyauté envers ceux de

Digitized by Google

Russie et d'Angleterre; mais ne faites jamais un pas *au devant* de Mr. Stratford Canning; laissez-le venir constamment à Vous, et s'il n'y vient pas, tenez-Vous en panne et marquez de l'indifférence sur le sujet.

Recevez, etc.

VII. 12.

Copie d'une Dépêche de Mr. le Comte de Nesselrode à Mr. le Bailli de Tatitscheff.

St. Petersbourg le 17 (29) Mars 1826.

Monsieur,

Après avoir satisfait aux obligations qu'imposaient à Sa Majesté les circonstances extraordinaires qui ont marqué son avènement au trône, l'Empereur a porté l'attention la plus sérieuse sur les questions de politique extérieure, que la mort de l'Empereur Alexandre avait laissées indécises.

A leur tête se présentait naturellement la question orientale.

Il n'en est en effet aucune qui, dans ses principes, comme dans ses conséquences, soit plus intimément liée aux intérêts essentiels de la Russie; aucune qui se rattache plus évidemment aux droits positifs et à la dignité de l'Empire, et par suite, aucune qui dut exciter au même degré la sollicitude de Sa Majesté Impériale.

Notre auguste Maître fit placer sous ses yeux un aperçu détaillé de cette question importante, depuis son origine jusqu'au moment actuel, et bientôt Il reconnut qu'elle se divisait en deux parties distinctes.

A la première appartenaient les griefs directs, lesquels, malgré le rétablissement de nos relations diplomatiques avec la Porte, n'avaient jamais été complettement redressés, et avaient motivé d'inutiles réclamations de la part du Chargé d'affaires de S. M. à Constantinople.

A la seconde se rapportait une affaire qui n'embrassait pas les intérêts seuls de la Russie, mais dont le dénouement devait d'après les opinions de l'Empereur Alexandre et d'après la force même des choses, exercer une grande influence sur tout le reste de l'Europe.

Les griefs directs ci-dessus mentionnés sont connus des Ambassadeurs et Ministres de S. M. I. comme de ses Alliés. Vous avez été informé en Août 1824 des promesses que le Vicomte de Strangford avait transmises à l'Empereur Alexandre au nom de la Porte Ottomane, promesses qui consistaient dans l'évacuation complette des Principautés de Valachie et de Moldavie et

Digitized by Google

dans le rétablissement de l'état des choses antérieur aux troubles de 1821 dans ces Provinces. Mes dépêches du 4 Avril, du 6 Août, et du 4 Septembre 1825, Vous ont instruit en outre de la manière dont les mêmes promesses ont été éludées par la Porte, des mesures au moyen desquelles il est resté dans les Principautés des troupes turques sous le nom des Beschlis, et des Commandans turcs sous le nom de Beschlis-Agas, de la conduite du Divan envers les Députés Serviens, qui étaient venus se concerter avec lui sur l'exécution du Traité de Bucarest, des motifs que nous avions d'appréhender un mouvement général en Servie, des avertissemens que l'Empereur avait fait adresser à la Porte sous ce rapport, des représentations par lesquelles Il l'avait engagée à reconnaître la fidélité de la nation Servienne, en lui accordant les privilèges qui lui ont été garantis, de toutes les démarches prescrites à Mr. de Minciaky dans le but d'obtenir l'accomplissement des justes demandes de l'Empereur relativement à ce pays et aux Principautés, enfin du peu de succès des efforts de cet Agent, malgré les talens et le zèle qu'il a déployés dans les négociations confiées à ses soins.

Par une dépêche du 4 Septembre 1825 surtout, j'ai annoncé à V. E. que les Notes officielles qu'il avait remises concernant les objets, dont l'énumération précède, n'ayant non seulement pas produit l'effet désiré, mais étant même restées sans réponse, S. M. I. avait donné ordre à Mr. de Minciaky de demander au Réis-Efendi une conférence en forme, d'y récapituler tous les actes de la Porte qui violaient à la fois ses traités avec l'Empire, les privilèges de la Valachie et de la Moldavie, et les engagemens contractés envers le Vicomte de Strangford; d'ajouter à ces griefs un nouvel exposé des graves considérations sur lesquelles se fondaient les voeux de S. M. I. à l'égard de la nation Servienne ainsi que de ses députés, et si cette Conférence n'amenait encore que de nouveaux refus, de remettre au Ministère Ottoman une protestation contre la marche qu'il suivait envers la Russie, et de l'avertir *pour la dernière fois* des conséquences inévitables d'une telle politique.

Au moment où Mr. de Minciaky avait à s'acquitter de ces ordres, Mr. l'Internonce eut celui de représenter avec force à la Porte la nécessité de donner une satisfaction complète à l'Empereur Alexandre. Ce Ministre insista en conséquence sur le rétablissement du Status quo antérieur aux troubles de 1821 dans les Principautés. Il se crut même certain, selon les communications qui nous ont été faites par Mr. le Comte de Lebzeltern, d'avoir inspiré au Divan des dispositions conciliantes; mais nous le disons à regret, dans sa Conférence avec le Réis-Efendi, Mr. de Minciaky ne tarda point à se convaincre, que la condescendance de la Porte se bornerait à la nomination de

Digitized by Google

Basch-Beschlis-Agas d'un grade inférieur, et que cette acte était loin de faire disparaître nos motifs de plainte, puisque la Porte persistait évidemment à s'attribuer et à exercer un droit de nomination qui ne lui avait jamais appartenu, un droit contraire à l'autorité des Hospodars et attentatoire aux privilèges des Principautés, comme aux transactions qui en sont garantes.

Dans cette position fâcheuse, Mr. de Minciaky, après avoir réitéré en vain les plus pressantes remontrances, après avoir inutilement essayé de faire adopter au Ministère Ottoman d'autres déterminations, se vit forcé le 1 (13) Octobre 1825 de remplir les instructions qu'il avait reçues d'ordre de l'Empereur Alexandre, et de déposer au Protocole des Conférences la protestation formelle dont nous avons parlé plus haut. Cette démarche n'a été suivie d'aucune mesure satisfaisante de la part du Divan; nos Notes officielles du mois de Juin et notre protestation du 1 (13) Octobre 1825 demeurent également sans réponse, des troupes turques continuent de séjourner dans les Principautés, de nouveaux Commandans turcs se trouvent à leur tête, et suivant nos derniers rapports, on s'y attendait même à une nouvelle entrée de troupes ottomanes; d'autre part, les Députés serviens sont détenus à Constantinople; des lettres de Milosch nous apprennent qu'il nourrit les plus vives inquiétudes pour l'année 1826, et la Porte s'est péremptoirement refusée à l'adoption des seules mesures, qui selon l'avis de ce chef et la pensée de l'Empereur Alexandre, fussent capables de conjurer en Servie le danger d'une explosion prochaine.

Tel est en peu de mots l'état dans lequel l'Empereur a trouvé cette partie des affaires d'Orient.

Pour mieux Vous faire connaître et apprécier une situation aussi délicate ainsi que tous les détails de nos griefs directs contre la Porte Ottomane, je Vous communique ci-joint des copies du Protocole de la dernière Conférence de Mr. de Minciaky avec le Réis-Efendi, et de la protestation qu'il lui a remise le 1 (13) Octobre 1825.

Il Vous suffira de lire ces documens pour juger les importantes questions dont la solution devait occuper S. M. I.

L'Empereur pouvait-il admettre que par l'occupation prolongée des Principautés de Valachie et de Moldavie, la Porte violât impunément la condition même sous laquelle l'Empereur Alexandre avait rétabli ses relations diplomatiques avec l'Empire Ottoman, une condition qui était solennellement exprimée dans la lettre de créance de Mr. de Minciaky et dans le decret par lequel Mr. de Ribeaupierre avait été nommé Ministre de Russie à Constantinople, une condition que l'Empereur Alexandre avait toujours regardée comme indispen-

Digitized by Google

sable, qu'il avait crue remplie en 1824 sur la foi des plus positives promesses, et dont néanmoins dix-huit mois de négociations et d'attente n'ont point encore procuré l'accomplissement ?

L'Empereur pouvait-Il admettre, qu'une protestation formelle, présentée au nom et par ordre de Son auguste et glorieux prédécesseur, restât sans réponse et sans effet ?

Pouvait-Il admettre, qu'un peuple qui depuis cinq ans, montre à la Porte un dévouement exemplaire, ne recueille, pour prix de sa fidélité, que l'emprisonnement de la députation qu'il avait envoyée à Constantinople et le refus de satisfaire aux engagemens pris à son égard dans un traité stipulé par la Russie ?

Pouvait-il admettre que la Russie, qui a généreusement et puissamment contribué à maintenir les Serviens dans cette obéissance et qui n'a pu opérer ce résultat que par la promesse de réaliser leurs voeux légitimes, fût d'une part réduite à la nécessité de leur déclarer qu'elle ne pouvait leur tenir parole, et exposée de l'autre, à toutes les conséquences d'une explosion dès-lors inévitable, qu'elle ne pourrait ni diriger ni arrêter, dont néanmoins la Porte ferait encore peut-être retomber sur elle tout l'odieux, et qui allumerait en Turquie une conflagration générale ?

Dans de telles conjonctures, ou l'Empereur devait soutenir les demandes articulées relativement à la Valachie et à la Servie par l'Empereur Alexandre, ou Il devrait les retirer.

S'Il les retirait, n'était-ce pas enseigner aux Turcs, qu'il leur suffirait de repousser les réclamations que la Russie représenterait comme les plus justes, pour que la Russie fût contrainte de les regarder comme non avenues. N'était-ce pas leur déclarer à eux et à l'Europe, que l'Empereur Alexandre avait persisté à soutenir des droits que son successeur ne reconnaissait ni pour réels, ni pour nécessaires ; n'était-ce pas jeter le plus faux jour sur la politique de ce Grand Monarque, n'était-ce pas renoncer à tous les titres de protection que la Russie a acquis sur diverses provinces chrétiennes de l'Empire Ottoman depuis le traité de Kainardji jusqu'au traité de Bucarest ; répudier en quelque façon l'héritage des ancêtres du Souverain qui nous gouverne et anéantir tous les principes que le Cabinet de St. Petersbourg n'a cessé de suivre pendant un demi-siècle dans ses relations avec la Porte ?

Nous n'examinerons pas si l'Empereur pourrait faire un pareil sacrifice ; mais si en le faisant, Il se serait au moins procuré l'avantage d'une paix durable. Or, nous le demandons, cinq années d'une triste expérience n'ont-elles pas prouvé, que des concessions incessamment renouvelées qu'une longani-

Digitized by Google

mité sans exemple, que des démarches toujours accompagnées des formes de la sollicitude la plus amicale, loin d'être payées d'un juste retour par le Divan, n'avaient fait qu'accroître ses prétentions qu'elle ne lui avaient inspiré que la résolution de rétracter ses promesses ou de les éluder, qu'elles avaient même exalté son orgueil au point de lui faire garder le silence sur des réclamations exprimées dans les termes les plus instans, et revêtus d'un caractère officiel.

Il faudrait vouloir rester dans une dangereuse illusion, il faudrait fermer les yeux à l'évidence et récuser les leçons des évènemens où nous avons été nous-mêmes à la fois témoins et acteurs, pour ne pas reconnaître que, si dans des circonstances difficiles, le Divan manifeste de telles dispositions, nous le trouverions bien plus présomptueux encore et plus inflexible, lorsqu'il aurait vu sa politique couronnée de succès, lorsqu'il se serait convaincu qu'elle l'aurait affranchi de l'obligation de remplir ses traités avec la Russie, de respecter les privilèges qu'ils consacrent, et de satisfaire aux demandes qu'ils avaient provoquées. Ce serait alors que bientôt la Russie ne pourrait continuer, ni ses relations politiques, ni ses relations commerciales avec l'Empire Ottoman. Et nos appréhensions à cet égard ne sont pas de vaines hypothèses. Elles ne se trouvent que trop justifiées par l'irrécusable témoignage des faits et par l'expérience même de nos Alliés. Combien de fois dans le cours des négociations qu'ils ont conduites avec la Porte depuis l'année 1821 n'ont-ils pas eu à repousser des prétentions absolument étrangères aux questions qu'il agissait de résoudre. Combien de fois la Porte n'a-t-elle pas pris les mesures les plus hostiles envers le commerce de la mer noire, et malgré les engagemens qu'elle a contractés envers le Vicomte de Strangford, malgré les sacrifices offerts par la Cour de Copenhague, le pavillon danois a-t-il pu jusqu'à présent obtenir le passage du Bosphore?

Ainsi, Monsieur, en abandonnant le terrain que l'Empereur Alexandre a toujours défendu dans ses différends directs avec la Porte Ottomane, en retirant les demandes qui lui ont été présentées jusqu'à l'année 1825, en ne donnant aucune suite à la protestation du 1 (13) Octobre 1825, l'Empereur accréditerait l'opinion, que cette protestation et ces demandes faites d'ordre d'un Souverain dont il vénère la mémoire, étaient autant d'actes injustes ou irréfléchis et, pour fruit d'un pareil système, Il se retrouverait, suivant toutes les probabilités, suivant tous les calculs d'un immanquable avenir, dans le cas d'entamer de nouvelles discussions et dans la nécessité d'en venir à une nouvelle rupture.

Ce serait méconnaître les sentimens que la Cour de Vienne professait pour le Monarque dont nous pleurons la perte, que d'insister davantage sur

Digitized by Google

ces considérations, et il aura suffi sans nul doute d'indiquer de tels motifs, afin de convaincre le Cabinet Autrichien, qu'au fond dans la partie de la question orientale que nous traitons, l'Empereur n'avait pas d'alternative, et que ses plus saints devoirs Lui commandaient de soutenir des démarches qui forment une portion de son héritage.

Il ne nous reste donc qu'à examiner comment elles devaient être soutenues et quelles ont été les déterminations de Sa Majesté Impériale à cet égard.

Vous aurez observé que nos réclamations directes à la charge de la Porte, telles qu'elles existent aujourd'hui, se divisent en trois chefs principaux.

1. Inexécution des promesses faites au Vicomte de Strangford, ou en d'autres termes, occupation des Principautés et refus de rétablir le status quo antérieur aux troubles de 1821 dans ces Provinces.

2. Détention des Députés serviens et refus de promettre l'accomplissement des stipulations du Traité de Bucarest en faveur de la Servie.

3. Réparation que la Porte doit à la Russie pour avoir laissé sans réponse écrite et officielle tant la Note de Mr. de Minciaky en date du 21 Juin (3 Juillet) 1825 relative à la position de la Valachie et de la Moldavie, que sa protestation du 1 (13) Octobre.

Pour offrir à la Porte une occasion de redresser ces trois griefs, l'Empereur a résolu de rompre le silence envers le Divan et de lui faire remettre par Mr. de Minciaky une Note dont Vous recevez ci-joint la minute. S. M. I. y fait inviter le Gouvernement turc à prendre enfin, touchant les Principautés et la Servie, les décisions réclamées par l'Empereur Alexandre, et, à ce témoignage de sollicitude, Elle en associe un plus marquant encore dans ce qui concerne le troisième des griefs ci-dessus énumérés. Comme moyen de le faire disparaître, S. M. I. se contente de signaler une mesure essentiellement utile aux deux Empires, essentiellement propre à leur assurer de longues années de paix et de concorde. Cette mesure consisterait dans un envoi de Plénipotentiaires Ottomans qui se rendraient sur les frontières de la Russie, chargés d'aplanir avec des plénipotentiaires de S. M. I. toutes les questions ouvertes depuis 1816 entre le Cabinet de St. Petersbourg et la Porte, toutes les questions que le Baron de Strogonoff a discutées pendant son séjour à Constantinople, sur lesquelles le Ministère Turc s'est si souvent efforcé de revenir dans ses négociations avec nos Alliés et qui demandent à être terminées pour qu'il nous soit *possible* d'entretenir des rapports satisfaisans avec la Turquie. Tant qu'elles subsisteront en effet, des discussions seront inévitables et ces discussions pourront sans cesse prendre le caractère le plus grave, elles pourront sans cesse nous placer dans une situation extrême, et la paix

Digitized by Google

que nous désirons conserver avec la Turquie, loin d'être solide, courra d'un moment à l'autre un imminent danger.

Articuler la proposition que l'Empereur fait aujourd'hui à la Porte, n'exiger comme satisfaction dûe pour une politique malveillante, que les moyens d'ajuster tout différend entre les deux Etats et d'étouffer jusqu'au germe de toute guerre, c'est donc manifester une visible modération, c'est montrer pour l'avenir comme pour le présent les intentions les plus pacifiques.

A ces remarques, nous joindrons celle, que Mr. de Minciaky est chargé de déclarer au Divan, que son adhésion à nos ouvertures et nommément à un envoi de Plénipotentiaires lui garantirait, de la part de l'Empereur, des vues conciliatrices dans tous les arrangemens que sollicitent les questions ouvertes depuis l'année 1816.

Du reste S. M. I. a profité dans cette négociation, des avertissemens qu'offrent celles qui l'ont précédée, et afin de prévenir les délais qu'Elle ne saurait désormais admettre, afin de bien convaincre le Divan, qu'autant Elle désire la paix, autant Elle est résolue de faire respecter les droits et les Traités de la Russie, Elle a prescrit à son Chargé d'affaires de témoigner à la Porte, que toutes les demandes renfermées dans la Note qu'il va remettre doivent être acceptées dans un terme de six semaines; que si la Porte exprimait un refus ou laissait écouler ce terme sans faire de réponse favorable, il quitterait aussitôt Constantinople, et que dès-lors les mesures coërcitives seraient nécessairement et immédiatement adoptées par S. M. I.

Ses voeux les plus sincères appellent un dénouement qui ne La place pas dans l'obligation de recourir aux armes; mais comme encore, dans cette dernière hypothèse l'Empereur aurait la conscience d'avoir mis tout en oeuvre pour opérer un rapprochement durable entre la Russie et la Porte, comme aucune idée d'ambition ne Le dirigera jamais, comme Il ne poursuivra toujours qu'un seul et unique but, comme alors même qu'Il serait contraint d'user de force, Il ne cherchera qu'à conclure les arrangemens par lesquels la Porte peut dès-aujourd'hui cimenter une paix solide avec le Gouvernement russe, comme enfin aux réclamations qu'Il vient de faire énoncer et à une transaction générale, que les discussions pendantes entre les deux Empires depuis l'année 1816 ont rendue indispensable, Il n'a l'intention d'ajouter qu'une juste compensation pour les frais de guerre, l'Empereur se flatte que ses déterminations seront appréciées par toutes les Cours de l'Europe, Il se flatte que vû les liens qui les unissent à la Russie et les dispositions qu'elles lui ont constamment témoignées, Il peut compter avec une légitime confiance, et sur

Digitized by Google

leur suffrage et sur leur désir de voir se terminer le plutôt possible à sa satisfaction complète, la crise que l'aveuglement des Turcs aurait amenée.

Nous observons encore que dans les circonstances actuelles, la Russie ne réclame pas l'assistance de ses Alliés à Constantinople parce qu'Elle soutient des droits qui Lui sont propres; qu'Elle a toujours regardé cette partie de ses différends avec la Porte, comme spécialement russe, et que d'ailleurs, en présentant des demandes directes, c'est aussi une réponse directe qu'elle exige.

Si néanmoins les Alliés jugeraient utile d'appuyer nos démarches, *en représentant à la Porte, qu'il est urgent qu'elle accepte sans délai et sans réserve les propositions de S. M. I.*, l'Empereur ne pourra que leur en avoir une réelle gratitude, et nous Vous informons, que Mr. Stratford Canning a déjà été invité par le Duc de Wellington, à tenir avec énergie au Divan le langage que nous venons d'indiquer..

Quant à la seconde partie de la question Orientale, c'est-à-dire, aux mesures qui concernent la pacification de la Grèce, S. M. I. espère que Ses Alliés rendront justice aux motifs qui L'ont portée à ne point aborder pour le moment ce sujet si délicat dans ses discussions avec la Porte.

Dans toutes les phases des négociations qui ont eu rapport à l'intervention dont l'Empereur Alexandre avait sans cesse signalé la nécessité, pour rendre la paix à la Grèce, le voeu unanime des Alliés a été, que la Russie pût être placée à Constantinople sur la même ligne que les autres Cours intervenantes et qu'elle pût y exercer une utile influence.

L'Empereur a eu égard à ce désir, et les Alliés reconnaîtront aisément que le système qu'Il a adopté offrira tous les moyens de parvenir sous ce rapport au résultat que sollicitent la religion, l'humanité et les intérêts de l'Europe.

Si le Divan, comme nous l'espérons, accède à nos demandes, nul doute que la politique Ottomane n'ait alors complètement changé, et qu'en unissant ses efforts à ceux des Puissances qui s'occuperaient à pacifier la partie de la Turquie européenne, livrée en cet instant au fléau d'une guerre d'extermination, la Russie n'ait occasion d'accélérer le succès de cette noble entreprise par l'ascendant même dont la ferait jouir auprès de la Porte la satisfaction éclatante qu'Elle en aurait obtenue.

Si au contraire le Divan force l'Empereur d'avoir recours à des mesures coërcitives, ce sera aussi à la pacification de la Grèce que S. M. I. fera efficacement concourir les résolutions qu'Elle sera obligée de prendre.

Cette question pourra donc toujours être résolue d'après les voeux de

Digitized by Google

l'Empereur Alexandre; elle pourra l'être, soit par une intervention sagement combinée, soit à la faveur même des déterminations énergiques que d'autres motifs auront fait adopter à la Russie.

Mais ce qui ne pouvait souffrir de retard, ce que l'Empereur regardait comme plus urgent encore, c'était de fixer la position particulière de la Russie envers l'Empire Ottoman. Tant qu'elle serait restée incertaine, toute autre négociation définitive eût été impossible aux yeux de S. M. I. et d'ailleurs, s'il entre dans les decrets de la Divine Providence, que la Russie soit obligée de décider par la voie des armes ses différends avec la Porte, l'Empereur veut, que l'Europe acquière non seulement la conviction qu'il n'était point en son pouvoir d'abandonner les griefs directs dont Il demande le redressement, que ses réclamations ont été justes et basées sur des promesses inconfestables, comme sur des traités solennels, que Ses propositions présentaient la certitude d'anéantir tout sujet de discussion ultérieure entre le Cabinet de St. Petersbourg et le Divan; mais encore, que jamais la malveillance ne puisse accuser ce Cabinet d'avoir fait servir à des réclamations dont une guerre pouvait être la conséquence, des titres nés d'une insurrection; et que le jour où marcheroient les armées de S. M. I., la nature des droits dont l'Empereur aurait pris la défense, et la teneur même de la Note qu'Il aurait fait remettre à la Porte, détruisent le criminel espoir que les hommes de troubles et de désordre auraient fondé sur cet évènement.

Vous voudrez bien, Monsieur, donner lecture de cette Dépêche au Cabinet de Vienne; Vous l'informerez en outre qu'aussitôt que les résolutions de la Porte nous seront connues, nous ne manquerons pas de développer le système, qui nous paraîtra le plus propre à opérer d'utiles résultats, quant à la pacification de la Grèce. Vous observerez finalement que, dans sa position actuelle, après les garanties qu'offre la longanimité dont le Cabinet de St. Petersbourg a fourni tant de preuves, et après les déclarations consignées dans la présente, l'Empereur croit avoir lieu d'espérer un accueil favorable pour les explications qu'elle renferme.

Recevez etc. etc.

(Signé) Nesselrode.

Digitized by Google

VII. 13.

Proclamation du Président de la troisième Assemblée nationale.

Les Plénipotentiaires des différentes provinces de la Grèce, qui se sont réunis à Epidaure et y ont tenu, d'une manière aussi régulière que conforme aux lois, une troisième Assemblée nationale, après avoir examiné et discuté es intérêts majeurs de la nation et pris unanimement des résolutions analogues aux circonstances critiques du moment, s'empressent, avant de lever les séances de l'assemblée d'après les statuts §. 4, d'offrir avant tout au Très-Haut, avec les sentimens de la plus humble dévotion, les sincères actions de grâces que Lui doit la nation Grecque qui croit et espère en Lui. Il a plû au Seigneur de la faire passer par de rudes épreuves, mais Il ne l'a pas abandonnée un instant dans cette longue et pénible lutte; Il l'a assistée du haut des cieux, et a fait éclater et admirer en elle Sa puissance divine pour la gloire de Son nom saint.

Après s'être acquittés, du plus profond de leur coeur, de ce devoir sacré envers le Tout-Puissant, les Plénipotentiaires déclarent unanimement et d'une seule voix au nom de toute la nation Grecque, que la ferme résolution de cette nation, quelques soient les chances de la guerre, est de vivre et de mourir inébranlablement sous la sainte loi de la réligion chrétienne qu'elle professe et pour la défense de laquelle il coule des torrens de sang et de larmes sur toute la surface des contrées de la Grèce; de combattre jusqu'à son dernier soupir pour la restauration de sa patrie qu'un long despotisme a opprimée et que la barbarie a couverte de ses ténèbres.

La nation Grecque se flatte que sa conduite loyale et ses actions brillantes auront démontré, au milieu des orages qu'elle a eus à soutenir, ce que ses paroles et ses cris douloureux n'ont pas pu montrer aux Augustes Souverains de la Chrétienté dès le commencement de cette rude lutte, savoir: que cette nation a pris les armes, non pour établir son existence sur des bases démagogiques, improuvées par les Gouvernemens Européens, non pour usurper des terres étrangères, ni pour subjuguer d'autres peuples; non pour fouler aux pieds un droit de légitimité des Ottomans, droit défendu par quelques-uns indignement et d'une manière flétrissante pour la légitimité véritable, droit que jamais la nation Grecque n'a reconnu et que la Porte elle-même ne s'est jamais imaginée de posséder; La nation Grecque n'a pas pris les armes pour violer un serment de fidélité et d'obéissance, serment que, comme esclave soumise par la guerre, elle n'a jamais prêté au Sultan, et que le Sultan lui-

Digitized by Google

même, comme son Maître par voie de fait et par la force, n'a jamais jugé à propos d'exiger d'elle. La Grèce ne combat point pour renverser un ordre de choses subsistant, basé sur des institutions légales, puisqu'il est connu que la volonté du Sultan était la seule loi de la Grèce. La nation Grecque a pris les armes, et n'a eu en vue en les prenant, que la gloire et la splendeur de l'Eglise de Jésus Christ, qui avait été persécutée et avilie dans la personne sacrée de ses ministres; Elle ne demande qu'à recouvrer la terre de ses ancêtres, qui lui a été enlevée par la force et par la violence; Elle cherche sa liberté et une existence politique qu'elle n'a point; en un mot, elle ne veut pas être soumise à une nation étrangère quelconque. C'est pour cela seul que combat la nation Grecque; c'est pour cela seul qu'elle voit, sans s'ébranler, ses villes et ses campagnes ravagées et trempées de son sang, qu'elle voit ses terres désertes, des milliers de ses compatriotes traînés au carnage, des milliers emmenés dans l'esclavage et dans l'avilissement, c'est pour cela seul enfin qu'elle est fermement résolue de disparaître plutôt de la surface de la terre, que de tomber une autre fois sous le joug déshonorant de la tyrannie Ottomane.

Voilà ce que les Plénipotentiaires de la nation Grecque croient de leur devoir indispensable de proclamer publiquement, pour faire connaître au monde les sentimens nobles et réligieux, et les desseins invariables de la nation Grecque; ils ne doutent pas que les Augustes Monarques régnant au nom du Christ, en reconnaissant combien cette entreprise est fondée sur la justice, combien peu elle est préjudiciable à des intérêts quelconques, auront pitié, dans le pénible moment actuel, des maux inouïs d'un peuple écrasé qui court risque d'être exterminé non pour autre raison que parce qu'il adore le même Dieu qu'Eux.

Les Plénipotentiaires en faisant cette proclamation à la face de Dieu et des hommes, suspendent jusqu'au prochain mois de Septembre les séances de l'assemblée nationale; ils se prosternent, avec la foi et la confiance la plus vive, aux pieds du trône du Très-Haut, et implorent Sa bonté suprême pour qu'Il se montre propice à Sa créature périclitante, et que Sa divine miséricorde se déploie sur elle; car c'est Lui qui est l'espérance de la nation Grecque, son refuge, et son appui.

Donné à Epidaure le 16 (28) Avril 1826.

Le Président de la troisième Assemblée nationale,

(L. S.) Panoutzo Notarà.

Le premier Secrétaire,

A. Papadopulo.

Digitized by Google

VII. 14.

Proclamation du Président de la troisième Assemblée nationale.

La Nation grecque appelait de ses voeux l'époque, où les Représentans chargés des pleinpouvoirs des peuples de la Grèce, se réunissant en une troisième Assemblée Nationale, devaient délibérer sur les grands intérêts de la Nation, seul but et seul objet de l'Assemblée Nationale tenue le 6 de ce mois d'Avril à Epidaure.

Mais à peine cette Assemblée avait-elle entamé son oeuvre sur les bases de la constitution précédente, que le danger récent qui vint planer sur Messolonghi et les nouveaux armémens de terre et de mer de l'ennemi, tournèrent son attention sur des objets de la plus grave importance; et certes il aurait été aussi impossible que dangereux, si l'Assemblée, au milieu de pareilles conjonctures et tandis que le féroce tyran de la Grèce médite l'extermination entière de la nation, se fut occupée de matières qui demandent un esprit tranquille, et qui exigent de longues et de profondes méditations.

La sûreté des peuples de la Grèce, base de leur existence politique devait absorber, et absorba en effet, toute l'attention de l'Assemblée nationale, qui ajournant pour le moment ses séances concernant l'organisation politique, se hâta de mettre en oeuvre toutes les forces physiques et morales de la Nation, et de les tenir en activité avec toute la célérité et l'énergie possible, afin de parer au danger qui venait nous menacer.

Elle devait donc concentrer en un Comité gouvernant toutes les forces administratives, elle devait en même tems organiser ce comité sur un mode aussi généralement connu que possible, en suivant pour cela l'exemple d'un grand nombre de nations dans de semblables circonstances.

D'après cela l'assemblée nationale a jugé nécessaire de décréter que la direction des affaires militaires et politiques de la Grèce serait confiée provisoirement aux Sieurs P. Mavromichali, André Zaimi, A. Delijanni, G. Sisini, Spiridon Tricoupi, André Iskos, Jean Vlachos, Demetrius Zamados, Andr Haggi Anargyros, Anagnosti Monarchidis, et Panajotti Dimitracopoulo. Ces hommes, capables, par leur expérience et leur énergie, de diriger les affaires dans d'aussi graves circonstances, et qui ont donné tour à tour à la nation des preuves de leur véritable patriotisme, composeront le comité gouvernant; la durée de ce comité est fixée, à partir d'aujourd'hui, jusqu'à la fin du mois de Septembre prochain, époque où ces mêmes Représentans se rassembleront

Digitized by Google

pour reprendre leurs séances, afin d'organiser la constitution permanente de la Grèce.

C'est aussi dans ce but que l'Assemblée a décrété la formation d'un comité formé de 13 membres, tirés de son sein, qui portera la dénomination de Comité de l'Assemblée, et se composera des Sieurs Germanos de Patras, Porphyrios d'Arta, P. Notara, Anagnostis Copanitza, Anastase Londo, G. Dariotis, Spiridon Calogeropulos, G. Ainian, Basile Boudouri, G. Boucouris, Nicolas Belissarios, Em. Xeno, et Nicolas Reniero. Ce Comité sera tenu de convoquer les Plénipotentiaires en une Assemblée nationale, à l'époque désignée plus haut d'après le décret portant le Nr. 5, et d'opérer moyennant ses relations extérieures tout ce qui peut contribuer au dessein unanime de la Nation.

Peuples de la Grèce! Vos Représentans légitimes, auxquels Vous avez confié Votre libre vote, croient qu'il est de leur plus saint devoir de veiller à Votre sûreté, et n'ayant d'autre but en vue, ils ont fait pour le moment tout ce que les circonstances présentes prescrivaient, et tout ce que le tems a permis de faire.

Vous avez par conséquent l'obligation sacrée d'obéir au Gouvernement qui vient de s'établir, de Vous soumettre avec empressement à ses décrets, de contribuer chacun en Votre particulier de tous Vos moyens physiques et moraux au grand dessein, vers lequel nous avons tourné nos regards et pour lequel nous soutenons déjà depuis six ans cette guerre sacrée. Hommes et jeunes gens, Vous tous qui Vous honorez du nom du Christ, qui avez dans les veines du sang grec, armez Vos bras vigoureux contre les barbares ennemis du Christ, contre l'ennemi implacable du nom grec. Clergé, Primats, riches et opulens, secourez de Vos efforts valeureux la patrie en danger. La guerre et les combats sont communs à tous, le même sort nous attend sans distinction, si nous succombons vers la fin de cette lutte.

Hellènes! lorsque nous sommes descendus dans cette vaste arène, nous avons proclamé devant Dieu et les hommes notre résolution inébranlable, confirmée par des sermens nationaux, et consacrée par tant de sacrifices et par tant d'effusion de sang; montrons derechef que nous sommes Chrétiens, que nous sommes Hellènes, fidèles à notre serment, fermes dans notre résolution, et que précédés de la croix, et les armes en main nous préférons de descendre dans la tombe, Chrétiens, mais libres, plutôt que de vivre esclaves, sans culte réligieux, sans patrie, sans honneur, séparés des nôtres et de tout ce que nous avons de plus cher, devenant l'opprobre de nos voisins, le but des railleries et de l'ironie de tout ce qui nous entoure. Avec cette ferme résolution nous avons vaincu, nous vaincrons nos tyrans, et nous ver-

Digitized by Google

rons enfin dans peu de tems notre sort décidé par les arbitres équitables des destinées des peuples, auxquels les maux inouïs que nous endurons ont inspiré pour nous un intérêt profond.

L'assemblée des Représentans chargés de Vos pleinpouvoirs, après avoir proclamé ce qui précède, se dissout aujourd'hui, en offrant au nom des peuples de la Grèce qu'elle représente, son tribut de reconnaissance à tous ceux qui combattent avec vaillance pour la Nation sur terre et sur mer, et en particulier à l'immortelle garnison de Messolonghi, ce boulevard de la Grèce, dont la valeur et la fermeté ineffables ont montré d'une manière irrécusable au monde entier que la Nation grecque combat pour sa religion et pour sa patrie.

Écrit à Epidaure le 16 (28) Avril 1826.

Le Président de la troisième Assemblée Nationale,
Panoutzos Notaras.
Le premier Secrétaire,
A. Papadopoulos.

VII. 15.

Copie d'une lettre de la Commission permanente de l'assemblée nationale de la Grèce à S. E. Mr. Stratford Canning dd. 29 Avril 1826.

La Commission permanente de l'Assemblée nationale, se conformant à son devoir s'adresse à Votre Excellence pour vous communiquer les explications que cette Assemblée vous promet dans la lettre du 14 Avril.

L'Assemblée nationale en priant Votre Excellence de vouloir bien se charger de la négociation d'une paix entre la Porte et les Grecs capable de satisfaire l'honneur et les intérêts de la nation Grecque, et analogue aux grands sacrifices qu'Elle a faits pour la liberté, n'a point oublié qu'en votre qualité de médiateur, et pour avoir toute l'influence que donne la position de neutre, afin de parvenir par là au but proposé, Vous devez désirer d'avoir à présenter à la Porte Elle-même des propositions capables de satisfaire et son honneur et ses intérêts. La commission croit que les deux conditions suivantes pourraient remplir ce but.

1. La reconnaissance de la suzeraineté de la Porte de la part des Grecs.

2. Le consentement des Grecs à payer ou une somme d'argent une fois pour toutes, ou bien une certaine somme annuelle en forme de tribut.

Digitized by Google

La Commission est autorisée par la Nation de consentir à ces deux conditions lorsque la Porte, de son côté, céderait à celles qu'exigent l'honneur et les intérêts de notre Nation, et que la raison prouve indispensables pour nous dédommager des sacrifices que nous avons faits.

Les articles suivans doivent être considérés comme base de ces conditions.

1. La non-cohabitation des Grecs et des Turcs; d'où il résulte que les Turcs ne peuvent pas avoir en Grèce ni propriété, ni demeure fixe, ni forteresse ou forteresses.

2. Que la Porte n'exercera aucune influence quelconque sur l'administration intérieure de la Grèce tant politique que religieuse; d'où il résulte encore que le Gouvernement doit avoir la force suffisante pour se garantir, et pour garantir la nation contre cette influence.

3. Que la paix doit garantir les mêmes droits à toutes les parties de la Grèce qui ont pris la même part à la lutte générale, mais qui n'ont peut-être pas été également favorisées par la fortune des armes.

Nous sommes persuadés que Votre Excellence trouvera ces bases non seulement conformes aux principes ci-dessus énoncés, mais encore à la justice elle-même, et surtout au but qu'on se propose par cette paix, c'est-à-dire, de mettre un terme à l'effroyable effusion du sang qui coule, il y a déjà six ans, par torrens, sur le territoire Grec.

Il n'y a sans doute aucun homme sensé, qui ne soit profondement convaincu, combien il est dorénavant impossible de voir les Grecs cohabiter avec les Turcs; un projet de pacification conciliant les Grecs et les Turcs sur le même territoire pourrait être tracé sur le papier, mais de fait il est entièrement incompatible avec la nature de l'homme, et il ne peut jamais atteindre le but philantrope qu'on se propose, d'arrêter l'effusion du sang.

Le père Grec ou Turc ne manquera pas de venger la mort de ses enfans; le frère celle de son frère; tout ami ou parent égorgera celui qui a massacré son ami ou son parent; le Musulman ne verra point sans frémir sa mosquée transformée en église; le Chrétien ne souffrira pas moins de voir son église changée en mosquée.

Les exemples qui prouveraient cette vérité incontestable sont sans nombre; la commission se borne à en citer deux ou trois. Les assiégans à Messolonghi ont garanti plus d'une fois à la petite garnison de ce fort, ménacée de toutes parts, la vie, l'honneur, et les biens; ils ont fait plus: ils lui ont promis des sommes considérables pour la gagner; mais la garnison a préféré mourir plutôt que de vivre en contact avec les Turcs.

Digitized by Google

Plusieurs cantons de la Grèce se sont vus forcés à diverses époques de cette guerre, de faire un accord avec les Turcs; mais à la première occasion, ces derniers les ont traités comme des ennemis qu'ils auraient pris les armes à la main. Nous venons de recevoir encore des informations certaines que quelques-uns des habitans de Candie qui s'étaient soumis volontairement aux autorités musulmanes, et qui avaient contribué en même tems à la soumission de leurs districts, ont été de suite arrêtés; une partie de ces malheureux ont été massacrés sur le champ; les autres, chargés de fers, ont été jetés dans les cachots où les attend peut-être le sort des premiers.

Il est également impossible d'espérer une véritable paix, c'est-à-dire une paix capable de garantir une fin à l'effusion du sang si la Porte continuait à exercer une influence quelconque, soit directe, soit indirecte, sur l'administration intérieure, politique ou religieuse de la Grèce: la haine et la méfiance sont si profondement enracinées chez tous les deux peuples, et l'esprit de vengeance est poussé à un tel point, qu'il est impossible d'éviter que la moindre influence ne ramène bientôt les choses au même état où elles se trouvent aujourd'hui.

Nous avons d'ailleurs devant nos yeux les exemples de la Valachie, de la Moldavie, et de la Servie; la garantie d'une des Puissances les plus prépondérantes de l'Europe, n'a pu d'aucune manière préserver des habitans de ces contrées des suites funestes de la haine religieuse des Musulmans. Et si ces peuples en ont tant souffert que ne doivent pas craindre les Grecs, s'ils venaient à céder aux Turcs un droit quelconque d'intervention sur l'administration intérieure de leur pays.

Il serait enfin très injuste et très cruel d'exclure des avantages et des droits qu'une paix peut procurer aux Grecs, les habitans d'une partie quelconque de la Grèce en armes. Ce serait les livrer à la fureur de la vengeance Musulmane qu'ils ne pourraient éviter d'aucune manière, s'ils n'étaient pas compris dans la paix générale entre les Grecs et la Porte.

La commission croit inutile d'entrer dans des explications plus longues pour prouver toute la justice sur laquelle sont fondées ses propositions. La grande expérience, et les connaissances profondes de Votre Excellence, en garantissent tout le développement qu'on puisse désirer; les principes humains et élevés qui servent de guide au Gouvernement de Sa Majesté Britannique, et les sentimens nobles qui animent Votre Excellence nous promettent d'avance une intervention active pour la cessation d'une guerre de destruction si effroyable, et pour le rétablissement d'une paix juste, honorable, et sûre.

Ce que la commission croit nécessaire d'ajouter, c'est que quelques

Digitized by Google

justes què soit les bases qu'elle vient d'énoncer, et quelques indispensables qu'on les trouve pour l'établissement de la paix, il est hors de doute qu'au milieu des chances et des évènemens de la guerre qui se succèdent sans aucune stabilité, tout espoir de fixer les opérations préliminaires devient problématique ou au moins incertain ; et la commission ne voit d'autres moyens pour arrêter les premières bases de la paix, et d'en continuer les négociations avec espoir de succès, que de les faire précéder d'un armistice qui ôterait aux deux parties tout soupçon de changement favorable ou défavorable, et fixerait les limites et le sort de la guerre.

Quant à la durée de cet armistice la Commission l'abandonne à la décision de Votre Excellence, qui, en contact avec la Porte, peut juger mieux du temps qu'exigeraient les négociations.

On désirerait seulement que pour prévenir toutes escarmouches ou recommencement d'hostilités qui pourraient survenir entre les troupes des deux parties, ou pour éviter tout autre motif qui pourrait troubler cet armistice, les troupes ennemies soient concentrées sur un point qu'on jugeroit plus convenable dans la ligne par elles occupée à l'époque de l'armistice, et sans qu'elles aient la permission de s'étendre hors d'une circonférence fixée.

La Commission est persuadée qu'une négociation pour la paix est impraticable, si on ne la faisait pas précéder d'un armistice; et elle se voit obligée à prier Votre Excellence d'employer tous les moyens pour obtenir cet armistice.

La Commission n'a qu'une chose à ajouter; c'est que pour le Traité de paix dont il s'agit, la Nation Grecque considère comme une chose de *sine qua non* la garantie que la Grande-Bretagne voudrait accorder.

En recommandant à vos dispositions bienveillantes et humaines le succès des propositions de la Nation Greeque, nous prions Votre Excellence de vouloir bien agréer le profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être etc.

(Signé)

Germanos, Archévêque de Patras.
Porphyre, Archévêque d'Arta.
Panoutzos Notara.
Anagnosti Copanitza.
Basile Budouris.
Anastase Londos.
George Dariotis.
George Boucouris.
George Ainian.
Em. Xenos.
Spiridon Calogeropulos.
Nicolas Renieris.
Nicolas Jean Belissarios.
Le Secrétaire Général
C. C. Klonaris.

Napoli di Romania ce 29 Avril 1826.

Digitized by Google

VII. 16.

Dernier rapport du Comte Lebzeltern. St. Petersbourg 7 Juin 1826.

J'eus l'honneur d'adresser à Votre Altesse quelques lignes le 30 (18) Mai et au moment de les fermer je reçus Son expédition du 19 du même mois. Je Vous mandois, mon Prince, que cette Cour étoit satisfaite de la réponse écrite du Réis-Efendi à la note de Mr. de Minciaky et telles sont encore ses dispositions, quoiqu'au dire du Comte de Nesselrode cette réponse laisse quelque chose à désirer. Sur ces entrefaites un rapport de Mr. Riguy, Commandant de la station française dans l'Archipel, avoit causé beaucoup d'impression sur l'Empereur et sur son Ministre. Dans ce rapport Mr. de Rigni rendoit compte des infames déprédations auxquelles se livroient les insulaires grecs, il prouve l'impossibilité de mettre de l'ordre là où tout est anarchie, cupidité, pillage et rivalité; il représente avec des couleurs vives le caractère des Grecs, l'inutilité de leur envoyer des secours, les mauvais traitemens que subissoient les étrangers etc. etc. On croit aujourd'hui à tous ces faits rapportés par un homme qui avoit été d'abord très partisan de la cause des Grecs; on croit aux vérités qu'on répugnoit à écouter et à admettre il y a quelque tems; les vérités étoient les mêmes alors qu'aujourd'hui, mais les situations et les dispositions ont changé.

J'ai voué la plus grande attention aux importantes dépêches dont Votre Altesse m'a honoré le 19 Mai, et j'ai aussitôt adressé à Mr. le Comte de Nesselrode celles qui lui étoient destinées. Jadis mon Prince, j'aurois pris sur ma responsabilité de lui faire connoître Vos remarques sur le Protocole du 4 Avril, et sur la dépêche par laquelle le Comte de Nesselrode l'a communiqué à Mr. de Tatitscheff en date du 14 Avril (30 Mars). Ma tâche a dû se borner aujourd'hui à me pénétrer de l'esprit de Votre Altesse afin d'y conformer à l'occasion mon langage.

Sur ces entrefaites j'appris que l'Empereur me recevroit jeudi, après le Te-Deum chanté pour célébrer l'heureuse délivrance de Madame la Grande Duchesse Helène et auquel le corps diplomatique a assisté.

Je fus d'abord reçu par l'Impératrice. Cette Auguste Souveraine daigna m'entretenir très longtems et avec autant de grâce que d'amabilité; je fus touché de son accueil; dimanche Elle recevra Madame de Lebzeltern pour qui Elle m'a témoigné beaucoup de bienveillance. Les parties de son discours qui peuvent intéresser davantage Votre Altesse ont été relatives à Monseigneur l'Archiduc Ferdinand, à l'amitié qu'on Lui conserve, au vuide qu'Il a laissé

Digitized by Google

après Lui dans le petit cercle de la famille Impériale, à la vénération et à l'attachement que Leurs Majestés vouent à notre Auguste Maître, à la satisfaction qu'Elles éprouvent du choix qu'a fait Sa Majesté du Prince de Hesse-Homburg pour assister au couronnement; »cela fait grand plaisir à l'Empereur »me dit l'Impératrice, j'en éprouve de mon côté beaucoup de satisfaction et »nous regardons ce choix comme une nouvelle preuve d'amitié et d'attention »délicate de la part de l'Empereur François.« L'Empereur m'a témoigné les mêmes sentimens et s'est servi des mêmes expressions en parlant du choix fait par S. M. dans la personne du Prince de Hesse-Hombourg. Ce Monarque m'a également entretenu avec effusion de coeur de Monseigneur l'Archiduc Ferdinand, dont je Lui avois présenté les souvenirs reconnoissans.

La suite de cet entretien fut longue et intéressante.

Après m'avoir parlé de choses relatives à ma personne, à mon séjour ici et à mon départ d'une manière aussi flatteuse que je pouvois le désirer et cette fois comme les autres, avec une cordialité particulière, nous parlâmes de l'état des choses dans ce pays. L'enquête étoit terminée depuis deux jours; dans la huitaine la commission de jugement commenceroit ses travaux et Sa Majesté espéroit qu'en peu de semaines l'affaire seroit finie, cette terrible affaire qui Le plaçoit, disoit l'Empereur dans la position la plus pénible, entre ce que ses devoirs exigeoient de Lui et entre Ses sentimens. »Je sau»rois difficilement exprimer combien ma position est cruelle, obligé comme je »le suis à sévir contre des malheureux égarés, parmi lesquels même il y en »a que je croyois pouvoir estimer et qui appartiennent à des familles qui ont »rendu des services à l'État; cette circonstance plus que tout autre me fait »ressentir le poids immense de la tâche à laquelle la Providence a voulu »m'appeler.« Sire, à côté de momens douloureux Votre Majesté doit en éprouver de consolans; l'humanité et la générosité avec laquelle Vous traitez les coupables, les soulagemens que Vous apportez à leur situation, doivent alléger les peines que Vous éprouvez Sire. Je connois tout ce que Votre Majesté fait pour les détenus; Vous avez satisfait aussi loin que possible à ce que Votre coeur généreux exigeoit de Vous; l'homme a rempli sa noble tâche; c'est à présent au Chef de l'État, c'est au Souverain à remplir ses devoirs. »Vous »ne sauriez Vous imaginer dit Il avec sentiment, tout ce que ce moment a »de cruel pour moi!« Je le conçois Sire, mais quand la loi aura prononcé il Vous reste encore la plus belle prérogative à exercer. »Sans cette prérogative, reprit-Il avec chaleur, qui voudroit être à ma place? y voudrois-je »moi-même rester? Quelle autre compensation au monde puis je avoir?« Sire, que Votre Majesté me permette de Lui témoigner la satisfaction que j'ai

Digitized by Google

éprouvée en apprenant la suite qu'elle donne à cette malheureuse affaire, en remettant le jugement des coupables aux tribunaux interprêtes des loix; moyennant cette forme légale l'impression qu'en recevra le public sera et plus juste et plus forte. »Je me suis arrêté à cette voie répondit-Il, comme la »plus naturelle; ce n'est pas moi qui suis l'offensé, c'est l'État; quant à moi »je leur pardonne de tout mon coeur, mais c'est à l'État, pour la sûreté de »la société, à juger des violations à la loi et des atteintes portées à l'ordre »existant. Vous me laissez dans une situation bien pénible, mais j'espère que »Dieu témoin de ma conscience, me donnera les forces nécessaires pour rem»plir mon devoir. Au reste rassurez bien l'Empereur, le pays est tranquille »et il n'y a pas de désordres à y craindre; il seroit possible qu'il y eut encore »quelque révolte de paysans, peut-être même quelqu' échauffourée partielle, »il seroit également possible que le fer d'un assassin perçât jusqu'à moi, car »dans la position où Dieu m'a placé l'on doit être préparé à tout, mais ex»cepté cette dernière circonstance il n'y a rien à craindre pour la Russie et »Vous pouvez hardiment assurer Sa Majesté Impériale que si jamais l'occasion »se présentoit où Elle eût besoin de mes forces elles seront toujours à Sa »disposition de même que sous feu mon frère; l'Empereur trouvera toujours »en moi un allié zélé et fidèle autant qu'un ami sincère, pénétré de vénéra»tion et d'attachement pour Son Auguste Personne.«

»J'ai entre les mains continua Sa Majesté tous les fauteurs de la révolte; »il n'y en a qu'un Nicolas Tourgenieff, qui a trouvé le moyen de s'échapper »aux poursuites. Je l'ai fait sommer en Écosse de se rendre ici, comme il n'a »pas voulu obéir, j'ai fait déclarer au Gouvernement anglois que cet homme »étoit coupable de haute trahison et je le déclarerai partout où il se rendra. »L'armée est excellente, Vous en avez eu la preuve; je ne conçois point les »pays où le Souverain la néglige, la laisse se corrompre dans l'oubli et se »prive par là d'un appui indispensable.«

Sire, repondis-je, l'Empereur mon maître forme des voeux sincères non seulement pour la tranquillité de cet Empire mais aussi pour sa prospérité. Vous savoir heureux sera un motif de vive satisfaction pour Sa Majesté, mais plus Sire, c'est un besoin pour nous tous. Il peut exister des affaires où nous ne pensions pas de même, les opinions variant quelquefois avec les circonstances, mais il y a des intérêts permanens, des intérêts vitaux qui uniront tous les jours plus extraitement les deux Empires, ce sont des intérêts de conservation; nous avons besoin d'avoir dans la Russie un Allié heureux dans son intérieur et par conséquent prêt à nous appuyer si le cas l'exige; la Russie de son côté a besoin d'avoir dans une Monarchie puissante et centrale comme

Digitized by Google

l'Autriche un Allié sûr et utile. Dans la position des choses en Europe, Sire, ce besoin est réciproque.

L'Empereur assentit à cette vérité et reprit le discours. »Croyez que »chaque jour j'attache plus de prix à cette Alliance et j'en donnerai des preu»ves; l'union entre nous devient toujours nécessaire; il y a des pays bien »malades, dont la situation est menaçante et le mauvais esprit gagne du ter»rain.« L'Empereur me parla du Portugal, de l'Espagne et de la Sicile. Quant au Portugal j'eus l'honneur de Lui dire: que tout y étoit tranquille et que la régence paroissoit être bien vue par le public, mais que je n'étois pas à mon aise en voyant le Constitutionnel applaudir à ce qui s'y passoit. »C'est en effet »un mauvais indice; singulière position que celle de ce Royaume qui dépend »de la volonté d'un Prince qui est si éloigné, ou bien de la volonté de ceux »qui L'environnent.« L'Empereur déplora l'état de l'Espagne flottant au hazard sous un Gouvernement sans force et tiraillé pour ainsi dire par des partis exagérés auxquels il ne sait pas imposer. »Quant à la Sicile, j'en suis d'au»tant plus inquiet que le Prince Boutera lui-même n'a parlé des troupes napo»litaines qu'avec un mépris qui m'a étonné.« Nous sommes habitués, Sire, à entendre les Ministres du Roi avouer des vérités sur ce chapitre, et le Comte de Nesselrode pourra dire à Votre Majesté ce qui s'est passé à Laybach à cet égard avec le Marquis de Gallo. Votre Majesté sait que depuis plusieurs mois nous avons signalé en Sicile l'expansion rapide du Carbonarisme; il y compte des milliers d'adhérens. Nos troupes sont parties au milieu des acclamations et des regrets des habitans tandis que celles du Roi qui les ont remplacées ont été accueillies avec des huées; c'est ce que j'ai appris par des voies particulières. Chez nous on ne peut guères sonner le tocsin d'alarme, car on croiroit que c'est l'envie d'occuper de nouveau la Sicile qui nous feroit parler, tandis que l'Empereur est l'ennemi des occupations sous tous les rapports et surtout sous celui du danger qu'y court le moral de ses troupes. Sa Majesté Impériale répondit: »Votre Souverain a été d'une fidélité scrupuleuse à remplir »ses engagemens et le Roi doit Lui en savoir bien gré; mais si les troupes »napolitaines n'inspirent aucune confiance et que le pays menace de devenir la »scène de nouveaux troubles comment voudra-t-Il prévenir ce mal sans un »appui généreux?«

Lorsque l'Empereur parla de la nation russe et des témoignages d'affection qu'Il en avoit reçus ainsi que de la tranquillité dont Il étoit certain que jouiroit l'Empire, j'eus l'honneur de Lui répondre: je pars Sire pénétré de respect pour la nation; la masse est parfaite, elle Vous est fort attachée, mais aussi Vous lui avez donné des preuves éclatantes de ce qu'elle a droit d'at-

Digitized by Google

tendre de Votre Majesté. Comme l'Empereur voulut m'interrompre; comme Il le fait toujours sur ce thème, je répliquai: je sais Sire, que Votre Majesté n'aime point qu'on aborde ce sujet, mais j'ai été assez longtems ici pour être à même de faire la juste part à qui il appartient, celle de la nation qui a su faire son devoir et apprécier les hautes qualités qu'a développées son nouveau Souverain, et celle du Monarque qui a su manifester une volonté ferme et déployer un grand caractère au moment du danger, et servir de modèle aux Souverains en des circonstances aussi solennelles. Croyez, Sire, que le bienfait qui en est résulté pour l'ordre social a été vivement senti chez nous; je ne Vous parle pas seulement de l'Empereur qui a voué à Votre Majesté des sentimens d'affections si vrais, mais de notre Cabinet, de tous ceux qui pensent chez nous. Le Prince de Metternich, Sire, qui est à la tête de ce Cabinet me parle de Votre Majesté en des termes qui me prouvent à quel point Il est pénétré d'admiration pour les hautes qualités que Vous avez mises en évidence. »L'Empereur répondit qu'Il n'avoit encore rien fait pour mériter »cette haute opinion, mais que ce ne seroit pas faute de bonne volonté s'Il »n'y parvenoit par la suite. J'ai devant moi une grande besogne à remplir; il »y a beaucoup à faire, il faut retoucher presqu'à tout; la chose est même »urgente, et j'ai de l'occupation pour moi pour long-tems, ce qui, dit Il en »souriant, ne fera point de la peine hors d'ici; j'y mettrai de mon côté le »désir sincère de bien faire et j'espère que mes efforts et ma persévérance ne »resteront pas sans récompense.«

Sire, Votre Majesté ne pouvoit commencer Sa glorieuse tâche sous des auspices plus favorables et permettez-moi de Vous exprimer toute la joie qu'a ressentie l'Empereur mon Maître sous des rapports d'intérêt général et sous des rapports personnels à Votre Majesté, de l'heureux terme de ses affaires avec l'Orient. Délivré de cette complication fâcheuse Vous êtes désormais Sire, dans l'état de repos parfait que réclament les soins que Vous allez vouer à la consolidation du bonheur de Votre Empire. On a pris à Vienne la part la plus vive à cet évènement, et c'est à Votre Majesté que le Prince de Metternich l'attribue. »Il falloit en finir reprit l'Empereur, non seulement l'intérêt du pays »l'exigeoit, mais j'aurois dû en agir de même quand cela n'eût été que par »respect pour la mémoire de mon frère. Il alloit y mettre un terme lorsque la »mort nous L'enleva; j'aurois pu en suivant Son règne reprendre la chose là »où Il l'avoit laissée; et Vous savez qu'Il étoit prêt à agir par Lui-même dans »cette affaire. Cependant nouveau Souverain et désirant sincèrement la paix, »j'ai encore voulu tenter une dernière démarche et elle a réussi.« De la manière la plus honorable pour Vous Sire, mais si Votre Majesté me permet de

Digitized by Google

le Lui dire, elle a réussi parceque de prime abord Sire, Vous avez séparé les questions, avez été ferme dans celle de droit, et avez mis de côté celle où il étoit impossible de faire un pas avec quelque chance de succès en continuant la route qu'on avoit suivie. Une des dépêches de mon Cabinet de plusieurs mois en arrière posoit la question comme il suit. *Si la Russie croit avoir des griefs fondés en droit à faire valoir contre la Porte, qu'elle les articule, qu'elle en prétende la satisfaction avec fermeté; nous sommes prêts à l'appuyer aussi loin qu'elle le voudra; il est juste et indispensable qu'elle soit satisfaite sur ses traités et elle nous trouvera toujours en première ligne pour les soutenir; qu'elle ne mêle pas toutefois cette affaire avec celle de l'insurrection; nous désirons autant qu'elle de la voir appaisée et le pays rendu à un repos stable, mais nous ne saurions violer tous nos principes pour forcer la Porte à pactiser avec ses sujets rebelles. Voilà le seul point de divergence qui ait subsisté entre les deux Cabinets. En admettant de notre part que la question directe devoit servir de planche pour arriver à celle de l'intervention, nous n'avons jamais envisagé comme possible d'en forcer l'acceptation par des moyens coercitifs.* Et Votre Majesté a fait sur le champ cette distinction, Elle a voulu fermement ce qui étoit juste, Elle y a réussi, et personne n'applaudit plus que nous à la marche claire et correcte qu'Elle a suivie, et personne ne se félicite de meilleure foi que nous du succès obtenu. Je ne puis en offrir de meilleur garant à Votre Majesté qu'en Lui rappelant la sollicitude avec la quelle nous avons appuyé ses démarches à Constantinople.

»J'ai été très sensible à ce procédé amical de l'Empereur et je Lui en »sais grand gré. Je Vous l'avouerai franchement: je n'avois pas d'idée des »affaires politiques, je ne m'en suis jamais occupé et je ne m'en souciois »guères; Vous jugez du travail auquel j'ai dû me livrer pour me mettre au »courant de celle qui étoit vitale pour la Russie; peut-être mon ignorance »a-t-elle été un bien; j'ai apporté à l'étude de cette affaire une tête moins »prévenue, plus dégagée d'illusions que d'autres; j'ai toujours pensé que les »Grecs n'étoient point mûrs pour ce qu'on vouloit faire pour eux, et lorsque »je me suis trouvé à Berlin où j'ai trouvé beaucoup de personnes qui se lais»soient entraîner trop loin par des sentimens d'humanité bien naturels d'ail»leurs, je leur ai toujours dit ma façon de penser là-dessus. Vous avez con»noissance sans doute du rapport de Mr. de Rigny; tout ce qu'il y dit ne me »surprend point. Vous savez les lignes que j'ai posées dès que j'ai pu démêler »l'état des choses au travers du cercle vicieux où l'on se retournoit depuis des »années. J'en ai parlé à l'Archiduc et j'ai suivi ce que la plus simple raison »me dictoit; d'ailleurs mon affaire à moi étoit celle qui regardoit la Russie,

Digitized by Google

„et celle-là, il m'appartenoit de la finir; elle devoit l'être promptement d'une „manière ou d'une autre; je le devois à la nation, à moi-même; je le devois „à la mémoire de mon frère. Si la Porte n'avoit point cédé, j'aurois été obligé „d'occuper les Principautés, cette démarche auroit vaincu son obstination; „l'on a craint de voir mes armées en mouvement, mon esprit guerrier ou de „conquête prendre un essor dangereux pour le monde; si cela étoit j'aurois „suivi une autre marche; croyez-moi quand on veut la guerre les prétextes ne „manquent point.“ Ici j'interrompis Sa Majesté pour lui dire qu'Elle venoit de prononcer l'opinion que Votre Altesse avoit exprimée en apprenant sa démarche, opinion qui se trouvoit développée dans une de Vos dépêches mon Prince, où Vous n'aviez pas hésité de dire que le Monarque qui suit une marche aussi droite et aussi claire, ne veut pas de guerre et vise au contraire à une paix stable (l'Empereur m'écouta avec une attention particulière); d'ailleurs Sire, j'ai marqué dernièrement une circonstance à Vienne qui aura confirmé notre Cabinet dans cette opinion. Le choix que Votre Majesté a fait de deux hommes loyaux, d'un caractère doux et d'un esprit éminemment conciliant comme Plénipotentiaires offre la garantie la plus certaine de Vos vues pacifiques, Sire, et de la sincérité avec laquelle Vous désirez conclure un arrangement stable avec la Porte. Cette vérité parut plaire à l'Empereur qui avoit d'ailleurs accueilli avec une joie véritable les nouvelles de Constantinople et Il me dit: Assurément ce ne sont ni des hommes chicaneurs ni avec qui il sera difficile de traiter, d'ailleurs je ne demanderai rien d'extraordinaire et rien qui ne soit juste. Du reste les principaux points de la négociation qui va s'entamer, ont été déjà traités par le Baron de Strogonoff et se trouvoient fort avancés lors de son départ, j'espère donc que l'affaire ne sera pas longue. Je priais l'Empereur de me dire dans quel lieu seroit la réunion. Il me répondit „vraisemblablement à Ackermann et ces Messieurs partiront dans la quinzaine.“

Après avoir renouvelé mes félicitations à l'Empereur sur un aussi beau succès, j'ajoutai que je regrettois de ne pouvoir en faire de même relativement à l'acte qui avoit suivi de si près la démarche à Constantinople. „Je sais „reprit Sa Majesté qu'il a causé des regrets mais uniquement parce qu'on n'a „point compris mes motifs et qu'il y a de la méfiance à mon égard; une alliance „entre l'Angleterre et un Prince à qui l'on suppose des desseins ambitieux et „l'humeur guerrier pouvoit en effet causer quelque surprise, mais si on avoit „compris mes motifs il n'en seroit pas ainsi.“ Sire, il ne s'agit point de méfiance à l'égard de Votre Majesté, du moins chez nous pareil sentiment ne sauroit exister et en effet depuis le jour de Votre avènement Sire, qu'est ce qui auroit pu le faire naître? Vos paroles ont toujours été des paroles de paix

Digitized by Google

et Vos actes ont répondu à Vos paroles; tout, au contraire, a dû commander la confiance en Votre Majesté, confiance qui, je puis le Lui assurer, est parfaite chez nous à Son égard. Si le Protocole signé avec le Duc de Wellington a pu surprendre, la raison en est simple; Votre Majesté s'étoit expliqué quinze jours auparavant sur la question de l'intervention relative à la Porte et à ses sujets rebelles d'une manière aussi correcte en principe que positive, et par cet acte Votre Majesté paroît cependant intervenir dans cette question; par cet acte, Elle tombe d'accord avec l'Angleterre seule et à l'exclusion des autres Alliés sur des bases auxquelles ces derniers n'avoient pas hésité d'accéder. Si Votre Majesté se met à leur place, Elle concevra que cette transaction doit avoir provoqué un mouvement de surprise de leur part.

Par la chaleur que l'Empereur mit dans cette partie de l'entretien je vis qu'Il étoit prévenu du déplaisir que nous avions éprouvé à Vienne; Il étoit d'ailleurs instruit de celui très prononcé que le Cabinet de Paris en avoit ressenti. Il me répondit: »Avec plus de confiance dans mes intentions l'on m'auroit mieux compris. Il n'y a que le Roi de Prusse qui ait su apprécier la position où je me trouvois; il me l'a confirmé par une lettre charmante que je conserverai à jamais comme un gage précieux de son amitié; au reste à peine monté sur le Trône, je conçois que je ne puis avoir encore donné des garanties suffisantes de ma politique, mais j'espère que le tems me sera favorable à cet égard. On croit que la convention stipulée entre deux Puissances est de nature à affoiblir la grande Alliance et à l'annuler, et on redoute peut-être les suites de cet accord entre l'Angleterre, dont en effet la politique n'a point été la plus rassurante depuis quelque tems et la Russie à qui l'on suppose des arrières-pensées d'aggrandissement soit en influence soit en territoire.

Ici j'interrompis l'Empereur; personne, Sire, ne met ni peut mettre Votre politique sur la même ligne que celle de l'Angleterre, et depuis l'avènement au Trône de Votre Majesté Elle a inspiré une parfaite sécurité à cet égard. Il parut satisfait et dit: »je le repète le tems me fera connoître et prouvera que »jamais il ne sauroit entrer dans ma pensée de m'étendre au de là de ce que le »ciel m'a assigné. J'ai de l'occupation chez moi pour long-tems, elle absorbe »toute mon attention, et la conservation de la paix générale et de l'Alliance à »laquelle l'Europe doit son bonheur, est le seul but de mes voeux. Assurez »bien l'Empereur qu'Il me trouvera toujours sur cette ligne dans laquelle je »suis sûr de mériter son amitié. Quant à l'affaire du Portugal on a dit en »plusieurs endroits que je m'étois attaché au char de l'Angleterre: cette phrase »n'est pas bonne et elle pêche du côté de l'exactitude, car c'est plutôt le con-

Digitized by Google

»traire qu'il faudroit dire. Jugez-en. J'avois pris fermément mon parti et signé »le travail destiné à Minciaky, avec la seule différence que j'avois posé le »terme de 4 semaines au lieu de 6 pour l'attente d'une réponse de la Porte, lors»que le Duc de Wellington arriva. Je me doutois qu'il étoit chargé de communi»cations pour moi relatives à l'affaire d'Orient. Dès que nous eûmes causé avec »franchise et un entier abandon de ma part, dès que je lui eus communiqué »la note qui alloit être envoyée à Mr. de Minciaky, il vit que la position des »choses ici étoit toute autre qu'on en l'avoit supposée à Londres; cependant il »déploya beaucoup de raisonnemens pour m'engager à me désister de la dé»marche que j'allois faire; alors je lui exposai assez positivement que j'y étois »décidé et que dans les choses qui concernoient les intérêts de la Russie, »j'étois le meilleur juge et que je saurois soutenir ces intérêts en toute occasion. »Le Duc changea alors de terrain, en trouvant au reste que mes griefs étoient »parfaitement fondés; il ne fit des objections qu'à la troisième proposition, celle»là je l'ai calculée sur le caractère des Turcs *et la Providence a permis que je »ne me sois pas trompé.* Le Duc me dit qu'il avoit des propositions à me faire »relativement à la pacification de la Grèce. Il connoissoit les principes que j'avois »énoncés à ce sujet, mais comme écouter ne m'obligeoit à rien et qu'il étoit »important de connoître enfin les vues du Cabinet Britannique, je me montrai »disposé à recevoir ses communications. Il me dit alors qu'il y avoit eu des »pourparlers entre quelques uns des chefs de parti en Grèce et son Cabinet »et qu'on avoit l'opinion à Londres que le plan d'Ibrahim-Pascha étoit de »transporter la population grecque de la Morée et de lui substituer une popu»lation musulmane. Je lui dis que ce fait s'il étoit réel changeoit la thèse et que »j'étois persuadé qu'aucun des Alliés ne souffriroit un pareil scandale; mais »je le priai de m'en donner des preuves. Alors il me dit qu'il ne pouvoit m'en »fournir de matérielles, mais que l'on croyoit en être certain à Londres et »qu'aussi le Ministère Britannique étoit déterminé à prévenir un évènement »aussi grave et intervenir dans l'affaire de la pacification. Le Duc me voyant »encore peu ébranlé et voulant sans doute réussir dans une des parties de sa »négociation me dit qu'il avoit quelques bases à me communiquer à ce sujet. »Je l'avoue, voyant l'Angleterre après une opposition de plusieurs années à »tous nos voeux, venir d'elle-même au devant de nous dans cette affaire, pro»poser les mêmes bases sur lesquelles les Alliés étoient tombés d'accord, »paroître décidée à s'emparer seule de cette négociation, j'ai cru rendre un »service à l'Alliance en l'écoutant et en associant à l'Angleterre dans cette »affaire cette même Alliance dont elle avoit repoussé les instances; j'ai cru »pouvoir représenter en ce moment mes Alliés, bien décidé à veiller à leurs

Digitized by Google

»intérêts; enfin j'ai pensé qu'ils me sauroient gré en liant l'Angleterre par »une convention dans laquelle elle déclare ne jamais stipuler d'avantage ex»clusif pour elle. Je le demande, auroit-elle pris facilement les mêmes enga»gemens formels avec les autres Cabinets? ou bien étoient-ils sûrs qu'en »agissant seule dans cette négociation, elle auroit songé à leurs intérêts? »L'exemple des dernières années pouvoit-il faire naître cet espoir? Le moment »étoit précieux, le Duc me mettoit à même de le saisir et je l'ai fait. Et en »admettant même qu'il existât à mon égard des sentimens de méfiance que je »regrette bien, je me disois: on regardera d'un côté la Russie comme met»tant des entraves à l'ambition angloise, mais par contre l'Angleterre en mettra »à l'ambition russe. Mes intentions étoient pures et je le déclare, je croyois »avoir agi dans les intérêts de l'Alliance, dans ceux de l'Autriche la première, »et j'aimois à me flatter qu'elle m'en sauroit quelque gré.«

Sire, l'Autriche sait apprécier Vos intentions et je suis bien aise que Votre Majesté me fournisse l'occasion de les mieux expliquer, mais Elle concevra néanmoins que le premier moment ait pu ne pas être agréable, surtout après les antécédens de plusieurs années; au reste d'après la position nouvelle des choses il me paroît problématique que cette pièce puisse conduire loin. »A Vous dire le vrai et Vous parlant comme Nicolas, je ne crois pas qu'elle »puisse être suivi d'un résultat quelconque; nous verrons. L'Angleterre ne »m'a point encore communiqué celui de la négociation de Mr. Stratford Can»ning et je suis censé ne point connoître ce qui s'est passé. Quoiqu'il en arrive, »soyez bien sûr que jamais je ne m'écarterai des principes et des intérêts de »l'Alliance et que je ne consentirai point à ce qu'on s'en écarte. Mr. Canning »se plaint vivement de ce que j'ai communiqué le Protocole aux Cours alliées; »je l'ai fait à dessein, je n'ai rien de caché pour elles et je n'aimois pas une »marche où il falloit débuter par leur faire des mystères sur un objet sur»tout qu'elles avoient de l'intérêt à connoître. J'aurois même dès le premier »jour tout communiqué à Leurs Ministres sans l'invincible opposition du Duc »de Wellington; n'ayant pu à mon regret les admettre à la Conférence, je »leur ai dit franchement ce qui s'étoit passé. Avec plus de confiance en moi, »peut-être aurois-je été mieux compris; croyez que mon attachement à l'Al»liance est sincère; je sais apprécier tout le bien qu'elle a répandu sur »le monde, il est encore bien bouleversé et a plus que jamais besoin de »cette égide salutaire. L'Empereur d'Autriche me trouvera prêt à Lui don»ner en toute occasion des preuves de mes sentimens. Dieu nous L'a con»servé (ajouta-t-il avec chaleur) et je regarde ce bonheur comme le plus »grand de tous.«

Digitized by Google

Sire, lui ai-je dit, je suis persuadé que Votre Majesté est sincèrement attaché à l'Alliance mais il faut pour que ce lien purement moral subsiste, que son existence, que l'union intime des Souverains soit constatée à tous les yeux; tout ce qui porteroit atteinte à cette conviction dans l'esprit public seroit un grand mal que nous nous ferions, car le parti en feroit aussitôt son profit.

L'Empereur assentit à cette vérité et je crus faire bien en n'allant pas plus loin.

Parfait pour notre Auguste Maître dans tout cet entretien, je ne saurois assez rendre avec quel enthousiasme Il m'en a parlé.

L'Empereur a daigné m'entretenir de Madame de Lebzeltern de mon voyage et de mes circonstances avec la plus grande bonté en me tenant presque tout le tems par la main et Il voulut bien me dire des choses flatteuses sur mon séjour ici. De mon côté je Lui protestai qu'en tout lieu Il se convaincroit du profond et respectueux dévouement que je Lui avois sincèrement voué.

Quelques personnes me voient partir avec regret, la plupart répètent encore qu'une fois parti, ce Cabinet sortira de tutelle. Je me réserve d'en dire davantage à Votre Altesse lorsque j'aurai l'honneur de la voir. J'aura pareillement celui de Lui parler de la position respective des deux Cabinets, de plusieurs circonstances qui Lui sont personnelles, enfin de l'attitude du Comte de Nesselrode.

Le Comte de Bombelles transmettra à Votre Altesse la note que m'a adressée le Comte de Nesselrode en me remettant le rescrit de l'Empereur, la décoration de St. Alexandre et une tabatière. Le rescrit je l'avoue m'a causé beaucoup de contentement; il fait ici beaucoup de sensation; l'Empereur ne pouvoit mieux imposer silence à ceux qui se permettent encore des propos inconsidérés sur l'union entre les deux Empires.

Ce rapport est rédigé mon Prince pendant la nuit et au milieu de mes préparatifs de départ dans un moment de fatigue véritable pour moi morale et physique. Veuillez pardonner ses erreurs et ses omissions.

Agréez mon Prince l'hommage de mon respect.

Digitized by Google

VII. 17.

Dépêche de Mr. le Comte de Nesselrode à Mr. le Bailli de Tatitscheff. St. Petersbourg le 26 Mai (7 Juin) 1826.

Par mes circulaires du 4 Septembre 1825 je Vous ai informé, que malgré les engagemens pris envers le Vicomte de Strangford, la Porte Ottomane persistait à laisser dans les Principautés de Moldavie et de Valachie des troupes et des Commandans turcs; que ces derniers y exerçaient une autorité essentiellement attentatoire à celle des Hospodars, comme aux privilèges des Principautés; privilèges dont la Russie est garante; que cet état de violation de nos traités, ainsi que des promesses de la Porte, exposait aux plus grands malheurs des pays placés sous la protection de S. M. I.; que la Porte avait ajouté aux griefs de l'Empereur, par sa conduite envers la nation Servienne, par la détention de ses députés à Constantinople et par le refus d'exécuter, à son égard, les clauses de l'art. VIII du traité de Boucarest; que jusqu' alors toutes nos représentations contre une politique qui nous offrait de si justes motifs de plainte, étaient restées sans réponse; que l'Empereur Alexandre avait résolu de faire une dernière tentative auprès du Divan, pour obtenir sous ces différens rapports des mesures conformes aux droits de la Russie; et que, dans le cas où cette tentative serait encore inutile, il était enjoint au Chargé d'affaires de S. M. I. à Constantinople de remettre à la Porte une protestation en forme qui devait lui signaler les suites inévitables de ses déterminations.

Mr. de Minciaky s'acquitta des ordres de l'Empereur avec le zèle et le talent qui le caractérisent; mais ses efforts furent infructueux; Il se vit contraint de remettre au Divan la protestation ci-dessus mentionnée, peu de temps avant la mort de l'Empereur Alexandre; et aucun changement de nature à nous satisfaire, aucune réponse même ne suivit cet acte, devenu non moins stérile que tous ceux dont il avait été précédé.

Appelé à l'héritage du Souverain dont nous pleurons la perte, l'Empereur hérita aussi de la nécessité de trancher des différends qui venaient d'atteindre ce point extrême, où les moyens termes sont inadmissibles.

C'étaient en effet les intérêts positifs de la Russie qui se trouvaient compromis; c'étaient les stipulations les plus explicites de ses traités qui se trouvaient enfreintes; c'étaient finalement sa dignité, c'étaient les nobles sentimens de l'Empereur Alexandre qui se trouvaient méconnus et par la longueur

Digitized by Google

du temps pendant le quel les Turcs avaient abusé de Sa modération et par le silence qu'ils gardaient sur ses dernières démarches.

Des circonstances aussi graves devaient forcément attirer toute l'attention de S. M. I. et il ne pouvait plus suffire à la Russie d'obtenir par l'entremise de ses Alliés l'accomplissement des promesses qui lui avaient été faites; il ne pouvait plus lui suffire de demander la simple exécution de ses traités; ses réclamations devaient être directes, comme l'étaient ses griefs, et il fallait à la mémoire de l'illustre Prédécesseur de S. M. I. une réparation aussi éclatante par sa promptitude que par sa publicité.

Dans ce double but l'Empereur fit expédier à Mr. de Minciaky l'ordre d'adresser à la Porte une note péremptoire, dont Vous recevez ci-joint une copie.

Dans un délai de six semaines la Porte devait:

1. *complètement* évacuer les Principautés de Moldavie et de Valachie et y rétablir à tous égards l'ordre de choses antérieur aux troubles de 1821;

2. relâcher les Députés Serviens, et se déclarer prête à accorder à la Servie, de concert avec la nation Servienne, les privilèges stipulés en sa faveur par le traité de Boucarest;

3. pour réparer ses torts envers la Russie par une démarche solennelle et pour donner une garantie de ses intentions à l'avenir, envoyer sur les frontières Russes des Plénipotentiaires Ottomans chargés de terminer avec ceux que nommerait S. M. I. toutes les négociations que le Baron de Stroganoff avait poursuivies à Constantinople, depuis l'année 1816 jusqu'à l'époque de son départ.

Si la Porte rejetait ces trois demandes, ou si elle n'y satisfaisait pas dans le terme fixé, Mr. de Minciaky devait quitter aussitôt Constantinople et dans cette hypothèse, la force des armes aurait été employée à regret, mais sans le moindre retard, pour déterminer le Divan à un changement de système.

Nous nous félicitons de pouvoir Vous annoncer, que les voeux de S. M. I. sont accomplis.

La réponse, dont je Vous adresse ci-près une traduction, renferme l'adhésion *complète* de la Porte à toutes les conditions de notre Ultimatum. Avant l'expiration des six semaines accordées au Divan, l'ordre de l'évacuation des Principautés et du rétablissement des choses en Moldavie et en Valachie sur le pied où elles étaient avant les troubles de 1821, a été donné par le Gouvernement Turc, et des rapports directs nous apprennent, que cet ordre s'exécute fidèlement; les Députés Serviens ont été remis en liberté, et le principe de régler avec une députation nouvelle les privilèges de la nation,

Digitized by Google

expressément reconnu; enfin des Plénipotentiaires du Sultan se rendent sur les frontières russes, avec la mission indiquée dans la note de Mr. de Minciaky, et tous les termes de la réponse Ottomane offrent *l'empreinte de cette déférence et de ce respect que la Russie doit toujours inspirer à Constantinople.*

L'Empereur s'est en conséquence empressé de faire déclarer à la Porte, qu'Il se plaît à voir dans ces décisions conciliantes le gage de l'esprit qu'elle apportera aux négociations à reprendre entre les deux Empires, et S. M. I. vient de nommer de Son côté pour Plénipotentiaires, son Aide-de-camp Général Comte de Woronzoff et son Conseiller privé de Ribeaupierre.

C'est dans la ville d'Ackermann, le 1 Juillet prochain, que doivent s'ouvrir les négociations dont il s'agit. S. M. I. y déployera cette modération qui fait la base de sa politique. Elle y exprimera le seul désir, tant de consolider l'état de choses existant à la suite du Traité de Boucarest, que de faire exécuter celles des stipulations de cet acte, que la Porte Ottomane n'a pas encore remplies et qui exigent des clauses réglémentaires; *mais Elle y fera présider également cette vigueur et cette énergie, qu'une heureuse et récente expérience nous a prouvé être l'indispensable condition du succès.*

Vous êtes autorisé, Monsieur, à communiquer la présente, avec ses annexes, au Cabinet de Vienne. Je crois superflu d'ajouter, que Vous lui témoignerez, combien il a été agréable à S. M. I. d'aplanir en quelques mois des difficultés qui duraient depuis plusieurs années, et de les aplanir, sans avoir recours à des mesures dont l'adoption Lui causerait toujours le plus profond sentiment de peine.

Dans cette conjoncture décisive, les Puissances alliées de la Russie Lui ont donné des preuves d'amitié qu'Elle se plait à reconnaître. Elles sont toutes unanimément convenues de la justice de ses demandes, elles les ont toutes unanimément appuiées à Constantinople, et le Cabinet de Vienne partagera le plaisir qu'éprouve S. M. I. à le faire assurer, que quand même les évènemens eussent trompé ses espérances, quand même la Russie aurait été obligée d'employer contre les Turcs la force des armes, la paix du reste de l'Europe n'en eût point été ébranlée un seul instant; qu'à aucune autre époque l'union des grandes Cours Européennes n'a été plus solide, et que nous ne saurions prévoir des suppositions où elle doive s'altérer, ni des questions qui puissent l'affaiblir; qu'enfin à aucune autre époque la politique des Cabinets les plus influens n'a offert plus de garanties à la tranquillité générale et plus de preuves d'une amitié aussi sincère que réciproque.

Recevez etc. etc.

Digitized by Google

Traduction littérale d'une Note officielle de la Porte Ottomane adressée à Mr. Minciaky, Chargé d'affaires de Russie, en date du 7 de la lune de Schewwal, de l'an 1241 (le 1 (13) Mai 1826).

La Sublime Porte a pris connoissance du contenu de la Note officielle en date du 24 Mars, que le Chargé d'affaires de la Cour Impériale de Russie notre très éclairé ami Mr. Minciaky a remise dans la dernière Conférence. La traduction de cette Note porte en substance, que S. M. l'Empereur de Russie par suite de ses intentions pures et bienveillantes, demande et désire que le mode de nomination et les attributions *des Beschlis Agas*, ainsi que le nombre des soldats *Beschlis* dans les deux Provinces soient rétablis sur le même pied où ils étaient avant la naissance des troubles; que les Députés Serviens qui se trouvent à Constantinople chez le *Bostandji Bachi* soyent remis en liberté, et qu'il soit nommé de part et d'autre des Plénipotentiaires qui se rendroient sur les frontières pour achever et terminer à l'aide de dispositions mutuelles également satisfésantes, les négociations précédemment entamées à Constantinople entre les Délégués de la Sublime Porte et le ci-devant Ministre de la Cour de Russie, Mr. de Strogonoff, lesquelles avaient été suspendues par le cours des évènemens.

Il est manifeste et généralement connu, que de tout temps la Sublime Porte, en s'attachant à exécuter pleinement les stipulations et les engagemens contractés avec toutes les Puissances amies et spécialement avec la Cour de Russie qui est son intime amie et voisine, s'est constamment efforcée de maintenir avec elle des rapports de bonne intelligence. Par suite de ce principe, également animée du désir de régler, d'une manière conforme aux stipulations claires des traités, les objets sur lesquels les délégués respectifs avaient précédemment commencé à négocier, et voulant écarter et détruire par là tout motif de discussions semblables entre les deux Cours, la Sublime Porte ne se permettra, en aucun temps, de refuser son adhésion à un pareil arrangement d'après les bases et les principes alors adoptés. D'ailleurs S. M. l'Empereur de Russie mû par un sentiment de droiture et de loyauté ayant témoigné aujourd'hui dans sa bienveillance le désir d'aviser aux moyens les plus propres à cimenter les liens d'une amitié sincère entre les deux hauts Empires, et ayant fait la proposition de négocier d'après les Traités, en tout droit et justice, *et sans y mêler d'autres questions*, la Sublime Porte trouve dans cette démarche, la preuve de l'éminente équité et de la modération qui caractérisent ce Monarque. Aussi, voulant de son côté témoigner à Sa dite Majesté

Digitized by Google

une haute déférence et des égards particuliers, s'empresse-t-Elle d'exécuter promptement les demandes ci-dessus mentionnées, considérant l'adhésion sincère et cordiale qu'elle y donne comme un heureux présage au rétablissement prochain de la bonne harmonie entre les deux Empires.

En premier lieu, l'intention de la Sublime Porte était de conserver avec les privilèges établis dont jouissent les deux Principautés de Moldavie et de Valachie, la paix et la tranquillité publiques dans ces provinces, et sans aucune vue intéressée, la Sublime Porte y considéroit l'existence des Beschlis-Agas et de leurs gens comme nécessaire au maintien du bon ordre. Néanmoins comme il n'est point de chose qui puisse être préférée au voeu d'un grand ami, un ordre expédié séparément au Gouverneur de Silistrie lui enjoint de retirer de ce côté-ci du Danube les Basch-Beschlis-Aga et tous leurs gens, et un autre ordre, expédié séparément aux Voivodes leur enjoint de nommer eux-mêmes les Beschlis-Agas qui doivent remplacer les précédens, ajoutant qu'à l'égard du nombre et de l'emploi des simples Beschlis, le tout se fasse exactement comme cela se pratiquait avant l'insurrection. De cette manière le status quo se trouve rétabli dans les deux Principautés.

Pareillement la Nation Servienne participant à toutes les faveurs que la haute miséricorde (de Sa Hautesse) accorde à tous les autres peuples sujets de la Sublime Porte, il n'y a eu de sa part, envers la dite nation, qu'un surcroit de bienveillance et de protection. Si donc depuis quelque temps ses Députés à Constantinople ont été logés en guise d'ôtages dans un endroit ad hoc, cette mesure n'a été dictée que par un sentiment de sollicitude pour le bienêtre et la tranquillité de leur propre nation. Cependant comme il est notoire que jusqu'à présent la dite nation Servienne s'est abstenue de s'unir aux autres malveillans, et comme le terme du séjour des dits Députés s'est prolongé; en conséquence afin de régler désormais avec eux les demandes qui ne seroient point contraires à la condition de Rayas; sur la sollicitation des dits Knees qui se trouvent à Constantinople, on les a fait sortir et loger dans la maison qu'ils avoient achetée anciennement au Fanar. D'autre part comme d'après les informations récentes du Pacha Gouverneur de Belgrade, il s'agit de faire remplacer les anciens Députés par des Députés nouveaux, cette intention coïncidant d'ailleurs avec celles de Sa Hautesse et par égard pour le bon plaisir de S. M. l'Empereur, l'article de la mise en liberté des dits Députés a été exécuté dès à présent.

Troisièmement pour ce qui concerne la nomination des Plénipotentiaires respectifs, comme il est expressément dit dans la Note citée ci-dessus, que la reprise des discussions entamées jadis à Constantinople par Mr. de Stroganoff,

Digitized by Google

est motivée par l'intention bienveillante de consolider la bonne harmonie entre les deux États, et le plus grand désir de la Sublime Porte étant aussi d'exécuter suivant la justice les stipulations claires des Traités existans, l'adhésion de la Sublime Porte aux demandes de la Cour de Russie basées sur les traités a lieu dans l'espérance de voir se raffermir les rapports de bonne intelligence entre les deux Cours au moyen de conférences dans lesquelles on adoptera les principes précédemment établis *sans élever de prétentions hors des Traités, sans introduire de nouvelles clauses, ni vouloir changer, étendre ou modifier les stipulations existantes*, et en se tenant au contraire en *tout à la lettre claire des Traités;* en se conformant à leur sens précis. A cet effet, et pour être toujours fidèles aux principes précédemment établis, le serviteur de la Sublime Porte, Seïd-Mehemet Hadi Efendi, controleur actuel d'Anatolie a été nommé premier Plénipotentiaire, et le Molla Seïd Ibrahim Afet-Efendi, revêtu du grade de Molla de Scutari et Cadi provisoire de Soffia, a été nommé second Plénipotentiaire, afin de conférer sur les frontières avec ceux des Plénipotentiaires de la Cour de Russie qui seront nommés et annoncés à cet effet.

L'exécution de tous ces points de la part de la Sublime Porte et les preuves de déférence et de respect qu'Elle vient de donner, étant dignes de la justice qui caractérise S. M. Impériale comme aussi le gage d'un surcroît d'honneur, Sa Hautesse espère qu'en retour sa dite Majesté Impériale prendra à tâche d'exécuter et de confirmer les stipulations existantes, qui cimenteront de plus en plus l'amitié.

C'est pour exprimer cet espoir et afin de déclarer aussi par écrit à notre ami le Charge d'affaires la mise à exécution des articles ci-dessus, quoiqu'une notification verbale lui en ait déjà été faite par l'entremise de son Drogman Franchini, que la présente Note officielle a été rédigée et remise.

VII. 18.

A S. E. le Réis-Efendi.

Le Soussigné invite le Réis-Efendi à fixer son attention sur les faits et les observations qui suivent.

S. E. ne peut ignorer que les capitulations confirmées par le Traité de Paix de 1809 constituent la base des relations amicales qui subsistent entre la Grande Bretagne et la Sublime Porte.

Digitized by Google

Il est de même notoire, que l'objet principal des engagemens est la protection du Commerce Britannique dans les ports et dans les mers de la Turquie.

Le Soussigné s'est déjà trouvé contraint à se plaindre de plus d'un acte d'injustice et de violence commis par les autorités Ottomanes au préjudice des sujets Britanniques, et en dépit des Traités.

Il s'est aussi trouvé dans la nécessité de réclamer contre les délais et les obstacles que la Sublime Porte ne met que trop souvent à redresser les griefs les mieux fondés.

Aujourd'hui un objet majeur, d'une importance plus grave et d'un intérêt plus urgent se présente.

La piraterie, suite de la lutte qui désole depuis cinq ans les provinces de la Grèce est à son comble dans l'Archipel. La sûreté de la navigation dans ces parages est détruite. Nul pavillon n'est respecté. Les bâtimens sont saisis, les cargaisons sont pillées, les équipages très souvent maltraités se croient heureux d'échapper avec la vie. Enfin les escadres de plusieurs Gouvernemens maintenues à grands frais dans les eaux du Levant ne suffisent plus pour protéger le commerce.

On demande qui sont ces forbans, qui portent partout le désordre, et qui menacent de rendre inutiles et quasi nuls, les engagemens les plus essentiels, contractés par le Gouvernement Turc envers les Nations de la Chrétienté?

On répond que ce sont des sujets de la Porte qui, irrités de *vexations et réduits à la misère*, se livrent en désespérés au brigandage comme à l'unique moyen qui leur reste de vivre, sans retourner à une condition *devenue à leurs yeux odieux et insupportable.*

Le Soussigné croit remplir les devoirs d'une amitié sincère en signalant à la Sublime Porte cet état de choses, vraiment déplorable, et en l'avertissant du jugement que Sa Cour doit nécessairement former *de la cause de ces désordres*, qui attaquent directement les intérêts de Son Commerce, et compromettent la dignité de son pavillon.

C'est peu que la justice et la loi des nations attribuent au Gouvernement lésé le droit d'exiger que l'on indemnise ses sujets des torts et des dommages qu'ils auroient éprouvés, ou de remonter à la source du mal, et y remédier d'une manière complète et permanente.

Il est toutefois impossible de voir sans peine une partie intéressante de l'Europe, abandonnée dans un tems de tranquillité générale aux horreurs d'une guerre barbare, le crime enfanté du malheur et du besoin, s'étendre sur

Digitized by Google

toute une population, et la paix même de l'Europe exposée durant ces désordres à des chances périlleuses.

Le Soussigné etc.

(Signé) Stratford Canning.

Péra, ce 13 Juin 1826.

VII. 19.

Rapport de Mr. le Comte Bombelles sur les instructions des Plénipotentiaires Russes pour les conférences d'Ackerman.

St. Petersbourg le 25 (13) Juin 1826.

Mr. de Ribeaupierre est parti avant hier; le Comte Woronzoff part demain. Il étoit trop important de connoître les instructions dont ils seroient munis, pour que je n'aie pas mis en oeuvre tous les moyens que la prudence permettoit, afin d'y parvenir au moins en partie, et de pouvoir augurer du sens dans lequel elles étoient rédigées. Le Comte de Nesselrode a observé non seulement vis-à-vis de moi, mais même envers Mr. le Comte de la Ferronnays la plus grande réserve à cet égard, ne parlant toujours qu'en termes généraux. Il avoit bien dans le commencement fait entendre à Mr. l'Ambassadeur de France que les demandes articulées dans ces instructions seroient communiquées aux Cours alliées. Depuis, sur la question confidentielle que Mr. de la Ferronnays tant que moi lui adressâmes à ce sujet, il répondit que cette négociation étant purement russe, l'Empereur ne se sentoit pas dans la nécessité d'en parler à Ses Alliés. Mr. le Sécrétaire d'Etat depuis sa première conversation, avoit probablement pris les ordres de Sa Majesté.

Mes rapports d'intimité avec Mr. de Ribeaupierre me fournirent l'occasion de causer long-tems avec lui sur l'objet de sa mission. Il s'en est expliqué vis-à-vis de moi avec beaucoup de confiance, et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude des notions suivantes, d'autant plus que je les ai comparées avec ce qu'il a dit à Mr. de la Ferronnays. Je supposerois même qu'il a eu mission expresse du Comte de Nesselrode de nous tenir ce langage.

„Nous sommes chargés en premier lieu, me dit-il, de veiller à l'exé„cution des dernières promesses des Turcs. Les avantages à accorder aux Ser„viens entrent dans cette cathégorie, c'est à dire, que pour l'exécution de „l'article VIII du traité de Boucharest la Porte doit s'entendre avec les Dépu„tés serviens. Quant à la négociation même qui s'établira entre eux, nous ne „sommes pas appelés à y prendre part.“

Digitized by Google

»L'exécution des traités et Hatti-sherifs relatifs aux Principautés for-»mera en suite l'objet de notre sollicitude. Tout ce qui a rapport à la nomi-»nation des Hospodars, la classe dans laquelle ils doivent être pris, la lon-»gueur de leur administration fixée à sept ans par les traités etc. etc. doit être »déterminé d'une manière stable pour l'avenir.«

»Suivront:

»les indemnités à réclamer pour des pertes essuyées par des sujets »russes, il y en a dans ce nombre qui datent d'avant la guerre de 1807, no-»tamment pour vaisseaux pris par les Barbaresques etc. etc.«

»La délimitation des frontières du Danube: „Les Turcs par le traité de »Boucharest ont promis d'évacuer les îles et d'en reculer les frontières à une »lieue; les îles sont évacuées ainsi que le terrain déterminé sur la rive droite, »il ne s'agit que de planter des poteaux pour pouvoir empêcher les incursions »d'individus isolés qui sont dangereuses surtout à cause de la peste.«

»On ne parlera des affaires d'Asie que dans le cas où elles seroient tou-»chées par les Turcs. Nos instructions nous prescrivent d'éloigner toute dis-»cussion à cet égard, vû qu'il est hors de question de céder le moins du »monde aux prétentions que les Turcs pourroient élever pour la restitution des »forts. C'est en vain qu'ils invoqueroient l'article VI du traité de Boucharest; »il ne leur accorde aucun droit. Je sais qu'on nous a toujours donné tort chez »Vous et dans le reste de l'Europe; c'est qu'on n'est pas bien informé. Je »Vous expliquerai cela en peu de mots.«

»L'article en question stipule, que les frontières en Asie seront remises »sur le pied où elles étoient avant la guerre; eh bien, nous étions en posses-»sion de Kemhal (aujourd'hui Redoute Kalé) depuis 1802. Ce furent les Turcs »eux-mêmes qui en pleine paix évacuèrent ce point, alors une rade ouverte, »et point fortifiée, et il fut alors occupé par les Russes qui y construisirent »un fort nommé *Redout-Kalé*.«

»Les Principautés de Mingrélie et de Guriel se soumirent en 1803—1804. »Après leur prise de possession nous y fortifiâmes également *Anaklia*.«

»Quant à *Sukgum-Kalé* troisième point sur lequel les Turcs ont élevé »des prétentions voici sur quoi nous fondons notre droit:«

»Keleïsch-Bey, Prince d'Abasie s'est soumis spontanément à la Russie »en 1806, par conséquent avant la guerre. Arslan-Bey, son fils, après l'avoir »assassiné se jeta entre les mains des Turcs et s'empara de la capitale du »pays appelée Sukgum-Kalé. Safa Aly-Bey fils aîné de Kelesch, resta fidèle à »la Russie, embrassa ouvertement le christianisme en 1810 et s'appela Geor-»ges; il fut aussitôt remis en possession de sa capitale.«

Digitized by Google

J'évitai d'entrer en une longue et inutile discussion sur ce point avec Mr. de Ribeaupierre, tout en lui avouant que ses argumens ne portoient pas une entière conviction dans mon esprit, vu, que même en supposant ses données parfaitement exactes, ce que je n'étois pas à même de controler pour le moment, il y avoit toujours une différence notable entre l'état provisoire et purement toléré par les Turcs de ces forts avant la guerre, et le droit positif à leur possession que les Russes font valoir depuis la paix. J'ajoutai qu'il falloit bien que ce droit ne fut pas aussi incontestable qu'il le supposoit, puisqu'en général en Europe et là où aucune partialité ne pouvoit avoir lieu on avoit envisagé autrement cette question. Il seroit à désirer qu'en connoissant cette vérité Vous n'insistiez pas avec trop de rigueur sur l'exécution des traités également peu clairs qui regardent l'Europe, afin d'empêcher les Turcs d'appuyer de leur côté sur ce qu'ils regardent comme leur strict bon droit en Asie.

Mr. de Ribeaupierre m'assura qu'il étoit tout disposé à être conciliant et bienveillant. Destiné à aller à Constantinople il étoit de son intérêt de gagner la confiance des Plénipotentiaires turcs. Mais il ne me cachoit pas, ajouta-t-il, que s'ils montroient une tendance à traîner les choses en longueur et à gagner du tems par de vains prétextes, les Plénipotentiaires russes étoient autorisés à les menacer de l'entrée immédiate des troupes dans les Principautés, et que tout étoit prêt pour effectuer cette menace. Il ne s'agissoit du reste que de s'entendre sur les bases d'un arrangement dont la discussion en détail seroit reprise après l'arrivée du Ministre de Russie à Constantinople.

Ayant eu l'occasion de causer avec le Comte de Woronzoff, j'ai trouvé son langage beaucoup plus positif et tranchant que celui de son Collègue.

Quant aux forts d'Asie il m'assura que quand même (ce qu'il ne reconnoissoit pas) la Porte auroit raison, il seroit impossible après une possession aussi longue et les Russes étant devenus depuis longtems maîtres des pays qui les enclavent, de les rendre, surtout au commencement d'un règne. Les égards dûs à l'opinion publique s'y refusoient, et c'étoit déjà une preuve assez grande du désir de la paix et du respect de l'Empereur pour les traités existans, que la fermeté avec laquelle Il avoit repoussé toute proposition tendante à L'engager à user des moyens à sa disposition, pour enlever aux Turcs les trois autres forteresses qui leur furent rendues sur la même côte et qui seroient d'une bien autre importance à la Russie, que celles dont elle se trouve actuellement en possession.

Il ajouta que l'Empereur venoit de lui accorder un congé pour aller en

Digitized by Google

Angleterre; qu'il esperoit bien en profiter au mois de Septembre, et que si jusqu' alors il n'avoit pas pu faire entendre raison aux Turcs, ce seroit le Comte de Witgenstein qui s'en chargeroit.

Ayant parlé de ce langage hostile à Mr. de la Ferronnays, il me dit qu'il avoit cru aussi le reconnoître dans le dernier entretien qu'il avoit eu avec le Comte de Nesselrode, et qu'il avoit craint d'appercevoir derrière beaucoup de réticences quelqu' arrière-pensée fâcheuse. Qu'il étoit toutefois persuadé de la ferme volonté de l'Empereur de maintenir la paix, qu'il avoit eu dernièrement encore la preuve positive de la satisfaction sincère qu'avoit éprouvé ce Souverain de l'heureux résultat de la démarche faite à Constantinople, mais qu'en même tems il Le connoissoit déjà assez, pour être sûr qu'Il n'étoit nullement disposé à supporter longtems le langage dilatoire de la politique ottomane.

Que Votre Altesse me permette en resumant ce qui précéde de Lui soumettre mon humble opinion.

L'Empereur veut la paix, je ne doute pas que Son Ministre ne la veuille; mais un parti très fort désire la guerre. Si dans ce parti, le nombre de ceux qui l'appeloient de leurs voeux, dans l'espoir de la faire au profit des Grecs a diminué, on voit se renforcer le parti de ceux qui aimeroient à voir l'armée occupée; et cela en proportion qu'ils ont cru (à tort probablement) que les dangers d'une guerre en faveur d'une révolte étoient remplacés par les avantages qui résulteroient d'une guerre purement politique. Il me semble qu'avec cette disposition des esprits il seroit impossible à l'Empereur d'acheter le maintien de la paix, quelque désirable qu'elle Lui paroisse, au prix de sacrifices territoriaux, qu'on attribueroit pas à un sentiment de justice mais à de la foiblesse. L'impatience naturelle à Son âge, et le sentiment de Sa force depuis le premier succès dont a été couronné la marche politique qu'Il s'est tracée *tout seul* et en opposition même à l'avis de Son Ministre, pourroient faire douter aussi s'Il possède au même degré que tant d'autres qualités distinguées, la vertu de la modération et de la patience.

On est donc fondé à croire que si les Turcs ont assez de raison pour mettre de côté la question des forts d'Asie, question sur laquelle ils peuvent être sûr d'obtenir un refus, tout pourra s'arranger à l'amiable. Les prétentions des Plénipotentiaires russes ne paroissent pas exorbitantes et si on parvient seulement à déterminer promptement les bases d'un arrangement, il restera par la suite tout le tems d'en régler les détails, là où l'on n'aura plus tant l'amour-propre national à ménager.

Mr. de Ribeaupierre compte tellement sur l'heureuse issue de ses con-

Digitized by Google

férences que je lui ai vû prendre tous les arrangemens nécessaires pour se rendre à Constantinople. Il est accompagné de toute sa nombreuse famille qui reste en attendant à Odessa, et il a monté sa maison de manière à pouvoir prendre possession de son poste avec toute la dignité requise.

Il m'a prié à plusieurs reprises de le rappeler au souvenir de Votre Altesse à Laquelle il se plait en toute occasion de payer un tribut d'hommages qui paroit bien sincère. Il désire également que Vous daigniez, mon Prince, lui menager un accueil bienveillant et confiant de la part de Mr. le Baron d'Ottenfels, avec lequel il compte, pour ce qui le regarde, entretenir les rapports les plus amicals. Je l'ai vu en plusieurs circonstances rendre justice aux talens de notre Internonce, et il est loin de partager les préventions qu'on a eu ici sur les directions que Votre Altesse n'a cessé de lui donner.

Pour mieux comprendre les explications relatives aux forts d'Asie, j'ai pris la liberté d'ajouter la carte du Caucase au présent très humble rapport en faveur du quel je demande toute l'indulgence de Votre Altesse vû que j'ai à peine eu le tems de le relire pour ne pas perdre l'occasion qui m'est offerte.

Veuillez agréer, mon Prince, les assurances de mon profond respect.

VII. 20.

Projet de Convention remis par les Plénipotentiaires de la Cour de Russie à ceux de la Porte Ottomane à Ackerman.

La Cour Impériale de Russie et la Porte Ottomane animées du désir de mettre un terme aux discussions qui s'étaient élevées sur quelques articles du Traité de paix conclu entre elles à Bucareste en 1812 et de parvenir à un arrangement de quelques autres points en litige entre les deux Puissances étant convenues d'envoyer des Plénipotentiaires à Akerman pour arrêter et signer une convention explicatoire du dit Traité, Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies, Roi de Pologne, a nommé à cet effet Mr. le Comte de Woronzoff etc. et Mr. de Ribeaupierre etc. et Sa Hautesse Sultan Mahmoud Chan de son côté a nommé Hady Effendi etc. et Ibrahim Effendi etc. lesquels après avoir échangé leurs pleinspouvoirs trouvés en bonne et dûe forme ont arrêté les articles suivans:

1.

Le Traité de Bucareste de l'an 1812 est confirmé et maintenu dans toute son étendue et son intégrité.

Digitized by Google

II.

Les frontières entre les deux Empires en Bessarabie resteront telles qu'elles ont été fixées par le dit Traité, et pour ce qui concerne les deux grandes isles du Danube vis-à-vis d'Ismayl et de Kilia, dont il est fait mention dans l'article 4 de ce Traité, il a été convenu que l'arrangement arrêté dans les Conférences entre Mr. le Baron de Strogonoff et les Plénipotentiaires Ottomans et consigné dans le protocole du 21 Aout 1817 servira de base à la délimitation future et le dit protocole sera considéré comme formant partie intégrante du Traité susmentionné.

III.

Toutes les stipulations contenues dans l'article 5 du traité de Bucareste relativement à l'état et à l'administration des deux Principautés de Valachie et de Moldavie sont confirmées; les Fermans et Hattichérifs émanés en 1802 concernant la durée de l'administration des Hospodars, fixée à sept ans seront renouvellés dans le terme de six mois après la signature de la présente convention. Cependant comme la Porte Ottomane par une suite des conjonctures du tems a trouvé convenable d'exclure les familles grecques du Fanal de l'Hospodariat et de choisir les Princes parmi les familles des Boyards indigènes de ces pays, qu'elle a notifié ce changement à la Cour de Russie en 1823 et que celle-ci y a adhéré sous la réserve que les privilèges des deux Provinces fussent maintenus dans leur totalité et que le mode d'élection et de nomination des Hospodars pratiqué anciennement, fut rétabli tel qu'il a été observé quand l'administration de ces Principautés était entre les mains des Hospodars indigènes, les deux Cours sont convenues que tout ce qui concerne les deux Principautés sera réglé d'après les conditions contenues dans un acte séparé annexé à la présente Convention sub A. lequel acte aura la même force et valeur comme s'il était inséré mot pour mot dans la dite convention.

IV.

Il a été stipulé par l'article 6 du Traité de Bucareste que l'état des frontières en Asie sera le même comme il a été avant la guerre. La Cour de Russie ayant restitué à la Porte Ottomane immédiatement après la paix toutes les forteresses qui ont été prises pendant la guerre, il a été reconnu que les frontières Asiatiques resteront telles qu'elles existent aujourd'hui.

V.

Conformément à l'article 8 du Traité de Bucareste la Porte Ottomane renouvelle l'engagement de régler de concert avec les députés de la nation Servienne l'état d'administration intérieure ainsi que les rapports futurs de cette Province envers la Porte en adoptant pour base de cet arrangement les

Digitized by Google

points spécifiés dans l'acte séparé annexé sub B. à la présente Convention et elle promet de plus de terminer cet arrangement dans le terme d'un an à dater d'aujourd'hui et d'émaner les Fermans nécessaires à cet effet qui seront sanctionnés par un Hattichérif de Sa Hautesse et communiqués à la Cour Impériale de Russie.

VI.

Les réclamations des sujets Russes provenant du chef des dépréda-tions des corsaires des cantons Barbaresques, des confiscations qui ont eu lieu lors de la déclaration de guerre de 1806, ainsi que celles des pertes et dommages essuyés par les sujets Russes en 1821 seront admises et satisfaites par la Porte Ottomane; des Commissaires seront nommés de part et d'autre pour examiner et liquider ces réclamations, ils termineront leur travail dans le terme de (laissé en blanc) mois, et fixeront la somme en bloc que le fisc Ottoman fera verser dans la caisse de la Mission de Russie à Constantinople.

VII.

Le traité de commerce de 1783 et l'article 12 de celui de Bucareste, concernant les Barbaresques, seront maintenus et observés scrupuleusement, et comme dans ces derniers tems plusieurs infractions aux stipulations de ces Traités ont eu lieu, il a été convenu:

1. Que la Porte Ottomane renouvellera ses ordres aux Régences des trois cantons Barbaresques de respecter le pavillon Russe et de s'abstenir de toute violence contre les sujets de S. M. Impériale; dès qu'une nouvelle spoliation aura eu lieu de la part de ces corsaires la Porte adressera l'ordre à ces Cantons de fournir l'indemnité et la réparation convenable et si celle-ci n'est pas donnée dans le terme de deux mois la Porte fera payer cette indemnité de son trésor.

2. La Porte s'engage de nouveau à observer scrupuleusement toutes les stipulations du Traité de Commerce de 1783 et à fournir aux sujets Russes l'indemnité des pertes et dommages qui sont résultés pour eux des infractions de ce Traité depuis 1821.

3. Toutes les stipulations des Traités concernant le commerce des grains du produit des ports Russes de la mer noire seront exécutées et les innovations introduites depuis quelques années à cet égard, notamment les règlemens publiés relativement au transbordement seront abolis.

4. La Porte Ottomane admettra les bons offices de la Cour de Russie pour accorder la libre navigation de la mer noire aux pavillons des Puissances qui ne jouissent pas encore de ce droit.

Digitized by Google

VIII.

La présente Convention sera ratifiée par les deux Gouvernemens et les ratifications respectives seront échangées dans le terme de quatre semaines au plutôt si faire se pourra.

Annexe A. à l'Article III. concernant les affaires des Principautés.

Les Hospodars de la Moldavie et de la Valachie seront choisis par les Boyards de ces provinces réunis en Divans suivant l'ancien usage.

Le choix fait par les Boyards sera porté par les Divans Moldave et Valaque à la connaissance de la Porte afin que Sa Hautesse reconnaisse cette nomination, la confirme et donne au nouvel Hospodar l'investiture dans les formes accoutumées. Le choix et la nomination d'un nouvel Hospodar seront notifiés à la Cour de Russie.

Conformément au Hattichérif de l'an 1802 les Hospodars resteront pendant sept ans en place et ne pourront être déposés avant ce terme sans des motifs suffisans. Si un Hospodar se rend coupable d'un délit qui exige sa destitution, la Cour de Russie sera informée des motifs qui ont nécessité un pareil changement.

Un Hospodar pourra être réélu et nommé de nouveau si le Divan de la province le demande. S'il abdique la Principauté de son propre gré, la Russie doit en être également informée.

Après avoir accompli le terme de son administration ou après avoir abdiqué il sera libre à l'Hospodar de rester dans la province et il rentrera dans la classe des Boyards. Ses fils auront le grade de Boyard.

En cas de vacance soit par la mort, la destitution ou l'abdication de l'Hospodar l'administration de la Province sera dirigée par des Caimakams qui de concert avec le Divan des Boyards gerera les affaires jusqu'à l'installation du nouvel Hospodar.

Les provinces de Valachie et de Moldavie ne pourront pas être gravées de nouveaux impots sans le consentement de leurs Divans, et pour tout ce qui concerne les charges de ces pays le Hattichérif de 1802 et les stipulations des Traités qui portent qu'il ne pourra y être établi aucune nouvelle imposition sans l'assentiment de la Cour de Russie, seront fidèlement exactes.

Comme il a été constaté que l'article du Traité de paix de Bucareste d'après lequel les habitans des deux Principautés devaient pendant les deux années qui ont suivie la conclusion de la paix rester exempts du payement de

Digitized by Google

la contribution, n'a point été exécuté, il a été convenu qu'il leur sera accordé l'affranchissement des contributions pendant deux autres années afin de leur procurer le soulagement dont ils ont besoin.

Il sera libre aux habitans de ces provinces après que les fournitures en vivres, bleds, bestiaux et autres articles, qui d'après les anciennes ordonnances sont livrés annuellement pour l'approvisionnement de la Capitale, auront été complétées d'exporter et de vendre librement les productions de leurs pays sans que le Gouvernement Ottoman pourra y mettre des obstacles ou des entraves.

Il appartiendra aux Hospodars de fixer le nombre des Beschlis nécessaires pour le maintien de la police dans les différens districts et de nommer leurs Baschbechli-Agas.

Les terrains usurpés par les Gouverneurs et Officiers turcs des Provinces limitrophes sur le territoire appartenant anciennement à la Valachie et à la Moldavie seront revendiqués et restitués.

Il sera libre aux Boyards et autres individus qui par une suite des derniers troubles ont emigré des deux Provinces et sont restés jusqu'ici dans l'étranger, de rentrer dans le pays sans qu'ils pourront être recherchés ou punis pour cause du fait de leur émigration.

Le présent acte additionnel aura la même force et valeur comme s'il était inséré mot pour mot dans la convention dont il fait partie.

Annexe B. à l'Article V. concernant les affaires de la Servie.

La Porte Ottomane afin de donner à la nation Servienne une preuve de ses intentions bienveillantes et de pourvoir au bien-être de cette province, ayant pris l'engagement par l'article 8 du Traité de Bucareste de convenir avec les députés Serviens d'un arrangement relatif à l'administration interne de ce pays et les Serviens de leur côté ayant il y a déjà quelque tems, présenté à la S. Porte une requête renfermant les voeux et les désirs de la nation, la Porte déclare qu'elle est prête à arrêter avec les députés qui seront choisis par les Serviens, les conditions de cet arrangement qui assurera à la nation la liberté du culte, le choix de leurs chefs, l'exercice de la justice et d'une administration indépendante de l'ingérence des autorités Ottomanes, la défense aux Musulmans, à l'exception des garnisons des forteresses, de s'établir dans le pays, la faculté aux Serviens d'administrer eux-mêmes la régie des biens fonds appartenans aux Musulmans et d'en verser les revenus dans leurs mains moyen-

Digitized by Google

nant une somme annuelle en bloc, de recueillir eux-mêmes la capitation et de voyager librement avec leurs passeports; enfin il leur sera permis d'établir des écoles, des imprimeries et des hôpitaux et il sera avisé aux moyens propres pour que les districts séparés de la Servie y soient réunis de nouveau.

La Porte Ottomane promet et s'engage d'accueillir avec bonté les demandes qui lui seront faites par la députation Servienne pour convenir avec eux d'un arrangement sur la base des articles ci-dessus mentionnés, lequel arrangement sera terminé au plus tard dans le terme d'un an, sanctionné par un Hattichérif Sultanique et porté à la connaissance de la Cour Impériale de Russie.

VII. 21.

Convention conclue à Ackerman, le 25 Septembre (7 Octobre) 1826 entre les Plénipotentiaires russes et ottomans.

Au nom de Dieu Tout-Puissant.

La Cour Impériale de Russie et la Sublime Porte, animées du désir sincère de mettre un terme aux discussions qui se sont élevées entre Elles, depuis la conclusion du Traité de Boucarest, et voulant consolider les rapports des deux Empires, en leur donnant pour base une parfaite harmonie et une entière confiance réciproque, sont convenues d'ouvrir par le moyen d'une réunion de Plénipotentiaires respectifs, une négociation amicale dans la pure intention d'écarter de leurs relations mutuelles tout sujet de différend ultérieur et d'assurer pour l'avenir la pleine exécution du traité de Boucarest, ainsi que des traités et actes qu'il renouvelle ou confirme, et dont l'observation peut seule garantir le maintien et la durée de la paix si heureusement établie entre la Cour Impériale de Russie et la Sublime Porte Ottomane. En conséquence Sa Majesté l'Empereur et Padi-Schach de toutes les Russies, et Sa Majesté l'Empereur et Padi-Schach des Ottomans ont nommé pour Leurs Plénipotentiaires, savoir: S. M. l'Empereur et Padi-Schach de toutes les Russies, les Sieurs Comte Michel Woronzoff, aide de camp général, général d'Infanterie, membre du Conseil de l'Empire, gouverneur général de la nouvelle Russie et Commissaire plénipotentiaire de la province de Bessarabie, Chevalier de l'ordre de St. Alexandre Newsky, Chevalier grand' croix de celui de St. George de 2. classe, de Wladimir de 1. classe, de St. Anne de 1. classe enrichi de Diamans; et Chevalier de plusieurs ordres étrangers, et Alexandre de Ribeaupierre, conseiller privé et Chambellan actuel, Envoyé extraordinaire

Digitized by Google

et Ministre plénipotentiaire près la Sublime Porte et Chevalier de l'ordre de St. Anne de 1. classe enrichi de Diamans, Chevalier grand' croix de l'ordre de St. Wladimir de 2. classe, ainsi que de celui de St. Léopold d'Autriche de 1. classe. Et Sa Hautesse les Sieurs Seid-Mehmed-Hadi-Efendi, controleur général d'Anatoli, premier plénipotentiaire, et Seid-Ibrahim-Isset-Efendi, Cadi provisoire de Sophia avec rang de Mólla de Scutari, second plénipotentiaire; lesquels, après s'être réunis en la ville d'Ackerman, et avoir échangé les copies vidimées de leurs pleinpouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté conclu et signé les articles suivans:

Article I.

Toutes les clauses et stipulations du traité de paix conclu à Boucarest le 16 Mai 1812 (17. jour de la lune de Djemaziul-ewwel de l'an de l'Egire 1227) sont confirmées dans toute leur force et valeur par la présente convention, comme si le Traité de Boucarest s'y trouvait inséré mot pour mot, les éclaircissemens qui font l'objet de la présente convention ne devant servir qu'à déterminer le sens précis et à corroborer la teneur des articles du dit traité.

Article II.

L'article IV. du Traité de Boucarest ayant stipulé pour les deux grandes Iles du Danube, situées vis-à-vis d'Ismaïl et Kili, lesquelles tout en demeurant propriété de la Porte Ottomane, doivent rester en partie désertes et inhabitées, un mode de délimitation dont l'exécution a été reconnue impossible, vû les inconvéniens qu'entraînent les fréquens débordemens du fleuve, et l'expérience ayant démontré en outre la nécessité d'établir une séparation fixe et suffisamment étendue entre les riverains respectifs, pour leur ôter tout point de contact, et pour faire cesser par là même, les différends et les troubles continuels qui en résultent, la Sublime Porte Ottomane voulant donner à la Cour Impériale de Russie une preuve non-équivoque de son désir sincère de cimenter les relations d'amitié et de bon voisinage entre les deux États, s'engage à exécuter et à maintenir l'arrangement qui a été convenu à cet égard à Constantinople, entre l'Envoyé de Russie et les Ministres de la Sublime Porte dans la conférence tenue le 21 Août 1817, conformément aux dispositions consignées au protocole de cette conférence. En conséquence, les dispositions énoncées dans ce protocole et relatives à l'objet en question seront considérées comme faisant partie intégrante de la présente convention.

Article III.

Les traités et actes relatifs aux privilèges dont jouissent la Moldavie et la Valachie, ayant été confirmés par une clause expresse de l'article V. du

Digitized by Google

traité de Boucarest, la S. Porte s'engage solennellement à observer les dits privilèges, traités et actes en toute occasion avec la fidélité la plus scrupuleuse et promet de renouveler *dans l'espace de six mois après la ratification de la présente convention*, les Hattichérifs de 1802 qui ont spécifié et garanti ces mêmes privilèges. En outre, vû les malheurs qu'ont essuyés ces provinces par suite des derniers évènemens, vû le choix fait de Boyars Valaques et Moldaves pour être Hospodars des deux Principautés, et vû que la Cour Impériale de Russie a donné son assentiment à cette mesure, il a été reconnu tant par la Sublime Porte que par la Cour de Russie, que les *Hattichérifs* ci-dessus mentionnés de l'année 1802 devaient indispensablement être complétés au moyen des clauses consignées dans l'acte séparé ci-joint qui a été convenu entre les Plénipotentiaires respectifs, et qui est et sera considéré comme faisant partie intégrante de la présente convention.

Article IV.

Il a été stipulé par l'article VI du traité de Boucarest que, du côté de l'Asie, la frontière entre les deux Empires serait rétablie comme elle l'était anciennement avant la guerre, et que la Cour Impériale de Russie restituerait à la S. Porte Ottomane les forteresses et chateaux situés dans l'intérieur de cette frontière et conquis par ses armes. En conséquence de cette stipulation, et vu que la Cour Impériale de Russie a évacué et restitué immédiatement après la paix, celles de ces forteresses qui avaient été prises seulement pendant la guerre sur les troupes de la Sublime Porte, il est convenu, de part et d'autre que, désormais, les frontieres asiatiques entre les deux Empires demeureront telles qu'elles existent aujourd'hui, et qu'un terme de deux ans est fixé afin d'aviser réciproquement aux moyens les plus propres à maintenir la tranquillité et la sûreté des sujets respectifs.

Article V.

La Sublime Porte Ottomane désirant donner à la Cour Impériale de Russie un témoignage éclatant de ses dispositions amicales et de sa scrupuleuse attention à remplir en entier les conditions du traité de Boucarest, mettra immédiatement à exécution toutes les clauses de l'Article 8. de ce traité relatives à la nation Servienne, laquelle étant *ab antiquo* sujette et tributaire de la Sublime Porte, devra éprouver en toute occasion les effets de sa clémence et de sa générosité. En conséquence la S. Porte réglera avec les députés de la nation Servienne, les mesures qui seront jugées les plus convenables pour lui assurer les avantages stipulés en sa faveur, avantages dont la jouissance sera tout à la fois la juste récompense et le meilleur gage de la fidélité dont cette nation a donné des preuves à l'Empire Ottoman. Comme

Digitized by Google

un terme de dix-huit mois est jugé nécessaire pour procéder aux vérifications qu'exige cet objet, conformément à l'acte séparé ci-joint, convenu entre les Plénipotentiaires respectifs; les dites mesures seront réglées et arrêtées de concert avec la députation Servienne à Constantinople et consignées en détail dans un firmân suprême revêtu du Hattichérif, lequel sera mis en vigueur dans le plus court délai possible et au plus tard dans le susdit terme de dix-huit mois, et sera en outre communiqué à la Cour Impériale de Russie et considéré dèslors comme fésant partie intégrante de la présente convention.

Article VI.

En vertu des stipulations expresses de l'Article X du traité de Boucarest, toutes les affaires et réclamations des sujets respectifs, lesquelles avaient été suspendues par l'évènement de la guerre, devant être reprises et terminées; de même les créances que les sujets respectifs pouvaient avoir les uns contre les autres, ainsi que sur le fisc devant être examinées et réglées en toute justice et promptement et entièrement liquidées, il est convenu que toutes les affaires et réclamations des sujets russes, à l'occasion des pertes qu'ils ont essuyées par les déprédations des pirates Barbaresques, les confiscations faites au moment de la rupture entre les deux Cours en 1806 et autres actes de même nature, y compris ceux qui ont eu lieu depuis l'année 1821, donneront lieu à une liquidation et à un dédommagement équitables. A cet effet, il sera nommé sans délai, de part et d'autre, des Commissaires qui vérifieront les états des pertes et fixeront le montant d'un dédommagement. Tous les travaux de ces commissaires seront terminés et la somme à laquelle s'élevera le dédommagement ci-dessus mentionné sera remise en bloc à la légation Impériale de Russie à Constantinople, dans un terme de dix-huit mois à dater de la ratification de la présente convention. Il sera aussi observé une égale réciprocité envers les sujets de la Sublime Porte.

Article VII.

La réparation des dommages causés aux sujets et négociants de la Cour Impériale de Russie par les Corsaires des régences d'Alger, Tunis et Tripolis, et la pleine et entière exécution des stipulations du traité de commerce et de l'art. 7. du traité de Jassy étant d'une stricte obligation pour la Sublime Porte en vertu des clauses expresses de l'art. 12. du traité de Boucarest, lequel, conjointement avec l'article 3, rappelle et confirme toutes les transactions antérieures, la Sublime Porte réitère solennellement la promesse de remplir désormais avec la plus scrupuleuse fidélité tous ses engagemens à cet égard. En conséquence: 1. La Sublime Porte mettra tous ses soins à empêcher que les

Digitized by Google

Corsaires des régences barbaresques ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, inquiéter le commerce ou la navigation russes, et en cas de déprédation de leur part, dès qu'Elle en sera instruite Elle s'engage itérativement à faire restituer, sans nul retard, toutes les prises faites par les dites Corsaires, à faire dédommager les sujets russes des pertes qu'ils auraient essuyées, à adresser à cette fin un firman rigoureux aux Régences barbaresques, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de le réitérer une seconde fois, et dans le cas où ce firman n'aurait pas été exécuté, à payer le montant de l'indemnité de Son trésor Impérial dans le terme de deux mois spécifié en l'Art. 7. du traité de Jassy, à dater du jour de la réclamation qui aura été présentée à cet égard par le Ministre de Russie, sur la vérification qu'il en aura faite. 2. La Sublime Porte promet, d'observer rigoureusement toutes les conditions du dit Traité de commerce, de lever toutes les prohibitions contraires à la teneur expresse de ses stipulations, de ne mettre aucune entrave à la libre navigation des navires marchands sous pavillon russe dans toutes les mers et eaux de l'Empire Ottoman, sans aucune exception; en un mot, de faire jouir les marchands et Capitaines et tous les sujets russes en général, des avantages et prérogatives comme de l'entière liberté de commerce, qui sont formellement stipulés par les traités existans entre les deux Empires. 3. Conformément à l'article 1. du Traité de commerce qui stipule en faveur de tous les sujets russes en général la liberté de navigation et de commerce dans tous les États de la S. Porte, tant sur terre que sur mer et partout où la navigation et le commerce pourraient convenir aux sujets russes; et en vertu des clauses des articles 31 et 35 du dit traité, qui assurent le libre passage par le canal de Constantinople des navires marchands russes chargés de vivres ou autres marchandises et productions de la Russie ou d'autres États non soumis à l'Empire Ottoman, ainsi que la libre disposition de ces vivres, marchandises et productions, la Sublime Porte promet de n'apporter aucun obstacle, ni empêchement à ce que les bâtimens russes, chargés de blés et autres vivres, à leur arrivée dans le canal de Constantinople, le cas de besoin échéant, puissent transborder leur cargaison sur d'autres bâtimens, soit russes ou d'autres nations étrangères pour être transportée hors des États de la S. Porte. 4. La Sublime Porte acceptera les bons offices de la Cour Impériale de Russie, à l'effet d'accorder, d'après les exemples précédens, l'entrée de la mer noire aux bâtimens des Puissances amies du gouvernement Ottoman qui n'ont pas encore obtenu ce privilège, de manière à ce que le commerce d'importation en Russie par le moyen de ces bâtimens, et l'exportation des produits russes à leur bord, ne puisse essuyer aucune entrave.

Digitized by Google

Article VIII.

La présente Convention servant d'éclaircissement et de complément au traité de Boucarest, sera ratifiée par Sa Majesté l'Empereur et Padischach de toutes les Russies, et par Sa Majesté l'Empereur et Padischach des Ottomans au moyen de ratifications solennelles, munies de leur propre signature suivant l'usage, qui seront échangées par les Plénipotentiaires respectifs dans le terme de quatre semaine ou plutôt s'il est possible, à compter du jour de la conclusion de la présente Convention.

Fait à Ackermann le 25 Septembre 1826.

I.

Au nom de Dieu tout puissant.

Les Hospodars de Moldavie et de Valachie étant choisi parmi les Boyars indigènes, leur élection sera désormais faite dans chacune de ces Provinces, d'après le consentement et la volonté de la Sublime Porte, par l'assemblée générale du Divan, conformément à l'ancien usage du pays.

Les Boyars du Divan de chaque Province, comme corps du pays, et avec l'accord général des habitans, feront choix pour la dignité de Hospodar, d'un des Boyars les plus anciens et les plus capables de la bien remplir, et ils présenteront à la Sublime Porte par une requête (Arz Mahsar) le candidat élu, lequel, s'il est agréé par la Sublime Porte, sera nommée Hospodar et recevra son investiture. Si par des raisons graves la nomination du Candidat élu, ne se trouvait point conforme au désir de la Sublime Porte, dans ce cas, après que ces raisons graves auront été avérées par les deux Cours, il sera permis de recommander aux dits Boyars de procéder à l'élection d'une autre personne convenable.

La durée de l'administration des Hospodars restera toujours fixée, comme par le passé, à sept années complètes et entières, à dater du jour de leur nomination, et ils ne pourront être destitués avant ce terme. Si pendant la durée de l'administration ils commettent quelque délit, la Sublime Porte en informerait le Ministre de Russie, et lorsqu' après vérification faite de part et d'autre, il sera constaté que le Hospodar s'est effectivement rendu coupable d'un délit, sa destitution sera permise dans ce cas seulement.

Les Hospodars qui auront achevé leur terme de sept années, sans avoir donné soit aux deux Cours soit au pays aucun sujet de plainte légitime et

Digitized by Google

grave, seront nommés de nouveau pour sept autres années, si la demande en est faite à la S. Porte par les Divans des Provinces, et si le contentement général des habitans se manifeste à son égard.

S'il arrive qu'un des Hospodars abdique avant l'accomplissement du terme de sept ans, pour cause de vieillesse, de maladie, ou par tout autre raison, la S. Porte en donnera connaissance à la Cour de Russie, et l'abdication pourra avoir lieu d'après un accord préalable des deux Cours.

Tout Hospodar qui aurait été destitué après avoir fini son terme, ou qui aura abdiqué, encourra la déchéance de son titre et pourra rentrer dans la classe des Boyars, à condition de rester paisible et tranquille, mais sans pouvoir ni redevenir membre du Divan, ni remplir aucune fonction publique, et sans pouvoir être réélu Hospodar.

Les fils des Hospodars destitués ou abdicataires conserveront la qualité de Boyars, pourront occuper les charges du pays et être élus Hospodars.

En cas de destitution, d'abdication ou de mort d'un Hospodar, et jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur, l'administration de la Principauté vacante sera confiée à des Caïmacans nommés par le Divan de la dite Principauté.

Le Hattichérif de 1802 ayant ordonné l'abolition des impôts, redevances et réquisitions introduites depuis l'année 1198 (1783), les Hospodars avec les Boyars des Divans respectifs détermineront et fixeront les impôts et les charges annuelles de la Moldavie et de la Valachie, en prenant pour base les réglemens qui ont été établis à la suite du Hattichérif de 1802. Les Hospodars ne pourront dans aucun cas manquer au strict accomplissement de cette disposition. Ils auront égard aux représentations du Ministre de Sa Majesté Impériale et à celles que les Consuls de Russie leur adresseront d'après Ses ordres, tant sur cet objet que sur le maintien des privilèges du pays et spécialement sur l'observation des clauses et articles insérés dans le présent acte.

Les Hospodars de concert avec les Divans respectifs, fixeront dans chaque Province le nombre des Beschlis d'après celui qui existait avant les troubles de 1821. Ce nombre une fois fixé, ne pourra être augmenté sous aucun prétexte, à moins que l'urgente nécessité n'en soit reconnue de part et d'autre; et il est bien entendu que les Beschlis continueront à être formés et organisés comme ils l'étaient avant les troubles de 1821, que leurs Agas continueront d'être choisis et nommés d'après le mode suivi avant la dite époque, et qu'enfin les Beschlis et leurs Agas ne rempliront jamais que les fonctions pour lesquelles ils ont été originairement institués, sans pouvoir se mêler des affaires du pays, ni se permettre aucune autre action.

Digitized by Google

Les usurpations faites sur le territoire de la Valachie du côté d'Ibraïl, Ghierghiova et de Coulé, et au delà de l'Olta, seront restituées aux propriétaires et il sera fixé pour la dite restitution un terme dans les firmans y relatifs, lesquels seront adressés à qui il appartient.

Des Boyars moldaves et valaques qui uniquement par suite des derniers troubles se sont vus forcés de quitter leur patrie, pourront y revenir librement, sans être inquiétés par qui que ce soit, et rentreront dans la pleine et entière jouissance de leurs droits, prérogatives, biens et propriétés, comme par le passé.

La S. Porte, eu égard aux malheurs qui ont pesé sur les Principautés de Moldavie et de Valachie par suite des derniers troubles, leur accordera deux années d'exemption des tributs et redevances qu'elles sont tenues de lui payer; à l'expiration du terme de l'exemption ci-dessus mentionnée, les dits tributs et redevances seront acquittés au taux fixé par les Hattichérifs de 1802, et ne pourront être augmentés dans aucun cas. La S. Porte accordera également aux habitans des deux Principautés la liberté de commerce pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie, dont ils pourront disposer comme bon leur semblera, sauf les restrictions exigées, d'un côté, par les fournitures dues annuellement à la S. Porte, dont ces Provinces sont comme les greniers, de l'autre, par l'approvisionnement du pays. Toutes les dispositions du Hattichérif de 1802 relatives à ces fournitures, à leur acquittement régulier aux prix courans, d'après lesquels elles doivent être soldées et dont la fixation appartiendra en cas de litige aux Divans respectifs, seront remises en vigueur et observées à l'avenir avec une scrupuleuse exactitude.

Les Boyars seront tenus d'exécuter les ordres des Hospodars et de rester envers eux dans les bornes d'une parfaite soumission. De leur côté, les Hospodars ne pourront sévir arbitrairement contre les Boyars, ni leur faire subir des punitions non-méritées et sans qu'ils aient commis quelque faute avérée, et les derniers ne subiront de peine qu'après avoir été jugés conformément aux lois et usages du pays.

Les troubles survenus dans les dernières années en Moldavie et en Valachie, ayant porté la plus grave atteinte à l'ordre dans les diverses branches de l'administration intérieure, les Hospodars seront tenus de s'occuper, sans le moindre délai, avec les Divans respectifs, des mesures nécessaires pour améliorer la situation des Principautés confiée à leurs soins, et ces mesures feront l'objet d'un réglement général pour chaque Province, lequel sera mis immédiatement à exécution.

Tous les autres droits et privilèges des Principautés de Moldavie et

Digitized by Google

de Valachie, et tous les Hattichérifs qui les concernent, seront maintenus et observés, en tant qu'ils ne seraient pas modifiés par le présent acte.

C'est pourquoi Nous Soussignés Plénipotentiaires de S. M. l'Empereur et Padischah de toutes les Russies, munis des pleinspouvoirs Souverains, de concert avec les Plénipotentiaires de la S. Porte Ottomane, avons arrêté et réglé à l'égard de la Moldavie et de la Valachie les points ci-dessus, lesquels sont la conséquence de l'art. 3 de la Convention explicative et confirmative du Traité de Boucarest, conclue en huit articles dans les Conférences à Ackermann, entre nous et les Plénipotentiaires Ottomans.

En conséquence le présent acte séparé a été rédigé, muni de nos cachets et de nos signatures et délivré entre les mains des Plénipotentiaires de la Sublime Porte.

Fait à Ackermann le 25 Septembre 1826.

(Signé) C. M. Woronzow.
Ribeaupierre.

II.

Au nom de Dieu Tout-Puissant.

La Sublime Porte, dans l'unique intention de remplir fidèlement les stipulations de l'article VIII du traité de Boucarest, ayant précédemment permis aux Deputés serviens à Constantinople de Lui présenter les demandes de leur nation, sur les objets les plus convenables pour consolider la sûreté et le bien-être du pays, ces députés avaient précédemment exposé dans leur requête le voeu de la nation relativement à quelques uns de ces objets, tel que la liberté du culte, le choix de ses Chefs, l'indépendance de son administration intérieure, la réunion des districts détachés de la Servie, la réunion des différens impots en un seul, l'abandon aux Serviens de la régie des biens appartenant à des Musulmans, à charge d'en payer le revenu ensemble avec le tribut, la liberté de commerce, la permission aux négocians serviens de voyager dans les États ottomans avec leurs propres passeports, l'établissement d'hôpitaux, écoles et imprimeries, et enfin la défense aux Musulmans autres que ceux appartenans aux garnisons de s'établir en Servie. Tandisque l'on s'occupait à vérifier et à régler les articles ci-dessus spécifiés, certains empêchemens survenus en motivèrent l'ajournement. Mais la Sublime Porte persistant aujourd'hui encore dans la ferme résolution d'accorder à la nation Servienne les avantages stipulés dans l'article VIII du traité de Boucarest, Elle réglera, de concert avec les députés serviens à Constantinople, les demandes

Digitized by Google

ci-dessus mentionnées de cette nation fidèle et soumise, comme aussi toutes les autres qui lui seraient présentées par la députation servienne et qui ne seraient point contraires à la qualité de sujets de l'Empire Ottoman.

La Sublime Porte informera la Cour Impériale de Russie de l'exécution qu'aura reçue l'article VIII du traité de Boucarest, et lui communiquera le firman revêtu du Hattichérif par lequel les susdits avantages seront accordés.

C'est pourquoi nous Soussignés, Plénipotentiaires de S. M. l'Empereur et Padischah de toutes les Russies, munis des pleinpouvoirs Souverains, de concert avec les plénipotentiaires de la Sublime Porte Ottomane, avons arrêté et réglé à l'égard des Serviens, les points ci-dessus, lesquels sont la conséquence de l'article V de la convention explicative et confirmative du traité de Boucarest, conclue en huit articles dans les conférences à Ackermann entre nous et les Plénipotentiaires Ottomans.

En conséquence, le présent acte séparé a été rédigé, muni de nos cachets et de nos signatures, et délivré entre les mains des Plénipotentiaires de la Sublime Porte.

Fait à Ackermann le 25 Septembre 1826.

(Signé) C. M. Woronzow.
Ribeaupierre.

VII. 22.

Le Prince de Metternich à Mr. le Prince Esterhazy à Londres.

Vienne le 8 Juin 1826.

Il est difficile de se rendre un compte exact de ce que l'on doit entendre par la Grèce. Entend-t'on parler du Péloponnèse et des îles, ou bien de toutes les parties de la Turquie européenne qui renferment une majorité de population chrétienne?

Si le Péloponnèse, soit seul, soit avec les isles de l'Archipel, offroit, ce que nous n'admettons pas, les élémens indispensables pour constituer un État politiquement indépendant, l'existence d'un tel état suffiroit pour rendre *problématique* celle d'une puissance Ottomane en Europe; la réunion de tous les pays habités principalement par des Grecs, la rendroit *impossible*. Ainsi dans l'une et l'autre hypothèse l'établissement d'une Grèce indépendante seroit synonime de l'expulsion des Turcs de l'Europe.

Si, abstraction faite de toute considération de droit et de justice, les moyens nécessaires pour l'expulsion des Turcs de l'Europe, et de l'autre côté

Digitized by Google

les conditions pour le rétablissement à leur place d'un grand État chrétien, pouvaient être regardés comme existans, de toutes les Puissances l'Autriche aurait le moins à perdre à une revirement pareil.

La fidélité éprouvée avec laquelle la Porte a rempli sans interruption ses engagemens, et le respect scrupuleux avec lequel elle a observé ses traités avec nous, nous rend à la vérité son voisinage utile et même commode. La Turquie Européenne offre en réalité à l'Autriche tous les avantages négatifs d'une frontière de mer.

Le jour néanmoins où un grand État chrétien *indépendant* remplacerait la domination Ottomane, cet État deviendrait notre allié naturel et actif. Placé entre deux grands et puissans voisins, ce n'est certes pas les empiétemens de celui qui ne vise à aucune extension et qui, vû les conditions physiques et morales de son existence, ne saurait jamais y viser, ce n'est, en un mot, pas l'Autriche que redouterait le nouvel Empire grec; sa tendance nécessaire irait vers la recherche et le culte de son amitié.

Nous présenter comme les ennemis irréconciliables *des Grecs*, et chercher les motifs de notre haine dans les craintes que nous inspireroit leur indépendance pour nos intérêts politiques, ce seroit donc se livrer à une erreur gratuite, ou se rendre l'écho de tant de méprisables libelles, dont nous jugeons au-dessous de notre dignité de relever les mensonges.

Mais s'est-il jamais agi entre les Cabinets de l'expulsion des Turcs de l'Europe; de l'établissement d'une Grèce libre et politiquement indépendante? Il est de fait, que non. L'exaltation des esprits en Europe ne repose cependant pas moins sur cette base; les calomnies les plus atroces sont dirigées dans ce sens contre les Gouvernemens; l'Autriche, en son particulier, est plus que nul autre le point de mire journalier des factieux qui visent à des buts bien opposés à ceux que pourrait jamais avouer une saine politique et le calcul même des possibilités matérielles. Loin que jusqu'à cette heure nous ayons vu les Gouvernemens s'opposer à ce torrent, nous n'avons malheureusement été que les témoins d'un système de tolérance et même d'action tout contraire.

Qu'a voulu, que peut et que doit désirer notre Cour? Elle a désiré et Elle désirera constamment, que les causes premières de tant de mouvement, d'un jeu aussi détestable que dangereux viennent à cesser dans le délai le plus bref possible. Elle ne voit de remède au mal que dans la pacification des pays insurgés.

Cette pacification ne peut s'opérer que dans l'une ou l'autre des trois voies suivantes: la soumission volontaire des Grecs à la Puissance Ottomane; la réduction définitive de tous les pays insurgés par la force des armes tur-

Digitized by Google

ques ; enfin, un arrangement à l'amiable sous l'influence des Puissances entre le Sultan et ses sujets insurgés.

C'est cette dernière chance qui depuis cinq ans a occupé les soins de notre Cour. Ils sont restés infructueux, car jamais les questions n'ont été abordées avec franchise et suite ni entre les Cours ni envers les deux parties contendantes. Si par fois nos vues, nos développemens, nos instantes réclamations ont été accueillies au point de fournir matière à des prises en considération, nous avons constamment eu à regretter de les voir détournées bien vite du terrain sur lequel elles avaient été placées.

Aujourd'hui que par suite de la transaction du 4 Avril nous avons acquis le sentiment de toute notre liberté d'action, nous regardons comme conforme à l'intérêt de la cause générale et peut-être même, à notre honneur, de tirer une ligne entre le passé et l'avenir. Personne ne court moins après les affaires que l'Empereur notre Auguste maître ; nul moins que Lui n'est jaloux de les voir arrangées sans son concours. Que le bien se fasse et que le mal soit évité c'est en cela que se concentrent tous les voeux de Sa Majesté.

Comment le but pourra-t-il être atteint dans la position actuelle des choses ? Ce n'est heureusement pas nous qui avons la tâche ni d'en fixer ni d'en proposer les moyens. Il ne nous reste qu'à attendre et accueillir, avec tout l'intérêt que nous attachons à cette question, ceux que pourroient proposer les deux Cours qui se sont particulièrement engagées à la résoudre.

La base sur laquelle nous avions pressenti que pourrait seule se fonder une action morale envers la Porte, ce fut, d'une part, le peu de chances que nous avons reconnu ou professé de reconnoître à cette Puissance de terminer la lutte par ses moyens isolés, et d'une autre part, la liaison évidente entre l'intérêt général de l'Europe et celui du Sultan, d'arriver le plutôt possible à une pacification. Dans nos calculs ne sont jamais entrés aucuns conseils à prendre des Insurgés, bien certains comme nous l'étions que divisés nécessairement entr'eux, les chefs éphémères de l'insurrection seroient constamment intraitables dans les époques du succès de leur cause, foibles et impuissans dans celles de la défaite, tandisque le peuple lui-même ne cesseroit de flotter entre des voeux chimériques et le sentiment de ses souffrances et de ses sacrifices ! Aujourd'hui par les succès de la Porte, dûs en grande partie à l'action du tems, et par la décomposition intérieure de l'édifice de l'insurrection, les choses sont tout autrement placées qu'elles ne le furent. Jamais nous ne nous reconnoîtrons le droit d'entraver une pacification qu'une Puissance dont nous ne saurions contester l'existence légale, pourroit opérer par ses propres moyens.

Digitized by Google

Nous entendons bien parler de la destruction de tout un peuple, de sa transplantation sous une zône étrangère. Mais en accordant même à des suppositions pareilles plus de réalité qu'elles ne nous paroissent avoir, et en général à des considérations d'humanité tout le poids qu'elles méritent, nous ne saurions leur sacrifier des principes, avec lesquels tomberoit à nos yeux tout ce qu'il y a de plus positif et de plus sacré dans le code du droit public.

Veuillez, Mon Prince, Vous pénétrer de l'esprit de la présente dépêche; elle exprime en peu de mots l'ensemble de nos pensées sur l'affaire Orientale; elle est conforme à celle des positions dans lesquelles se trouvent, et les Puissances, et les deux parties contendantes. Vous Vous expliquerez dans ce même esprit, et le plus que faire se pourra avec nos propres paroles, envers Mr. le Principal Sécrétaire d'État. C'est à Vous, à Votre connoissance du terrain et à la faculté que Vous avez de juger des situations relatives du moment, que nous abandonnons le soin d'y puiser les explications nécessaires pour faire comprendre au Cabinet Britannique:

1. ce que dans tous les temps nous avons vu et voulu dans l'affaire orientale;

2. ce que nous y voyons dans le moment qui court,

3. qu'aucune vue ni d'ambition, ni d'une inquiète activité ne nous tourmente, et que, loin de désirer nous mettre en avant, ni dans le choix des conseils à donner, ni dans la recherche d'une action directe à exercer, nous sommes placés dans un état de tranquille expectative, et préparés à apprendre ce que l'Angleterre croit, pense et veut; dans la poursuite d'une affaire que tout à coup elle a évoquée à Elle, et sur laquelle par conséquent il est raisonnable de lui supposer un plan fixe et clairement délimité, un plan qu'il doit ne pas lui être difficile de communiquer à la Puissance le plus naturellement appelée à le connoître.

Recevez etc. etc.

VII. 28.

Mr. Canning à l'honorable G. Temple, Chargé d'affaires Britannique à Berlin. F. O., le 26 Septembre 1826.

J'ai reçu et mis sous les yeux du Roi la dépêche par laquelle Vous me rendez compte de l'exécution que Vous avez donnée aux instructions que je Vous ai fait passer par un Courrier du Comte de Lieven, au sujet du protocole de St. Petersbourg en date du 4 Avril.

Digitized by Google

Le Gouvernement du Roi a appris avec infiniment de satisfaction, que la communication que Vous aviez été chargé de faire (de concert avec le Ministre de Russie) au Gouvernement de S. M. Prussienne, avait été si convenablement reçue et appréciée.

Je ne saurais toutefois m'empêcher de faire quelques observations, sur quelques unes des remarques dont le Comte de Bernstorff a accompagné son acceptation et son approbation, et par lesquelles il en a, en quelque manière, mitigé l'expression.

Le Comte de Bernstorff penche à croire, que la marche que le Gouvernement Brittanique a maintenant adoptée à l'égard des affaires grecques, est celle qui, depuis 3 ou 4 années, a été recommandée par les Cours alliées continentales, mais par aucune plus fréquemment et plus sérieusement (il faut l'avouer) que par la Prusse. Le Comte de Bernstorff regrette que cette marche n'ait pas été adoptée plustôt.

Le Comte de Bernstorff semble ne pas appercevoir les différences qui distinguent la présente mesure de tous les projets (il serait difficile de les appeler des mesures) que depuis 3 ans les Alliés ont sollicité le Gouvernement Britannique d'admettre.

Les objections que nous avons constamment opposées à ces propositions, étaient:

1. Que ni la Porte ni les Grecs n'ayant manifesté la plus légère disposition à se départir de leurs prétentions extrêmes, savoir, la Porte, de l'entier rétablissement de sa Souveraineté absolue, et les Grecs, d'une indépendance totale; toute tentative de médiation entr'eux ne laissait aucun espoir de réussite.

2. Qu'un pareil essai semblait non seulement sans utilité, mais qu'à *nos* yeux il était même inconvenant, parce que l'Alliance s'arrogeait par là un droit d'intervenir dans les intérêts des Nations, comme si ce droit Lui venait d'une autorité inhérente de surveillance et de contrôle; autorité qu'après Laibach et à Vérone nous avons niée et que nous n'avons pu nous laisser entraîner à reconnaître, même par tous les motifs et les sollicitations tirées de la nature toute particulière de la lutte en Grèce, que le Cabinet de Russie a fait valoir à plusieurs reprises pour ébranler notre résolution.

La *troisième* objection qui nous a empêché de nous laisser aller à aucun des projets d'intervention qui jusqu'ici nous ont été proposés, était l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés, de réussir à obtenir des Puissances proposantes une réponse catégorique aux questions bien naturelles et passablement importantes: „Êtes-Vous décidés à faire la guerre à la Tur-

Digitized by Google

„quie ou à la Grèce, quelle que soit la partie qui se refuserait à un arrange-„ment? Ou bien, ne la feriez-Vous qu'à l'une des deux, en cas de refus, et „à laquelle?"

A toutes ces questions il fut généralement répondu, qu'il serait assez temps de les discuter, lorsqu'il serait une fois décidé qu'on interviendrait, et que c'étaient précisément là les questions dont on délibérait dans les Conférences auxquelles on nous invitait.

Comme si après Laibach et Vérone il y avait quelque probabilité que nous voulussions participer de nouveau à des Conférences, au risque de paraître prêter l'autorité du nom Britannique à des principes, que nous pourrions être obligés (comme à Laibach) de désavouer et à des mesures contre lesquelles il nous faudrait comme à Vérone, protester envain!

Dans la circonstance actuelle, ces trois objections sont toutes écartées.

Premièrement, certains Chefs Grecs, parlant au nom de leurs compatriotes, ont déclaré à l'Ambassadeur du Roi près de la Porte, lorsqu'il s'est rendu à Constantinople, qu'ils se désistaient de leur prétention à une indépendance illimitée, et qu'ils étaient préparés à accéder à un accommodement sur la base insérée au protocôle.

C'est sur ces ouvertures qu'a été arrangé le protocôle

Lorsque l'une des deux parties consentait à modérer ses prétentions extrêmes, il y avait du moins une espérance de succès qui n'avait jamais existé auparavant.

En second lieu; avant qu'il fût agi en conséquence du protocôle, les ouvertures reçues par Mr. Stratford Canning, pendant son voyage à Constantinople, furent transformées en une adresse directe et formelle du Gouvernement Grec à S. E. où Elle était requise d'interposer sa médiation, au nom du Gouvernement Anglais, entre les Grecs et la Porte.

Dans le présent cas, il y a autorité positive pour intervenir, laquelle ne dérive pas d'un droit qu'une Puissance, ou une combinaison de Puissances, s'arroge elle-même d'imposer des lois aux deux parties belligérantes, mais qui est fondée sur les instances de l'une des deux parties à l'effet d'obtenir une intervention médiatrice; chose conforme à l'usage salutaire établi entre les Nations.

Lorsque nous reçûmes ces sollicitations, nous ne nous hâtâmes pas de céder à la demande de notre médiation isolée. Rien de pareil.

Il est vrai que nous repondîmes affirmativement aux Grecs pour notre propre compte. Mais en même tems nous déclarâmes, que nous étions résolus à différer d'exécuter cette promesse, jusqu'à ce que nous eussions consulté

Digitized by Google

nos Alliés et demandé leur coopération. C'est ce que nous faisons et notre désir est d'agir cordialement et confidentiellement, dans ce qui est actuellement à nos yeux comme aux leurs, une intervention légitime.

Troisièmement; le Protocôle décide la question de la guerre en faveur de la Grèce d'une manière qui doit appaiser les craintes des Puissances (et ce n'est pas le cas de la Prusse) qui s'occupaient de combinaisons et d'entreprises séparées à former contre les conséquences d'une pareille guerre (si elle avait lieu) comme suite ou accompagnement obligé d'une intervention commune avec la Russie dans les affaires de la Turquie et de la Grèce. Il serait superflu de s'étendre sur ce point, et il ne serait pas même décent de le faire, après les obligations franches et désintéressées que les parties signataires du Protocôle se sont imposées elles-mêmes.

Le Comte de Bernstorff concevra donc, que notre intention d'exécuter le Protocôle du mois d'Avril est tellement éloignée d'être un retour tardif de l'Angleterre aux principes et aux plans d'intervention si long temps mis en avant par les Alliés et notamment par la Cour de Berlin, qu'au fait, nous avons embrassé la première occasion qui s'est présentée d'intervenir dans la lutte entre la Porte et les Grecs sur des bases définies et sous le caractère intelligible de médiation; et qu'en même temps nous désirons tout autant que le reste de nos Alliés, de nous servir d'une coopération concertée, dès que nous pouvons le faire d'une manière qui s'accorde avec les principes que nous n'avons jamais cessé de reconnaître.

Vous saisirez l'occasion de communiquer, dans les voies les plus amicales, la substance de la présente dépêche au Ministre Prussien.

J'ai l'honneur etc. etc.

VII. 24.

Mr. Canning à Mr. le Comte de Lieven. F. O., le 29 Août 1826.

Monsieur le Comte,

Après avoir transmis aux Représentans de nos Cours respectives à Paris, Vienne et Berlin l'autorisation nécessaire pour communiquer à ces diverses Cours le protocole du 4 Avril, le premier objet qui s'offre à notre considération est d'examiner, jusqu'à quel point les évènemens postérieurs à la signature de ce protocole peuvent avoir influé sur l'une ou l'autre de ses dispositions et créé soit des obstacles d'une part soit des facilités de l'autre, pour effectuer ces dispositions.

Digitized by Google

Le Mémorandum que V. E. m'a remis, me fournit un guide très commode pour cet examen.

Les questions posées dans ce mémoire se divisent en deux parties:

1. Quel a été le résultat des ouvertures que l'Ambassadeur de S. M. Britannique a faites à la Porte, ensuite des instructions primitives qu'il avoit reçues?

2. Quelles instructions peut-on donner maintenant à l'Ambassadeur du Roi, en vertu des dispositions du protocole du mois d'Avril?

I. Le résultat des ouvertures faites à la Porte par l'Ambassadeur de S. M. Britannique dans le but d'engager le Gouvernement Ottoman à traiter de la pacification de la Grèce, appert des extraits ci-joints sub A. B. et C. des dépêches de cet Ambassadeur.

Ce résultat est tel qu'on pouvoit s'y attendre, vû le changement qui s'est opéré dans les circonstances durant l'intervalle qui s'est écoulé entre l'expédition des instructions de Mr. Stratford Canning et son arrivée à Constantinople.

II. Les annexes D. E. et F. font voir l'effet qu'a produit la partie des instructions de cet Ambassadeur, qui se rapportoit au projet attribué à Ibrahim-Pacha (de connivence avec la Porte) de dépeupler la Morée pour ensuite la coloniser à neuf.

Il n'est pas aisé de tirer une conclusion assurée de la conduite de la Porte dans cette discussion.

Lorsque le Réis-Efendi a nié d'une manière positive, quoique verbale, l'existence du plan imputé à la Porte et à son vassal, il ne seroit guères soutenable d'admettre la vérité d'une semblable imputation uniquement sur le refus (assez en usage à la Porte) de répéter par écrit une dénégation verbale.

De plus, nous n'avons pu nous procurer aucune autre preuve tendante à confirmer cette imputation, que celle que contient le rapport (d'un an de date environ) annexé à la dépêche de Mr. Stratford Canning du 20 Mars. D.

Les instructions, dont fut muni l'Ambassadeur Britannique à son départ pour Constantinople relativement à ces différens objets, se trouvant ainsi épuisées, celles dont il faut le munir pour régler à l'avenir sa marche dans cette affaire auroient dû être entièrement basées sur le protocole du mois d'Avril (coïncidant d'une manière remarquable tant avec la date qu'avec le fond du protocole) lequel a déjà fourni l'occasion et même imposé le devoir à l'Ambassadeur Britannique, de rouvrir vis-à-vis du gouvernement Turc la discussion relative à la pacification de la Grèce.

Digitized by Google

Environ vers la même époque où l'Ambassadeur Britannique reçut le protocole, il reçut aussi du nouveau gouvernement Grec la lettre dont j'ai l'honneur de joindre ici copie G. pour information du Cabinet Russe.

De fait, la substance des opinions qu'exprime ce document a été recueillie par Mr. Stratford Canning, lors de sa traversée à Constantinople, dans ses conférences avec quelques uns des individus les plus influents en Grèce, et elle se trouve relatée dans le protocole, comme base de cet accommodement. Mais ce n'est qu'après avoir reçu le document ci-annexé, que nous avons été formellement autorisés à déclarer au Gouvernement Turc, comme un fait dont nous étions positivement informés, que les Grecs étoient disposés à entrer en accommodement sur des termes autres, qu'une indépendance entière et absolue.

Tel est maintenant le droit que nous donne cette pièce.

Sous d'autres rapports le contenu du protocole et celui de ce document coïncident, ainsi que je l'ai déjà remarqué, a un degré frappant.

A. La reconnoissance de la Suzeraineté de la Porte.

B. Le payement d'un tribut annuel.

Ces deux conditions proposées dans le protocole, sont offertes volontairement par les Grecs.

En retour ils exigent ce que le protocole stipule en leur faveur:

1. Indépendance complète de leur gouvernement et de leur administration internes.

2. Séparation absolue des nations Chrétienne et Turque.

Telles sont les bases essentielles et fondamentales d'une réconciliation.

Les seules différences importantes entre les deux projets de pacification, sont:

I. Que le protocole admet de la part des Grecs une disposition à admettre une participation limitée de la Porte à la composition primitive du gouvernement exécutif Grec, laquelle disposition ne se trouve point exprimée dans la pièce Grecque.

II. Que les Grecs ne font pas mention explicite du rachât des propriétés turques, qui devroient être cédées pour effectuer la séparation demandée entre les Turcs et les Chrétiens.

III. Que les Grecs proposent d'étendre le bénéfice de l'arrangement en question à la Grèce toute entière, même aux provinces qui pourroient être occupées par les armes turques.

IV. Que les Grecs exigent, comme condition *sine qua non* de tout arrangement quelconque, la garantie de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Il faut observer néanmoins que toutes ces divergences, ne sont ni plus grandes ni plus nombreuses, qu'on ne devoit raisonnablement s'y attendre entre les demandes d'une des parties contendantes et les insinuations d'un médiateur impartial. Il n'y a, dans ces demandes, rien qui ne soit susceptible d'être modifié.

Des différences ci-dessus indiquées, la *première* n'est qu'une omission dans le document grec, non une contradiction de ce que renferme le protocole.

Supposé que les autres points de l'arrangement puissent être réglés d'une manière satisfaisante, il n'y auroit aucun motif de désespérer d'obtenir des Grecs qu'ils se conforment à la proposition du protocole sur cet article.

Quant à la *seconde*, les Grecs ayant admis le principe d'un payement en argent, et le protocole suggérant le principe d'un transfert de propriétés, il ne semble pas qu'il existe de raison qui s'oppose à ce que les détails de la séparation proposée soyent réglés à l'amiable.

A l'égard de la *troisième*, peut-être les Grecs ne pouvoient-ils exiger moins; mais le protocole réserve expressément la désignation du territoire à une époque plus reculée de la discussion.

En ce qui concerne la demande de la garantie Britannique, il faut se rappeler, que cette demande est mise en avant par les Grecs dans une missive adressée à la Grande-Bretagne *seule*, et qui ne se rapporte point à l'intervention commune en leur faveur de toute autre Puissance ou Puissances.

Lorsque les Grecs seront informés des motifs qui nous portent à décliner une pareille garantie, et lorsque la garantie d'autres Puissances continentales, en même tems que celle de la Russie, leur sera offerte, il n'y a guères à craindre, que cette seule différence devienne un obstacle à un arrangement satisfaisant.

L'Ambassadeur Britannique auroit reçu immédiatement l'injonction de faire à la Porte de nouvelles ouvertures fondées sur la démarche faite par les Grecs, si l'existence du protocole ne nous avoit pas fait un devoir, de n'entrer envers la Porte dans aucune nouvelle négociation, si ce n'est de concert avec le gouvernement Russe.

Peut-être la nécessité de ce délai est-elle un bonheur.

La situation des affaires à Constantinople durant les trois derniers mois a été de nature à n'offrir que des chances défavorables pour traiter avec le Divan aucun sujet qui exige une prise en considération calme et sans passion.

Le Gouvernement Britannique croit, toutefois, qu'il n'y a maintenant pas de tems à perdre pour munir l'Ambassadeur du Roi d'instructions, conformes à la fois aux dispositions du protocole et aux propositions des Grecs.

Digitized by Google

Les détails de ces instructions; les instructions correspondantes qu'enverra la Cour de St. Petersbourg à Son Représentant destiné pour Constantinople; le mode et l'époque d'inviter les Alliés à prêter leur appui à cette nouvelle tentative de régler une question d'un si profond intérêt pour le repos de l'Europe; enfin, les moyens à employer pour engager le Gouvernement Ottoman à adopter cet arrangement, tous ces points formeront l'objet de notre prochaine délibération.

En attendant nous proposons de communiquer confidentiellement aux Cours de Paris, Vienne et Berlin, avec le concours de V. E., la présente lettre ainsi que ses annexes de la même manière, que nous leur avons fait part du protocole et de la partie antérieure de la correspondance qui s'est établie sur ce sujet entre V. E. et moi.

J'ai l'honneur etc. etc.

VII. 25.

Mr. le Comte de Lieven à Mr. C. Canning.

Londres, le 7 (19) Novembre 1826.

Monsieur!

Je me suis empressé de porter à la connoissance de Mon Auguste Maître, l'office en date du 4 Septembre, dans lequel Votre Excellence, en exposant les vues de son Gouvernement relatives à la pacification de la Grèce, a examiné la marche à suivre pour amener le Gouvernement Ottoman à coopérer à ce but, dans la double hypothèse de la rupture ou d'une heureuse conclusion des négociations d'Ackermann.

Sa Majesté l'Empereur a accueilli avec tout l'intérêt qu'elles méritaient les ouvertures pleines de franchise et de pensées utiles que cette communication de Votre Excellence contenait, et l'hypothèse du succès de nos négociations avec les Plénipotentiaires Ottomans s'étant heureusement réalisée, Mon Auguste Maître m'a autorisé de concerter avec Votre Excellence:

1. le mode à suivre pour communiquer aux Cours de Vienne, de Paris et de Berlin son office du 4 Septembre, et ma réponse de ce jour;

et 2. les moyens de les engager à prendre part aux démarches que la Russie et l'Angleterre feront auprès de la Porte, à leur imprimer ce caractère collectif, si conforme aux désirs de l'Empereur comme à ceux du Gouvernement Anglois, et à mettre dans la balance tout le poids d'un accord complètement Européen.

Digitized by Google

J'ai en outre ordre d'annoncer au Cabinet Britannique, au nom de Sa Majesté Impériale, en réponse à l'office de Votre Excellence du 4 Septembre:

Qu'il est convenu entre la Russie et l'Angleterre, que cet office même servira d'instruction commune à Mr. de Ribeaupierre et Mr. Stratford Canning.

Que dès que Mr. de Ribeaupierre sera arrivé à Constantinople, il aurait à se concerter avec l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, sur les demarches officielles et simultanées que les deux Cours feront ensemble auprès de la Porte, pour lui communiquer le Protocôle du 23 Mars (4 Avril), l'inviter à y adhérer, et lui proposer également la conclusion immédiate d'un armistice.

Qu'en cas de réponse négative de sa part, et dans la supposition que ce moyen à la fois le plus simple et le plus propre à agir sur l'esprit du Grand-Seigneur, obtienne l'assentiment des Cours Alliées, ils menaceront la Porte de la retraite des représentans de ces Cours et d'un rapprochement avec la Grèce, qui finirait par les amener à reconnaître son indépendance.

Que si à l'expiration d'un délai qu'il s'agira de déterminer, la Porte persiste encore dans le même refus, ils effectueront leur départ, et annonceront le rapprochement ci-dessus mentionné.

En communiquant à Votre Excellence ces déterminations basées sur les vues enoncées par le Gouvernement même de Sa Majesté Britannique, il me reste encore à remplir le devoir de lui réitérer ici, au nom de Mon Auguste Maître l'assurance que Sa Majesté sait apprécier les liens que le Protocôle a formés entre les deux Cours; qu'elle regarde comme très heureux et très importans les résultats auxquels il a déjà conduit, qu'elle est fermement décidée à y donner suite, et qu'elle a l'intime conviction de voir amenée à une issue satisfaisante l'oeuvre de conciliation et de paix entreprise sous d'aussi favorables auspices.

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

Digitized by Google

VII. 26.

Questions adressées par Mr. le Prince de Metternich aux Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie à Vienne. Le 10 Décembre 1826.

1. A quelles parties du territoire Ottoman l'intervention des deux Cours signataires du protocole du 4 Avril sera-t-elle applicable?

2. Dans le cas que le Sultan reconnoît la nécessité de s'occuper efficacement et sans délai de mesures propres à pacifier la Grèce, mais qu'Il déclarât en même tems, que, ne pouvant admettre ni une médiation étrangère entre Lui et ses sujets révoltés, ni un arrangement qui le priveroit de sa Souveraineté sur les Grecs, Il feroit remettre incessamment de son côté, aux Cours Alliées un plan de pacification rédigé dans un esprit de justice et de modération, les Cabinets signataires du susdit protocole, se croiroient-ils encore engagés à employer un langage comminatoire, ou des mesures coërcitives contre la Porte?

3. Le refus pur et simple du Gouvernement Ottoman d'écouter des propositions de paix n'étant pas considéré par les Cabinets signataires du protocôle comme un juste motif de guerre, quelle seroit, ce cas échéant, l'extension des moyens coërcitifs, auxquels ces Cabinets auroient recours?

4. Dans quelle forme les Réprésentans des Cours signataires du protocôle procéderont-ils à l'ouverture de la négociation? L'ambassadeur de S. M. Britannique attendra-t-il, pour donner suite aux démarches déjà entamées ou préparées par lui, l'arrivée du Ministre de S. M. Impériale de Russie? Et, si telle est son instruction, l'affaire sera-t-elle traitée conjointement par les deux Ministres dès l'arrivée de Mr. de Ribeaupierre? Ou bien les deux Ministres attendront-ils pour entrer en pourparlers avec le Divan, que les Envoyés des Cours invitées à coopérer à l'oeuvre de la pacification puissent avoir reçu les instructions de leurs gouvernemens respectifs?

Digitized by Google

Réponses de Mr. Canning, rapportées par Mr. le Prince Esterhazy.

Ad primum.

Monsieur Canning me dit qu'il aurait été difficile de désigner avec exactitude les parties du territoire Ottoman auxquelles l'intervention serait applicable, vû l'influence que les évènemens de la guerre devaient nécessairement avoir sur cette question; qu'il fallait, avant tout, tâcher de trouver une base aussi peu chancelante et variable que possible, et à laquelle l'objet dont il s'agit pût être appliqué avec le plus de chances de succès. D'un autre côté, il paraît aussi fort essentiel au Principal Secrétaire d'État d'obvier, dans la délimitation du terrain, à deux inconvéniens, dont V. A. reconnaîtra sûrement l'importance. L'un d'éviter, autant que possible, le mélange et le contact des Musulmans et des Grecs, ce qui pourrait amener des complications et des collisions dangereuses quant à *l'Intérieur (A)*; l'autre, de les écarter quant à *l'Extérieur*, en désignant des limites, qui pourraient être tirées avec précision et qui ne seraient point sujettes à controverse, en un mot, en fixant un terrain sur lequel les moyens d'action seraient simples et faciles *pour le moment*, et où le maintien des stipulations concertées ne nécessiterait point de fréquentes interventions étrangères *par la suite*.

Observations de Mr. le Prince Esterhazy.

A) Ici Mr. Canning me dit ouvertement et sans détour (avec l'observation: „*mais ceci entre* nous“) Vous comprenez que c'est surtout par rapport à la Russie, que cette précaution nous paraît nécessaire, car, sans vouloir la soupçonner de mauvaise foi ou d'arrières-pensées, elle ne serait cependant peut-être pas fâchée de se ménager quelques motifs, ou au moins quelques prétextes pour intervenir.

Digitized by Google

Il paraîtrait donc, d'après l'opinion de Mr. Canning, que la désignation de la Morée et des îles serait la plus convenable en ce qu'elle porte sur l'état des choses tel qu'il existe aujourd'hui *(B)**), *et qu'il présente le plus de chances d'éviter les inconvéniens ci-dessus indiqués.* Si même cet état de choses venait à être modifié par des succès remportés par l'une ou l'autre des parties belligérentes par exemple, par Ibrahim-Pacha dans la Morée, ou bien, par les Grecs dans l'Acropole d'Athènes, cette base pourrait alors toujours être ou étendue ou limitée par les évènemens, ou bien, ce qui est plus probable encore, il resterait toujours quelque facilité de contrebalancer des avantages ou des pertes réciproques, et de maintenir cette espèce d'équilibre sur lequel se fonde le calcul approximatif actuel *(C)*. En tout cas, rien ne paraîtrait pouvoir empêcher l'application à faire aux îles, où tout se réunit pour en assurer le succès: dispositions des habitans, isolement des Grecs d'avec les Musulmans, délimitation claire et précise, et l'absence de toute nécessité par la suite d'une intervention armée.

Pour résumer, Mr. Canning est d'avis que, quoiqu'il serait désirable d'étendre le plus qu'on pourrait les bienfaits qui doivent résulter pour l'humanité d'une entreprise si géné-

B) Ici, Mr. Canning, en ajoutant cette phrase, me dit, qu'il ne l'avait insérée que pour marquer, que cette base n'était pas entièrement nouvelle et qu'elle avait déjà été agitée antérieurement. D'ailleurs, observa-t-il, quoique sous le rapport de l'humanité il serait désirable d'étendre le plus que possible les limites du terrain auquel se ferait l'application, il n'en est peut-être pas de même en pratique. Nous ne serons point exigeans sous ce rapport et, en mon particulier, un terrain même très-restreint et exempt des inconvéniens indiqués, me paraîtrait préférable à un terrain très étendu qui deviendrait nécessairement le théâtre de nombreuses dissentions *intestines*, lesquelles, à leur tour, provoqueraient et ameneraient des complications *extérieures*. Ce n'est donc point pour mettre en avant l'opinion de Votre Cabinet, dans le but de le compromettre ou de le placer différemment de ce qu'il désire se placer lui-même, que j'en fais mention ici, mais par ce que je la trouve plus raisonnable, plus claire et d'une exécution plus pratique que celle de la Russie sur cet objet.

C) Il est évident, que c'est là le fond de la pensée de Mr. Canning. Non seulement il ne s'empressera point d'étendre la sphère de l'application sur une échelle très-grande,

*) *Mots ajoutés par Mr. Canning:* avec quelques exceptions. (Les mots soulignés ont été rayés.)

Digitized by Google

reuse, les règles de la prudence et d'une bonne politique doivent cependant nous engager à désigner un terrain auquel l'application de l'intervention puisse se faire, sans nous exposer à tous les inconvéniens indiqués par Mr. le Principal Secrétaire d'État, d'une manière si judicieuse.

Ad secundum.

Mr. Canning m'a déclaré sans hésiter que, d'après son opinion, les Puissances devraient encore épuiser cette dernière chance, en accordant au Grand-Seigneur la faculté de sauver sa dignité en même tems que les intérêts de son existence, et en le mettant à même de ne point rejetter des propositions raisonnables et sincères qu'il énoncerait dans le but de la pacification, mais que *), pour donner une preuve de sa bonne foi, le Sultan devrait, de son propre mouvement, accorder l'armistice jugé nécessaire pour un arrangement solide à conclure. Les Puissances, de leur côté, *pour ne pas s'exposer à perdre un tems précieux et finalement ne pas atteindre le but qu'elles se proposent*, devraient fixer un terme raisonnable pour la conclusion définitive de l'affaire **).

Ad tertium.

Le Principal Secrétaire d'État, me référant à sa lettre du 4 Septembre, mais il désire peut-être mêmes ardemment de la restreindre et de la borner aux limites qu'il vient d'indiquer comme le *Minimum* de ses prétentions. S'il avait pu nous rester encore un doute, il disparaîtrait devant cette évidence que, dans son esprit, c'est de *l'intérêt direct de l'Angleterre* dont il s'agit et non de celui de *l'humanité souffrante* en Grèce. Ce sera un beau résultat pour la Russie, que sans avoir rien fait pour rétablir Son influence en Grèce (ce qui d'ailleurs ne lui sera pas aisé), elle aura prêté les mains à y établir celle de l'Angleterre.

*) *Mots ajoutés par Mr. Canning:* dans ce cas deux conditions seraient nécessaires pour obvier au danger d'une proposition illusoire, faite pour gagner du temps et pour dissoudre l'accord des Alliés, ou refroidir leur zèle.

**) *Correction faite par Mr. Canning:* que (Les mots soulignés ont été rayés.)

Digitized by Google

bre, m'indiqua la marche progressive qui commence par le rappel simultané des Ambassadeurs, en disant, qu'il était toujours d'avis que ce moyen, qui paraissait être le moins gênant et le moins compromettant pour les Puissances, était aussi le plus propre à produire un effet salutaire sur les dispositions du Grand-Seigneur, en ce qu'il constaterait, par l'identité de la mesure, une parfaite concordance de vues, et même une certaine solidarité entre les puissances. Si, contre toute attente, la simple menace ou l'exécution de cette mesure, n'amenait point les résultats désirés, il serait toujours tems d'adopter la seconde alternative prévue *(D)*.

J'observai ici que, si mon Gouvernement avait passé sous silence la question de l'interruption de relations diplomatiques, c'est qu'il ne croyait point pouvoir se promettre un effet très favorable sur l'esprit du Divan d'une mesure qui, ayant déjà été agitée dans une autre occasion, ne le frapperait plus d'une salutaire terreur, qui perdrait de sa gravité aux yeux du Gouvernement ottoman par la nécessité impérieuse de laisser à Constantinople des Agens consulaires, et dont les inconvéniens ne lui paraîtraient point balancer les sacrifices par lesquels il pourrait les racheter; que selon toutes les apparences, cette mesure ne dispenserait point les Puissances de la nécessité de recourir à l'autre alternative, qui présente un

D) Je dois ajouter que, malgré ces raisonnemens, Mr. Canning avait plutôt l'air de me les faire pour l'acquit de sa conscience, et comme pour une cause qu'il s'était engagé à soutenir, sans en paraître entièrement pénétré lui-même. Ceci me fut prouvé par la facilité avec laquelle il céda de son terrain, pour abonder dans le sens de mes observations à l'égard d'un succès douteux. J'ai eu bien soin de lui ôter tout moyen de jeter sur nous l'odieux d'un refus, en insistant expressément sur le fait, que nous avions laissé la question ouverte, et d'ailleurs, quand on est prêt, comme nous le sommes, à faire *plus* (avec utilité), on ne peut point nous en vouloir d'hésiter à faire *moins* (en pure perte).

Digitized by Google

moyen bien autrement puissant d'intimider et de faire agir le Gouvernement turc, en lui exposant les suites palpables et infaillibles de son refus de prendre une décision analogue à ses véritables intérêts et aux voeux des Puissances; que, d'ailleurs, la première alternative serait, même, d'après l'opinion du Gouvernement Britannique, d'une exécution *lente*, et, selon nous, d'un succès très *problématique:* que malgré toutes ces objections, ma Cour, ainsi que je l'avais observé d'abord, avait cru devoir éviter de se prononcer sur cette question d'une manière positive.

Le Principal Secrétaire d'État parût apprécier ce raisonnement, qui lui sembla avoir quelque solidité, et il ajouta qu'il croyait cet objet digne d'être pris en mûre considération, attachant une juste valeur à l'opinion de notre Cabinet sur cette partie de la question. Si, en effet, il existait une crainte fondée que la première mesure resterait sans résultat, il la regarderait alors non seulement comme déplacée, mais même comme compromettante, et, dans ce cas, il partagerait notre opinion de recourir de suite à la seconde, n'en visageant point ces deux mesures comme devant suivre *une série,* mais comme *une alternative.* (Propres expressions de Mr. Canning.) Il parait à ce Ministre si peu indispensable de passer par la première pour en venir à la seconde, qu'il pourrait se faire, par les circonstances, que la seconde fût la première.

Le seul motif qu'il allègue en faveur de la mesure du rappel des Missions, est celui qu'elle s'exécuterait avec le moins de frais et le moins d'inconvéniens. Je lui fis observer, que l'exemple du passé me prouvait, qu'on regardait en Angleterre les intérêts commerciaux du Pays comme tellement compromis par la cessation des relations diplomatiques avec la Porte, vu les excès et les représailles auxquelles elle pourrait se porter dans un premier accès de fureus, que cette mesure serait certainement jugée comme très grave et de nature à devoir être mûrement pensée et qu'en effet, le Gouvernement Britannique s'y était catégoriquement refusé à une époque encore assez récente. Ce là est très-vrai, me *dit-il, ce fait même m'était échappé;* d'ailleurs, si la mesure restait sans effet, elle deviendrait compromettante et presque ridicule.

Digitized by Google

stances, que la première viendrait à la suite de celle-ci.

Ad quartum.

L'Ambassadeur Britannique à Constantinople attendra, pour donner suite à ses démarches, l'arrivée du Ministre de Russie. Alors il s'acquittera en premier lieu *seul* de l'objet dont il est spécialement chargé par les Grecs, en remettant leurs propositions dont il a été autorisé à se rendre l'intermédiaire *(E)*. Cette première tâche remplie, il se rangera en suite sur la même ligne que le Ministre de Russie, et l'affaire de l'intervention sera traitée *conjointement* par les deux représentans russe et britannique. Ils ne pourraient guères *) attendre que les Envoyés des autres Cours, invitées à coopérer à l'oeuvre de la pacification, eussent reçu leurs instructions *(F)*; mais on attache la plus grande importance à cette coopération, et l'on désire que ces instructions parviennent au plustôt à Constantinople, et encore assez à tems pour admettre une action simultanée, qu'on regarderait comme plus efficace, et par conséquent, préférable.

E) Ici encore Mr. Canning ne me laissa guères de doute que la présentation de la lettre des Grecs n'était que pour la forme; qu'on se bornerait au fait de sa remise et que, sur le champ, Mr. Stratford-Canning quitterait ce terrain, pour se placer sur celui du Protocole, où avec quelque modification, me dit Mr. Canning, nous nous rencontrerons avec nos Alliés.

F) Mr. Canning attache beaucoup d'importance à la distinction, qu'on ne pourrait point *s'engager* à attendre l'arrivée des instructions aux différens Ministres à Constantinople; mais il désire infiniment que tel puisse être le cas, et d'après les dernières nouvelles de la Grèce, il croit que Mr. Stratford Canning sera dans le cas de mettre encore quelques delais dans Sa marche, vu que l'Assemblée générale devait encore donner quelques éclaircissemens indispensables, mais qui rencontraient quelque difficulté matérielle; difficulté (ni plus ni moins, ainsi qu'il me l'avoua lui-même) consistant dans l'incertitude du lieu où cette Assemblée générale se réunirait.

---

*) *Correction faite par Mr. Canning:* s'engager à.

Digitized by Google

VII. 27.

Note de Mr. le Baron de Damas à Lord Granville, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à la Cour de France. Paris, le 8 Décembre 1826.

Le Soussigné, Ministre et Secrétaire d'État des affaires étrangères, a reçu et mis sous les yeux du Roi la communication que S. E. Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre, de concert avec Mr. l'Ambassadeur de Russie lui a fait l'honneur de lui adresser le 28 Novembre dernier relativement à l'exécution du protocôle signé le 4 Avril de la présente année entre les Cabinets de Londres et de Petersbourg.

S. M. ayant murement examiné les propositions qu'elle renferme et les ayant trouvées analogues aux vues qu'Elle-même a fait connoître à ses Alliés sur les moyens de pacifier la Grèce, y donne son adhésion. Elle est donc prête à concourir aux mesures qui sont indiquées par les Cours de Londres et de Russie, comme propres à assurer l'exécution du protocôle. Elle est d'avis, comme Elles, que la menace du rappel des Ambassadeurs ne pouvant avoir d'effet certain sur le Gouvernement Ottoman, que si elle est unanimée et simultanée de la part des grandes Puissances, elle ne doit être employée que dans ce cas. L'opinion de S. M. est également que si la providence favorise les efforts de ces Puissances pour amener un arrangement entre les Grecs et les Turcs, la garantie de cet arrangement ne peut avoir aucun résultat, si elle n'est exercée en commun et par chacune d'Elles sans exception.

S. M. a l'intention de donner à son Ambassadeur à Constantinople des instructions conformes à ces dispositions, et conséquemment au voeu manifesté par les Cabinets d'Angleterre et de Russie.

Toutefois dans la conviction où elle est, qu'un accord complet sur tous les points entre les cinq Cours Alliées peut seul triompher des difficultés qui l'attachent à la pacification de l'Orient, Elle propose de couvertir en un traité entre les Cours le Protocôle du 4 Avril, dont les bases ont évidemment une grande analogie avec le systême qu'Elles ont souhaité de faire prévaloir.

S. M. ne doute pas que cette proposition n'ait l'assentiment de ses Alliés comme offrant peut-être pour la première fois la chance d'un succès que chacun d'eux désire avec ardeur et qu'il sera glorieux pour la diplomatie européenne d'avoir enfin obtenu.

Le Soussigné en s'acquittant de l'ordre qu'il a reçu du Roi de porter cette communication à la connaissance de Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre, saisit avec empressement l'occasion etc. etc.

Digitized by Google

VII. 28.

Note de Mr. le Prince de Metternich à Mr. le Bailly de Tatitscheff; adressée in simili à Sir Henry Wellesley. Vienne, le 22 Déc. 1826.

Le soussigné, Chancelier de Cour et d'État etc., au moment où il a reçu les communications que S. E. Mr. le Bailli de Tatitscheff, Ambassadeur etc., a été chargé de lui remettre conjointement avec Monsieur l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, relativement aux démarches à faire près de la Porte Ottomane pour la pacification de ses provinces insurgées, s'est empressé de les porter à la connaissance de l'Empereur, et il vient de recevoir de Sa Majesté l'ordre d'y répondre de la manière suivante:

Sa Majesté Impériale a reconnu dans ces communications avec une satisfaction bien réelle, l'intérêt que les deux augustes Cours attachent à un objet auquel l'Empereur a voué, depuis des années, sa constante sollicitude; et Sa Majesté sait apprécier la confiance, que ces Cours ont bien voulu Lui témoigner.

C'est avec la même satisfaction que Sa Majesté voit l'heureux accord entre les voeux énoncés par ses augustes Alliés, et ceux qu'Elle n'a cessé de former Elle-même.

Sa Majesté ne reconnaît pas moins dans les mesures indiquées pour atteindre un but aussi désirable, ainsi que dans le plan, dont les deux Cours se sont réservé de développer plus particulièrement les détails et de fixer les limites, des vues conformes aux propositions faites par son Cabinet à l'époque des Conférences de St. Petersbourg, en 1825.

Cependant, Sa Majesté habituée à répondre à des ouvertures aussi confiantes avec une entière sincérité, ne peut se dispenser de relever dans les communications des deux Cours quelques points qui ne s'accordent pas avec ses sentimens, et sur lesquels Elle va s'expliquer avec la bonne foi et la franchise inséparables de sa marche politique.

Ces points se rapportent à l'emploi de mesures coërcitives, dont l'objet serait de forcer le Grand-Seigneur, à renoncer à Sa Souveraineté sur les Grecs sujets de son Empire, et à la remplacer par un état de suzeraineté; à admettre la médiation des Puissances dans une contestation entre lui et ses sujets révoltés.

L'Empereur en effet ne saurait s'attribuer dans ces deux cas, ni le droit d'employer de pareilles mesures, ni même celui d'en menacer la Porte.

Dans cette position Sa Majesté Impériale, animée du plus vif désir de

Digitized by Google

concourir de tous les moyens dont Elle croit pouvoir disposer, à un résultat, sur l'importance duquel Elle partage entièrement et cordialement l'opinion de Ses Augustes Alliés, et considérant la poursuite de ces moyens comme l'objet de Ses méditations constantes et sérieuses, n'hésite pas à déclarer:

1. Qu'Elle met au nombre de ses premiers devoirs, ainsi que de ses premiers intérêts, les soins à vouer à l'applanissement le plus prompt et le plus satisfaisant possible des relations hostiles entre la Porte et ceux de ses sujets qui persistent dans leur insurrection.

2. Que Sa Majesté pénétré ainsi qu'Elle l'a été dès le commencement de cette insurrection, des embarras, des vexations et des dangers innombrables auxquels la prolongation indéfinie d'un tel état de choses, dans un tems aussi agité que le nôtre, devait nécessairement exposer tous les États, et dont l'Empire, voisin du théâtre de ces troubles, doit particulièrement ressentir le contre-coup, se regarde comme pleinement autorisée à employer les moyens les plus efficaces, tant envers la Porte qu'envers les Insurgés pour conduire au terme le plus rapproché cette lutte déplorable.

3. Que d'après la conviction intime de Sa Majesté, et telle qu'Elle l'a professée de tout tems, le vrai moyen d'arriver à ce but, également d'accord avec les interêts réels de la Porte, et avec le bien-être du peuple insurgé, devra se trouver dans l'uniformité des vues qui servent de guide aux Cours Alliées dans cette affaire, et dans un concert parfaitement constaté de leurs démarches; que, par conséquent, Sa Majesté Impériale s'empressera toujours à prêter la main à toute réunion pareille, à moins d'y rencontrer des obstacles insurmontables.

Conformément à ces dispositions invariables, Sa Majesté Impériale a chargé le Soussigné de répondre aux communications susdites:

1. Qu'Elle est prête à joindre ses efforts à ceux des quatre Cours alliées, dans les formes et dans les limites, qui seront jugées les plus convenables, et que l'on voudra bien Lui faire connaître plus spécialement, pourvû que les objections relatives aux questions de droit dont il est fait mention plus haut, puissent être écartées.

2. Que, dans le cas que le concert si vivement désiré ne puisse point s'établir sur cette base, Sa Majesté Impériale, en se tenant sur une ligne indépendante, ne concourra pas moins de toutes ses facultés au même but, que se proposent ses Augustes Alliés, et regardera comme une obligation sacrée de coopérer de son côté sincèrement et avec un zèle infatigable au succès des propositions pacifiques qu'Ils adresseront à la Porte.

Le Soussigné saisit etc.

Digitized by Google

VII. 29.

Office de Mr. le Comte de Bernstorff à Mr. le Comte d'Alopeus, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, en date du 4 Janvier 1827.

Le Soussigné Ministre d'État et des affaires étrangères s'est empressé de mettre sous les yeux du Roi, son maître, la note que Mr. le Comte d'Alopeus etc. etc. lui a fait l'honneur de lui adresser en date du 9 du mois passé pour lui communiquer les derniers résultats des délibérations des deux Cabinets de St. Petersbourg et de Londres relativement aux affaires de la Grèce.

Sa Majesté a pris cet objet en mûre considération, mais Elle a eu peu de peine à reconnaître, qu'Elle ne saurait hésiter à se déclarer entièrement d'accord avec le but et les intentions, qui, dans cette importante transaction, ont guidé les deux Cours.

Il y a long-tems, en effet, que le Roi s'est convaincu, que la politique de l'Europe ne saurait se proposer un but, ni plus noble ni plus salutaire, que celui de mettre un terme à la lutte sanglante, qui depuis cinq ans désole l'Orient. Sa Majesté ne s'est jamais dissimulé que cette lutte, qui dans ses excès révolte l'humanité, qui menace une population chrétienne d'une destruction totale, et qui crée et répand tous les jours de nouveaux élémens de troubles et d'anarchie ne pourrait se prolonger sans froisser les intérêts les plus essentiels, sans menacer la tranquillité des États voisins et sans compromettre finalement la paix de l'Europe.

Concourir à l'oeuvre de la pacification de la Grèce serait donc concourir à l'accomplissement d'une tâche, que Sa Majesté se ferait gloire de partager.

Mais quels sont les moyens les plus propres à conduire à ce résultat si éminemment désirable? C'est là que commencent et les difficultés et les doutes.

La Russie et la Grande-Bretagne proposent aujourd'hui pour le cas malheureusement trop vraisemblable où les représentations des Cours alliées n'amèneraient pas la Porte Ottomane à leurs vues, de les appuyer de la double menace de rappeler de Constantinople les Ministres de ces Cours et d'entrer avec les Grecs dans des rapports, qui naîtraient de cette indépendance de fait, où la Grèce se trouverait naturellement placée, si la Porte n'avait ni le pouvoir de la ramener sous son autorité, ni la volonté d'accepter sa soumission aux conditions qu'elle y attache.

Quant au rappel éventuel des Ministres accrédités auprès de la Porte, il se présente pour la Prusse une difficulté d'une nature particulière. N'ayant

Digitized by Google

aucun contact immédiat avec l'Empire Ottoman, n'étant lésée par les troubles du Levant ni dans ses intérêts ni dans ses droits, la Prusse pourrait éprouver quelque scrupule à s'associer à une démarche qui, de la part de ses alliés, serait motivée et justifiée par des griefs, qu'elle ne partage pas.

Cependant cette considération particulière n'arrêterait pas le Roi, et céderait, dans son esprit, à un principe plus impérieux, à celui de cette solidarité parfaite de vues et d'action qui fait la force de la Grande Alliance Européenne, et à laquelle S. M. voudrait moins que jamais déroger dans une occasion si importante.

Il n'en faut d'ailleurs certes pas moins que cette unanimité absolue, dans le choix et l'emploi des moyens, pour donner aux Cours alliées l'espoir d'un succès, que beaucoup de circonstances concourent à devoir leur faire envisager comme aussi difficile que problématique.

En effet, on ne saurait douter de la répugnance extrême de la Porte à consentir à une intervention quelconque entre elle et ses sujets revoltés. Bien loin d'affaiblir cette répugnance, les démarches qui jusqu'ici ont été faites dans cette vue, n'ont servi qu'à la constater et à la renforcer. Le Gouvernement Ottoman ne voit dans tout essai d'une ingérence étrangère dans cette grave question qu'une atteinte portée au plus précieux de ses droits, qu'une attaque dirigée contre la base de son indépendance, que le moyen le plus dangereux de soulever l'opinion publique contre lui, et on doit le supposer moins que jamais disposé à admettre une intervention de cette nature, après que l'espoir de l'écarter a visiblement concouru à le déterminer aux sacrifices, qu'il vient de porter au rétablissement de ses rapports directs avec la Russie.

Dans un pareil état de choses l'on pourrait se demander, si, pour briser la rénitence des Turcs, il en faudrait moins que la guerre même, ou une menace de guerre prête à se réaliser du moment qu'elle manquerait son effet. Mais plus la guerre est et doit rester loin de la pensée des Cours Alliées, plus elles doivent envisager comme une condition indispensable d'un succès quelconque cette unanimité dans leurs démarches, au défaut de laquelle ces démarches seraient d'avance condamnées à n'avoir d'autre résultat que celui de compromettre à pure perte ceux qui s'y porteraient.

Si dans le cas où la médiation amènerait des résultats satisfaisans, l'on jugeait devoir donner suite à l'idée de les placer sous la garantie des Puissances alliées, ce n'est encore qu'en considération de ce même principe de solidarité, que le Roi pourrait se résoudre à concourir à une transaction, à laquelle la situation de la Prusse et les distances, qui la séparent de l'Empire Ottoman, sembleraient ne pas lui permettre de prendre part. Invariable-

Digitized by Google

ment fidèle au système conservateur et tutélaire, auquel l'Europe doit sa liberté et son salut, le Roi sera toujours également jaloux de ne s'exclure d'aucun arrangement susceptible d'ajouter à la puissance morale de l'Alliance et de renforcer sa bienfaisante action.

S'il ne s'agissait que d'autoriser le Ministre du Roi à Constantinople à seconder sans réserve et de tous ses efforts, les démarches toutes conciliatoires, que la Russie et la Grande-Bretagne se disposent à faire auprès de la Porte Ottomane, ce Ministre n'aurait besoin d'aucune instruction nouvelle. Mais comme ces Puissances viennent de signaler les moyens, qu'elles désirent, par préférence, voir employés à l'appui de leurs démarches, le Roi a ordonné au Soussigné d'enjoindre au Baron de Miltitz d'accéder par rapport à la médiation projettée en faveur de la pacification de la Grèce, à toutes les mesures sur lesquelles les réprésentans des cinq Cours alliées auprès de la Porte, en vertu d'instructions uniformes ou moyennant des délibérations communes, viendraient à s'accorder.

Le Soussigné a l'honneur de renouveller etc. etc.

VII. 30.

Lettre de Mr. Stratford Canning adressée au Gouvernement Grec, en date de Thérapia sur le Bosphore, du 13 Octobre 1826. (Traduction du Grec.)

C'est à ma grande satisfaction que je m'empresse de Vous faire connaître que j'ai reçu de Londres les instructions que j'attendais, comme je Vous en avais prévenus. Elles me prescrivent d'adresser au Ministère Ottoman des propositions basées sur les voeux que Vous m'avez exprimés, afin d'obtenir la sanction de Sa Hautesse. Je m'occupe avec zèle de cette tâche, et je n'attends pour cela que le moment prochain où les différends entre la Russie et la Porte vont être décidés sur une base de paix ou de guerre.

Dans l'une comme dans l'autre alternative, je suivrai les instructions de ma Cour, mais il n'y a point de doute que le concours d'un Ministre Russe qui sera envoyé à Constantinople immédiatement après les négociations d'Ackermann, les quelles durant cette semaine-ci devront atteindre leur issue, sera plus que suffisant pour diminuer ces retards.

Digitized by Google

VII. 31.

Lettre de Mr. le Contre-Admiral français De Rigny au Gouvernement Grec, en date de Smyrne, du 22 Oct. 1826. (Traduction du Grec,)

Les démarches qui, comme je l'espère, seront faites à Constantinople dans le but de mettre fin à la guerre entre les Turcs et les Grecs, devant être appuyées avec chaleur par l'Ambassadeur de Sa Majesté T. C., je juge de mon devoir de Vous instruire que mon Gouvernement considérera comme empêchement de toute pacification les deux points suivants:

1. La continuation des déprédations et des pirateries amenée par la dissolution de Votre flotte,

2. Les dissensions qui, malheureusement, existent parmi Vous, ainsi que les factions qui tendent à induire en erreur ceux qui attendent leur salut d'autre part que de l'intervention des Puissances. Sans vouloir par conséquent Vous éloigner des moyens de Votre défense légale, je Vous prie de peser mûrement les deux points ci-dessus mentionnés, et d'éviter tout ce qui pourrait avoir le nom ou l'apparence de dissensions.

VII. 32.

Note de Mr. le Prince de Metternich à Mr. le Bailly de Tatitscheff; adressée in simili à Sir Henry Wellesley. Vienne, le 22 Déc. 1826.

Le soussigné, Chancelier de Cour et d'État etc., au moment où il a reçu les communications que S. E. Mr. le Bailly de Tatitscheff, Ambassadeur etc., a été chargé de lui remettre conjointement avec Monsieur l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, relativement aux démarches à faire près de la Porte Ottomane pour la pacification de ses provinces insurgées, s'est empressé de les porter à la connaissance de l'Empereur, et il vient de recevoir de Sa Majesté l'ordre d'y répondre de la manière suivante:

Sa Majesté Impériale a reconnu dans ces communications, avec une satisfaction bien réelle, l'intérêt que les deux Augustes Cours attachent à un objet auquel l'Empereur a voué, depuis des années, sa constante sollicitude; et Sa Majesté sait apprécier la confiance que ces Cours ont bien voulu lui témoigner.

C'est avec la même satisfaction que Sa Majesté voit l'heureux accord entre les voeux énoncés par ses Augustes Alliés, et ceux qu'Elle n'a cessé de former Elle-même.

Digitized by Google

Sa Majesté ne reconnaît pas moins dans les mesures indiquées pour atteindre un but aussi désirable, ainsi que dans le plan, dont les deux Cours se réservent de développer plus particulièrement les détails et de fixer les limites, des vues conformes aux propositions faites par Son Cabinet à l'époque des Conférences de St. Petersbourg, en 1825.

Cependant, Sa Majesté habituée à répondre à des ouvertures aussi confiantes avec une entière sincérité, ne peut se dispenser de relever dans les communications des deux Cours quelques points qui ne s'accordent pas avec ses sentiments, et sur les quels Elle va s'expliquer avec la bonne foi et la franchise inséparables de Sa marche politique.

Ces points se rapportent à l'emploi de mesures coërcitives, dont l'objet serait de forcer le Grand-Seigneur,

à renoncer à Sa Souveraineté sur les Grecs sujets de Son Empire, et à la remplacer par un état de Suzeraineté;

à admettre la Médiation des Puissances dans une contestation entre lui et Ses sujets révoltés.

L'Empereur, en effet, ne saurait s'attribuer dans les deux cas, ni le droit d'employer de pareilles mesures, ni même celui d'en menacer la Porte.

Dans cette position, Sa Majesté Impériale, animée du plus vif désir de concourir de tous les moyens dont Elle croit pouvoir disposer, à un résultat, sur l'importance du quel Elle partage entièrement et cordialement l'opinion de ses Augustes Alliés, et considérant la poursuite de ces moyens comme l'objet de ses méditations constantes et sérieuses, n'hésite pas à déclarer:

1. Qu'Elle met au nombre de ses premiers devoirs, ainsi que de ses premiers intérêts, les soins à vouer à l'applanissement le plus prompt et le plus satisfaisant possible des relations hostiles entre la Porte et ceux de ses sujets qui persistent dans leur insurrection.

2. Que Sa Majesté pénétrée, ainsi qu'Elle l'a été dès le commencement de cette insurrection, des embarras, des vexations et des dangers innombrables auxquels la prolongation indéfinie d'un tel état de choses, dans un temps aussi agité que le nôtre, devait nécessairement exposer tous les États, et dont l'Empire, voisin du théâtre de ces troubles, doit particulièrement ressentir le contre-coup, se regarde comme pleinement autorisé à employer les moyens les plus efficaces, tant envers la Porte qu'envers les Insurgés pour conduire au terme le plus rapproché cette lutte déplorable.

3. Que d'après la conviction intime de Sa Majesté, et telle qu'Elle l'a professée de tout temps, le vrai moyen d'arriver à ce but, également d'accord avec les intérêts réels de la Porte, et avec le bien-être du peuple insurgé,

Digitized by Google

devra se trouver dans l'uniformité des vues qui servent de guide aux Cours Alliées dans cette affaire, et dans un concert parfaitement constaté de leurs démarches; que, par conséquent, Sa Majesté Impériale s'empressera toujours à prêter la main à toute réunion pareille, à moins d'y rencontrer des obstacles insurmontables.

Conformément à ces dispositions invariables, Sa Majesté Impériale a chargé le Soussigné de répondre aux Communications susdites:

1. Qu'Elle est prête à joindre ses efforts à ceux des quatre Cours Alliées, dans les formes et dans les limites qui seront jugées les plus convenables, et que l'on voudra bien Lui faire connaître plus spécialement, pourvû que les objections relatives aux questions de droit, dont il est fait mention plus haut, puissent être écartées.

2. Que, dans le cas que le concert si vivement désiré ne puisse point s'établir sur cette base, Sa Majesté Impériale, en se tenant sur une ligne indépendante, ne concourra par moins de toutes ses facultés au même but que se proposent Ses Augustes Alliés, et regardera comme une obligation sacrée de coopérer de son côté sincèrement et avec un zèle infatigable au succès des propositions pacifiques qu'ils adresseront à la Porte.

Le Soussigné saisit etc.

VII. 33.

Paragraphe d'une Dépêche de S. A. Mr. le Prince de Metternich à Mr. le Baron d'Ottenfels, Internonce à Constantinople. Vienne, le 30 Décembre 1826.

Le texte de Vos instructions est renfermé dans notre dépêche à St. Petersbourg et à Londres du 24 Décembre, et spécialement dans le passage suivant:

»L'Internonce recevra l'ordre de ne faire aucune démarche avant d'avoir »reçu de la part de Messieurs les Représentans de Russie et de la Grande-»Bretagne à Constantinople l'avis qu'ils vont entamer la négociation; et pour »le cas où ce moment précéderait la possibilité de l'arrivée de nouvelles in-»structions de notre part, d'agir sur le Divan par l'emploi d'une forte et évi-»dente raison, pour l'engager à céder à des nécessités qu'il ne sera pas diffi-»cile de lui démontrer.«

En effet, Mr. le Baron, voilà la ligne de conduite que Vous aurez à suivre, et nos paroles reproduites ici pourraient nous suffire, si nous ne

Digitized by Google

desirions Vous mettre encore au fait de ce que nous entendons plus particulièrement *par les armes d'une forte raison*, qui se trouvent à Votre portée.

Il existe un fait que tous les raisonnements du Divan ne sauraient invalider, et ce fait c'est *la nécessité de mettre promptement un terme* aux troubles dans les parties encore en insurrection de la Turquie Européenne.

Cette pacification est réclamée par l'intérêt de la Porte Elle-même, par celui de l'Europe entière, par celui en particulier de notre propre Empire.

Deux objections pourront Vous être faites par le Divan :

La *première* pourrait porter sur le bénéfice du temps ; la Porte pourrait Vous dire : *attendez et la pacification se fera.*

La *seconde* pourrait porter contre le choix des moyens proposés par les Puissances signataires du Protocol du 4 Avril, ou qui y auraient accédé par la suite, et contre leur droit à intervenir dans l'affaire.

La réplique à *la première* objection est simple. Vous prouverez au Réis-Efendi que ce n'est plus le temps qui pourrait venir au secours de la Porte. Ce qu'elle n'a point pu effectuer dans le cours de près de six années, il est très peu probable qu'elle l'atteigne par des moyens qui s'affaiblissent évidemment d'année en année.

Elle ne le pourrait peut-être pas si les Puissances demeuraient spectatrices bénévoles et impassibles de la lutte ; elle le pourra bien moins dès que quelques-unes d'entr' elles se prononcent ainsi qu'elles le font.

Mais nous allons même plus loin dans notre sentiment. La pacification de la part seule de la Porte ne pourrait plus porter que le caractère de la destruction ou bien celui d'une feinte soumission des Insurgés. Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, où se trouveraient les garanties du repos dans l'avenir, et dans l'avenir même le plus prochain ? Or, ce que les Puissances voudraient obtenir, ce que notamment l'Autriche désire, vu la situation géographique de son Empire, ses nombreux contacts avec l'État voisin et le pertes qu'éprouve la partie la plus florissante de son commerce par la perturbation de la paix publique dans le Levant, ce n'est pas seulement un applanissement imaginaire des troubles dans le moment actuel ; c'est tout juste le gage d'une tranquillité stable et solide.

Votre attitude relativement à *la seconde* question est tracée par le sens précis de nos explications envers les Cours Alliées. En parlant au Réis-Efendi, Vous n'aurez ni à condamner, ni à justifier, ni à discuter même dans un sens quelconque les moyens mis en avant par les Cours de Londres et de St. Petersbourg, ou les formes concertées par elles. Votre rôle restera circonscrit *au soin d'appuyer comme un fait existant* les plans arrêtés entre les Cours,

Digitized by Google

comme un fait dont la réalité serait prouvé par les démarches mêmes que leurs Représentants et ceux des autres Cours qui pourraient y prendre part, auraient faites auprès de la Porte.

Si tout dans cette règle de conduite est clair et précis, il n'en saurait être ainsi, dèsqu'il s'agira pour nous d'aborder même envers Vous les détails des propositions. Notre gêne en ceci ne tire pas sa source de nous-mêmes; nos pensées relativement aux limites à donner à un plan de pacification, sont consignées dans les actes des conférences de St. Petersbourg; ce qu'à cette époque antérieure nous avions jugé juste et utile, nous sommes prêts à le regarder comme tel également aujourd'hui; et notre réponse à la dernière communication des Ministres des Cours Signataires du Protocole ne peut laisser aucun doute sur nos intentions. Notre gêne existe par suite de ces communications elles-mêmes qui non-seulement se maintiennent dans les généralités sur maints objets d'une indubitable importance, mais nous font pressentir encore des sujets de délibération ultérieurs sur ces mêmes objets de détail. Notre gêne est augmentée par l'ignorance dans la quelle ces communications nous ont laissés, sur la forme dans laquelle les démarches dont il s'agit, seront faites, sur la question si Mrs. les Représentants des Cours Signataires y procéderont seuls ou conjointement avec d'autres qui y seraient autorisés par les leurs, enfin sur l'époque précise où les premières ouvertures auraient lieu, et où la Porte sera avertie des moyens coërcitifs dont elle doit être menacée. Cette dernière considération acquiert surtout un grand poids à nos yeux, quand nous plaçons les deux mesures coërcitives proposés dans la correspondance des Cabinets de Russie et d'Angleterre, en regard des restrictions clairement énoncées, que Mr. Canning y a attachées dans sa lettre du 20 novembre.

Pour nous résumer, Vous aurez, Mr. le Baron, à fonder Votre conduite sur les règles suivantes:

1. Vous préviendrez Mrs. les Représentants d'Angleterre et de Russie, que Vous venez de recevoir les instructions qui guideront Votre marche. Vous leur donnerez à cet effet dans des formes confidentielles connaissance de la présente Dépêche.

Vous ferez la même communication à Mr. l'Ambassadeur de France et à Mr. l'Envoyé de Prusse.

2. Vous attendrez, pour faire une démarche envers le Réis-Efendi, que Vous soyez prévenu par Mrs. les Représentants d'Angleterre et de Russie, qu'ils vont entamer leur négociation.

3. Dèslors Vous procéderez dans Vos explications envers le Réis-Efendi

Digitized by Google

sur une ligne d'entière franchise et de loyauté. Vous lui exposerez le sentiment des besoins en faveur de la pacification la plus prompte des pays en insurrection, avec toute l'énergie avec laquelle l'Empereur notre Auguste Maître en est pénétré lui-même. Vous puiserez Vos moyens à l'appui de la cause que Vous aurez à défendre des thèses renfermées dans la présente dépêche.

Si, par suite de la réponse que nous venons d'adresser aux communications simultanées des Cours de Londres et de St. Petersbourg, il devait s'établir quelque changement dans les positions de l'affaire, Vous recevrez les directions réclamés par les circonstances.

Recevez etc. etc.

VII. 34.

Paragraphe d'une Dépêche de S. A. le Prince de Metternich à Mr. le Baron d'Ottenfels, Internonce S. et R. près de la Porte Ottomane, en date de Vienne, du 30 Décembre 1826. Secrète.

Voici le tableau exact de la situation morale des Cours relativement à l'affaire du jour.

La *Russie* doit être calculée sur le personnel de l'Empereur et sur le plus ou le moins d'influence que son Cabinet peut exercer sur lui. Tout nous autorise à admettre que les vues foncières du Monarque sont pures et conformes à nos propres principes. Nous le croyons positivement animé du désir de conserver la paix, et nous avons de même tout lieu de croire, qu'Il juge d'une manière éclairée la situation morale de Mr. Canning et celle morale et matérielle de l'Angleterre.

Le Cabinet a constamment soutenu des thèses erronées sur les affaires du Levant; c'est lui qui a entraîné le jeune Empereur dans le Protocole du 4 Avril. Par suite de cette faute, il se trouve placé aujourd'hui dans la nécessité de soutenir des errements fautifs, et de redouter que la vérité n'approche de Sa Majesté Impériale.

L'Angleterre se débat sur les bords d'un abîme. Entrer dans les détails de sa position, ce serait entreprendre un travail immense. Mr. Canning exerce sur le Roi et sur le Cabinet le pouvoir de la terreur; le pays est en un état de révolution morale. Lisez la dernière partie du discours du Principal Secrétaire d'État à la Chambre des Communes, et Vous jugerez de la situation d'un État dont le conducteur effectif peut se permettre des incartades pareilles. Jetez ensuite les yeux sur ce qui se passe dans les assemblées des Catholiques

Digitized by Google

d'Irlande, et demandez-Vous si un Gouvernement entouré de dangers aussi épouvantables est bien placé pour menacer les autres!

Mr. Canning poursuit dans l'affaire du Levant plusieurs objets.

Il veut entraver la prépondérance russe.

Il veut la remplacer par celle de l'Angleterre.

Il veut, en courant après une gloire chimérique, primer sur tous ses contemporains et principalement sur ceux qu'il regarde comme coupables de contrarier l'accomplissement de ses projets.

Il veut enfin faire triompher ses doctrines dangereuses sur les principes qui ont, jusqu'à la mort de l'Empereur Alexandre, servi de base et de guide à l'Alliance. Peu lui importent les maux publics et les malheurs particuliers. Sans racines dans son propre pays, autres que celles de la faveur éphémère d'un certain nombre d'esprits faux et d'adorateurs de toutes les folies du jour, il va chercher des alliés dans les ennemis de l'ordre et du repos dans toutes les parties du monde; et content de jouir pendant quelques instants d'une popularité peu digne d'envie, il ne voit après lui que le déluge.

La France est faible en conception, privée souvent dè la connaissance des premiers besoins du moment et grandement compromise dans les affaires philhelléniques. Les Ministres ne veulent pas le mal; ils veulent même le bien, mais ils ne savent où le trouver. Nos relations avec le Cabinet français sont aussi satisfaisantes et même aussi intimes qu'il est possible d'en entretenir avec un Cabinet dont la faiblesse forme le trait principal.

Méconnaissant sa force réelle, on a peur de tout à Paris et avant tout de l'Angleterre. Cette peur a singulièrement augmenté depuis les relations qui se sont établies entre cette Puissance et la Russie, et les Ministres français qui s'exagèrent avec une déplorable facilité les choses, sont prêts à regarder la Russie comme entièrement livrée à la politique de Mr. Canning. Cette erreur fatale se fait sentir dans tou es les démarches de ce Gouvernement.

Je Vous ai déjà tracé plus haut le tableau de Prusse.

La situation morale des Puissances doit naturellement se reproduire dans leurs actes. Aussi voyons-nous la marche *de la Russie* incertaine: elle porte tantôt un caractère de sévérité et tantôt d'une extrême douceur; mais elle est toujours obscure. Celle *de l'Angleterre* est hautaine, arrogante et pleine d'audacieux coups de théâtre; celle *de la France* est sans réflexion, vacillante, offrant ordinairement dans la même affaire plusieurs hauts et bas; celle *de la Prusse* enfin est timide et comprimée.

Les pièces que je porte aujourd'hui à Votre connaissance, renferment plus qu'il ne faut de justifications à l'appui de cette esquisse. En suivant mes

Digitized by Google

pensées, Vous serez aussi peu étonné que je le suis moi-même du fait incontestable:

> Que tout ce à quoi les quatre Cours sont arrivées depuis le mois d'Avril dernier, équivaut à *rien*, sous le point-de-vue pratique et matériel, et à *tout*, sous les rapports du désordre moral.

Par le sort toutefois qui est attaché aux esprits de la trempe de celui du Principal Secrétaire d'Etat Britannique (le pilote effectif de la barque), le désordre dans les idées, comme dans la manière dont elles ont été énoncées jusqu'à cette heure, est si grand que l'observateur calme et impartial a de la peine à trouver, dans ce cahos de propositions et dans ce dédale de choses, le fil qui pourrait lui servir de guide, pour l'aider à découvrir le but vers le quel devra conduire dans l'esprit même de ses fauteurs, un mouvement aussi désordonné.

Les bases de l'immuable politique de l'Empereur notre Auguste Maître, ont dû prévaloir de nouveau dans le choix du parti que nous avons été appelés à arrêter. Vous le trouverez clairement désigné dans les travaux diplomatiques que Vous recevez aujourd'hui; et comme nous seuls savons bien décidément *ce que nous voulons*, nous seuls aussi avons disposé de la faculté d'exposer aux yeux du monde *ce que nous ne voulons pas*. Votre position à Constantinople dans l'affaire grecque, Mr. le Baron, se trouvera ainsi être la seule correcte et, par cela même, la seule claire, précise et forte. Votre étude devra se borner au soin de faire, dans toutes les occurrences, preuves de ce sentiment. Vous disposerez des armes de la raison, de celles de la bienveillance, pour tout objet juste et vraiment désirable; enfin, de celles propres à une résistance décidée à tout ce qui ne porterait pas à ce caractère.

Il me reste à Vous préciser, plus que je n'aurais pu le faire dans une instruction ostensible, la ligne de conduite que Vous aurez à suivre, tant envers le Divan qu'envers Mrs. les Représentants des Puissances.

1. Vous attendrez, pour parler au Réis-Efendi, que Vous soyez prévenu (ainsi que Vous l'avez trouvé prescrit par l'Article 1 de Votre instruction patente) par Mrs. de Ribeaupierre et Stratford Canning, *qu'ils vont entamer leur négociation avec la Porte*. Dès-lors Vous Vous assurerez, dans des voies confidentielles, des termes et des formes dans les quels MM. l'Ambassadeur de France et l'Envoyé de Prusse croiront devoir procéder de leur côté.

Dans les nuances de Votre conduite et de Vos explications avec MM. de Ribeaupierre et Stratford, Vous userez envers le premier des formes les plus amicales et les plus franches, et d'une juste réserve envers le second.

Digitized by Google

2. Le jour où Vous aurez à Vous prononcer envers le Réis-Efendi, Vous consulterez, pour Vous expliquer, l'ensemble de Vos instructions. Votre attitude morale devra être celle qui convient au Représentant d'une Cour amie qui ne sait ni feindre un sentiment, ni cacher une vérité; qui regarde comme un devoir de caractériser le mal et les dangers, tels qu'Elle les sent et les connaît; qui ne cherche point à plaire, ni ne craint à déplaire, mais que le devoir et la conscience poussent à soutenir avec fermeté ce qu'Elle a une fois reconnu comme vrai, juste et utile.

3. Je ne saurais trop fixer Votre attention sur *la seconde des demandes que j'ai adressées à Mr. de Tatitscheff et à Sir. H. Wellesley.* Méditez-en l'objet et l'esprit; Vous ne tarderez pas à y découvrir la route que, dans son intérêt bien-entendu, le Divan devrait suivre. En effet, que pourrait-il faire de mieux, le jour où l'existence de nécessités créés par une force de choses indubitable, lui sera démontrée, que de s'asseoir sur une base de principes claire et précise, et d'appeler à son aide les armes qu'il trouvera dans les règles de la prudence, comme dans celles du bon ordre!

Qui pourrait empêcher le Sultan de répliquer à la première ouverture des Cours établies sur la base du Protocole du 4 Avril, par une déclaration conçue dans l'esprit suivant?

»Vous voulez ce que je veux; mais Vous semblez ne le vouloir point »tel que seul je pourrai jamais le vouloir.«

»Vous voulez que mes provinces insurgées soient pacifiées. C'est à quoi »depuis des années ont tendu mes efforts, rendus inutiles par des causes que »Vous me dispenserez d'énumérer et de qualifier. Je ne forme pas un autre »voeu aujourd'hui; je suis impatient même d'arriver au but; aidez-moi, car »Vous le pouvez.«

»Jamais je n'admettrai à aucune Puissance un droit d'intervention et »bien moins encore le fait d'une médiation entre moi et mes sujets révoltés. »Pour motiver cette déclaration franche et catégorique, je me bornerai à Vous »adresser la question, si aucun d'entre Vous admettrait pour sa part ce que »je refuse? Ce que Vous n'admettriez pas et ce que Vous auriez le plein droit »de refuser, je ne l'admettrai pas non plus.«

»Je veux pacifier et non détruire, pardonner à ceux qui m'ont grave»ment offensé, et non les exterminer. Que mes sujets rentrent dans l'obéis»sance, et je saurai leur accorder ce qui pourra servir à leur bonheur et »à leur bien-être futur; car je veux une paix réelle et durable, et non une »pacification illusoire.«

»Aidez-moi dans les seules formes et dans les seules voies dans les

Digitized by Google

»quelles je puis accepter votre secours, dans les quelles je vais même jus-»qu'à le réclamer.«

»Déclarez aux insurgés qu'ils n'ont rien à attendre de Votre part, s'ils »ne se soumettent aux conditions auxquelles je suis prêt à leur pardonner. »Afin que Vous puissiez remplir mon voeu et ma demande, je Vous mettrai »au fait de mes conditions.«

Tout dans cette marche serait victorieux! Le Sultan le comprendra-t-il? C'est du fait que dépendra tout un avenir.

Je ne me sens pas la faculté d'aborder ici les conditions de détail que devrait énoncer la Porte; je ne saurais le faire, vû qu'il me paraît téméraire de juger de loin des questions qui exigent une connaissance parfaite de la situation des choses et du caractère des hommes, sur un terrain aussi peu semblable au nôtre; vû de plus que je ne connais pas avec précision ce que veulent les Cours Signataires du Protocole du 4 Avril. Le savent-Elles bien elles-mêmes, et est-il certain que Mr. Canning veuille de ce que l'on veut peut-être à St. Petersbourg? Ce que je ne mets pas en doute, c'est que la Russie ne passerait jamais à une brouillerie matérielle avec la Porte, si celle-ci épuisait *ce qu'il serait raisonnablement possible* qu'elle accordât aux Grecs, afin de leur procurer *une existence civile supportable.* Ce qui est bien plus certain encore, c'est que l'Angleterre ne pourrait pas faire la guerre en faveur des Grecs révoltés, si la Porte se place ainsi que nous venons de l'établir en théorie.

Ici se présente cependant d'abord une difficulté; c'est celle de déterminer *à quels Grecs et à quelle étendue de territoire serait appliqué le principe,* quel qu'il fût, de la pacification à la quelle on vise? Ce sera, à mon avis, la marche même des évènements, ainsi que celle de la négociation, qui devront le déterminer; mais tout me dit que ce n'est, dans le sens le plus étendu, que du Péloponnèse et des Iles dont il pourrait jamais s'agir.

Que le Divan ne se heurte pas contre l'idée d'un armistice. Qu'il y entre même, sauf le rejet de la forme *de la médiation,* et sur le principe pur et simple *d'une pacification, pour ainsi dire octroyée par le Sultan.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06712 6717

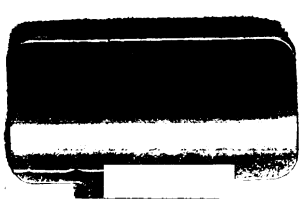

Digitized by Google